LA

GUERRE DE FRANCE

— 1870-1871 —

V.

LE SIÉGE DE PARIS ET LE GÉNÉRAL TROCHU (1).

I. *Histoire de la défense de Paris en 1870-1871*, par le major de Sarrepont, 1 vol. in-8°. — II. *Journal du siége de Paris*, par M. George d'Heylli, 3 vol. in-8°. — III. *L'Empire et la défense de Paris devant le jury de la Seine*, par M. le général Trochu, 1 vol. in-8°. — IV. *Gouvernement de la défense nationale*, par M. Jules Favre, 2 vol. in-8°. — V. *Le Siége de Paris, opérations du 13e corps et de la troisième armée*, par M. le général Vinoy, 1 vol. in-8°. — VI. *La Marine au siége de Paris*, par M. le vice-amiral de La Roncière Le Noury, 1 vol. in-8°. — VII. *Le Moniteur prussien de Versailles*, 2 vol. in-8°. — VIII. *Opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan jusqu'à la fin de la guerre*, par W. Blume, major au grand état-major prussien, traduction du capitaine Costa de Cerda, etc.

I.

L'INVESTISSEMENT.

Tandis que la France, foulée par l'invasion jusqu'à la Loire, se redresse dans une convulsion suprême pour soutenir avec des forces improvisées une lutte désormais inégale, Paris, retranché tout à coup du monde, livré à lui-même, Paris reste, à partir de la mi-septembre 1870, le théâtre du plus dramatique et je peux dire du plus mémorable épisode de cette funeste guerre. Là, pendant cinq mois, est le point central de la défense, le nœud de toutes ces opérations poursuivies ou tentées au sud et au nord, à l'ouest comme à

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre, du 15 octobre, du 15 décembre 1872, et du 1er mars 1873.

l'est. Pour l'ennemi, c'est le gage de la victoire définitive à saisir sur les remparts de la cité souveraine. Pour les armées levées à la hâte en province, c'est la grande ville, tête et cœur de la France, à délivrer. Pour tous, pour l'Europe elle-même, spectatrice étonnée et troublée de ce puissant conflit, c'est un événement unique par la durée et le caractère de la lutte, par la nouveauté de ce spectacle d'une population de 2 millions d'âmes réduite à vivre en armes au milieu de ses monumens, de ses musées et de ses bibliothèques, à se disputer aux passions qui l'agitent, aux souffrances qui l'éprouvent, à l'ennemi qui la presse, qui commence par l'affamer pour finir par la bombarder.

Que Paris pût être appelé à jouer un rôle décisif dans une guerre avec l'Allemagne, ce n'était point assurément un fait nouveau ni imprévu. Ce rôle est en quelque sorte le résultat nécessaire de l'histoire, de la situation stratégique de la grande ville placée au confluent des vallées par où se sont précipitées toutes les invasions, de ces traditions politiques de centralisation qui, en mettant le sort de la France entre les mains du maître de la capitale, ont fait de Paris l'éternelle tentation d'un ennemi victorieux. C'est là pour ainsi dire la première et invariable préoccupation de tous ceux qui ont songé à organiser la défense française. Vauban déjà de son temps rêvait de fortifier Paris, d'en faire le réduit de la vaste et multiple citadelle qu'il élevait aux frontières. Napoléon, refoulé et débordé de toutes parts en 1814, en était à regretter amèrement les quelques jours de répit que Paris, mieux fortifié, aurait pu lui donner et qu'il ne lui donnait pas, faute de moyens suffisans de résistance. Ce qui avait été le rêve de Vauban, le regret de Napoléon, le gouvernement de 1830 en faisait une réalité en élevant ces fortifications qui semblaient changer toutes les conditions d'une guerre d'invasion. Désormais on se croyait garanti, et assurément on était au moins à l'abri d'une surprise. Avec ses bastions et ses forts, avec un armement proportionné à l'extension et à la puissance d'une place de guerre ainsi faite, avec des approvisionnemens tels qu'on pouvait les avoir, avec des forces de secours étendant et complétant la défense, Paris était en état de défier toute insulte; il pouvait tenir au moins deux mois, on n'allait guère au-delà, et laisser à la France le temps de se reconnaître. Il restait dans tous les cas l'inexpugnable base d'opérations, le refuge assuré de nos armées, qui, même éprouvées par le malheur, pouvaient se replier sous ses murs pour se reconstituer et reprendre la campagne en maintenant les communications avec la France.

C'était là le rôle militaire réservé à Paris dans la pensée de ceux qui le cuirassaient de bastions et qui en définitive ne voyaient eux-

mêmes dans cette force de résistance constituée au cœur du pays qu'un obstacle momentanément opposé à une invasion trop entreprenante, un point d'appui pour des armées bientôt ramenées au combat, pour une réorganisation de la défense nationale. Ce que ni Vauban, ni Napoléon, ni les auteurs des fortifications n'avaient prévu, c'est qu'un jour viendrait où tout ce qu'il y avait de forces régulières aurait disparu dans un gouffre, où Paris resterait seul bloqué comme une bicoque des Vosges, coupé de la France, réduit à tout tirer de son propre sein, à improviser même un gouvernement, et où malgré tout Paris tiendrait encore près de cinq mois; c'est là cependant ce qui est arrivé! En quelques semaines, l'armée française disparaît, désorganisée, détruite, enlevée ou cernée. L'invasion, n'ayant plus rien devant elle, peut s'avancer tranquillement, venir allumer les feux de ses bivouacs sur les coteaux de Meudon et de Saint-Cloud. Les événemens se précipitent en désordre, et presque avant qu'on ait pu avoir le temps d'y songer, ce drame prodigieux, émouvant, héroïque, du siége de Paris se noue en quelque sorte dans les désastres militaires les plus imprévus et dans une révolution politique.

I.

Comment cette situation s'est-elle produite? C'est l'histoire de ce cruel mois d'août 1870 pendant lequel s'accumulent les déceptions et les catastrophes, qui ressemble à un prologue douloureux et agité d'événemens plus douloureux encore. A partir du 7 août, à dater de ce jour où éclate brusquement sur Paris le double coup de foudre de Wœrth et de Forbach, il est clair que, si tout n'est point déjà perdu, toutes les extrémités deviennent possibles. Dès ce moment, la guerre a changé de caractère, la défense n'est plus seulement aux frontières, elle est partout, elle peut être d'un instant à l'autre à Paris. La veille encore, on en était aux illusions les plus folles, aux marches sur Berlin, aux victoires étourdissantes enlevant vingt-cinq mille prisonniers et un prince de Prusse; le lendemain, on se réveille en face de ces premiers revers qui montrent tout à coup notre intégrité nationale entamée et un empire s'affaissant sous le poids de ses fautes. La crise militaire et politique s'ouvre brusquement dans toute son intensité, dans une sorte de trouble mêlé de stupeur où la France cherche à tâtons une direction, une autorité qu'elle ne trouve nulle part, où Paris ému, défiant, irrité, reste livré au péril de toutes les excitations soudaines.

C'était assurément une situation terrible, qui contenait déjà tout ce qui allait arriver, Sedan et le 4 septembre. Aurait-on pu conju-

rer cette fatalité? Dans tous les cas, on ne le pouvait qu'en retrouvant la netteté de coup d'œil et de résolution qu'on n'avait pas eue jusque-là, en se ramassant pour ainsi dire sur soi-même dans un énergique effort de concentration, en ayant le courage de rompre avec toutes les illusions, de ramener sans perdre un instant les forces de la France sur des lignes encore intactes. Malheureusement ce qui eût été nécessaire était à peu près impossible avec un gouvernement qui fléchissait sous les défaites préparées par son imprévoyance, et qui ne savait qu'ajouter aux alarmes publiques par l'expression effarée de son propre abattement. Le désordre et la confusion étaient partout, — à Metz, où se traînait un empereur discrédité, presque découronné, — aux Tuileries, où s'agitait une régence impuissante, — dans le corps législatif lui-même, qu'on réunissait à la hâte et dont les délibérations fiévreuses ne faisaient que refléter les émotions nationales. Ce qu'il y avait encore de pouvoir était ou paraissait être entre les mains d'un ministère nouveau, presque improvisé, montant sur la brèche le 9 août à la place du frivole cabinet qui avait allumé la guerre et qui disparaissait dans la bourrasque des premiers désastres; mais ce ministère nouveau, auquel le général de Palikao donnait son nom de soldat, qu'on soutenait par patriotisme comme un pouvoir de défense nationale, — le mot était déjà prononcé, — ce ministère se trouvait lui-même dans la condition la plus fausse. Il avait à se débrouiller au milieu de toutes les incohérences; il passait sa vie, — une vie de vingt-quatre jours, — à pallier les tergiversations du quartier-général de Metz ou de Châlons, à couvrir une régence représentée par une femme qui avait la séduction du courage et du malheur sans le prestige d'une autorité sérieuse, à faire patienter le corps législatif et l'opinion sans dire toujours la vérité, — et, il faut aussi lui rendre cette justice, ce qui lui restait de temps, il le passait à l'action, à la préparation de nouveaux moyens de guerre. La question militaire était tout en effet pour le moment, et cette question, elle se résumait dans ce qui allait se passer entre Metz et Châlons, dans ce qui allait arriver aussi à Paris, déjà menacé par l'armée du prince royal de Prusse, qui commençait à montrer ses têtes de colonne en Champagne.

La défense de Paris prenait nécessairement désormais le premier rang dans les préoccupations militaires; elle naissait invinciblement des circonstances, et, chose étrange, par une imprévoyance de plus, on y avait à peine pensé jusque-là. On s'était borné par une sorte de précaution à rappeler de la réserve au mois de juillet, et à replacer à la tête du service des fortifications un des plus éminens officiers du génie, le général de Chabaud-Latour,

sans lui donner d'ailleurs les moyens d'agir d'une manière sérieuse. Au 9 août, c'est un des ministres du temps, M. Jérôme David, qui l'assure dans l'enquête sur le 4 septembre, rien n'avait été préparé. Aucune disposition d'armement n'avait été prise dans les forts. Les ouvrages complémentaires de défense n'étaient point ébauchés. On comptait si naïvement sur le succès qu'on n'avait pas même songé à se prémunir contre les premiers dangers d'une invasion, à mettre en sûreté cette ville de plaisirs qui, avant six semaines, allait être réduite à la dure condition de la ville de guerre la plus menacée.

Former un comité de défense où entraient successivement des officiers éprouvés, puis des membres du corps législatif et M. Thiers lui-même, hâter l'armement de l'enceinte et des forts, élever au plus vite des redoutes nouvelles sur les points extérieurs les plus vulnérables du périmètre de la place, appeler des ports la puissante artillerie de la marine avec un personnel militaire des plus solides, accumuler dans Paris des approvisionnemens de toute sorte pour quarante-cinq jours d'abord, c'étaient là les premiers soins du ministère du 9 août. Cette préparation intérieure d'un siége devenu possible n'était cependant encore qu'une partie de la défense, qui elle-même se liait à la marche et aux opérations de la guerre. Paris armé, cuirassé, approvisionné, ne pouvait arrêter l'ennemi d'une façon efficace qu'avec le concours d'une force active suffisante. Cette force, où la trouver? Elle était peut-être déjà vers le 18 août à Châlons, où le maréchal Bazaine, retenu sous Metz, n'avait pu arriver, mais où se réunissaient les débris du corps de Mac-Mahon, si cruellement éprouvé à Wœrth, le 5ᵉ corps du général de Failly, qui, sans avoir combattu, n'était pas le moins démoralisé, le 7ᵉ corps du général Félix Douay, appelé de Belfort, le 12ᵉ corps, qu'on expédiait de Paris et dont le noyau le plus vigoureux était une division d'infanterie de marine. Avec un 13ᵉ corps organisé sous le général Vinoy et dont on allait pouvoir disposer d'une heure à l'autre, puis enfin avec un 14ᵉ corps en formation sous le général Renault, c'était une force qui pouvait s'élever rapidement à près de 150,000 hommes, qui était pour l'instant de plus de 100,000 hommes, et qui, sagement conduite, énergiquement raffermie sous un chef tel que le maréchal de Mac-Mahon, pouvait peut-être encore changer la fortune de la guerre.

Le nœud de la situation militaire à ce moment était dans la destination de l'armée de Châlons, placée entre la frontière et Paris. Je n'ai point à suivre ici dans ses détails la réalisation de l'idée stratégique du général de Palikao décidant tout à coup, comme ministre de la guerre, l'envoi de cette armée sur la Meuse et sur la Moselle

au secours du maréchal Bazaine, définitivement enfermé à Metz après les sanglantes batailles du 14, du 16 et du 18 août. Au point de vue de la défense parisienne, un fait est de toute évidence : si à l'heure décisive Paris avait eu cette armée sous ses murs ou dans un rayon assez rapproché, il aurait pu certainement organiser une résistance d'une tout autre nature, échapper à un investissement, rester en communication avec la France, et par cela même les conditions de la guerre se trouvaient singulièrement modifiées. Le comité de défense ne s'y était pas mépris; depuis le premier instant, il avait senti la nécessité d'une force de secours, et il avait fixé le chiffre de 120,000 hommes. Aussi insistait-il successivement d'abord pour qu'on rappelât l'armée de Châlons sous Paris, puis pour qu'on retînt le 13ᵉ corps, bientôt envoyé à Mézières, enfin pour qu'on gardât tout au moins le 14ᵉ corps, à peine formé. Un des membres du comité de défense, le général de Chabaud-Latour, l'a dit depuis d'un accent dramatique et émouvant : « ... Ce fut notre suprême demande, demande faite les larmes aux yeux et le cœur gonflé; nous avons fait les instances les plus vives pour que l'armée du maréchal Mac-Mahon fût ramenée sous Paris... Nous avons cru alors, et je le crois encore aujourd'hui, — deux ans après, — que, si l'armée du maréchal était venue sous Paris, avec des vivres pour un an et une armée de secours comme celle-là, la résistance eût pu être indéfinie... » M. Thiers lui-même, dès son entrée au comité, fortifiait cette opinion de toute la vivacité pressante de son patriotisme alarmé.

Situation redoutable, pleine de contradictions mortelles! Le comité de défense répétait sans cesse et sous toutes les formes qu'il fallait une armée de secours, que la résistance de Paris était à ce prix, que sans cela « le siége serait une affreuse famine destinée à finir par une reddition à merci et miséricorde. » Le ministre de la guerre de son côté, tout entier à son projet, brûlant d'aller chercher sur la Meuse le dénoûment de toutes ces affreuses perplexités, le général de Palikao écoutait peu ce qu'on disait au comité de défense, s'impatientait de retrouver les mêmes idées au quartier-général de Châlons, et harcelait le maréchal de Mac-Mahon en lui écrivant : « Si vous abandonnez Bazaine, *la révolution est dans Paris*... Au nom du conseil des ministres et du conseil privé, je vous demande de porter secours à Bazaine... » La révolution dans Paris, si on n'allait pas au secours de Bazaine, une révolution bien plus assurée encore et de plus la France et Paris absolument découverts devant l'ennemi, si, au lieu de réussir à dégager l'armée de Bazaine, on allait exposer la dernière armée qu'on avait à quelque catastrophe nouvelle, une attente fiévreuse de toutes parts au

milieu d'une désorganisation croissante, — on en était là même avant le 18 août, et surtout après le 18 août!

Il y avait à ce moment un homme dont le rôle semblait grandir d'heure en heure, à qui se rattachait l'opinion, mobile et désespérée, dans cette crise confuse, c'était le général Trochu. Physionomie originale, un peu compliquée de soldat courageux et instruit, brillant d'imagination, séduisant de parole, mieux fait pour la critique et le raisonnement que pour l'initiative, scrupuleux de conscience et naïvement imbu de lui-même, soigneux de son attitude jusque dans le dévoûment patriotique! Les circonstances, une réputation d'indépendance et d'esprit, un livre d'une sérieuse et clairvoyante sincérité sur *l'Armée française en 1867*, une apparence de disgrâce imméritée dans les dernières années de l'empire, tout s'était réuni pour faire au général Trochu une sorte de popularité en lui créant une de ces situations où un chef militaire peut être l'arbitre et la victime des événemens. Oublié ou négligé au début de la guerre, appelé d'abord à un commandement presque dérisoire sur les Pyrénées, puis à la direction supérieure et tout aussi fictive d'une expédition dans la Baltique qui n'était même pas préparée, puis enfin au commandement du 12ᵉ corps envoyé à l'armée active, il s'était rendu à Châlons pour en revenir aussitôt, dans la nuit du 17 au 18 août, avec un décret de l'empereur qui l'élevait au poste de gouverneur de Paris chargé de la défense de la capitale. C'était un vrai coup de théâtre improvisé à Châlons sous la pression des circonstances, dans une pensée politique autant que militaire. Aux yeux de ceux qui avaient conseillé la mesure, le nouveau gouverneur était destiné à couvrir l'empereur et l'empire de sa popularité. Cette nomination soudaine, imprévue, était assurément le signe le plus sensible de la marche des choses.

Qu'est-ce qu'était le général Trochu à Paris dans ces conditions? C'était un homme qui avait la cruelle fortune de devoir un poste exceptionnel à des désastres qu'il avait eu le mérite et le malheur de prévoir, dont il avait essayé de tempérer les premiers effets par des conseils peu écoutés. Au mois de juillet, avant qu'un coup de fusil eût été tiré, il avait déposé ses impressions et ses craintes dans un acte tout intime, dans ce testament tant raillé depuis, où il disait : « Ce qui remplit mon âme de douloureux pressentimens, c'est que l'armée n'est pas aussi prête qu'on le dit à courir les hasards d'une telle entreprise... Je termine en demandant à Dieu d'écarter de mon pays les épreuves qui semblent le menacer. Elles différeront peu quant à leur origine de celles qui accablèrent le premier empire, et dans les deux cas la France et plus encore son gouvernement les auront méritées... » Dès le 10 août, au lende-

main même de Wœrth et de Forbach, sans avoir été consulté et sans se laisser décourager, il avait écrit au général Waubert de Genlis, aide-de-camp de l'empereur à Metz, une lettre où il résumait la situation militaire en traits saisissans de précision et de clarté. Dans sa pensée, puisqu'on avait été rompu entre Metz et Nancy, il n'y avait plus une minute à perdre : il fallait se replier en combattant, venir chercher un appui à Paris, où l'on serait en mesure de se rallier, de s'organiser, de faire repentir l'ennemi engagé trop avant dans le cœur du pays. C'était justement l'idée qu'il avait maintenant à réaliser pour sa part dans des conditions bien aggravées en peu de jours, et il ne pouvait réaliser cette idée que si on lui donnait cette armée de secours dont il croyait avoir décidé le rappel dans son court passage à Châlons, qu'il réclamait plus que jamais après son retour avec M. Thiers, avec le général Chabaud-Latour, — si on lui assurait les moyens de défendre une place de guerre qui ne cessait point d'être en même temps une grande capitale, le siége du gouvernement, le foyer central de toutes les émotions patriotiques depuis quelques semaines. Comme chef militaire, il avait fait de cette défense de Paris son rôle, son devoir personnel dans le devoir national.

Politiquement la position du général Trochu était des plus délicates au milieu de ces désolantes complications. C'est un fait indubitable que cette autorité nouvelle d'un gouverneur choisi pour sa popularité avait à lutter dès le premier instant contre des préventions à peine déguisées, contre toutes les impossibilités ou les difficultés qu'on lui créait. Le général Trochu, en rentrant à Paris, croyait précéder seulement de quelques heures l'empereur, puis le maréchal de Mac-Mahon, et la première nouvelle qu'il eut à son arrivée était qu'il ne serait suivi ni de l'empereur ni de l'armée du maréchal. Il venait de recevoir la plus grave mission du souverain lui-même, et à peine débarqué il rencontrait une méfiance évidente aux Tuileries ou parmi les ministres, surpris d'avoir sur les bras un gouverneur de Paris qu'ils n'avaient pas demandé. L'impératrice le recevait en lui disant : « Général, si nous rappelions les princes d'Orléans? » Au conseil, où il paraissait quelquefois, il se voyait assailli de questions injurieuses. On lui demandait ce qu'il ferait s'il y avait des désordres dans la rue, si l'émeute menaçait les Tuileries ou le corps législatif. Dans sa sphère de gouverneur, il restait à peu près isolé, presque sans rapport avec le ministère de la guerre, sans communications de confiance avec le gouvernement; en un mot, le général Trochu était considéré comme un ennemi introduit subrepticement dans la place avec une popularité suspecte et des desseins énigmatiques.

On se trompait, le général Trochu ne songeait nullement à trahir l'empire; il était trop préoccupé pour lui-même d'échapper au renom douloureux d'un Marmont. Il jugeait seulement les choses sans illusion, et après avoir prévu à la veille de la guerre des malheurs que personne ne croyait possibles, il comprenait maintenant que l'empire était absolument à la merci d'un nouveau revers militaire. Il pensait que ce n'était plus le moment d'employer la force matérielle contre les émotions et les explosions de la rue, qu'on ne pouvait agir désormais que par ce qu'il appelait la « force morale, » en cherchant à « entraîner l'esprit public dans le sens du patriotisme. » Il se flattait d'être cette force morale, et il le disait avec une expansion un peu naïve qui, en ajoutant à sa popularité, en gagnant l'opinion, redoublait les défiances du gouvernement. Voilà la vérité vraie. On voyait avec ombrage l'ascendant du général Trochu, qui à son tour se trouvait dans cette position assez bizarre d'un chef militaire employé ou subi par un gouvernement et ménagé, caressé par tout ce qui était opposition. Au fond, dans cette situation évidemment fausse pour tout le monde, il y avait une fatalité qui emportait hommes et choses : fatalité pour le gouvernement, livré aux chances d'un inconnu redoutable qui pouvait éclater d'une heure à l'autre, fatalité pour le général Trochu lui-même, exposé à devenir sans le vouloir, par nécessité, le premier dans une révolution après avoir été, un instant auparavant, gouverneur de Paris au nom de l'empire, fatalité enfin pour l'opposition menacée d'être jetée au pouvoir par une commotion intérieure devant la défaite et l'invasion. Le résumé de toutes ces fatalités, c'est le 4 septembre, contre-coup irrésistible du désastre de Sedan.

Journée singulière, révolution sans combat, effondrement soudain d'un régime politique sous le poids d'une catastrophe inouie! Le soir du 3 septembre, la nouvelle se répand et devient aussitôt le signal de la crise définitive. Dans la nuit, le corps législatif se rassemble sans prendre aucun parti. Le lendemain, toute une population est debout, frémissante, irritée, inquiète, dominée surtout par le sentiment de l'humiliation patriotique et du péril, excitée aussi par les agitateurs prêts à saisir l'occasion, — et on va vers les Tuileries, vers le Palais-Bourbon, où se décidera la question. Avec l'empereur prisonnier, l'empire a évidemment disparu, on le sent; le ministère lui-même efface son nom dans la proposition qu'il prépare pour suppléer à la vacance du pouvoir, le corps législatif hésite entre la combinaison ministérielle et une simple proposition de déchéance. On a perdu déjà une nuit, on perd encore quelques heures du jour. Pendant ce temps, la foule s'amasse, s'agite autour du Palais-Bourbon. Chose facile à prévoir, la défense, une dé-

fense faiblement organisée, faiblement commandée, plie sous la multitude. Le corps législatif est aussitôt envahi; au même instant, l'impératrice quitte les Tuileries sous la sauvegarde du prince de Metternich, de M. Nigra, qui la mettent dans une voiture de place aux abords du Louvre, et avant quatre heures du soir tout est accompli sans une apparence de collision, sans qu'un coup de feu soit tiré, sans qu'il y ait une résistance des derniers défenseurs de l'empire. Un immense vide s'est fait tout à coup, et dans ce vide surgit un gouvernement nouveau qu'on appellera la république ou le gouvernement de la défense nationale, dont la première pensée est d'aller chercher le général Trochu, dernière autorité militaire demeurée intacte dans sa popularité, au milieu de la débâcle du régime impérial.

Qui pouvait empêcher le 4 septembre? Ce n'est point le dénoûment d'un conflit meurtrier entre un gouvernement et une insurrection de parti; ce n'est point le dernier mot d'un complot dont tout le succès serait dû à l'inaction ou à la prétendue complicité d'un général appelé à en recueillir le bénéfice assurément peu enviable. C'est le fatal et cruel résultat de Sedan, d'une irrésistible émotion publique et de la confusion, du déclin des pouvoirs depuis cinq semaines. Que le général Trochu se fût trouvé de sa personne aux Tuileries ou au corps législatif au lieu d'être au Louvre ou de chevaucher sur les quais à travers la foule, rien n'eût été sensiblement changé. Sans doute il eût mieux valu s'en tenir à cette sorte de révolution légale que proposait M. Thiers en conseillant, comme il l'a dit dans l'enquête sur le 4 septembre, de se servir du corps législatif pour déclarer le trône vacant, nommer une commission de gouvernement et préparer la convocation d'une assemblée nationale. Les événemens marchaient plus vite que toutes les réflexions et toutes les délibérations. La révolution était faite avant qu'on eût pris des mesures pour l'arrêter ou la régulariser. C'était inévitable, et ce n'était pas moins un nouveau péril au milieu de tant de malheurs.

Ce soir-là, qui ne s'en souvient? Paris offrait un spectacle étrange, le spectacle d'une population répandue de toutes parts, promenant la frivolité de ses impressions, oubliant ou paraissant oublier la défaite, parce qu'elle venait d'assister par un beau soleil d'automne à la fin d'un empire. Si « Paris ne fut jamais plus joyeux, » selon le mot de M. Jules Favre, cette joie insouciante et légère gardait je ne sais quoi de poignant, car derrière l'empire disparu il y avait l'invasion s'avançant à grands pas au cœur de la France; derrière cette révolution si facilement victorieuse, il y avait une guerre plus terrible que jamais, un siége désormais imminent, et, pour

faire face à tant de complications à la fois, on avait un gouvernement sorti d'une explosion populaire, à peine reconnu, assurément peu préparé à une si rude tâche, déjà menacé enfin par des passions et des fanatismes qui, en croyant l'avoir fait, prétendaient le dominer ou le renverser.

II.

La révolution du 4 septembre, tout en étant une inévitable fatalité, ne simplifiait donc nullement le problème. Elle compliquait étrangement au contraire cette crise nationale où un gouvernement improvisé par un coup d'état de l'impatience, de l'exaspération publique, se trouvait avoir tout à faire, la France à rallier dans le péril, Paris à maintenir et à conduire dans les épreuves qui l'attendaient, l'ennemi à combattre, l'Europe à rassurer. Les difficultés étaient en effet immenses, de toute nature; elles naissaient de la situation, de la désorganisation universelle, de l'origine, de la composition même de ce gouvernement nouveau qui restait la dernière ombre de pouvoir. Elles se pressaient de toutes parts, et en définitive elles tournaient invinciblement autour de ce fait aussi redoutable que simple : Paris, à son réveil le 5 septembre, n'avait plus que treize jours de liberté avant un investissement auquel on n'avait pas cru jusque-là. Au moment où la révolution s'accomplissait ici, l'armée allemande, victorieuse à Sedan, sûre d'avoir désormais les routes libres devant elle, avait déjà commencé son mouvement sur Paris. On pouvait compter les marches de l'ennemi sans pouvoir s'y opposer.

Le problème était là tout entier. Qu'allait-on faire pour essayer de le résoudre? Comment allait-on aborder la formidable épreuve? Tout pouvait dépendre jusqu'à un certain point non d'une surexcitation tumultueuse de patriotisme et d'une infatuation révolutionnaire succédant à l'infatuation impériale, mais de la netteté des desseins et de l'action, de l'esprit de suite, de la prévoyance, de la méthodique énergie qu'on saurait déployer soit pour réorganiser les forces du pays, soit pour combiner et diriger cette défense devant laquelle on ne pouvait reculer. C'était surtout l'œuvre de ce gouvernement nouveau qui venait d'entrer à l'Hôtel de Ville, où M. Jules Favre, M. Ernest Picard, M. Gambetta, M. Jules Simon et quelques autres représentaient la victoire d'une révolution, où le général Trochu, accepté, appelé aussitôt comme président, portait l'autorité de son nom et son prestige de chef militaire (1).

(1) Le gouvernement de la défense nationale, je me borne à le rappeler, se composait des députés de Paris et de ceux qui étaient considérés comme tels quoique ayant

Tel qu'il apparaissait, ce gouvernement, si maltraité depuis, si peu contesté à sa naissance même par ceux qu'il remplaçait, ce gouvernement avait certes raison de dire dans sa première proclamation qu'il était « non au pouvoir, mais au péril. » Lorsqu'il disait qu'il voulait être « non le gouvernement d'un parti, mais le gouvernement de la défense nationale, » il pensait ce qu'il disait, et il aurait dû s'en tenir invariablement à cette inspiration supérieure faite pour rallier toutes les volontés. Malheureusement il subissait ce que j'appellerai une fatalité d'origine et de tendances. Il était ce que pouvait être un gouvernement où se mêlaient et se neutralisaient tous ces hommes, — M. Picard montrant dès le premier jour une prudence avisée, s'efforçant de contenir le mouvement, — M. Jules Favre, plus sensible au côté moral des événemens qu'aux nécessités pratiques des choses, représentant la diplomatie de l'émotion patriotique, — le général Trochu, homme d'instinct conservateur et de règle, Breton de caractère, catholique de foi, — M. Gambetta, préoccupé de mettre partout le sceau de la république, nommant des maires et des préfets de parti, croyant aux forces irrégulières, aux moyens révolutionnaires. Uni par le patriotisme, divisé par la politique, ce conseil de l'Hôtel de Ville se trouvait dans la condition d'un pouvoir novice, incohérent, placé en face de l'inconnu, et à chaque instant obligé de payer, par des fautes qu'il ne pouvait pas toujours éviter, la rançon de ses propres faiblesses, bien souvent aussi la rançon d'une situation violente dont il avait hérité.

Je vais droit aux deux ou trois questions essentielles, caractéristiques, sur lesquelles on avait à prendre un parti sans plus attendre. Pourquoi le gouvernement restait-il à Paris? Assurément c'était une faute grave de s'enfermer dans une place de guerre à l'approche de l'ennemi, à la veille d'un blocus dont on ne pouvait pré-

opté pour la province après une double élection à Paris et dans les départemens. Ils étaient au nombre de onze, MM. Jules Favre, Gambetta, Jules Simon, Ernest Picard, Jules Ferry, Emmanuel Arago, Eugène Pelletan, Garnier-Pagès, Crémieux, Glais-Bizoin et Rochefort. Le général Trochu était nommé président du gouvernement, il l'avait du reste exigé, avec de pleins pouvoirs militaires. Le ministère se composait ainsi : M. Jules Favre aux affaires étrangères, M. Gambetta à l'intérieur, M. Picard aux finances, M. Crémieux à la justice, M. Jules Simon à l'instruction publique, le général Le Flò à la guerre, M. Dorian aux travaux publics, M. Magnin au commerce. La question ministérielle ne fut pas décidée sans un vif débat. M. Ernest Picard soutenait qu'on devait être avant tout un gouvernement de défense nationale, sans exclusion, sans esprit de parti, et il disputait le ministère de l'intérieur à M. Gambetta, qu'il ne pouvait considérer comme représentant cette politique. Il demanda qu'on votât par bulletin. M. Gambetta eut *une* voix de majorité. Vaincu, M. Picard semblait vouloir se retirer. On insista pour le retenir en l'envoyant aux finances. Il répondit : « Si c'est une consigne, et si vous me considérez comme un soldat que vous envoyez à un poste, j'obéirai. »

voir ni la durée, ni le caractère, ni le dénoûment. On s'exposait ainsi à être au premier jour des prisonniers, détenteurs inutiles d'une autorité sans communication avec la France, à laisser le pays tout entier sans direction, désorganisé, à la merci des agitations et des paniques. Sans doute, rien ne semble plus clair; mais, d'un autre côté, on était un gouvernement improvisé par Paris et pour Paris. On disait dans des proclamations, et on le croyait, que la lutte allait se concentrer à Paris, que là où étaient le combat et le danger, là devait être le pouvoir. On voulait partager la fortune de cette ville qu'on représentait, qui semblait être en ce moment le dernier refuge de la résistance nationale, où le départ du gouvernement serait considéré comme une désertion décourageante. Notez qu'il y avait du vrai, que, si en restant à Paris on compromettait l'intérêt de la province, en partant, en abandonnant Paris à lui-même, sous un simple gouverneur militaire, on rendait peut-être impossible ou du moins on abrégeait d'avance un siége qui était pourtant encore le suprême espoir. On le sentait, et alors pour tout concilier, en restant à Paris, on envoyait en province deux médiocres vieillards sans prestige, sauf à expédier bientôt, pour compléter le triumvirat, un jeune agitateur sans expérience et sans prévoyance.

Autre question, la convocation d'une assemblée. C'était évidemment la plus pressante nécessité d'appeler le pays à prendre la direction de ses destinées dans une si tragique aventure. On le devait pour rentrer dans le droit, par un sentiment d'honneur et de prévoyance, et de plus il y avait un intérêt diplomatique, national, de premier ordre. D'un instant à l'autre, on pouvait avoir des démarches à tenter auprès de l'Europe, peut-être des négociations à ouvrir : quel moyen avait-on d'engager une action diplomatique à demi sérieuse? On n'était qu'un pouvoir dénué de toute sanction légale, plénipotentiaire sans titre reconnu, que les cabinets étrangers pouvaient écouter avec les sympathies dues aux malheurs de la France, et dont ils pouvaient aussi décliner les ouvertures, éluder les propositions. Lord Granville le disait peu après à M. Thiers : « Rien encore n'a donné au gouvernement établi à Paris le 4 septembre un caractère régulier... Pourquoi tant différer les élections prochaines? » On n'avait pas encore atteint le 15 septembre. — D'un autre côté cependant ne pouvait-on pas avoir quelques doutes sur la possibilité, sur l'opportunité de ces élections nécessairement faites au milieu d'une certaine confusion, dans un pays où l'invasion s'étendait de jour en jour? Ces agitations, qui allaient se donner rendez-vous autour du scrutin, ne risquaient-elles pas de paralyser la résistance, de devenir une diversion favorable à l'ennemi,

désastreuse pour la nation (1)? On se trouvait ainsi entre deux dangers. L'hésitation n'avait rien d'étonnant. Les avis étaient très partagés dans le gouvernement lui-même. C'est M. Ernest Picard qui le dit : « Je professais la théorie qu'il nous fallait réunir une assemblée le plus tôt possible... Je l'avais demandé le 5 septembre, je le demandai le 6, puis le 7, enfin le 8, je l'obtins... » Seulement ici, comme en tout, on avait l'air de faire plus qu'on ne faisait. On décrétait les élections en principe, et on les ajournait au 16 octobre, à une date où elles pouvaient être plus difficiles, sinon impossibles. On éludait, on réservait l'imprévu. Comme politique, ce n'était pas brillant, quoique ce fût presque inévitable; mais on était à un moment où tout se perdait désormais dans le bruit des armes, où tout s'effaçait devant l'intérêt dominant, unique, de la défense militaire, de ce choc terrible que toute une ville attendait à l'abri de ses murs, avec un mélange d'anxiété et de courageuse confiance, peut-être encore avec d'inépuisables illusions survivant à tous les désastres.

Où en était définitivement cette défense au mois de septembre 1870? Sans soupçonner entièrement la gravité de l'épreuve qui le menaçait, Paris se préparait à son rôle de camp retranché de la France. Il avait tout d'abord pour le défendre cette ceinture de fortifications élevées il y a trente ans et qui se composent d'une enceinte bastionnée, protégée elle-même à l'extérieur par des forts avancés gardant le pourtour de la place. Au nord, entre la Seine du côté de Saint-Denis et les hauteurs de Romainville, les forts de La Briche, de la Double-Couronne, de l'Est, d'Aubervilliers, — à l'est, les forts de Romainville, de Noisy, de Rosny, de Nogent, de Charenton, avec une série d'ouvrages complémentaires depuis la redoute de La Boissière jusqu'aux redoutes de la Fai-

(1) On invoquait d'autres raisons, il faut l'avouer, et les meilleures n'étaient peut-être pas celles qui avaient le plus de puissance. Les procès-verbaux des délibérations du gouvernement de la défense contiennent ceci à la date du 8 septembre : « M. Garnier-Pagès fait observer que la question pour ses collègues est de savoir si les élections seront républicaines. *Si on en était sûr, on n'hésiterait plus.* Or sa conviction est que les élections seront d'autant plus républicaines qu'elles seront faites plus vite. Elles le seront bien moins, si on en vient là après une capitulation. Il résume son opinion : « les élections, *la levée en masse et une revue générale.* » Ainsi voilà des hommes, placés en face de l'invasion et d'une armée ennemie formidablement organisée, qui en sont à discuter pour savoir si les élections seront plus ou moins républicaines, et à découvrir ces merveilleux spécifiques : la levée en masse et une revue générale! — Autre opinion : « Si l'ennemi n'était pas là, M. Simon serait d'avis de convoquer une assemblée; mais aujourd'hui elle affaiblirait le gouvernement, traiterait avec l'ennemi pendant que l'on combattrait à Paris, et ne profiterait qu'à l'orléanisme... » *Rapport* de M. Chaper, au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale.

sanderie, de Gravelle, qui ferment la presqu'île de Saint-Maur, et en arrière le réduit de Vincennes, — à l'ouest, le Mont-Valérien, puissant et solide, unique gardien de cette partie extérieure de la place, — au sud enfin, les forts d'Ivry, de Bicêtre, de Montrouge, de Vanves et d'Issy. Malheureusement ces fortifications, œuvre savante des plus habiles ingénieurs militaires, ont été faites dans les conditions d'un temps où l'artillerie de siége portait à 1,600 mètres, l'artillerie de campagne à 800 mètres, la mousqueterie à 300 ou 400 mètres. Aujourd'hui la révolution de l'artillerie a tout changé en donnant au canon une portée de 8,000 mètres, et Paris, même avec ses forts, peut se voir menacé par une série de hauteurs qui l'environnent, Ormesson, la butte Pinson au nord, Montretout à l'ouest, Avron à l'est, Châtillon au midi, surtout ce coteau de Châtillon, du haut duquel on dirait qu'il n'y a qu'à jeter de la main les obus dans la ville. De plus, les fortifications de Paris ont toujours offert des lacunes, des points vulnérables bien connus des ingénieurs, si connus qu'ils étaient indiqués dans les cours de nos écoles militaires. Entre le Mont-Valérien et Saint-Denis, il y a une trouée de 12 kilomètres, couverte il est vrai par les replis de la Seine, de même que l'est, à l'extrémité opposée, se trouve gardé par les sinuosités de la Marne. Entre le Mont-Valérien et Issy, il y a un autre espace de près de 8 kilomètres, où se trouvent sans défense la percée de Sèvres, les hauteurs de Meudon. Malgré tout, Paris était certainement en mesure de faire face à l'orage, pourvu qu'on réparât le temps perdu au début de la guerre, à la condition qu'on se hâtât d'armer les forts et l'enceinte, d'approvisionner la ville, de fortifier les points faibles de la défense extérieure par des ouvrages complémentaires d'une nécessité démontrée.

C'était là une des premières préoccupations du ministère Palikao à son arrivée au pouvoir. En réalité, avant la fin d'août les plus sérieux efforts avaient été faits pour l'armement des forts et de l'enceinte. Le général de Chabaud-Latour, plus libre désormais, avait pu mettre la main à l'œuvre, poussant autant que possible les travaux dans la presqu'île de Gennevilliers, sur les hauteurs de Montretout, à Meudon, à Châtillon, aux Hautes-Bruyères, sur le plateau de Villejuif. Il était arrivé, non sans de grands efforts, à réunir plus de 12,000 ouvriers, employés à construire les nouvelles redoutes. Le gouvernement avait surtout fait deux choses des plus utiles. Il avait d'abord largement préparé, et on peut même dire assuré l'approvisionnement de Paris pour soixante jours par l'action directe de l'état, sans compter les réserves de la boulangerie, les approvisionnemens du commerce et des particuliers. Le parc de bestiaux qui a suffi si longtemps aux besoins du siége était déjà

rassemblé. D'un autre côté, le gouvernement avait donné à la défense de Paris la plus solide et la plus précieuse des forces; il avait fait venir des ports, avec une artillerie de plus de 200 pièces de gros calibre, près de 14,000 marins qui, selon le mot du général Trochu, ont été depuis « le personnel d'élite du siége. » C'était une compensation réelle dans le vide laissé par le départ de presque toutes les troupes régulières. Le 13ᵉ corps, à peine organisé, avait été envoyé sur Mézières à l'appui de Mac-Mahon. Si le 14ᵉ corps n'avait pas pris la même route, c'est qu'il n'était pas encore prêt; on se disposait à le faire partir. En dehors de cela, il restait des dépôts de la garde ou de quelques autres régimens. Sans pouvoir suffire à tout, les marins devenaient dans ces conditions une inestimable ressource; ils restaient un instant la seule force sérieuse de cette défense qu'on préparait.

Au 4 septembre, tout n'était point assurément achevé, et désormais la situation devenait pressante. On ne pouvait plus compter que par jours et par heures. Il fallait se hâter à tout prix, compléter les approvisionnemens en faisant rentrer dans Paris les récoltes de tous les environs, donner une organisation régulière et méthodique à la défense, activer la construction des ouvrages nouveaux. Ce n'était pas facile dans le trouble du lendemain d'une révolution. Le général de Chabaud-Latour avait la plus grande peine à reconstituer ses ateliers, à retrouver ses ouvriers, que le moindre prétexte éloignait du travail, et il en résultait de désolans retards. Ce qui manquait plus que jamais et plus que tout le reste, c'était le nerf de la guerre, — non pas l'argent, on allait en avoir pour tout, même pour les choses inutiles, — mais une armée, sans laquelle le siége ne pouvait être que le plus périlleux problème. Heureusement on recueillait dès le 7 septembre une des dernières épaves de nos armées, ce 13ᵉ corps, qui n'avait pas eu le temps d'aller s'engouffrer à Sedan, qui s'était arrêté à Mézières et que le général Vinoy ramenait prudemment, habilement, à travers toutes les difficultés, échappant aux poursuites de l'ennemi qui le pressait. Par sa retraite, accomplie avec autant de décision que de dextérité, avec succès en définitive, le général Vinoy rendait à Paris un noyau de forces régulières.

Je résume cette situation au 15 septembre. L'approvisionnement pouvait passer pour assuré sans qu'on pût au juste en préciser les ressources. L'armement en matériel semblait puissant et abondant, puisqu'on avait fait refluer à Paris tout ce qu'on avait pu tirer de la province; il restait encore par malheur confus et décousu. La défense de l'enceinte, habilement organisée, avait été distribuée en neuf secteurs placés sous le commandement d'officiers-généraux,

principalement d'officiers de marine en communication directe avec le gouvernement central au Louvre. Pour la défense extérieure, six forts avaient été confiés à la marine, — trois au nord-est, Romainville, Noisy, Rosny, groupés sous le contre-amiral Saisset, — trois au sud, Ivry, Bicêtre, Montrouge, réunis sous le contre-amiral Pothuau, les uns et les autres sous la direction supérieure du vice-amiral La Roncière Le Noury, chargé dès l'origine du commandement de tous les marins du siége. Les autres forts avaient pour défenseurs des gardes mobiles et des compagnies de marche improvisées.

Ce qu'on pouvait appeler l'armée active se composait du 13ᵉ corps avec les divisions Blanchard, d'Exéa, Maud'huy, et du 14ᵉ corps du général Renault avec les divisions de Caussade, d'Hugues, de Maussion. Ces deux corps formaient un ensemble de 50,000 hommes qu'on pouvait grossir avec un peu de temps de quelques dépôts, des hommes de la classe de 1870 et des échappés de l'armée du Rhin ou de Sedan. Ce n'était pas tout encore, il est vrai, on avait fait venir quatre-vingt-dix bataillons de gardes mobiles de province, un peu plus de 100,000 hommes tirés de vingt-cinq départemens de toutes les régions de la France, et on travaillait à constituer la garde nationale nouvelle de Paris; mais dans tout cela il y avait plus d'apparence que de réalité. L'armée régulière elle-même était novice, troublée, peu aguerrie; elle ne comptait que deux vieux régimens du 13ᵉ corps, le 35ᵉ et le 42ᵉ, dont Vinoy venait de se servir bravement dans sa retraite, et qui sont restés le nerf et l'honneur du siége. La garde mobile n'était ni équipée, ni sérieusement armée, elle n'avait aucune habitude militaire, et le gouvernement ajoutait à la confusion par un absurde décret contre lequel le général Trochu se débattait vainement, qui ébranlait le peu de discipline qu'il y avait en mettant tous les grades à l'élection. Quant à la garde nationale parisienne, elle en était encore à s'organiser ou à se désorganiser, comme on voudra, reflétant les impressions et les mobilités d'une ville fiévreuse qui assistait à l'enfantement ou au débrouillement de sa propre défense.

Cependant l'ennemi s'approchait d'heure en heure par toutes les routes. Il n'avait pas perdu de temps. La capitulation de Sedan avait été signée le 2 septembre avant midi, et une demi-heure après partaient du quartier-général du roi de Prusse les premiers ordres pour la marche sur Paris. Le VIᵉ corps prussien, qui n'avait pu arriver assez tôt pour combattre à Sedan, et la 5ᵉ division de cavalerie, prenaient la tête du mouvement dirigé sur Reims. Le 4 septembre, les forces allemandes s'ébranlaient en deux armées, — l'une, formée après les affaires de Metz sous le nom d'armée de

la Meuse, placée aux ordres du prince royal de Saxe, composée de la garde, du IVe corps prussien, du XIIe corps saxon, des 5e et 6e divisions de cavalerie, — l'autre, la IIIe armée, celle du prince royal de Prusse, comprenant le Ve corps, le VIe corps, qui tenait la tête, le IIe corps bavarois, une division wurtembergeoise, les 2e et 4e divisions de cavalerie. Le Ier corps bavarois de von der Tann, laissé un instant à la garde des prisonniers français, devait rejoindre le mouvement presque aussitôt, et d'autres forces devaient suivre sans aucun retard, notamment le XIe corps. L'armée de la Meuse avait sa direction par Laon, qu'on enlevait au passage, par Soissons, qu'on ne pouvait prendre d'un coup de main et qu'on était réduit à investir, par Compiègne, pour arriver au nord de Paris par Beaumont et Pontoise. L'armée du prince de Prusse, à partir de Reims, se dirigeait par Épernay, Château-Thierry, suivant la Marne, pour arriver à la Seine par l'est de Paris.

Le 15 septembre, les Allemands étaient déjà fort avancés, ils dépassaient Meaux et Senlis. Le quartier-général du roi était le 14 à Château-Thierry, le 15, dans l'après-midi, à Meaux. Les deux armées avaient désormais pour mission arrêtée d'investir Paris, le prince de Prusse passant la Seine à Villeneuve-Saint-George, à Ris, à Juvisy, pour se replier sur Versailles, le prince de Saxe s'étendant au nord, de la Marne à la Seine au-dessous de Paris, passant le fleuve et jetant vers Chevreuse de la cavalerie qui, en se rejoignant à la IIIe armée, devait compléter le cercle dans lequel on prétendait nous enfermer. A partir du 16, tous ces mouvemens s'exécutaient; l'approche des Allemands se faisait sentir à l'interruption successive des communications par le nord, par le chemin de Lyon. Dès le 17, les premiers coups de canon retentissaient entre la Marne et la Seine. C'était un engagement du général Vinoy, qui, de Neuilly où il avait campé d'abord, s'était transporté à Vincennes, et qui en s'avançant sur Créteil se heurtait contre les têtes de colonne de l'armée du prince de Prusse, déjà occupée à jeter un pont de bateaux au-dessus de Villeneuve-Saint-George.

On en était là : moment décisif pour le gouvernement qui avait pris la charge de défendre Paris et la France, pour le général qui attendait d'un cœur ferme, résolu, quoique sans illusions, pour cette population elle-même ébranlée à ce mot de guerre qui éclatait tout à coup : « l'ennemi est en vue! » Il n'y avait plus de doute, la situation se précisait, elle se dévoilait tout entière dans sa netteté tragique par deux faits, l'un politique, l'autre militaire, qui s'accomplissaient à cette heure même simultanément : double et inutile effort pour arrêter les Prussiens, soit par la diplomatie, soit par les armes. Ces deux faits, c'étaient tout simplement le voyage de M. Jules Favre à Ferrières et le combat de Châtillon.

III.

D'où venait à M. Jules Favre la pensée de cette démarche tentée dans les conditions les plus douloureuses, les plus délicates et les plus impossibles? Lorsque M. Jules Favre était entré au ministère des affaires étrangères le 5 septembre au matin, il n'avait pu se méprendre un instant sur l'état des relations de la France, sur son isolement profond en Europe, isolement préparé par les faux calculs de l'empire, aggravé tout à coup par des revers qui venaient crier à notre pays vaincu le fatal *solus eris!* Dans ses premiers rapports avec les représentans des puissances étrangères, à commencer par lord Lyons, M. Jules Favre avait trouvé de l'intérêt, de la sympathie, et en définitive une complète réserve. L'Europe était visiblement émue, inquiète, surprise, déconcertée; elle était en même temps décidée à s'abstenir, et elle se sentait confirmée dans ses résolutions par la rapidité foudroyante des événemens. La France avait devant elle ou autour d'elle la coalition de l'inertie sous le nom de la ligue des neutres. Compter sur une intervention réelle, effective, coopération directe ou médiation armée dans l'intérêt de la paix et de la France, c'était le plus vain des calculs. A défaut d'une action matérielle qu'on ne pouvait se flatter d'obtenir, dont aucune puissance n'admettait l'idée, ne pouvait-on du moins se promettre un certain appui moral, un certain concours diplomatique, préparant quelque négociation utile, peut-être la paix ou une trêve conduisant à la paix? M. Jules Favre mettait là un dernier et fragile espoir. Il se créait, il est vrai, une grave difficulté en engageant d'avance la politique du gouvernement qu'il représentait, en jetant aux passions nationales qui l'entouraient cette phrase retentissante et fière d'une circulaire du 8 septembre : « nous ne céderons ni un pouce de notre territoire ni une pierre de nos forteresses. » C'était un mot d'une bien grande témérité pour la circonstance, et M. Ernest Picard en montrait avec sagacité la dangereuse exagération lorsqu'à la lecture de la circulaire dans le conseil il s'écriait : « L'intégrité du territoire, bien;... mais une pierre de nos forteresses! J'en donnerais beaucoup pour que nous fussions délivrés à ce moment-ci... »

Au fond, M. Jules Favre le sentait lui-même, et en parlant ainsi comme pour sauvegarder l'honneur de la situation il ne laissait pas de sonder secrètement les diverses puissances, de chercher à tirer parti des sympathies dont il recevait l'assurance, des bonnes intentions que les agens étrangers lui témoignaient. Il ne désespérait pas d'intéresser l'Europe à notre cause, de la trouver sensible aux trou-

bles dont les prodigieux succès de l'Allemagne menaçaient l'équilibre public, de l'amener à parler, à faire quelque manifestation. Il s'adressait surtout à l'Angleterre, dont l'ambassadeur, lord Lyons, se montrait plein de bonne volonté; mais cette action diplomatique, sur quoi la fonder? comment l'engager? Le péril se rapprochait d'heure en heure cependant; il n'y avait plus un moment à perdre, et on ne savait encore ni ce que voudrait faire l'Europe, ni même quelles étaient désormais les vues de la Prusse, qui s'avançait victorieusement sur Paris.

C'est alors que M. Jules Favre, pressé par les circonstances, se décidait à deux actes qui étaient dans cette extrémité le dernier mot de sa diplomatie. D'abord il allait chez M. Thiers pour faire appel à son dévoûment, pour lui demander de se rendre en Angleterre comme plénipotentiaire de la France. « Nous avons la plus grande peine, lui disait-il, à nous faire écouter, notamment à Londres; si vous consentiez à vous y rendre, vous parviendriez peut-être à nous faire ouvrir des voies aujourd'hui fermées. » Au premier instant, M. Thiers, navré, désolé, malade, déclinait le rôle qu'on venait lui offrir. Bientôt cependant, touché dans son patriotisme, ranimé par cette pensée de rendre un service à son pays malheureux, il acceptait et il proposait lui-même de se rendre non plus seulement à Londres, mais à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Florence, partout où il faudrait. Il partait par le dernier train du Nord, le pont de Creil sautait après son passage. C'était le commencement de ce voyage pendant lequel il allait recueillir des sympathies, quelques marques de bonne volonté, quelques facilités de négociations, sans pouvoir obtenir rien qui ait ressemblé jamais à une intervention ou à une médiation réelle. D'un autre côté, M. Jules Favre, d'accord avec M. Thiers, qui l'approuvait, s'était réservé pour lui-même une tâche bien autrement dure, une mission cruelle, poignante, honorable pourtant, celle d'aller, s'il le fallait, droit à M. de Bismarck pour avoir son dernier mot. M. Jules Favre, sans en parler à ses collègues du gouvernement, s'était promis dès le premier jour de ne pas laisser s'engager la lutte devant Paris sans faire une tentative suprême. Il était encouragé dans cette idée par lord Lyons, il devait être précédé au camp prussien par une sorte de lettre d'introduction de l'Angleterre, exprimant modestement « le vœu de voir bientôt cesser l'effusion du sang et le calme se rétablir en Europe au moyen d'une paix également honorable pour les deux parties. »

Malheureusement la démarche de M. Jules Favre, vaguement recommandée par le cabinet anglais « au nom de l'humanité, » — M. Thiers, malgré toutes ses instances, ne pouvait obtenir qu'on

parlât au nom de « l'équilibre européen, » — cette démarche se fondait en elle-même sur une de ces méprises ou une de ces fantaisies d'interprétation trop fréquentes en France. M. Jules Favre partait de ce point, que la révolution du 4 septembre, en faisant disparaître l'empire, avait pu désintéresser l'Allemagne, que la paix était possible sans de trop graves sacrifices, puisque le roi Guillaume aurait déclaré dans ses proclamations qu'il faisait la guerre à l'empereur Napoléon, non à la nation française. C'était une traduction très libre, complaisamment propagée par les journaux, de la proclamation du roi, qui avait dit tout bonnement : « Je fais la guerre aux soldats et non aux citoyens français. » Notre ministre des affaires étrangères ne savait pas encore que, le jour même de la capitulation de Sedan, M. de Bismarck avait pris son parti dans l'orgueil de la victoire, qu'il avait adressé au général de Wimpfen ces menaçantes paroles : « Aujourd'hui c'en est assez... Il faut que nous ayons entre la France et nous un glacis; il faut un territoire, des forteresses et des frontières qui nous mettent pour toujours à l'abri de toute attaque de sa part. »

La pensée contenue dans ces paroles, M. Jules Favre allait la retrouver à Ferrières. Le 18 septembre au matin, il quittait secrètement Paris à moitié investi, par Charenton et Créteil; il avait été obligé de mettre dans sa confidence le général Trochu et le général Le Flô, dont il ne pouvait se passer pour franchir nos avant-postes, mais il gardait toujours pour lui seul la responsabilité de ce qu'il faisait. Conduit à Villeneuve-Saint-George auprès d'un général prussien, il s'acheminait bientôt au milieu des colonnes de l'armée allemande, qui se croisaient de toutes parts, à travers des villages et des campagnes qui offraient déjà le spectacte désolé de l'invasion et de la ruine aux portes de Paris. M. Jules Favre se rencontrait d'abord avec M. de Bismarck sur la route, dans une habitation isolée, à la Haute-Maison, puis au château de Ferrières, où le roi Guillaume venait d'établir son quartier-général.

Cette entrevue de Ferrières, c'était après tout le dialogue d'un vainqueur et d'un vaincu, — d'un vainqueur hautain, habile, rusé, familier, inexorable, et d'un vaincu réduit à se défendre par la dignité morale de son attitude. Au fond, de quoi s'agissait-il? La paix, une paix définitive, M. de Bismarck laissait parfaitement entrevoir à quel prix il la mettait désormais, lorsqu'il appelait Strasbourg « la clé de sa maison; » mais on n'en pouvait parler que d'une façon « académique, » selon le mot du chancelier allemand. M. Jules Favre n'avait aucun titre, il n'était que le plénipotentiaire de bonne volonté d'un gouvernement dont il ne portait pas l'autorisation, que M. de Bismarck ne reconnaissait même pas, ou qu'il

considérait comme un pouvoir révolutionnaire destiné à être emporté d'un moment à l'autre par la « populace » de Paris. L'unique question était dans la possibilité d'un armistice qui permettrait la réunion d'une assemblée nationale prenant en main les affaires de la France. Cet armistice, M. Jules Favre le demandait, M. de Bismarck ne le refusait pas absolument; il y mettait tout au plus quelques conditions indispensables qu'il résumait négligemment, impitoyablement : reddition des places des Vosges qui pouvaient gêner les communications de l'armée d'invasion avec l'Allemagne, reddition de Strasbourg, qui tenait encore, et de sa garnison, qui se constituerait prisonnière de guerre, continuation des hostilités autour de Metz; à Paris, on livrerait une position dominant les défenses, « le Mont-Valérien par exemple, » et la ville garderait la liberté de ravitaillement, — ou bien, si on ne voulait pas livrer la position, le *statu quo* militaire serait maintenu devant Paris, l'investissement s'achèverait et resterait complet, tandis que l'assemblée qu'on pourrait élire se réunirait à Tours. C'étaient là les conditions que, peu de jours après, une circulaire du diplomate de l'invasion appelait « très conciliantes. »

M. de Bismarck prenait-il au sérieux la démarche de M. Jules Favre? On en douterait presque, tant il se plaisait à faire sentir la pointe de l'épée victorieuse, tant il semblait jouer avec les émotions et les susceptibilités du représentant de la France. M. Jules Favre, peu accoutumé à de telles épreuves, n'était pas sans ressentir quelque saisissement, et, après avoir épuisé jusqu'au bout l'amertume d'un si cruel entretien, il se levait en disant : « Monsieur le comte, je me suis trompé en venant ici. » Il s'était trompé en effet. Assurément il avait peu réussi, il n'avait pas trouvé la paix qu'il cherchait. L'entrevue de Ferrières avait cependant un dernier avantage : elle dissipait toutes les incertitudes, s'il en restait encore, et simplifiait douloureusement la situation en révélant les implacables exigences de la Prusse, en montrant à Paris qu'il n'avait plus qu'à faire son devoir de ville assiégée, à la France qu'il ne lui restait plus qu'à rassembler ses forces pour continuer une lutte corps à corps où elle était désormais réduite à combattre pour l'indépendance de ses foyers, pour son intégrité nationale.

C'était le 19 septembre, et au moment même où M. Jules Favre rentrait à Paris, n'ayant à rapporter au gouvernement de l'Hôtel de Ville que la déception de sa diplomatie, la défense militaire de son côté venait, elle aussi, de faire sa tentative et d'essuyer son premier mécompte en livrant sa première bataille pour empêcher ou pour retarder l'investissement définitif. Depuis plusieurs jours, le général Trochu suivait avec attention les progrès de l'ennemi, qui s'é-

tendait déjà de toutes parts, et il en était à se demander ce qu'il avait à faire, s'il serait obligé de se replier du premier coup sous le canon de la place ou s'il pourrait défendre encore les positions avancées de la ligne extérieure. Cette question, il l'examinait particulièrement avec un autre chef militaire, le général Ducrot, qui, après avoir combattu à Wœrth et à Sedan, après avoir subi le sort de tous ses compagnons d'armes à la suite de cette dernière journée, avait réussi à s'échapper des mains de l'ennemi, était arrivé à Paris le 15 septembre, et s'était aussitôt rendu au Louvre portant à la défense un concours aussi précieux qu'inattendu. Le gouverneur, retrouvant en Ducrot un vieil ami qu'il savait résolu et actif, s'était hâté de lui donner le commandement supérieur du 13e et du 14e corps dans l'intérêt de l'unité des opérations, au risque de quelques froissemens qui par malheur n'ont pas laissé d'avoir un rôle pendant le siége. Les deux généraux, dès leur première entrevue, après un examen rapide de la situation, convenaient de se rendre ensemble sur les positions extérieures, et ils s'y rendaient en effet le lendemain matin. Ils trouvaient les travaux inachevés et incomplets un peu sur tous les points, à Montretout, à Sèvres, à Meudon, à Châtillon, où ils s'arrêtaient de préférence.

Pouvait-on abandonner ces positions sans combat et pour ainsi dire à la première sommation de l'ennemi? Ici se dessinaient tout de suite les caractères des deux chefs. Le général Trochu, préoccupé de l'immensité de la tâche qui pesait sur lui, sentant la faiblesse de ses moyens réels pour une défense si étendue et si complexe, hésitait à s'engager à fond sur un seul point, à tout risquer dans une action décisive qui pouvait avoir les plus graves conséquences au point de vue politique aussi bien qu'au point de vue militaire, si on ne réussissait pas. Le général Ducrot, n'écoutant que son ardeur, brûlant d'impatience à la pensée que les Prussiens allaient pouvoir défiler tranquillement autour de Paris, frappé aussi du désavantage qu'il y avait dans cet état perpétuel de défensive et de surprise où nous étions depuis le commencement de la guerre, Ducrot demandait à se jeter sur l'ennemi. On convenait en effet qu'il fallait agir sur-le-champ avant que l'investissement fût accompli.

Châtillon avait nécessairement fixé tout d'abord l'attention. Avec le plateau de Villejuif, qui est plus loin vers la Seine, en avant du fort de Bicêtre, c'est la clé des défenses du sud. D'un côté, le plateau de Châtillon a la vue directe sur Paris, vers lequel il s'abaisse rapidement par une rampe où se déroule le village même de ce nom; de l'autre côté, dans la direction du sud, il s'étend à une distance de cinq ou six kilomètres, flanqué à l'est par Bagneux, touchant par l'ouest au vallon de Clamart, se reliant à Meudon, allant

couronner de ses crêtes la vallée de la Bièvre qu'il domine, et traversé par la grande route de Choisy-le-Roi à Versailles, qui se croise à la hauteur du Petit-Bicêtre avec la route dite de Chevreuse, venant de Châtillon. Maîtres de ces positions, les Allemands n'avaient plus qu'à patienter, tenant sous leur canon le sud de Paris jusqu'à la Seine, jusqu'à l'île Saint-Louis. Si au contraire les chefs de la défense parisienne réussissaient à les garder, ils détournaient de Paris la menace d'un bombardement prochain, ils éloignaient de beaucoup la ligne de l'investissement possible, et pour l'instant ils pouvaient troubler singulièrement l'armée allemande dans sa marche circulaire sur Versailles. La redoute dont on avait commencé la construction au-dessus du village de Châtillon, au bord du plateau tourné vers Paris, se trouvait encore, il est vrai, dans des conditions fort insuffisantes, et on peut même dire que pour une sûreté complète elle aurait dû être reportée beaucoup plus loin, ou il aurait fallu la combiner avec d'autres ouvrages plus avancés vers la Bièvre. Telle qu'elle était cependant, elle pouvait être un abri assez solide et devenir le point d'appui d'une action offensive.

C'est là que le général Ducrot mettait son camp, résolu à se jeter sur l'ennemi prêt à défiler devant lui. Il s'était transporté à Châtillon avec les trois divisions du 14e corps, la première sous le général de Caussade, établie à Clamart, la deuxième sous le général d'Hugues, placée à portée de la redoute, la troisième sous le général de Maussion, appelée à Bagneux et remplacée elle-même à Villejuif, où elle se trouvait, par la division de Maud'huy du 13e corps, qu'on faisait venir de Vincennes. C'était une force de plus de 30,000 hommes, avec 12 escadrons de cavalerie et une artillerie assez nombreuse. La redoute était en même temps armée, et pour la soutenir on disposait une batterie sur la gauche, dans une bonne position, à la tour du Télégraphe, d'où la vue s'étendait vers Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Bourg-la-Reine.

Dès l'après-midi du 18 septembre, le général Ducrot faisait battre le pays par deux reconnaissances, l'une envoyée dans la direction de Versailles et de Saint-Germain, l'autre lancée en avant du côté de Verrières. La première n'avait rien trouvé. Les Allemands qui avaient dû passer la Seine au-dessous de Paris s'étaient trouvés retardés par la rupture des ponts et ne paraissaient pas encore. La seconde reconnaissance rencontrait partout l'ennemi. Les allemands de la IIIe armée qui passaient la Seine à Choisy, à Villeneuve-Saint-George, à Juvisy, arrivaient en effet de tous les côtés. Le Ve corps prussien avec les 9e et 10e divisions sous le général de Kirchbach marchait par Palaiseau et Bièvre. Le IIe corps bavarois du général Hartmann remontait de Longjumeau vers Châtenay pour reprendre

la route directe de Versailles. C'était tout cela que nos éclaireurs rencontraient. Dès lors il n'y avait plus de temps à perdre, si l'on voulait essayer de rompre ces colonnes en marche. Le général Ducrot prenait aussitôt ses dispositions dans la soirée du 18, faisant occuper en avant le parc de Plessis-Piquet par le 15ᵉ de marche du colonel Bonnet, et il attendait lui-même la fin de la nuit pour s'élancer; tout était réglé. Tandis que le général de Maud'huy restait à Villejuif, faisant face à l'ennemi qu'il avait devant lui à Thiais, et que le général de Maussion se plaçait à Bagneux, le vrai mouvement offensif était indiqué par le plateau de Châtillon. La division d'Hugues, formant la gauche, devait s'avancer sur Petit-Bicêtre, puis, si on n'était pas arrêté, sur Verrières. La division de droite, partant de Clamart sous le général de Caussade, avait la mission de gagner Vélisy, Villacoublay sur la route de Versailles, en passant par la ferme de Dame-Rose, par la ferme de Trivaux; elle devait être appuyée par le régiment provisoire de zouaves qui était à Meudon, et qui avait l'ordre de la rejoindre en marche. Entre les deux ailes, au centre, la cavalerie devait se former en six colonnes de deux escadrons, couvrant le plateau, reliant les deux divisions. Chaque colonne était suivie de deux batteries d'artillerie qui, au premier signal, devaient passer dans les intervalles des escadrons, se déployer, et, s'il se pouvait, gagner les crêtes du ravin de la Bièvre, d'où l'on pourrait foudroyer les Prussiens. Le plan était fort simple, restait malheureusement l'imprévu.

A cinq heures du matin, le 19, on s'ébranlait, et jusqu'à sept heures les choses ne semblaient pas défavorables. On était déjà aux prises avec l'ennemi; l'artillerie avait pu se déployer, se porter en avant et ouvrir un feu des plus sérieux sans être arrêtée par les Prussiens. La division d'Hugues, ayant en tête le 7ᵉ bataillon de mobiles de la Seine, atteignait les premières maisons de Petit-Bicêtre, lorsque tout à coup retentissaient sur la droite des cris aigus se mêlant au bruit de la fusillade. Une affreuse panique venait de s'emparer des zouaves, qui entraient à peine en ligne vers Trivaux et qui se débandaient follement avant d'avoir combattu, malgré tous les efforts de leurs chefs. Le général Ducrot, s'apercevant aussitôt de ce qui arrivait, se précipitait avec ses officiers pour essayer de rallier tout ce monde éperdu. Un instant les zouaves semblaient se laisser ramener : aux premiers obus qui blessaient quelques hommes, ils prenaient de nouveau et cette fois définitivement la fuite à travers les bois de Clamart, pour ne s'arrêter qu'à Paris, où ils allaient dès le matin propager une panique dont ils étaient les seuls auteurs; 300 d'entre eux seulement se repliaient vers Meudon et y restaient jusqu'au soir. Il faut dire que

ces zouaves n'étaient point encore de vrais zouaves; c'étaient des conscrits de la veille, rassemblés, habillés en toute hâte, qui depuis pendant tout le siége se sont vaillamment relevés de cette défaillance de leur première affaire.

Le gros de la division Caussade néanmoins tenait encore et gagnait du terrain du côté de Villacoublay; mais ces régimens, très nouveaux, très inexpérimentés eux-mêmes, vivement impressionnés de la fuite et des cris des zouaves, commençaient à s'émouvoir; ils flottaient. Les tirailleurs finissaient par reculer, se rejetant sur la ligne de bataille qu'ils rompaient, et ici encore le désordre apparaissait. Le général en chef revenait à la charge, s'efforçant de raffermir ces malheureux soldats, qui se massaient autour de lui comme un troupeau effaré. La débandade était moins grande que parmi les zouaves, elle devenait pourtant sensible. Évidemment on ne pouvait plus songer à poursuivre le mouvement offensif qu'on avait commencé. Ordre était donné au général de Caussade de reprendre ses positions de Clamart, au général d'Hugues de revenir en arrière du Télégraphe, dans la direction de Fontenay-aux-Roses. L'artillerie à son tour se repliait par le plateau, mais elle se repliait lentement, combattant toujours et opposant la plus ferme contenance au feu de l'ennemi, qui s'animait par degrés. A dix heures, on se retrouvait dans la redoute.

Rien n'était encore désespéré cependant. On n'avait pas réussi dans la marche offensive du matin, on rentrait dans ses positions, et on n'avait pas perdu trop de monde. Le général Ducrot, sans se laisser ébranler, ne songeait qu'à se mettre en défense. La redoute était armée de huit pièces, les six de la batterie du capitaine Buloz, deux détachées d'une batterie qu'on avait placée au Télégraphe; à cela, on joignait des mitrailleuses, et le reste de l'artillerie était distribué à droite et à gauche du plateau, de façon à faire face à tout ce qui pouvait survenir. Ce n'était plus maintenant une affaire d'infanterie, c'était un duel d'artillerie engagé avec les batteries allemandes, et ce duel, nos canonniers le soutenaient vigoureusement, habilement, sans désavantage; on arrivait même un instant à éteindre le feu des Prussiens ou des Bavarois et à les arrêter dans les mouvemens dont ils nous menaçaient. Entre midi et une heure, la situation semblait encore assez bonne, lorsque le commandant en chef, établi lui-même dans la redoute, apprenait avec surprise que le général de Caussade, qu'il supposait toujours à Clamart, était déjà rentré dans Paris. Ce vieux et honnête divisionnaire, accoutumé à faire son devoir, mais un peu troublé sans doute par tous les événemens auxquels il assistait depuis quelque temps, avait cru que tout était fini, et qu'il n'avait rien de mieux à

faire que de ramener ses soldats dans Paris. Il en résultait que la droite de l'armée n'existait plus, et d'un autre côté la gauche elle-même aurait commencé à être en péril, si le général d'Hugues, se mettant vaillamment à la tête de ses troupes, ne les eût reportées un peu en avant. C'était assurément une complication grave.

Pendant ce temps que se passait-il dans Paris? La rentrée un peu confuse de la division Caussade avait naturellement confirmé l'idée qu'on avait essuyé un désastre. Le général Trochu, qui s'était fait annoncer à Châtillon, avait rencontré sur sa route les troupes qui revenaient, et, sans aller plus loin, vers midi, il s'était hâté d'appeler à la défense du front sud de l'enceinte une des deux divisions du 13ᵉ corps qui restaient encore à Vincennes. Le général Vinoy lui-même venait à deux heures s'établir à la gare Montparnasse, pressant autant que possible l'arrivée de ses troupes. On croyait presque en vérité voir d'un instant à l'autre déboucher les Prussiens. Le général Vinoy dit dans son récit qu'il « attendait avec impatience l'arrivée de la tête de colonne de la division Blanchard, afin d'opposer une résistance sérieuse à l'ennemi dans le cas où il tenterait de poursuivre son avantage jusqu'à attaquer peut-être Paris de vive force... »

Chose étrange, à une si petite distance on ne savait même pas ce qui se passait sur ce champ de bataille de Châtillon, et on ne prenait pas des moyens trop efficaces pour le savoir. On voyait des fuyards, et cela paraissait trancher la question. On croyait le général Ducrot positivement perdu; à coup sûr, il n'était point à l'aise. Il ne se sentait pas pourtant aussi compromis qu'on le pensait à Paris, et au moment où l'on croyait déjà voir l'ennemi arriver sur l'enceinte, il le tenait à distance par ce combat de canon que nos officiers et nos artilleurs soutenaient toujours avec la plus grande fermeté, qu'ils ne suspendaient un instant vers une heure que parce que le canon allemand se taisait. Le colonel Bonnet avec le 15ᵉ de marche occupait même encore le Plessis-Piquet, criblant les Bavarois de sa fusillade. Le général Ducrot était si pénétré de l'importance de la position qu'il songeait à s'enfermer avec quelques centaines d'hommes dans la redoute pour s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. C'était tout risquer, il est vrai, et même dépasser les intentions du gouverneur de Paris. D'un autre côté, on s'aperçut d'un détail assez vulgaire : on n'avait pas d'eau pour les besoins des hommes et des chevaux, on n'en pouvait trouver ni sur le plateau, ni dans le village de Châtillon, où toutes les conduites avaient été coupées.

Tout se réunissait; on ne pouvait arrêter indéfiniment les Bavarois, qui commençaient à s'avancer en fortes masses, et dès lors il

fallait bien se résigner à lâcher prise. Un peu après quatre heures, le général Ducrot s'y décidait non sans peine. Par un contre-temps de plus, lorsqu'il fallut en venir là, les conducteurs d'artillerie qu'on avait laissés en arrière s'étaient repliés dans la plaine jusque sous les forts; il n'y avait plus moyen d'enlever les canons de la redoute, qui sans cela n'auraient point été perdus. Les mitrailleuses furent sauvées avec des chevaux d'officiers; on encloua avec chagrin les canons qu'on se voyait obligé d'abandonner, et le général en chef quittait la redoute avec tout son monde, notamment avec une compagnie de mobiles d'Ille-et-Vilaine qui était restée auprès de lui jusqu'au bout. Il partait le dernier sans être nullement inquiété. Au moment où il arrivait à Vanves, vers cinq heures et demie, le commandant du fort recevait du gouvernement une dépêche par laquelle on lui demandait s'il n'avait pas de nouvelles de la « personne » du général Ducrot. On n'en savait pas plus que cela; on croyait l'affaire terminée depuis longtemps lorsqu'elle finissait à peine, lorsque le commandant des opérations revenait du combat ramenant les divisions d'Hugues et de Maussion sous les forts de Vanves et de Montrouge.

IV.

C'était la première bataille du siége de Paris. Par elle-même, elle n'avait assurément rien que d'honorable. Il y avait eu, il est vrai, dès le matin un certain désordre, des défaillances de jeunes troupes, cette fuite des zouaves à travers les bois de Clamart que M. Gambetta, en homme d'imagination et préludant à ses bulletins de Tours, prétendait avoir vue à sept heures du matin, du haut des remparts du fort de Bicêtre (1). En réalité, ces désordres n'avaient été que partiels. D'autres troupes avaient montré de la bonne volonté et de la fidélité au devoir. L'artillerie surtout, l'artillerie, qui avait eu le principal rôle, avait déployé la plus intelligente fermeté, et on n'avait quitté la redoute, à quatre heures, qu'après avoir combattu toute la journée. Les historiens allemands, qui ont attribué la prise de Châtillon à « l'impétuosité bavaroise, » ont oublié d'ajouter que ces « impétueux Bavarois » n'avaient eu à prendre qu'un ouvrage abandonné, et qu'ils n'étaient entrés dans cet ouvrage que quelques heures après le départ du dernier soldat français. Le résultat définitif n'était pas moins d'une triste gravité, puisque dans ce jour de combat on venait de perdre une position

(1) Voyez les procès-verbaux des délibérations du gouvernement de la défense nationale. — Rapport de M. Chaper.

maîtresse, dominant les routes de Versailles aussi bien que les murs de Paris, et le résultat s'aggravait encore de toutes les exagérations, de toutes les excitations qui se répandaient aussitôt dans la grande ville, de cette idée de la démoralisation de l'armée qui s'attachait à cette malheureuse affaire. L'épreuve était réelle, et on y ajoutait le trouble de l'imagination. On vivait sous une de ces impressions maladives qui se composent d'exaspération et de défiance. Rien ne peint mieux l'état moral de Paris dans cette journée que cette anxiété d'un instant partagée par les chefs militaires eux-mêmes, cette crainte d'une irruption de l'ennemi sur les remparts, et depuis en effet, au camp des vainqueurs comme au camp des vaincus, au souvenir d'une occasion semblable perdue par les Anglo-Français devant Sébastopol, on s'est bien souvent fait cette question : pourquoi les Prussiens n'essayaient-ils pas le 19 septembre d'entrer de vive force dans Paris?

C'est là peut-être l'éternelle méprise de ceux qui croient que l'audace suffit à tout ou qui mettent leur imagination à la place des faits. Certainement les Prussiens auraient tenté l'aventure, s'ils avaient cru le pouvoir, et s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ne le pouvaient pas, c'est que ce n'était pas aussi simple qu'on le croit. Était-il donc si facile de se jeter sur une ville comme Paris pour l'enlever d'un seul coup, par une sorte de surprise? Sans être aussi efficacement protégés par des tranchées et aussi puissamment armés qu'ils l'ont été plus tard, les forts avaient déjà tout ce qu'il fallait pour se faire respecter, pour briser une attaque de leur feu ou pour la rendre tout au moins singulièrement meurtrière. Ils auraient fait mentir M. de Bismarck, qui affectait plus de confiance qu'il n'en ressentait peut-être, ou qui parlait fort à la légère lorsqu'il disait à M. Jules Favre que, si on le voulait, on prendrait un fort en quatre jours. L'enceinte elle-même commençait à être dans un suffisant état de défense, de façon à ne pas se laisser aborder impunément. Avec tout ce qu'on avait, on aurait bien trouvé de 60,000 à 80,000 soldats, dont quelques-uns pouvaient faiblir en rase campagne, mais qui à l'abri des défenses accumulées auraient tenu avec fermeté, appuyés par 100,000 mobiles, puis par cette dernière et puissante réserve de la garde nationale, incohérente si l'on veut, enflammée en définitive par la passion de combattre pour ses foyers, pour l'honneur de la grande cité.

Tourner le fort de Montrouge, ou forcer le passage entre Vanves et Issy, venir se jeter sur l'enceinte avec la chance de se heurter contre des masses protégées par la position, c'était assurément une grosse entreprise, et pour tenter si violemment, si témérairement la fortune, de quoi disposaient les chefs de l'armée allemande? Ils

n'avaient pas encore toutes les forces qu'ils ont eues depuis. Ils arrivaient devant Paris avec 122,000 hommes d'infanterie, 24,000 cavaliers et 632 bouches à feu. Une moitié de cette armée occupait le nord de Paris; c'était donc avec ce qui restait qu'il fallait risquer ce coup d'audace qu'on a pu croire possible, brusquer l'assaut du front sud! Si on réussissait, même au prix de torrens de sang, rien de mieux, la question était tranchée; si on échouait, et il y avait certes beaucoup de chances contraires, l'effet pouvait être immense et changer la face de la guerre en réveillant la confiance dans le pays tout entier comme à Paris, en permettant peut-être à l'Europe d'offrir sa médiation, éventualité que la Prusse tenait à écarter pardessus tout.

La vérité est que les Allemands ne se préoccupaient pas extrêmement de jouer cette dangereuse partie, et ce combat même de Châtillon qu'ils se voyaient obligés de soutenir dans leur mouvement sur Versailles leur prouvait que, si Paris n'avait pas une armée des plus complètes, des plus aguerries, il avait encore des forces régulières en état de combattre. Peu de jours après, M. de Chaudordy, délégué des affaires étrangères à Tours, écrivait à M. Jules Favre : « Il paraît certain que les Prussiens ont beaucoup souffert devant Issy (combat de Châtillon), qu'ils ne s'attendaient pas à la défense de Paris, et qu'ils en sont troublés... » Je ne crois pas que les Prussiens fussent bien troublés, puisque le 19 septembre un peu après midi le ve corps reprenait sa marche sur Versailles, laissant les Bavarois seuls en face de nous. Ils comprenaient du moins qu'ils ne devaient rien risquer, et la meilleure preuve qu'ils n'avaient pas la pensée de se jeter à notre poursuite jusque sous le rempart, c'est qu'ils ne nous remplaçaient pas même immédiatement à Châtillon : ils laissaient venir la nuit; mais à Paris on ne savait pas tout cela. L'incertitude et l'obscurité grossissaient les événemens. On voyait déjà l'ennemi aux portes, et la première conséquence de cet ébranlement moral aussi bien que de l'incident militaire de la journée était l'abandon de toutes les défenses extérieures. La chute de Châtillon déterminait l'évacuation de Meudon, de Brimborion, de Montretout, même de Gennevilliers. Toutes les troupes étaient immédiatement ramenées dans Paris. La division de Maud'huy, qui n'avait été nullement entamée dans ses positions de Villejuif, était rappelée en ville comme les autres. Du même coup, on faisait sauter les ponts de Billancourt, de Sèvres, de Saint-Cloud, d'Asnières, de Clichy, de Saint-Ouen. Le Mont-Valérien restait notre seule sentinelle extérieure, et la dernière communication laissée intacte entre les deux rives de la Seine était le pont de Neuilly.

Jusque-là, rien n'est plus vrai, on n'avait pas cru à la possibi-

lité de cette opération extraordinaire d'un investissement aussi complet, aussi absolu, dépassant la mesure de toutes les combinaisons militaires connues. On considérait presque comme une chimère ambitieuse et vaine cette idée du siége ou du blocus d'une place défendue par une enceinte d'un développement de plus de 30 kilomètres, protégée par des forts décrivant une ligne circulaire de 60 à 80 kilomètres. On s'était dit, sur la foi des calculs ordinaires, que pour faire un tel siége il faudrait un matériel d'artillerie colossal qu'une armée traînerait difficilement après elle à 600 kilomètres de sa base d'opérations, que pour accomplir un tel investissement il faudrait 500,000 ou 600,000 hommes au moins. Qu'on pût réussir à empêcher les grands convois de ravitaillement d'arriver à la place assiégée, ce n'était point impossible, et c'était déjà beaucoup; on n'imaginait pas un blocus tel qu'il pût interdire la plus simple communication. Toutes ces difficultés n'avaient point échappé aux chefs de l'armée allemande; ils avaient remué le problème dans tous les sens, ils l'étudiaient depuis longtemps, et lorsqu'en 1867, à l'époque de l'exposition, les ministres de l'empire conduisaient M. de Moltke sur la butte Chaumont pour lui offrir le spectacle de Paris et de ses splendeurs, ils ne se doutaient pas qu'ils lui montraient un champ de bataille, que trois ans après ces campagnes déployées autour de Paris seraient occupées par les armées allemandes, que ces monumens qui se dessinaient à l'horizon recevraient des obus allemands. M. de Moltke, lui, regardait peut-être le spectacle moins en amateur du pittoresque qu'en stratégiste.

Même avant Sedan et à plus forte raison après Sedan, les chefs de l'armée allemande n'avaient point hésité un instant à marcher sur Paris. Seulement seraient-ils obligés de faire un siége régulier? se borneraient-ils à un investissement? Toute la question était là pour eux. Elle ne les prenait certes au dépourvu d'aucune manière. Ils avaient préparé un immense parc de siége qui n'attendait qu'un ordre de départ à Mayence; mais on n'était pas maître des chemins de fer. Toul, qui tenait encore, quoique près de tomber, gênait singulièrement le passage sur la ligne de Nancy; les transports étaient difficiles, il faudrait du temps pour amener sous Paris un attirail de siége qui ne pourrait pas être de moins de 600 pièces d'artillerie, qui nécessiterait de gigantesques approvisionnemens de munitions. On n'y renonçait pas, et en attendant on s'était décidé pour l'investissement. On comptait un peu sur les agitations intérieures, qui dévoreraient Paris, sur la famine, qui arriverait bientôt; on ne croyait pas que Paris eût pour plus de six semaines et à la dernière extrémité pour plus de dix semaines de

vivres. M. de Bismarck le disait lestement à M. Jules Favre dans l'entrevue de Ferrières. « Je ne vous dis pas que nous livrions un assaut à Paris, il nous sera peut-être plus commode de l'affamer en nous répandant dans vos provinces;... nous empêcherons les arrivages avec 80,000 hommes de cavalerie, et nous sommes résignés à rester chez vous tout le temps nécessaire... » Qu'en résulterait-il? M. de Bismarck lui-même s'en effrayait d'avance. Dès les premières semaines, par des circulaires ou par des mémoires, il s'efforçait de décliner aux yeux de l'Europe la responsabilité des affreux malheurs qui pourraient arriver dans Paris, à la fois affamé et bombardé. Il disait au roi : « Je m'attends pour ma part à voir un dénoûment qui dépassera en fureurs et en désastres tout ce que les historiens ont raconté de la prise de Jérusalem. Plusieurs centaines de mille habitans peuvent périr dans les horreurs de la faim ou dans un vaste incendie. » On ne pouvait pas dire du moins qu'on ignorait ce qui pouvait arriver; mais la résolution était prise, et le combat de Châtillon suspendait à peine pour quelques heures l'exécution d'un plan qui réussissait absolument comme on l'avait prévu, peut-être même encore plus qu'on ne l'avait prévu.

Le 19 septembre au soir en effet, les Allemands avaient accompli avec une rigueur méthodique, au nord comme au sud de Paris, tous les mouvemens fixés dès le 15. L'armée de la Meuse, opérant au nord, avait eu à peine quelques petits engagemens avec des forces françaises à Pierrefitte, à Montmagny, et avait pris ses positions. Le IVe corps poussait jusque vers la Seine au-dessous d'Argenteuil, tandis que la 5e et la 6e division de cavalerie, un peu retardées, passaient bientôt le fleuve pour aller se relier à la IIIe armée dans la direction de Versailles. A la gauche du IVe corps, au-dessus de Saint-Denis, la garde, ayant son quartier-général à Gonesse, occupait la ligne de Garges, Blanc-Mesnil, Aulnay-lès-Bondy, et elle se couvrait aussitôt en dérivant le canal de l'Ourcq, dont on utilisait les eaux pour former une inondation entre Dugny et Sevran. Le XIIe corps, inclinant vers l'est et la Marne, s'établissait sur la ligne de Sevran, Livry, Montfermeil, Chelles. La division wurtembergeoise, venant à la suite, devait rester d'abord entre la Marne et la Seine. Cette occupation du nord, allant de l'ouest à l'est, s'était faite, à vrai dire, sans difficultés sérieuses, sans autres accidens que quelques escarmouches d'éclaireurs ou quelques canonnades de nos forts, destinées à tenir en respect les partis allemands trop avancés en montrant à l'ennemi jusqu'où il pouvait aller. Pendant ce temps, la IIIe armée, passant la Seine, décrivait de son côté son mouvement vers le sud. Le Ve corps, qui tenait la tête et qui se trouvait le 19 au matin à Bièvre, s'était heurté contre nos

divisions en avant de Châtillon; mais bientôt, voyant l'attaque française arrêtée, il continuait sa marche sur Versailles, laissant en position devant nous le IIe corps bavarois, qui était suivi à son tour du VIe corps, appuyé à Choisy-le-Roi et venant prendre dans cette région des postes qu'il n'a pas cessé d'occuper pendant tout le siége. Le Ve corps touchait déjà par ses têtes de colonne à Versailles vers deux heures, et de ces troupes, qui défilaient incessamment jusqu'au soir, une partie restait dans la ville, qui ne s'appartenait plus désormais, l'autre partie s'écoulait vers Saint-Germain, puis vers la Seine, dans la direction de Chatou, pour rejoindre le IVe corps, venant du côté de Saint-Denis.

Dès lors la jonction était faite. Les forces allemandes se reliaient de tous côtés au nord et au sud, sur la haute et la basse Seine. Chaque corps avait sa zone d'investissement tracée et son rôle défini d'avance. Versailles restait le grand campement de l'invasion, et c'était, surtout le premier jour, un campement bizarre, bruyant, confus en apparence et au fond très rigoureusement, très méthodiquement ordonné. On sentait la puissance inflexible de la discipline dans ces premiers désordres de la prise de possession d'une ville inconnue par des troupes qui sortaient d'un nouveau combat, qui arrivaient exténuées de fatigue et exaltées par le triomphe. Réquisitions, brutalités, déprédations, rien ne manquait, rien ne troublait le service. Ils étaient à peine arrivés que déjà les bivouacs se rangeaient dans les avenues, les forges de campagne fonctionnaient sur la Place d'Armes, les voitures étaient en réparation. C'est un récit fait sous les auspices des autorités municipales de Versailles qui le dit : « tout, même la violence, avait sa règle tracée d'avance, de façon à laisser les passions mauvaises du soldat se satisfaire sans troubler l'ordre nécessaire à l'ensemble. » Si Paris était investi, Versailles était occupé, et entre les deux villes s'élevait désormais un mur d'airain.

C'était assurément une opération hardie de venir cerner Paris, s'établir à Versailles, non pas avec les 80,000 hommes de cavalerie dont M. de Bismarck parlait à M. Jules Favre, mais avec 24,000 cavaliers et 125,000 hommes d'infanterie. En se mettant aussitôt à l'œuvre pour organiser l'investissement et assurer leurs positions, en poussant leurs avant-postes sur les hauteurs de Saint-Cloud, à Sèvres, à Meudon, les Prussiens sentaient bien eux-mêmes leur faiblesse. Le Ve corps particulièrement ne pouvait suffire à défendre l'intervalle de Chatou à Meudon avec l'obligation d'occuper Versailles. Aussi les chefs de l'armée allemande pressaient-ils l'arrivée de forces nouvelles. Ils appelaient le Ier corps bavarois, qui se plaçait à Montlhéry pour marcher bientôt de là sur Orléans, le

XIe corps, qui venait prendre sa place dans les lignes d'investissement vers Sèvres, une division d'infanterie qui était avec le grand-duc de Mecklembourg à Reims, une division de landwehr de la garde que la chute de Strasbourg rendait libre le 28 septembre. Bref, en peu de jours, les Allemands allaient avoir autour de Paris, pour assurer l'investissement ou pour le protéger à l'extérieur, un peu plus de 200,000 hommes d'infanterie et 35,000 hommes de cavalerie. C'était l'œuvre des premières semaines, c'était tout ce qu'on pouvait faire pour le moment, et ici, au début d'une si colossale entreprise, commencée avec de si faibles moyens, il est bien facile de voir ce qu'on aurait pu se promettre de la défense de Paris, si on avait eu, non pas même l'armée de Bazaine, qui en tenant encore à Metz rendait le service d'immobiliser devant elle plus de 200,000 Prussiens, mais l'armée qui était allée se perdre à Sedan. Évidemment, si le maréchal de Mac-Mahon eût été autour de Paris avec son armée, les Allemands n'auraient pu passer la Seine ni avec les 150,000 hommes qu'ils avaient le premier jour, ni avec les 240,000 hommes qu'ils avaient quelques jours plus tard. L'investissement eût été impossible. Tout ce qu'on avait pu faire avec les modestes forces dont on disposait avait été ce combat de Châtillon, qu'on venait de livrer, et qui n'avait pu rien empêcher.

Ainsi le soir du 19 septembre tout s'accomplissait à la fois. Au moment où M. Jules Favre revenait de Ferrières avec la conviction qu'il n'y avait point de paix possible, sauf par la soumission au vainqueur, le combat de Châtillon était le dernier effort de la défense extérieure et le signal du véritable siége. Les Allemands avaient la clé de la grande ville, autour de laquelle se resserrait d'un seul coup le cercle de l'investissement, et Paris, violemment rejeté en lui-même, restait désormais cerné de toutes parts, emprisonné avec ses émotions, ses incohérences, ses agitations, mais aussi avec cette inépuisable ardeur d'espérance et d'illusion qui allait le soutenir pendant cinq mois.

CHARLES DE MAZADE.

LE

SERVICE DES EAUX A PARIS

En dehors des organes de salubrité morale à l'aide desquels on neutralise les malfaiteurs, on secourt les indigens, on répand l'instruction, il existe dans toute agglomération humaine des organes de salubrité matérielle qui sont nécessaires à la vie commune des grandes villes. Sous ce rapport, Paris peut à bon droit être proposé comme modèle. Dès l'origine de notre histoire urbaine, malgré l'ignorance des temps, on constate les efforts accomplis pour assainir la cité, pour distribuer à chacun l'eau et la lumière, et pour améliorer sans cesse les conditions hygiéniques extérieures au milieu desquelles vit notre population. L'eau, élément indispensable à l'existence, emblème de pureté qui est symbolisé dans nos églises par le bénitier, substitué au lavabo des ablutions antiques, — l'eau, instrument d'industrie et de locomotion artificielle, a été de tout temps considérée comme une nécessité de premier ordre. Les villes, les gouvernemens, les rois, ont toujours tenu à honneur de la donner en abondance, souvent au prix de sacrifices excessifs. Il est intéressant d'étudier comment Paris est arrivé à satisfaire d'une façon correcte aux légitimes exigences de son peuple à cet égard.

I.

Il nous suffit aujourd'hui de tourner un robinet pour avoir de l'eau en quantité suffisante; il n'en a pas toujours été ainsi. Avant d'être doté de l'admirable système de réservoirs, d'aqueducs, de fontaines, dont nous jouissons maintenant, Paris, comme un voyageur au désert, a traversé ce que les Arabes appellent les heures de la soif. Lorsque la ville tout entière gisait dans l'île de la Cité,

le procédé était très simple : on allait à la rivière puiser directement une eau qui ne devait pas être d'une limpidité irréprochable, car à cette époque la Seine recevait et charriait toutes les immondices riveraines; c'était à la fois l'abreuvoir et l'égoût général. Plus tard, quand, trop étouffée dans son enceinte étroite, la ville eut franchi les rives du fleuve, qu'elle eut défriché le bois des Charbonniers, où le Louvre s'élève aujourd'hui, qu'elle eut consolidé les marais qui portent l'Arsenal, qu'elle eut construit le bourg Thiboust, le Beau-Bourg, le bourg l'Abbé, qui prenait son nom de l'abbaye Saint-Martin, et qu'elle eut jeté comme une vedette sur les dernières inflexions du mont des Martyrs la maladrerie de Saint-Lazare, elle trouva que la Seine était bien loin, et elle eut soif. Les Parisiens qui avaient enjambé la berge gauche de la Seine étaient moins malheureux. Ils avaient d'abord la rivière de Bièvre, qui alors se jetait en amont du Petit-Pont, à peu près en face de Notre-Dame; ce furent les embellissemens de Charles V qui, la repoussant vers l'est et lui creusant un nouveau lit, la firent aboutir au-dessus du point où nous voyons le pont d'Austerlitz. En outre ils avaient les eaux d'Arcueil, amenées par un aqueduc romain dont on fait remonter la construction à Julien, et qui fut renversé, dit-on, pendant le IXe siècle par une incursion normande; ce ne fut du reste qu'en 1544 qu'on en retrouva les vestiges.

Les moines de Saint-Laurent cherchèrent le moyen de boire sans avoir recours à la Seine. Ils découvrirent ce qu'on nomme encore fort improprement, comme nous aurons à le dire, les sources du nord, prises sur les hauteurs de Romainville, des Bruyères, de Ménilmontant, et les réunirent dans un réservoir commun aux Prés-Saint-Gervais, d'où elles s'écoulaient par des tuyaux de plomb dans la direction déterminée. Plus tard, l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, qui est aujourd'hui le Conservatoire des arts et métiers, capta les eaux de Belleville et construisit un aqueduc souterrain de 1,200 mètres environ qui les amena jusqu'au lieu de consommation. C'est là le point de départ très humble de notre système de distribution des eaux. Les travaux exécutés par les moines ont été souvent réparés, il ne reste plus rien des constructions primitives; mais les sources ne sont point taries, elles donnent toujours un faible contingent, que nous apprécierons lorsque nous conduirons le lecteur à Belleville et aux Prés-Saint-Gervais.

Cette eau était sans doute presque exclusivement consacrée au service des deux monastères et des bourgades bâties à leur ombre; ce fut Philippe-Auguste qui en généralisa l'usage et y fit participer la population parisienne. Il avait acheté aux religieux de Saint-Lazare la foire qu'il transporta aux halles en 1183 : en même temps

il fit établir trois fontaines, l'une sur le nouveau marché, l'autre au cimetière des Innocens, qu'on venait d'ouvrir; elles étaient alimentées par l'eau des Prés-Saint-Gervais; la troisième provenait de la source de Belleville. Le nom que le peuple lui donna, et qui subsiste encore, prouve combien l'eau, chargée de sels calcaires, était aigre et rude, et combien peu elle prenait le savon, ainsi que disent les ménagères; on l'appela *Maubuée*, la mauvaise lessive. Par le fait, Philippe-Auguste n'avait pas seulement rendu un grand service aux Parisiens, il avait exproprié les moines « pour cause d'utilité publique, » et avait déclaré que la distribution des eaux était de privilége royal. Il tuait un abus, mais pour en faire naître un autre qui aura parfois de graves conséquences, contre lequel on réagira souvent en vain, et qui ne prendra fin qu'aux premières heures de la révolution. Cet abus est celui des concessions courtoises, dont le premier exemple est donné en 1265 par Louis IX, qui accorde une prise d'eau au couvent des Filles-Dieu; c'était diminuer d'autant la ration, déjà fort restreinte, du public. La mode s'y mit; il n'y eut pas de maisons religieuses, pas de grands seigneurs, qui n'obtinssent des concessions pour leur usage exclusif; le mal devint tel que les fontaines tarirent et que plusieurs quartiers furent abandonnés parce que l'on y mourait littéralement de soif. Il fallut porter remède à cet état de choses, et un édit de Charles VI, en date du 9 octobre 1392, révoqua toutes les concessions privées, excepté celles dont jouissaient les logis du roi et des princes du sang. Il est un considérant de l'ordonnance royale qu'il faut citer, il peint l'époque : « car de tant comme nostre bonne ville de Paris sera mieulx pueplée et habitée de plus de gens, et que nostre dict pueple sera mieulx pourveu de ce qui est nécessaire pour leur sustentacion, la renommée d'icelle sera plus grant, laquelle renommée redonde à l'augmentation de nostre gloire et exaltation de nostre hautesse et seigneurie. » C'était le roi alors qui entretenait les réservoirs, les aqueducs et les fontaines : les municipalités ne sont point encore intervenues; leur rôle va commencer.

Pendant l'exécrable querelle des Bourguignons et des d'Armagnac, pendant la longue guerre que nous eûmes à supporter contre les Anglais implantés sur notre sol, on vécut au jour le jour, et l'on ne pensa guère à conserver en bon état les conduites d'eau qui alimentaient les fontaines. L'aqueduc de Belleville s'écroulait; le prévôt des marchands le fit réparer sur une longueur de 96 toises (187 mètres). Pour célébrer cet acte de bonne administration municipale, on grava sur marbre une inscription que l'on peut lire encore au regard « de la Lenterne; » elle est composée de vingt vers qui riment assez bien entre eux, donne la date précise, les dimen-

sions de l'œuvre, le nom du prévôt, Mathieu de Nanterre, celui des échevins, Pierre Gallie, Michel Granche, Philippe Lalemant, Jacques de Hacqueville, et se termine ainsi :

Car, se brefvement on ne l'eust fait,
La fontaine tarie estoit.

En somme, ce fut une prise de possession : la commune dépouillait la royauté à son profit; puisqu'elle acceptait charge d'entretien, elle devenait propriétaire, et ce fut elle qui distribua les concessions courtoises. Elle ne s'en fit pas faute, et on retomba dans les erremens que Charles VI avait combattus. Le droit de la ville sur la distribution des eaux ne lui fut jamais disputé; la royauté le reconnut, on en a la preuve dans une lettre datée du 22 novembre 1528 par laquelle François I[er] demande au prévôt des marchands et aux échevins d'octroyer de l'eau à l'évêque de Castres, qui va faire bâtir une maison à La Villette, « la grosseur d'un pois tant seulement. » Le bureau de la ville, comme on disait alors, se fit tirer l'oreille; le roi renouvela sa demande, qui ne fut prise en considération que le 11 février 1529, et l'on a soin de stipuler que messire Pierre de Montigny, évêque de Castres et abbé de Ferrières, fera les frais d'installation, et ne pourra tirer « qu'un fil d'eau vive de la grosseur d'une graine de vesce (1). » Plus tard, en 1549, Henri II obtient, non sans quelque peine, des concessions pour la duchesse de Valentinois et le maréchal de Saint-André.

Si le prévôt et les échevins tenaient autant que possible le gobelet haut pour les grands seigneurs, ils l'abaissaient volontiers pour eux et y puisaient à pleines lèvres. Les concessions qu'ils marchandaient au roi, ils se les attribuaient sans vergogne pour services rendus ou à rendre, et les fontaines banales n'en coulaient pas mieux. Le moyen employé pour calmer les plaintes du public fut étrange. Une ordonnance municipale du 28 novembre 1553, qui eut besoin d'être appuyée par lettres patentes du 15 mai 1554, rapporta toutes les concessions faites et les rétablit immédiatement au profit de nouveaux titulaires. Malgré l'érection de la fontaine de Birague en 1579, Paris était fort altéré, et il fallut attendre la fin

(1) Sous le règne de François I[er], on répara l'aqueduc de Belleville. « En cette dicte année (1527) fut commencé par les prevost et eschevins de la ville de Paris à faire faire tout de neuf les voultes, conduitz et tuyaulx pour la fontaine de la ville de Paris, qui ont cousté à faire plus de trente mil livres. Et furent commencées à faire dedans terre les voultes, à Belleville sur Sablon, jusques à Paris, et furent icelles voultes parfaictes de pierres de taille, en manière qu'on pouvait aisément aller par dedans, pour mettre les dicts tuyaulx. Et a duré l'œuvre à faire plus de quatre ans, et parfaicte en l'an 1530, et le tout pour le bien public. » *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I[er]*, p. 330.

de la ligue et l'entrée de Henri IV à Paris pour que l'on s'occupât sérieusement de cette question vitale. Une série de mesures provoquées par le roi et adoptées de 1594 à 1598 réduisirent à quatorze le nombre des concessions.

A cette époque, un fait nouveau se produisit dont il faut tenir compte, car il constitue l'origine d'un revenu qui est aujourd'hui considérable. Martin Langlois, prévôt des marchands, offre dans cette même année 1598 une rente de 35 livres 10 sous à la ville de Paris en échange d'une concession d'eau qu'il demande; de plus, à quelques années de là, le chancelier de Bellievre reçoit deux lignes d'eau en compensation d'un terrain abandonné par lui. Le principe est donc admis, il était réservé à notre temps de l'appliquer d'une façon régulière et normale. C'est encore sous le règne de Henri IV que les habitans de la rive gauche eurent leur première fontaine, qui fut construite au Palais de Justice en 1606 par ordre de François Miron; elle était alimentée par l'eau des Prés-Saint-Gervais, qui passait dans une conduite placée sous le tablier du Pont-au-Change.

Les mauvaises habitudes avaient repris; des concessions courtoises avaient encore été octroyées, l'eau manquait. Henri IV fit un coup d'autorité, il examina lui-même l'état des distributions, et, par lettres patentes du 19 décembre 1608, il annula toutes les concessions, à l'exception de celles dont jouissaient le comte de Soissons, les dames de Guise et de Montmorency, la duchesse d'Angoulême, les religieuses de Sainte-Claire, les Filles-Dieu, les Filles-Pénitentes, l'hôpital de la Trinité et les Récollets-Saint-Martin. Ce n'était que de l'empirisme, et l'on ne pouvait ainsi remédier à une disette d'eau que l'accroissement de la population rendait plus sensible de jour en jour. Sully comprit promptement que les sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais ne rendaient point un volume d'eau correspondant aux besoins publics. Il fallait, si l'on ne modifiait promptement l'alimentation même des fontaines, ou que le peuple se passât d'eau, ou que le Louvre et les Tuileries en fussent privés. Il imagina donc de puiser en pleine Seine une quantité d'eau qui, reçue dans des réservoirs placés au-dessus du Pont-Neuf, que l'on venait d'achever, pût être facilement distribuée dans les deux logis du roi. Il s'entendit avec un ingénieur flamand nommé Jean Lintlaër, et en 1606, malgré la réclamation des marchands, qui redoutaient quelques embarras pour la facile navigation du fleuve, on éleva en aval, sur la deuxième arche de droite du Pont-Neuf, la première machine hydraulique que connut Paris. Ce fut la Samaritaine, qui eut rang de château et fut dirigée par un agent décoré du titre de gouverneur; elle se déversait dans le

Louvre et dans les Tuileries, et par ce fait rendait libre la fontaine que François Ier avait fait ériger sur la place de la Croix du Trahoir (1).

Dès qu'Henri IV eut disparu et que Sully fut rentré dans la retraite, l'alimentation des fontaines fut en péril, car sous l'influence de la cour on en revint au système des concessions gratuites : ce fut cependant sous la régence de Marie de Médicis que l'on exécuta un travail hydraulique qui fut pour Paris un véritable bienfait. On reprit un projet que la mort d'Henri IV avait empêché de mettre à exécution. En effet, dès 1609 Sully avait fait faire des tranchées dans la plaine de Longboyau pour retrouver, s'il se pouvait, les conduites romaines qui autrefois amenaient l'eau de Rungis jusqu'au palais des Thermes. Heureusement la reine-mère voulut avoir un palais à elle, et elle acheta les terrains qu'elle réservait à la construction du Luxembourg. Placé sur un point élevé, fort éloigné de la Seine, ce palais futur devait être privé d'eau, et pour remédier à cet inconvénient on pensa de nouveau aux sources abondantes des territoires de Rungis, d'Arcueil et de Cachan. Différens entrepreneurs se présentèrent; par délibération du 27 octobre 1612, le bureau de la ville accepta l'offre de Jehan Coing, maître maçon, qui s'engageait à capter les eaux et à les amener par aqueduc à Paris pour la somme de 460,000 livres. On donna une grande solennité à l'ouverture des travaux : la première pierre du principal regard de Rungis fut posée par le roi Louis XIII, accompagné de sa mère régente et de toute la cour, le 17 juillet 1613. Il fallut onze ans pour terminer l'œuvre entière, qui existe encore et que tous les Parisiens connaissent; l'eau fut pour la première fois mise dans les conduites destinées à la recevoir le 18 mars 1624, en présence du prévôt des marchands et des échevins. Ces eaux, qu'on a toujours nommées les eaux d'Arcueil, une fois la prise du Luxembourg opérée, furent distribuées dans quatorze fontaines publiques nouvellement construites. La proportion était fort inégale : sur 30 pouces d'eau que l'aqueduc versait dans les réservoirs, 18 étaient attribués à la maison royale et 12 seulement aux besoins de la population (2).

En 1632, Barbier, contrôleur-général des forêts de l'Ile-de-

(1) La fontaine de François Ier a subsisté longtemps; elle a été remplacée au siècle dernier par celle que l'on voit au coin de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré.

(2) On mesurait l'eau alors par pouce et par ligne, système de jauge très défectueux, et qui entraînait à bien des erreurs. Le pouce fontainier équivalait en chiffres ronds à 20 mètres cubes en vingt-quatre heures (exactement 19m,195). Le mètre correspond à 1,000 litres; Arcueil versait donc quotidiennement 600,000 litres d'eau à Paris.

France, voulant mettre les Tuileries et le faubourg Saint-Germain en communication facile et supprimer le bac qui servait de va-et-vient entre les deux rives de la Seine, construisit ce pont de bois que les historiens nomment indifféremment le pont Barbier, le pont Sainte-Anne et le Pont-Rouge. On y installa une machine hydraulique sur laquelle nous avons le témoignage d'un contemporain. John Evelyn, qui visita Paris en 1643, dit : « C'est une statue de Neptune qui fait sortir de l'eau par la gueule d'une baleine; le tout est en plomb, mais fort inférieur à la Samaritaine. » Ce groupe était sans doute contenu dans la maison bâtie sur pilotis que Gomboust a figurée sur le plan de Paris qu'il termina en 1652. Les poutres, les madriers, le Neptune et la baleine disparurent le 20 février 1684, dans une crue de la Seine qui emporta le pont de bois auquel le Pont-Royal allait succéder. L'eau montée par l'appareil avait été réservée à l'arrosage du jardin des Tuileries et aux usages du « logement de Mademoiselle. » La population n'en profita donc pas, mais elle reçut vers la même époque, 1651, de nouvelles sources découvertes entre Arcueil et Cachan, et dont le produit s'élevait à 24 pouces environ par jour.

Cependant les concessions, auxquelles on ne parvenait pas à mettre fin, diminuaient chaque jour la portion du public. Le 22 janvier 1653, le prévôt des marchands rend une ordonnance qui déclare que désormais toute concession nouvelle sera faite à prix d'argent. L'exemple de la soumission fut donné de haut, mais ne servit guère ; le surintendant Fouquet paie 10,000 livres pour un pouce d'eau qui lui est accordé, le 4 juin 1655, sur les sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais. On a beau rassembler à l'Hôtel de Ville les clés de tous les regards, menacer de peines sévères ceux dont la consommation dépasserait le droit de prise; on ne peut parvenir à régulariser la distribution. L'eau est littéralement au pillage, et les contestations sont aussi fréquentes qu'elles seraient fastidieuses à rapporter. Grâce pourtant à ces arrêts toujours semblables, à ces interdictions éludées, à ces règles définitives qui ne duraient pas vingt-quatre heures, on sait exactement la somme d'eau répandue dans Paris. Un état de distribution arrêté le 22 mai 1669, désignant séparément Arcueil, Belleville, les Prés-Saint-Gervais, mais omettant intentionnellement le produit de la Samaritaine, consacré aux logis royaux, nous apprend que le total des fontaines ou regards publics était de 35, alimentés par 13 pouces, et que les concessions privées, au nombre de 152, absorbaient 10 pouces. Paris consommait donc à cette époque 460,000 litres d'eau de source, dont 200,000 étaient soustraits en faveur des particuliers et des couvens.

En présence d'une pénurie pareille, il fallait aviser, d'autant plus que la sécheresse extraordinaire des années 1667, 1668 et 1669 avait singulièrement appauvri le rendement des sources : aussi ce fut encore à la Seine, à ses eaux contaminées, que l'on eut recours. Au-dessous de la troisième arche du pont Notre-Dame, il existait alors un moulin à blé; Daniel Jolly, chargé de diriger les machines de la Samaritaine, proposa en 1670 d'utiliser les échafaudages du moulin pour organiser quatre pompes aspirantes et foulantes qui donneraient à Paris un produit quotidien de 40 pouces; en même temps un certain Guillaume Fondrinier, qui n'était que le prête-nom de Jacques de Mance, trésorier de la fauconnerie, offrit de construire, à un second moulin du même pont Notre-Dame, huit corps de pompes qui élèveraient 50 pouces, qu'on pourrait avec quelques ouvrages supplémentaires porter facilement à 100. La ville accepta; Jolly et de Mance se mirent à l'œuvre chacun de son côté; tout le travail était terminé en 1671. Les résultats ne furent pas aussi brillans qu'on était en droit de l'espérer; ils furent néanmoins considérables, puisqu'ils produisaient 1,600,000 litres, c'est-à-dire 80 pouces, qui furent reçus dans quinze nouvelles fontaines accessibles au public.

Ces mécaniques hydrauliques étaient bien rudimentaires; les personnes qui ont vu fonctionner la machine de Marly peuvent se figurer ce que valait ce grossier outillage; on faisait en réalité plus de bruit que de besogne, et les réparations incessantes coûtaient fort cher. De plus on se plaignait de la qualité de l'eau de Seine : on enviait les eaux d'Arcueil et des Prés-Saint-Gervais, quoique cependant elles soient bien calcaires; on ne parlait que de nouvelles sources à découvrir; on fouilla les coteaux de Meudon, de Clamart, de Vaugirard, de Châtillon, d'Issy, mais sans succès. On fut forcé de se contenter de ce que l'on avait, et l'on resta stationnaire pendant un siècle (1). Ce n'est pas que les projets fassent défaut : il ne se passe pas dix ans sans que l'on en présente; ils sont étudiés et repoussés. On semble se contenter des apparences, et l'on édifie beaucoup de fontaines sans trop se préoccuper d'y amener de l'eau : on prodigue les sculptures, les attributs; le public n'en est pas plus satisfait. Après l'inauguration de la fontaine de la rue de Grenelle en 1739, on ne s'arrête guère à contempler les statues de Bouchardon, et on la surnomme « la trompeuse, » car elle a

(1) On peut facilement se rendre compte de la pénurie dont Paris avait à souffrir en consultant le plan de distribution des eaux que l'abbé de Lagrive a dressé en 1735; on y voit les « tuiaux du roy pour les eaux de sources, — pour les eaux de Seine, — pour les eaux de sources et de Seine, — et les tuiaux de la ville pour les eaux de sources, — pour les eaux de Seine. »

promis de l'eau et n'en a point donné. Une sorte d'indifférence qui ressemble bien à de l'apathie neutralise toutes les bonnes intentions qui se font jour; on voit inutilement poindre des idées qui plus tard trouveront une réalisation facile, et qui alors paraissent téméraires. En 1762, de Parcieux offre d'amener à Paris les eaux de la petite rivière de l'Yvette, qui sort de terre entre Versailles et Rambouillet. Deux ingénieurs célèbres, Perronet et de Chezy, donnèrent corps à l'idée émise par de Parcieux en dressant le plan de l'aqueduc de dérivation. Trois ans après, une compagnie propose d'élever les eaux de la Seine de façon à les distribuer à toutes les maisons de Paris moyennant une taxe proportionnelle. Les deux projets opposés l'un à l'autre se partagent si bien l'opinion publique que ni l'un ni l'autre ne sont adoptés. Vers ce moment, 1769, les premiers mémoires sont présentés en faveur des pompes à feu; mais les inventeurs se disputent au lieu de s'associer. Auxiron réclame la priorité; les frères Périer présentent un groupe d'actionnaires sérieux et obtiennent par lettres patentes du 7 février 1777 l'autorisation de construire à leurs frais des machines à feu propres à élever l'eau de la Seine et à la faire parvenir dans des réservoirs placés à une telle altitude qu'il serait facile de la distribuer dans les différens quartiers de la ville. Restait l'emplacement à choisir : ce fut la prévôté des marchands qui le détermina; on désigna Chaillot. La pompe à feu y existe encore, mais elle n'a plus rien de commun avec la machine que les Périer y avaient établie, et qui donna de l'eau pour la première fois dans Paris au faubourg Saint-Honoré en juillet 1782 (1). Mercier en parle; il admire et s'étonne. « La simple vapeur d'eau en ébullition est l'agent du mouvement prodigieux que nulle autre force connue ne pourrait produire; elle élève l'eau à 110 pieds au-dessus des basses eaux de la Seine, et fait monter en vingt-quatre heures 400,000 pieds cubes d'eau pesant 28,800,000 livres. Ainsi voilà de quoi abreuver, laver et inonder à souhait tous les quartiers de la ville. » Malheureusement l'affaire était avant tout financière; les actions devinrent l'objet d'un agiotage effréné; les joueurs à la hausse et à la baisse se souciaient fort peu des besoins de la population. Cela fit grand bruit en son temps : Mirabeau, payé par Calonne, attaquait la compagnie concessionnaire, Beaumarchais la défendait, et le public, fort lésé, disait tout haut que cette fameuse pompe à feu n'était en réalité qu'une machine à pamphlets.

On revint à l'idée de détourner l'Yvette par un canal. Le 3 novembre 1787, un ingénieur nommé de Fer fut autorisé à exécuter

(1) On construisit en même temps une pompe à feu au Gros-Caillou, sur une partie de l'emplacement occupé par la manufacture des tabacs; j'en ai dit quelques mots lorsque j'ai parlé de celle-ci.

les travaux à ses frais; il lui fallait de l'argent, il en chercha, mais avant qu'il en eût trouvé la révolution était survenue et avait mis tous ses projets à néant. A la veille du jour où le vieil état de choses allait s'écrouler, la compagnie des pompes à feu s'écroulait aussi et était obligée de céder son privilége à la ville de Paris par contrat du 14 avril 1788. Jusqu'à la fin du siècle, on ne tenta rien; l'esprit était sollicité par des intérêts passionnés qui ne laissaient guère le loisir de s'occuper de questions de salubrité; bien des projets furent présentés cependant, mais c'est à peine s'ils furent étudiés avant d'être repoussés. Les phrases ampoulées qu'on débitait à la tribune, les devises emphatiques que l'on inscrivait sur les murailles soutenaient peut-être l'élan de la population, mais ne lui donnaient point à boire, et Paris en était, sur presque tous les points, réduit à « la sangle » des porteurs d'eau qui allaient puiser l'eau en rivière. Le consulat, dès qu'il fut établi, s'occupa, avec un empressement où la politique eut sa bonne part, de pourvoir à tout ce qui était nécessaire à l'alimentation de la grande ville. La question fut reprise dans tous les détails, approfondie par des hommes compétens en dehors de toute ingérence des financiers; les projets qui avaient été mis en avant furent étudiés, on entreprit des travaux topographiques sérieux, et l'on finit par s'arrêter à l'idée de dériver les rivières de la Beuvronne et de l'Ourcq pour les amener à Paris par une large tranchée à ciel ouvert qui serait à la fois aqueduc et canal de navigation. La prise d'eau devait être effectuée sur la lisière des départemens de l'Oise et de l'Aisne au bief du moulin de Mareuil, à 96 kilomètres de Paris. Le décret approbateur est du 29 floréal an x (19 mai 1802). Un second décret du 1er vendémiaire an xi (23 septembre 1802) prescrit l'ouverture des travaux, charge le préfet de la Seine de les administrer, et en confie l'exécution aux ingénieurs des ponts et chaussées. En 1809, le canal était terminé jusqu'à la Beuvronne, le bassin de La Villette était creusé; 10,000 ou 12,000 mètres cubes d'eau potable étaient mis à la disposition des Parisiens (1). Ils en profitèrent dans une mesure que des chiffres officiels nous permettent d'apprécier. En 1800, les abonnemens d'eau rapportaient à la ville une somme annuelle de 385 francs; en 1805, il y a déjà un accroissement notable, le produit total a donné 4,666 francs; en 1808, les conduites ont été branchées sur l'aqueduc qui fait pénétrer la Beuvronne dans Paris, on perçoit 167,370 fr., l'usage se répand; des fontaines marchandes sont construites, et l'encaisse « hydraulique » de l'Hôtel de Ville accuse 229,233 fr.

(1) Le projet ne reçut une complète réalisation qu'entre 1822 et 1830, lorsque les canaux de l'Ourcq, de Saint-Denis et de Saint-Martin eurent été creusés.

Malgré la modicité des sommes, c'est en dix années un progrès extraordinaire.

Les contingens réunis des sources, des pompes d'élévation et du canal de l'Ourcq ont pendant longtemps à peu près suffi aux exigences du groupe parisien; pourtant, si nous en étions réduits là aujourd'hui, nous nous trouverions singulièrement à plaindre. Les efforts du temps passé ont lentement, mais incessamment produit de bons résultats; ceux qui ont été accomplis de nos jours ont dépassé tout ce que l'on pouvait imaginer jadis, ils ont amené une révolution complète dans nos habitudes ménagères, ils ont permis de donner une salubrité appréciable à nos rues, dont Mercier a dit que « le pavé était le plus infect et le plus immonde de toutes les villes du royaume. » Ils ont détruit, il est vrai, en grande partie, l'industrie des porteurs d'eau qui, il y a vingt ans encore, nous fatiguaient de leurs cris: en revanche, ils ont conduit l'eau dans nos demeures et l'ont mise à la portée de tous. En étudiant le régime actuel des eaux potables de Paris, nous dirons par quels travaux, souvent gigantesques, on est arrivé à pourvoir d'une façon presque complète aux besoins des particuliers, de l'industrie et de l'assainissement.

II.

Paris emprunte aujourd'hui ses eaux à la Seine, à l'Ourcq, à la Marne, qui lui fournissent un volume quotidien de 281,500 mètres cubes, aux sources d'Arcueil, de la Dhuis, des puits artésiens de Grenelle et de Passy, qui donnent 33,600 mètres. A ce contingent, il faut ajouter ce que produisent encore les sources du nord, qui en moyenne peuvent suer, — c'est le vrai mot, — 216 mètres cubes par vingt-quatre heures. — 315,316,000 litres d'eau potable sont donc mis chaque jour à la disposition de la population parisienne, qui peut boire, laver ses rues, nettoyer ses égouts, faire ses blanchissages et sa cuisine, alimenter ses machines à vapeur fixes ou mobiles, embellir ses jardins, avoir des rivières factices et des lacs dans ses promenades, faire jaillir la gerbe des fontaines monumentales et prendre des bains tout à son aise. Nous voilà bien loin déjà du temps où Mercier admirait la pompe à feu de Chaillot; mais nous n'en resterons pas là. D'immenses travaux entrepris à la fin de l'hiver 1867-68, interrompus par les événemens de 1870, sont actuellement poussés avec vigueur, et nous amèneront dans quelques mois un renfort quotidien de 100 millions de litres d'eau de source pure et limpide.

Pour suivre un ordre en quelque sorte chronologique, il faut vi-

siter d'abord ce que l'on nomme les sources du nord, c'est-à-dire celles qui s'écoulent à Belleville et aux Prés-Saint-Gervais. En réalité, ce ne sont point des sources, c'est de l'eau recueillie goutte à goutte au milieu des terrains qu'elle traverse. Les moines de Saint-Laurent et de Saint-Martin avaient remarqué que la pluie tombée sur les coteaux ne descendait pas tout entière dans les vallées; ils en conclurent que la terre en absorbait une bonne partie qui, pénétrant les couches successives, se perdait à des profondeurs où elle disparaissait à toujours. Ils résolurent de réunir ces suintemens partiels, de prendre la source, pour ainsi dire, en formation, et de l'arrêter au passage avant qu'elle n'ait été rejoindre les nappes souterraines que nul alors ne savait atteindre. Sur les hauteurs septentrionales de Belleville et des Prés-Saint-Gervais, ils construisirent ce que l'on appelle des *pierrées*, sortes de conduites carrées pour la plupart, bâties en moellons mal reliés, ouvertes çà et là par des fissures intentionnellement ménagées et appelées *barbacanes*, qui permettent à l'eau de filtrer à travers les parois, pour glisser jusqu'à un petit canal dont le lit est ordinairement en terre glaise, en *imperméable*, comme disent les gens du métier. C'est là tout le système de captation, qui est fort simple, mais qui aussi est très défectueux. Ces sources factices, n'étant alimentées que par l'humidité du sol, sont, bien plus que les sources naturelles, sujettes à des variations extraordinaires. Avec elles, on ne sait jamais sur quoi compter : s'il a plu, la terre saturée jette une grande quantité d'eau dans la pierrée; si le ciel est pur, si le vent du nord-est emporte les nuages et brûle les terrains, le réservoir est à sec ou peu s'en faut. Par les hivers humides, pendant les mois de mars pluvieux, la jauge des Prés-Saint-Gervais est de 250 litres par minute; en été, elle dépasse rarement 90, et parfois, dans les jours de grande sécheresse, elle est tombée à 40. L'eau que l'on recueille ainsi n'est point irréprochable; elle est très chargée de carbonate et surtout de sulfate de chaux; elle est rêche à boire, impropre à la cuisson des légumes, qu'elle durcit, et réfractaire au savon; c'est bien elle qui produit « la maubuée. »

De distance en distance, on a élevé des regards, espèces de chambres où aboutissent et d'où partent les conduites; l'eau y fait relais dans un bassin et s'écoule ensuite vers la direction des fontaines qu'elle doit desservir. A Belleville, elle chemine sur une gouttière en plomb où elle laisse après elle un dépôt calcaire adhérent. Les pierrées ne sont point belles; très basses de voûte, d'aspect triste et misérable, elles ressemblent à de vieux égouts; une vase blanchâtre encombre les barbacanes, et l'on ne sait guère où mettre les pieds. En revanche, on a essayé de donner au regard

une apparence monumentale : il a l'air d'un mausolée; une sorte de rotonde à jour, soutenue par des colonnettes, le surmonte et lui a valu le nom inscrit au-dessus de la porte : « la Lenterne. » Il est remarquablement bâti en fortes pierres de taille, qui sur le toit s'agencent comme d'énormes tuiles; c'est massif et brutal. Les lichens se sont collés aux parois et leur font un vêtement de deuil. Les regards des Prés-Saint-Gervais sont construits dans le même appareil; ils se dressent à mi-côte, comme des tombeaux au milieu des ruines, car ils touchent presque aux fortifications, et ils sont entourés par les décombres des maisonnettes que l'on a démolies sur la zone militaire au moment où les armées allemandes prenaient position sur les hauteurs du Raincy. Tous ces regards ont subi parfois des réparations complètes : les plus importantes datent du siècle dernier; sur celui du Bernage, j'ai lu la date 1743. Les eaux des Prés-Saint-Gervais sont centralisées à la fontaine qui occupe le milieu de la place du village; elle porte une inscription rappelant qu'elle a été édifiée sous le règne de Louis XIIII (*sic*), pendant que Le Féron était prévôt des marchands. Là, dans l'intérieur, après avoir gravi un escalier de bois accolé à la muraille, on se trouve dans la chambre de jauge. De petits bassins en plomb semi-circulaires superposés reçoivent l'eau, et par une série de chutes calculées lui rendent sa pente normale; elle passe par des trous qui ont un pouce de diamètre et servent à la mesurer; quelques petits récipiens carrés percés d'une étroite ouverture, représentant une ou deux lignes, déterminent le volume attribué à des concessions particulières. C'est la vieille jauge de nos pères; elle sera certainement remplacée quelque jour. Que l'on se garde bien de la détruire; elle est un spécimen curieux de nos anciens usages, et, comme telle, elle doit trouver sa place dans un de nos musées,—dans ce musée dont tous les élémens existent déjà, disposés chronologiquement par catégories admirablement combinées, et qu'il faut espérer voir sortir intact et complété des chambres ignorées où il est actuellement relégué dans une vieille maison du quai de Béthune. Rien ne serait plus intéressant que de réunir dans un local spécial et approprié tous ces vieux témoins de notre histoire urbaine.

Cette eau des sources du nord, dont le drainage fut si vivement apprécié par nos ancêtres, n'est plus jugée digne de désaltérer les Parisiens, à qui l'on offre une boisson bien autrement pure et abondante. Jadis on a bâti des fontaines pour la recevoir, et nous avons vu que François Ier en sollicitait quelque peu pour un de ses favoris; elle est bien déchue de son ancienne gloire : aujourd'hui on la jette à l'égout. Elle a été retirée de l'alimentation, mais elle n'est

pas perdue pour cela : on la répand dans nos rues au moment du balayage; elle assainit la voie publique en purifiant les ruisseaux, en lavant les trottoirs et en nettoyant les pavés. La naïade qui la verse de ses urnes souterraines ne doit pas être humiliée de cette destinée nouvelle, car, en feuilletant les vieilles chroniques du pays des nymphes, elle trouvera que Turgot, prévôt des marchands, fit concentrer en 1737 et en 1740 toutes les eaux de Belleville dans un réservoir construit vis-à-vis la rue des Filles-du-Calvaire, et que plus d'une fois il les fit lâcher dans le grand égout dont nous aurons à parler plus tard, et qui bien souvent alors avait besoin d'être violemment balayé par un courant rapide et profond.

Les sources du sud, celles que par excellence on appelait autrefois les sources royales, ont aussi bien perdu de leur importance; elles n'entrent guère dans le total de la consommation parisienne que pour une moyenne de 1 million de litres quotidien. Elles sont fournies par les territoires de Rungis, de L'Hay, de Cachan, d'Arcueil, et par le drainage du sol. L'aqueduc qui nous les apporte, au moment où il doit franchir la vallée de la Bièvre, prend un aspect grandiose qui ne déparerait pas la campagne romaine. Il fut construit par Jacques de Brosse, qui a fait œuvre durable. Il a 400 mètres en arcades, et il produit un effet imposant dans le paysage. Je me le rappelle au temps de mon enfance tout empanaché de verdure, habillé de lierre et fleuri de ravenelles; des ormeaux, des frênes, des érables, avaient trouvé moyen de pousser sur le toit de pierre, en avaient descellé les dalles, entre lesquelles ils glissaient leurs racines, qui allaient boire au courant; sous les arches, on avait bâti de petites maisons auxquelles les piliers servaient de façades latérales; tout ce monde semblait vivre là en famille, la nature, le monument et les hommes. On y mit bon ordre, et l'on eut raison, car ce pêle-mêle compromettait la construction elle-même, qui se lézardait, se désagrégeait et parfois en guise d'avertissement laissait choir quelque gravier sur la tête des passans. De 1834 à 1836, on déblaya l'aqueduc; on jeta bas les bâtisses parasites, on arracha les herbes folles, on abattit les arbres et l'on pansa toutes les plaies que le temps avait faites à l'édifice de Marie de Médicis. Aujourd'hui il est fort propret, et si les humides bourrasques du nord n'en avaient noirci la face septentrionale, on le croirait neuf. Les parties contemporaines de Jacques de Brosse sont facilement reconnaissables; les larges blocs de pierre équarris et assemblés portent tous les marques particulières des tâcherons qui les ont taillés : ici un maillet, là un ciseau, ailleurs un compas, signature naïve de ceux qui ne savaient point écrire. Au fond de la vallée, il a 22 mètres d'élévation et semble regarder avec mépris la vilaine petite rivière

de Bièvre, qui passe sous l'une de ses arcades. Il ne suit pas exactement le trajet de l'aqueduc de Julien, dont un pan de ruines est encore debout dans le voisinage. Ce vestige de l'ancienne conquête a résisté à tout; le temps n'est pas parvenu à l'égrener de ses doigts inflexibles. Il est composé de couches alternatives de moellons et de tuiles rouges dont le revêtement est tombé; à l'heure qu'il est, il ne sert plus que d'espalier à un énorme lierre (1).

On gravit un terrain en pente où végète un jardin potager; le long de la muraille, on voit des bornes gerbées les unes par-dessus les autres, verdies, moisies, dévorées par les mousses : ce sont les bornes de repère qui jadis indiquaient le trajet des conduites souterraines dans les champs et à travers les rues de Paris jusqu'au grand réservoir de la vieille estrapade; on les a arrachées il y a une trentaine d'années, et depuis cette époque elles gisent sans utilité à l'abri du grand aqueduc dont elles furent jadis les sentinelles avancées. Toujours marchant au milieu de plates-bandes cernées de buis, on arrive à la porte du regard n° 13, qui est situé à 7,164 mètres du point de captation : on ouvre la porte, et l'on se trouve dans une chambre pleine de rumeurs; l'eau y bruit avec des glouglous retentissans. Un large tuyau en fonte rampe au-dessus d'un petit canal taillé dans la pierre et escorté de deux trottoirs; une longue galerie voûtée, striée par des jours blanchâtres et blafards projetés à travers des ouvertures étroites comme des meurtrières, s'enfonce dans la nuit, et semble se briser tout à coup à un angle éloigné. C'est comme un immense cloître abandonné auquel il ne manque que le silence. Je l'ai visité le 15 mars dernier, et jamais peut-être il n'avait été en telle effervescence. Les pluies tombées en abondance avaient grossi les rivières, gonflé les sources, pénétré le sol, et l'eau ruisselait violemment à travers l'aqueduc; la conduite métallique d'un diamètre de 30 centimètres, insuffisante à contenir l'eau qui s'y voulait précipiter, laissait échapper dans le canal qu'elle surmonte tout ce qu'elle ne pouvait accepter. Celui-ci roulait une eau rapidement entraînée par la pente, mais qui, malgré le courant, déposait en hâte tous les calcaires qui la chargent et se faisait ainsi un lit épais de carbonate de chaux. Ce canal servait donc de déversoir au trop-plein, qui était considérable, puisque la moyenne du rendement des sources du sud est de 1,200 litres par minute et qu'il était alors de 6,000. De mémoire d'homme, on n'avait vu un pareil volume d'eau glisser dans le vieil édifice de Jacques de Brosse; mais cette eau que les conduites normales ne peuvent amener jus-

(1) Était-il enduit à l'intérieur de ce fameux ciment nommé *maltha*, qui, d'après les écrivains antiques, était composé de chaux vive pulvérisée et mêlée ensuite avec du vin, du saindoux, de la poix, de la cire, de l'huile et des figues?

qu'à Paris, que devient-elle? Elle s'en va entre les bords polis du canal jusqu'à ce qu'elle trouve l'orifice d'un tuyau de fonte vertical, — un dauphin, — où elle s'engouffre avec des mugissemens d'Encelade écrasé sous les rocs; par cette route à pic, elle tombe dans la Bièvre, qui s'étonne d'être baignée d'une eau limpide à laquelle elle n'est point accoutumée.

Comme ces temples antiques sur lesquels les chrétiens ont bâti des églises, l'aqueduc d'Arcueil sert, en plus d'un endroit, de soubassement à une construction gigantesque qui, au point inférieur de la vallée, le dépasse de 18 mètres. L'heure n'est pas éloignée où toutes ces sources réunies à grand'peine entendront passer un fleuve au-dessus de leur tête : 100 millions de litres en vingt-quatre heures. L'aqueduc d'Arcueil soutient l'aqueduc de la Vanne; l'œuvre de l'architecte des Médicis porte l'œuvre de nos ingénieurs. Très habilement ceux-ci ont profité du monument de Jacques de Brosse pour appuyer l'immense édifice qui guide à travers l'espace le canal aérien par où les sources de Champagne doivent venir jusqu'à nous. Cela fait un aqueduc à deux étages dont les piliers ont parfois été obligés d'aller chercher, au milieu de carrières exploitées, des fondations solides à 13 mètres de profondeur. D'une montagne à l'autre, un kilomètre d'arcades s'avance en demi-cercle et franchit le val de la Bièvre comme une suite d'arcs de triomphe. Cela grandit singulièrement le paysage, qui est affreux, nu, troué d'excavations, et qui évoque d'insupportables souvenirs. Voilà le fort de Montrouge effondré par les bombes; voici la maison des dominicains qui ont été ce que la commune appela des otages. L'aqueduc a eu aussi son petit rôle pendant la guerre. Le 20 septembre 1870, l'eau cessa d'y couler, et pendant toute la période d'investissement les conduites furent à sec. Les Allemands l'avaient barré sur le territoire de Fresnes, au regard n° 4, où correspond une concession particulière dirigée sur Berny. Un fort mur en briques et en ciment, — très bien bâti, car on eut quelque peine à le démolir, — força l'eau à changer de cours; elle se répandit sur la grand'route et alla se perdre dans la Bièvre; le 27 février 1871, le dégât était réparé, et les sources de Rungis rentraient à Paris à 10 heures du matin par leur chemin ordinaire.

Pendant le siège, l'eau ne nous a point manqué; les pompes à feu de la Seine ont travaillé sans relâche. Il en existe six aujourd'hui, au Port-à-l'Anglais, à Maisons-Alfort, au quai d'Austerlitz, à Auteuil, à Saint-Ouen et à Chaillot : celle-ci est la mère; c'est une machine à vapeur, elle attire l'eau, mais n'en contient pas. Une petite maison basse et trapue qui se ressent du goût de l'époque est assise en contre-bas du quai de Billy et renferme quelques bureaux

d'administration. Une vaste cour où s'élèvent des monceaux de houille est occupée sur un des côtés par une construction garnie d'un large vitrage; c'est la demeure de la machine, qui ne ressemble guère à celle dont les frères Périer se servaient jadis. La machine est double, ou, pour mieux dire, il y en a deux, isolées l'une de l'autre, agissant indépendamment et alimentées spécialement par trois foyers qui mettent en œuvre pour chacune d'elles 150 chevaux vapeur. A regarder l'énorme piston monter, faire un temps d'arrêt comme s'il se reposait après un effort, et redescendre dans sa gaîne de métal, on comprend promptement le jeu du mécanisme. Le piston, relevé par l'action du balancier obéissant à la vapeur, fait le vide dans un tube communiquant à la rivière et où l'eau se précipite; pour laisser à celle-ci le nombre de secondes nécessaires à l'ascension, il reste un moment immobile; puis, entraîné par son propre poids, qui est de 36,000 kilogrammes, il glisse verticalement en repoussant l'eau avec une telle puissance qu'il la chasse jusqu'aux grands réservoirs de Passy, situés entre l'avenue d'Eylau et l'avenue du Roi-de-Rome. La machine travaille jour et nuit : lorsque je l'ai visitée, le procès-verbal indiquait que pendant les dernières vingt-quatre heures elle avait brûlé 11,700 kilogrammes de charbon, donné 11,248 coups de piston, et que sa « montée » avait été de 21,709 mètres cubes d'eau. En la voyant fonctionner, il est difficile de se défendre d'une comparaison saugrenue : l'action de ce piston ressemble si bien à celle d'un instrument trop prosaïque que, si dans le pays des géans on représentait les pièces de Molière, ce serait un excellent accessoire pour jouer *Monsieur de Pourceaugnac*.

Il n'est pas besoin de machines à vapeur pour aspirer l'Ourcq et la jeter dans nos réservoirs; elle y vient naturellement dans le lit que Girard a creusé pour elle. C'est au bassin de La Villette, à côté des grands bateaux amarrés aux quais, que la prise s'effectue. L'eau, avant de pénétrer dans le canal qui lui est réservé, est forcée de passer à travers des « grilles, » sortes de tamis à mailles moyennes en fils de fer dont le cadre a précisément la dimension de la baie d'entrée; de cette façon, elle est non pas filtrée, mais purgée des élémens les plus grossiers qu'elle charrie avec elle. En temps ordinaire, les grilles sont changées trois fois par jour : à voir les chiens crevés, les débris de légumes, les immondices de toute sorte qui s'accumulent près du barrage, on trouve que la précaution n'est pas inutile; mais à certaines époques de l'année, au moment de la fenaison et de la chute des feuilles, il y a là une équipe d'employés qui se relaient le jour et la nuit, car c'est de demi-heure en demi-heure qu'il faut relever les grilles; sans cela, elles seraient

oblitérées par les détritus végétaux, puis rompues par le poids de ceux-ci, et ne livreraient passage qu'à une eau devenue promptement putride et malsaine. En général toutes les mesures paraissent prises et bien combinées pour ne donner à la population qu'une eau réellement potable.

L'eau de l'Ourcq, après avoir franchi un court canal couvert, apparaît dans un bassin carré, fermé par des vannes et muni d'une lourde roue à amples palettes. C'est le compteur hydraulique; nous n'en sommes plus à la jauge des Prés-Saint-Gervais. On a calculé qu'il faut que 11 mètres 200 litres d'eau passent sous la roue pour faire faire à celle-ci une révolution complète. On lève la vanne, l'eau suit sa pente. La roue est mise en mouvement, un bras de fer articulé emmanché au moyeu fait jaillir dans un tableau accroché à la muraille un numéro toutes les fois qu'un tour est révolu. En calculant le nombre de secondes et la quantité connue d'eau exigée pour un tour de roue, on obtient facilement la jauge de vingt-quatre heures. En sortant de l'établissement de La Villette, l'Ourcq se dirige par une conduite sous terre vers le faubourg Saint-Martin, et par l'aqueduc de ceinture sur les réservoirs de Monceau. Cet aqueduc n'apparaît jamais au-dessus du sol : il suit la rue de l'Aqueduc, la place Roubaix, l'avenue Trudaine, la rue de Laval, la rue de Douai; là il remonte vers la place Clichy et gagne « l'épanouissement » par le boulevard des Batignolles. Lorsque l'on est rue Lafayette, sur ce pont qui domine le chemin de l'Est, on le voit très nettement passer au-dessus de la voie dans une forte cage de pierre appuyée sur des poutres de fer. Du point de départ au point d'arrivée, il mesure 4,238 mètres. Il faut y descendre par le regard de la Corderie, qui s'ouvre au fond d'une cour défendue par une grille.

Cet aqueduc n'est plus tel qu'il était au commencement du siècle. Girard l'avait construit en pierres meulières reliées à la chaux hydraulique; de nos jours, l'ancien tracé a été abandonné, on l'a élargi sur les trois quarts du parcours, et on l'a revêtu d'un bel enduit inaltérable; il a l'air d'être en stuc grisâtre. On peut s'y promener, et j'y ai fait une longue course. L'eau coule dans un petit canal qui est la cunette; celle-ci est accostée par un trottoir qu'on nomme la banquette, et où l'on trouve assez de place pour mettre les pieds d'aplomb. On y va dans la nuit; la lueur d'une lanterne ou d'un rat-de-cave brille sur l'humidité des voûtes et tire des reflets argentés de l'eau, qui glisse lentement sur le lit qu'on lui a préparé et qu'on appelle le radier. Le bruit des voitures qui passent au-dessus retentit lugubrement comme les roulemens d'un tonnerre lointain. C'est d'une propreté extrême : l'eau est nette, les murailles

sont en sueur; nulle ordure, nul animal. C'est mort; la lumière n'éclaire qu'un cercle très restreint; au-delà et en-deçà, tout disparaît. La vie obscure des cryptogames s'y développe cependant, mais seulement dans les parties nouvellement réparées. Sur les parois, on aperçoit à certaines places une sorte de nœud central, de couleur brune sombre, plat, et d'où s'élancent des ramifications filiformes si parfaitement appliquées au revêtement qu'il est impossible de les en détacher et qu'elles semblent en faire partie; on dirait une araignée végétale qui aurait tissé là une trame circulaire pour une toile en soie noire. Cette plante singulière, qui aime l'obscurité, l'humidité et le ciment tout neuf, qui affecte des attitudes baroques et multiplie tellement ses minces ramures que celles-ci font tache sur la muraille, est tout simplement un champignon, le *rhizomorpha subterranea.*

Quoique la température soit en général peu variable dans ces longues galeries souterraines, celle de l'eau subit cependant quelquefois des soubresauts assez vifs, — de 26 degrés à zéro, — ce qui suffit pour produire dans le ciment des contractions et par conséquent des fissures. Or nul n'ignore qu'un vase fêlé laisse échapper l'eau qu'il contient; il faut donc réparer en toute hâte l'aqueduc. On use alors d'un moyen fort ingénieux : au lieu de refaire la paroi détériorée, on y creuse un caniveau en briques que l'on conduit à même hauteur dans la paroi placée vis-à-vis. Cela fait une sorte d'arc creux qui passe sous la cunette tout entière; par l'une des ouvertures, on verse du goudron liquide qui prend niveau et oblitère la fissure. L'eau coule donc de nouveau sur un corps absolument imperméable et gagne ainsi sans déperdition les larges bassins, où elle se repose avant d'être distribuée dans les différens quartiers de la ville. L'Ourcq aboutit à l'angle de la rue du Rocher et du boulevard des Batignolles, dans deux vastes réservoirs accolés qui jaugent facilement 9,000 mètres. La construction en est vicieuse, car ils sont à ciel ouvert. L'eau y subit toute sorte de mauvaises influences, elle peut y geler en hiver, y tiédir en été; la poussière y arrive à flots par les vents d'est; le voisinage d'une gare de chemin de fer lui envoie des escarbilles et de la suie; parfois elle « surit, » se couvre de pointillés verdâtres, et ne tarderait pas à être envahie par des végétations parasites, si l'on n'y veillait attentivement. Aussi les réservoirs de Monceau exigent des soins particuliers. Tous les deux ou trois mois, il faut les mettre à sec : on en jette le contenu dans un égout à l'aide d'une vanne de communication; on récure les bassins, on les débarrasse de tous les dépôts qui les encombrent, puis on ramène l'eau, — et c'est bientôt à recommencer. Pendant le siége, l'Ourcq nous manqua; le

23 septembre 1870, il n'y avait plus assez d'eau dans le compteur hydraulique pour faire tourner la roue. L'eau cessa de venir : le canal avait été saigné par les Allemands dans la forêt de Bondy; mais nous avions d'autres ressources sous la main. L'aqueduc de ceinture et les réservoirs de Monceau furent alors alimentés par les eaux de la Seine, de la Marne et du puits artésien de Passy. Le service de l'Ourcq put être rétabli en partie le 5 février 1871, mais il ne reprit une régularité sérieuse que pendant le mois de mars.

III.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe, toutes les eaux dont nous venons de parler ne semblèrent pas suffisantes à l'alimentation régulière de Paris, et l'on se résolut à en capter d'autres; mais cette fois, loin de s'adresser à des rivières ou à des sources connues, on voulut aller chercher les eaux qui, s'infiltrant sur les hauts plateaux de la Champagne, forment un fleuve souterrain coulant au-dessous de la cuvette où Paris est assis. On décida qu'on forerait un puits artésien; Arago affirmait qu'on atteindrait la nappe jaillissante sans d'insurmontables difficultés. L'emplacement désigné fut la cour des abattoirs de Grenelle. M. Mulot, chargé de l'opération, donna le premier coup de sonde le 24 décembre 1833. Les savans n'hésitaient point : la théorie géologique leur prouvait qu'on réussirait; il n'en fut point ainsi du public, qui n'avait pas assez de railleries pour l'œuvre entreprise. M. Mulot eut beau déclarer dès le principe qu'il lui faudrait traverser au moins 400 mètres de couches de terrain avant de rencontrer l'eau, l'on riait de sa persévérance, de ce que l'on nommait son entêtement, et l'on ne se gênait pas pour tourner en dérision « l'aveuglement ministériel qui sacrifiait le budget de la France à des chimères. » Le théâtre s'en mêla, et dans une *revue* de fin d'année le principal personnage se nommait M. Mulot père et fils. Le travail avançait cependant, mais non sans peine, et il fallut bientôt compter avec le chapitre des accidens qui se produisirent, et furent d'autant plus graves que la profondeur était plus grande. Au mois de mai 1837, comme on était déjà arrivé à une profondeur de 380 mètres, qu'on avait traversé les terrains de transport, le calcaire à moellons, et que l'on se trouvait au milieu d'un énorme banc de craie compacte mêlée de silex, un bout de tige de 80 mètres portant la cuiller de forage se détacha et tomba au fond du puits. Il fallut retirer ce débris, qui s'était rompu en plusieurs fragmens dans sa chute. On n'y parvint qu'en taraudant, — tarauder, c'est faire un pas de vis, — l'un

après l'autre tous les morceaux de fer, et en les vissant à l'aide d'une tige « femelle » correspondante. Mener à bien une telle besogne à tâtons, à 1,140 pieds de profondeur, n'était point facile; on y réussit cependant, mais cela exigea quinze mois.

On était à 548 mètres malgré d'autres accidens qui auraient découragé un homme moins convaincu que Mulot; le public continuait à hausser les épaules, lorsque le 26 février 1841, après un labeur de huit années, la sonde tomba tout à coup. Était-ce encore un nouveau malheur, qui cette fois serait peut-être irréparable? Non; c'était l'eau qui lentement montait à travers le tube et s'élança toute fumante à une hauteur de 60 pieds. La victoire restait aux prévisions de la science et à la courageuse perspicacité des ingénieurs. La source, à son apparition à la lumière, avait une température exacte de 27°,67. Ce fut un succès qui dégénéra vite en engouement : tout de suite on se mit à rêver d'eaux thermales, bienfaisantes à toutes maladies; aux railleries avait succédé un enthousiasme que fort heureusement l'on n'écouta pas, car chacun proposait de nouveaux forages. Un *regard* solidement construit couvre l'emplacement où la source même a jailli; l'eau, captée dans une conduite, est dirigée à quelques pas de là au milieu de la place Breteuil, où elle trouve deux tuyaux placés verticalement et dans lesquels elle s'engage pour épuiser sa force d'ascension. Ce château d'eau, tout le monde le connaît; il est en fonte, s'élève à une hauteur de 43 mètres, est couronné d'une sorte de coupole ornée de trois galeries circulaires à pans coupés, accosté d'un escalier en vrille, et posé sur un large socle de pierres de taille. Avec de grandes prétentions à la légèreté, c'est fort lourd et tout à fait disgracieux; cela ressemble à ces chefs-d'œuvre de confiserie qu'on appelle des pièces montées.

Lorsque l'on pénètre dans le monument, on reste surpris de voir que les voussures du spacieux caveau qui forme l'intérieur du soubassement sont disjointes, et que le ciment dont on essaie de les relier entre elles ne cache guère l'écartement qui s'est produit. C'est que le vent, lorsqu'il souffle avec violence, fait osciller cet immense tire-bouchon, qui pèse 100,000 kilogrammes, et qu'un tel poids mobilisé suffit à ébranler les bases les plus solides. Cela du reste n'a rien d'inquiétant, et il faudra probablement quelques siècles avant que tout cet échafaudage en fer ne s'abatte par un jour d'orage. Le bassin qui reçoit la source souterraine est à 42 mètres au-dessus du sol. L'eau y arrive belle, limpide, en une large nappe qui ressemble à un immense diamant cabochon. Elle est très agréable au toucher, tiède et comme savonneuse; mais elle dégage une odeur très accentuée d'hydrogène sulfuré. La vasque qui la reçoit est ta-

pissée d'une sorte de crème jaunâtre qui est du soufre. L'eau en contient une portion appréciable dont elle se débarrasse dans ce récipient, où elle prend aussi la quantité d'oxygène qui lui est nécessaire; elle redescend par deux tuyaux qui la mènent dans des conduits aboutissant aux réservoirs de la Vieille-Estrapade, où elle n'arrive jamais, car les branchemens particuliers la prennent au passage. Le volume était considérable au début, mais le puits ne donne guère actuellement que 374 mètres cubes par jour, ce qui est fâcheux, car l'eau qu'il produit est excellente et d'une douceur incomparable.

La nappe souterraine où le tubage va la chercher n'a point diminué d'importance, mais M. Constant Say y a fait un emprunt en forant le puits de sa raffinerie du boulevard de la Gare, et le puits artésien du bois de Boulogne s'y abreuve, de sorte que le puits de Grenelle se trouve appauvri par ses voisins. Que lui restera-t-il lorsque les puits commencés auront rencontré l'eau? Le puits de Passy, qui a 586 mètres de profondeur, fournit de 500 à 600 mètres en vingt-quatre heures. Il a demandé bien des travaux : de septembre 1855 jusqu'au 24 septembre 1861, l'opération ne marcha pas toujours toute seule; l'eau, à une température de 28 degrés 1/2, est exclusivement réservée à l'alimentation des rivières vaseuses du bois de Boulogne. Aujourd'hui deux puits artésiens nouveaux sont en train : l'un, sur la Butte-aux-Cailles, est arrivé à une profondeur de 536 mètres; l'autre, à La Chapelle, place Hébert, est à 677 mètres. On est tombé dans une vallée souterraine : on espère rencontrer à 700 mètres la nappe d'eau de Grenelle, et à 720 la nappe d'eau plus profonde que l'on cherche. On pense même pénétrer plus bas encore, jusqu'aux terrains jurassiques; le volume d'eau que l'on obtiendrait alors pourrait bien dépasser toutes les prévisions. Voici longtemps que l'on y travaille : l'installation préparatoire date du 6 mai 1863, le premier coup de forage a été donné le 1er juin 1865, et l'on est aujourd'hui occupé à descendre des tubes pour vaincre un éboulement qui s'oppose momentanément à ce que l'on passe outre, et qu'on a vainement cherché à broyer pendant trois mois. L'outillage qui agit dans le puits pèse seul 24,000 kilogrammes, soulevés à chaque pulsation d'une petite machine de 26 chevaux; ce moteur paraît bien faible pour porter une telle masse à bras tendus. On se fait maintenant un jeu des difficultés qui arrêtaient Mulot; l'art du forage artésien a fait d'immenses progrès, et, à telle profondeur que ce soit, on opère avec autant de précision que si l'on était à découvert et de niveau. Un contre-maître disait en plaisantant : « A 600 mètres, nous pouvons raser un homme sans le blesser. » Cela est exagéré, mais on

accomplit de véritables tours de force. Quand une tige se détache et tombe au fond de la longue gaîne circulaire, on ne cherche pas à la ressaisir à tâtons, comme autrefois, avec des pinces; on procède scientifiquement : de la cire appliquée sur un disque moule « l'accident » de façon à reproduire l'obstacle qu'il faut vaincre et à indiquer la manière d'opérer à coup sûr. Il y a là pour cet objet des instrumens de secours qui ont des formes inaccoutumées, — l'un, qui a quatre mains de fer agissant d'ensemble pour ramasser un fragment d'appareil détaché, — un autre, qu'on nomme *la caracole,* qui saisit avec certitude au-dessus du bourrelet une tige brisée et la rapporte. Je parlais aux hommes d'équipe du taraudage célèbre de Mulot; ils ont souri et m'ont répondu : C'est l'enfance de l'art! Tous ces procédés n'étonnent guère les ingénieurs, mais il est difficile à un profane de ne point les admirer.

Les grands travaux hydrauliques de notre temps ont eu pour but de donner aux Parisiens de l'eau de source à boire, eau très pure, choisie avec discernement, captée à l'endroit même où elle sort de terre, et tenue par conséquent à l'abri de toute influence pernicieuse. On a fait de longues études, de nombreux essais, on a dégusté, analysé bien des eaux diverses, et l'on s'est enfin arrêté au projet de dériver la source de la Dhuis en la prenant à Pargny, dans le département de l'Aisne, et les sources qui forment la Vanne, rivière qui sort du département de l'Aube pour aller tomber dans l'Yonne auprès de Sens (1); les sources de la Dhuis et de la Vanne offraient cette condition indispensable d'être situées à une altitude qui leur permettait d'arriver, en suivant une pente pour ainsi dire naturelle, sur un des points culminans de Paris d'où il ne resterait plus qu'à les faire parvenir dans la ville. Les décrets du 4 mars 1862 et du 19 octobre 1866, qui ordonnaient l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains que les aqueducs devaient traverser, soulevèrent des objections sans nombre de la part des populations qui se disaient ou se trouvaient lésées. Des pétitions furent adressées au sénat, qui, après discussion publique, estima qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir compte. La Vanne est à 173 kilomètres 83 mètres de Paris; les travaux sont en partie achevés, et, en visitant l'aqueduc d'Arcueil, nous avons vu quelle grandiose apparence ils revêtent parfois. La Dhuis est moins éloignée, elle est cependant encore à une distance de 130 kilomètres. Nous la buvons, car elle a fait son entrée solennelle à Paris le 15 août 1865.

(1) Les sources qui lui donnent naissance sont au nombre de onze : la Bouillarde, Armentières, Bime de Cerilly, Flacy, Chigy, Le Maroy, Saint-Philibert, Malhortie, Caprais-Roy, Theil et Noé.

Pour arriver jusqu'à nous, elle traverse 104 kilomètres d'aqueduc en tranchée, 9 kilomètres 1/2 d'aqueduc souterrain et 17 kilomètres de siphons en fonte. Elle aboutit aux réservoirs de Ménilmontant, creusés sur la hauteur, près de la rue Haxo de sinistre mémoire. Cette colline est affreuse, couverte de masures, mal percée de chemins bordés de haies, d'aspect misérable et déplaisant; on regrette que cette gibbosité malsaine ait été accrochée à l'ancien Paris. On franchit une porte et l'on se trouve dans une vaste prairie, large plateau d'où la vue embrasse un paysage sillonné d'un ruban d'argent qui est la Seine. Sur l'herbe drue, nul arbre n'a poussé, mais çà et là, à des distances régulières, on aperçoit de grandes plaques en verre très épais, serties dans un cadre circulaire en pierre : ce sont des hublots, fenêtres qui laissent parvenir un peu de jour à l'eau de la Dhuis, car cette prairie verdoie sur la voûte même du réservoir auquel elle sert de toiture. Une grotte en rocaille, dont la disposition un peu puérile ne répond pas à la grandeur des travaux accomplis, donne accès dans la longue galerie creusée d'un canal où coule la Dhuis, qui sort d'un aqueduc souterrain. C'est une rivière; elle vient sans se presser, avec une sorte de majesté lente qui ne lui permet de faire que 1 kilomètre par heure. Elle est limpide, d'un gris bleuâtre, et glisse silencieusement sur le lit de ciment inaltérable qu'on lui a fait. La galerie est large et très éclairée, mais je ne crois pas qu'il existe au monde une bavarde plus insupportablement indiscrète. Dès qu'on parle, elle vous répond et se répond à elle-même; elle a l'air de se moquer de vous, elle imite votre voix, et, si vous êtes enrhumé, elle tousse. Lorsque plusieurs personnes causent ensemble, elle les contrefait en même temps et produit un tel vacarme qu'on lui cède la place. Elle a malignement niché des échos dans tous les coins, et, dès qu'on prononce un mot, elle le répète à satiété jusqu'à ce qu'elle vous ait fait taire.

Le 12 septembre 1870, on s'aperçut que le volume d'eau sortant de l'aqueduc pour entrer dans la galerie baissait sensiblement; le lendemain, le niveau avait encore fléchi, et le 15 on fut obligé d'interrompre le service : le canal était à sec. On s'y attendait bien, mais on n'en fut pas moins saisi par une dure inquiétude. Toute communication avec l'extérieur avait cessé; Paris, comme un vaisseau pris dans les glaces, ne savait plus rien du monde entier. Qu'avait fait l'ennemi? Avait-il arraché les siphons, comblé les tranchées, bouleversé le canal, fait sauter l'aqueduc? Pendant cette douloureuse période, on fut dans des transes cruelles, car ceux qui ont mis la main à de tels travaux finissent par les aimer avec un sentiment où il y a quelque chose de paternel. Dès qu'il fut pos-

sible de traverser les lignes allemandes, l'inspecteur des aqueducs courut vérifier les dégâts présumés : ils étaient nuls ; de Pargny à Paris, l'œuvre était restée intacte. Vers le 9 ou 10 septembre, un détachement de cavalerie appartenant à l'armée qui poursuivit inutilement le 13ᵉ corps se présenta au premier regard de la Dhuis, à celui où la source même est captée. L'officier commandant rédigea un procès-verbal constatant que l'agent de l'administration française, incapable de résister seul à une compagnie de soldats, avait été contraint par un cas de force majeure ; puis, aidé de deux de ses hommes, il leva la vanne de retenue, et la source fut précipitée au ravin, où elle trouva l'ancien lit qu'elle parcourait autrefois. Les regards avaient seulement été comblés avec de la terre pour éviter qu'ils ne servissent de refuge ou d'embuscade aux francs-tireurs; les gelées d'un hiver qui fut très rude avaient fendillé çà et là quelques parties de l'aqueduc; cela fut vite réparé, et le 18 avril 1871 la Dhuis nous revint par le chemin qu'elle doit à nos ingénieurs.

Sur la prairie, deux kiosques médiocres s'élèvent, semblables à ceux où l'on vend des journaux; ils abritent un escalier en vrille qui aboutit au réservoir. On descend, et l'on s'arrête stupéfait en présence d'un des plus imposans spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler. C'est le palais des eaux tranquilles, et cela dépasse de cent coudées tous les décors à grand spectacle où les féeries de l'Opéra entassent les naïades et les tritons. Un jour faible et gris tamisé par les hublots se répand sur l'immense nappe, absolument immobile, qui reflète, en les doublant, les piliers qu'elle baigne et la voûte qui la couvre. Ce réservoir a 2 hectares de surface et 5 mètres de profondeur; il renferme 100 millions de litres. C'est une forêt de piliers, je crois en avoir compté 624; ils soutiennent une voûte qui a 75 centimètres d'épaisseur, et que recouvrent 50 centimètres de terre gazonnée, — système excellent qui maintient l'eau à une fraîcheur salubre, très peu sujette à l'influence des variations atmosphériques. On a fait à cet égard une expérience concluante. Le réservoir est resté plein pendant toute la période de l'investissement : on le gardait comme dernière ressource pour un en-cas désespéré; la température extérieure a été très froide et est descendue le 24 décembre 1870 et le 5 janvier 1871 à 11 degrés au-dessous de zéro, — celle de l'eau se maintint entre 12 et 6 degrés. Un mur sépare le réservoir en deux parties égales et en fait ainsi deux bassins distincts, de sorte que lors du nettoyage, qui s'opère une fois par an, on ne les vide que successivement, de façon à conserver toujours une provision d'eau suffisante.

Je ne me lassais pas d'admirer ce travail colossal, mais je n'étais pas au bout de mes surprises. Mon guide alluma une lanterne, me

mit une bougie en main, et après avoir fait une cinquantaine de pas sur la large banquette qui entoure et domine la nappe d'eau tout entière, il s'engagea dans un escalier en maçonnerie. Je le suivais sans souffler mot, m'imaginant qu'il voulait me montrer quelque conduite directe ou quelque robinet de forme spéciale. Après avoir descendu quelques degrés, il s'arrêta. — Savez-vous où nous sommes? — Non. — Dans le réservoir même de la Dhuis, que cet escalier traverse; nous sommes au milieu de l'eau. — Où allons-nous? — Voir la Marne, qui est au-dessous de nous. — Rien n'était plus vrai. Ce réservoir a deux étages; au premier, il reçoit la Marne, au second la Dhuis, deux lacs superposés. Cette œuvre est unique. J'ai beau remonter dans mes souvenirs de voyages, me rappeler la citerne aux mille et une colonnes de Constantinople, le barrage de la vallée de Belgrade, la *Piscina mirabile* de Naples, les puits de Salomon, entre Bethléem et Maar-Saba, les bassins de David à Jérusalem; je ne retrouve rien d'analogue, et l'antiquité n'a rien produit de pareil. Nous pouvons, sans pécher par excès d'orgueil, nous dire, en présence d'une telle merveille, que nous ne sommes sous certains rapports inférieurs à aucun peuple ni à aucun temps. La Marne, puisée à Saint-Maur par des pompes hydrauliques mises en mouvement à l'aide de huit machines installées aux anciens moulins Darblay, arrive dans le réservoir en montant dans une large conduite verticale d'où elle s'échappe en champignon, « à gueule bée. »

Les deux étages de réservoirs sont séparés par une voûte : quelles pierres de taille énormes, quels blocs de granit indestructible est-on parvenu à entasser les uns sur les autres pour supporter un poids qui n'est pas inférieur à 100 millions de kilogrammes! La voûte a 40 centimètres d'épaisseur, et la solidité dont elle fournit chaque jour une preuve éclatante est uniquement due à la série d'arcs qu'elle forme en s'appuyant sur les piliers. La voûte du réservoir supérieur est en briques, les autres parties de la construction sont en pierres meulières revêtues de ciment hydraulique dit de Vassy (1). Tout est brillant comme un marbre poli. La disposition des bassins est admirablement combinée pour le nettoyage; il suffit de manœuvrer une vanne pour laisser écouler la Marne dans les égouts, et de lever des bondes pour faire tomber la Dhuis dans les citernes inférieures. Afin de donner place à ce merveilleux édifice souterrain, on a enlevé 200,000 mètres cubes de déblais et construit 70,000 mètres cubes de maçonnerie. Il faudrait

(1) Les élémens essentiels de ce ciment sont la chaux, la silice et l'alumine; il renferme aussi une petite quantité de fer et de magnésie.

être du métier pour comprendre et pour expliquer ce qu'un tel labeur représente de conception hardie, de difficultés vaincues, d'intelligence et de science acquise. Le travail a été très rondement conduit; il n'a fallu que deux années pour en voir la fin. L'état du règlement de compte prouve qu'il a coûté 3,700,000 francs; c'est peu de chose en présence du résultat obtenu. L'homme qui a imaginé, dirigé, fait exécuter un tel projet peut dire comme Horace : *Non omnis moriar.* Cependant cela ne suffit pas à M. Belgrand; il estime qu'il peut se surpasser lui-même, car le réservoir qu'il prépare en ce moment à Montrouge, sur les hauteurs de Montsouris, pour recevoir les eaux de la Vanne, aura trois hectares : un de plus qu'à Ménilmontant.

IV.

Décrire les autres réservoirs de Paris après celui-là serait puéril; qu'il suffise de dire que nous avons seize grands « épanouissemens » où l'eau est centralisée, où elle fait étape avant de prendre une route définitive (1). Ils sont tous situés sur des points élevés où quelquefois l'eau ne peut parvenir que sous la pression d'une machine à vapeur; mais, lorsqu'elle est arrivée dans ces vastes bassins, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit à destination : elle pénètre alors méthodiquement dans des conduites en fonte qui, longeant les parois des égouts ou cheminant sous terre, la font aboutir au point précis qu'elle doit desservir. Mises les unes au bout des autres, ces conduites atteignent une longueur de 1,418 kilomètres; si, à ce chiffre déjà considérable, on ajoute l'étendue des aqueducs de ceinture, de Belleville, des Prés-Saint-Gervais, d'Arcueil, de la Dhuis et de la Vanne, qui équivaut à 323 kilomètres, on arrive à un total extraordinaire. Il faut 1,741 kilomètres de conduites, de tuyaux, de canaux de toute sorte pour que Paris reçoive l'eau dont il a besoin. C'est un tiers de plus que la distance qui nous sépare de Vienne. Du reste, si l'on veut se rendre compte des inconcevables progrès qui ont été faits depuis cinquante ans pour la distribution des eaux, il suffit de comparer l'*Atlas administratif* publié par Maire en 1821 et le *Plan général des conduites d'eau* que M. Haussmann a fait lever en 1867. D'un coup d'œil, on verra combien la toile d'araignée s'est étendue, quel périmètre elle en-

(1) Ces seize réservoirs sont à Passy (deux), à Monceaux, rue Racine, rue Saint-Victor, à Vaugirard (deux), au Panthéon, à Ménilmontant, à Belleville, à Gentilly (deux), à Charonne (deux), à Montmartre (deux).

toure et jusqu'où elle pousse ses ramifications les plus éloignées, qui maintenant pénètrent toutes les rues, et peuvent entrer dans chacune de nos maisons. En outre tous les robinets par où l'eau s'échappe sont disposés de telle sorte qu'on peut y brancher les pompes à incendie. On s'occupe à présent de modifier la fermeture de certaines conduites importantes, afin qu'il soit possible en cas de sinistres d'y adapter des pompes à vapeur.

L'eau que Paris possède aujourd'hui n'est pas exclusivement employée au service des particuliers, on peut dire qu'il y a l'eau publique et l'eau privée; mais l'une et l'autre ne coulent que dans l'intérêt de la population. Il faut non-seulement alimenter les besoins domestiques, il faut encore satisfaire dans de larges proportions aux exigences de la voirie d'où résulte la salubrité de la cité. Enfin il est bon que les villes aient des fontaines monumentales qui jettent la fraîcheur autour d'elles et plaisent aux yeux. Sous ce triple rapport, Paris n'est plus comparable à ce qu'il était jadis, et les efforts accomplis ne sont point restés stériles. Sur nos places, dans nos carrefours, au milieu de nos squares, dans tous les lieux de promenade, on a élevé des fontaines monumentales. Il en existe soixante et une aujourd'hui qui ne sont point irréprochables; l'architecture semble ne s'être jamais occupée de créer des fontaines: si l'eau n'y coulait pas, ce ne serait le plus souvent qu'un édifice d'apparat orné de sculptures plus ou moins agréables, mais dont la destination ne se manifeste pas par l'agencement des lignes et la forme extérieure. Que ce soit un charmant profil antique comme la fontaine Gaillon, une médiocre copie en bronze d'un personnage de Raphaël comme la fontaine Saint-Michel, trois élégantes statues comme la fontaine de Grenelle, un Osiris porte-cruche comme la fontaine de la rue de Sèvres, que ce soit un immense plat monté semblable à ceux où les ménagères de province rangent leurs petits pots de crème, comme l'ancienne fontaine du Château-d'Eau, — ce ne sont que des œuvres de hasard sans caractère spécial, et que laissent bien loin derrière elles les admirables fontaines que construisit la Rome de la papauté. Frognall Dibdin, dans son *Voyage en France en 1818*, admire surtout la gerbe d'eau du Palais-Royal: il a raison; de toutes les fontaines de Paris, c'est encore la plus plaisante à voir et la plus logique. Paris fut longtemps menacé d'une fontaine dont heureusement l'exécution a été abandonnée. On avait imaginé d'élever sur la place de la Bastille un éléphant en bronze haut de 50 pieds et qui aurait jeté de l'eau avec sa trompe dans le bassin qui devait lui servir de soubassement : je me rappelle avoir vu le modèle en plâtre au temps de mon enfance, c'était hideux. Lorsqu'on démolit ce colosse informe pour faire place à la

colonne de juillet, il s'en échappa quelques milliers de rats qui y avaient élu domicile.

Les fontaines laissées à la libre disposition du public, qui peut pour ses besoins y puiser gratuitement à toute heure, sont assez rares à Paris : je n'en compte que 208, — 38 dans l'ancienne ville et 170 dans la zone annexée; c'est peu. Toutes sont disposées sur le même modèle : ce sont des bornes-fontaines munies d'un robinet à repoussoir, c'est-à-dire d'un robinet qui se referme de lui-même dès que l'on cesse de tourner le bouton. On empêche ainsi l'eau de couler inutilement et d'aller se perdre à l'égout, précaution indispensable avec l'insouciante population parisienne. Pour laver les rues, jeter dans les ruisseaux un volume d'eau capable d'entraîner les ordures qui les encombrent ou la fange qui les empeste, il faut des fontaines nombreuses, multipliées le long des trottoirs et dont la libre disposition appartienne aux cantonniers chargés de faire chaque matin la toilette de Paris. Autrefois ces bouches d'écoulement étaient toutes des bornes-fontaines qui pendant un temps déterminé coulaient à gros bouillons. Elles étaient dressées sur la marge des trottoirs : il est vrai qu'elles éclaboussaient les passans, et qu'elles encombraient la voie publique; presque partout on les a supprimées, — il n'en reste plus que 725, — et on les a remplacées par des bouches de lavage qui sont aujourd'hui au nombre de 4,593. Une plaque en tôle couvre l'orifice, où apparaît la tête d'un robinet dont le cantonnier a la clé : il ouvre; l'eau s'écoule, de niveau avec le pavé qu'elle baigne, dans le ruisseau qu'elle purifie; elle est donc immédiatement souillée. Ce système a évidemment des avantages; mais je trouve que la borne-fontaine est bien plus généreuse, je dirai bien plus humaine. L'eau en tombait d'une certaine hauteur et gardait toute sa pureté tant qu'elle n'avait pas touché le sol; les femmes du voisinage venaient avec la marmite, avec la carafe, et avaient là, sans bourse délier, l'eau quotidienne, qui est aussi nécessaire que le pain quotidien; les enfans y buvaient, et plus d'un ouvrier altéré y a trempé ses lèvres. Il n'en est plus ainsi à cette heure : l'eau s'élance de la bouche de lavage pour s'en aller à la bouche de l'égout par un chemin fort sale. Que de fois je me suis arrêté pour regarder de pauvres femmes, trop dénuées pour payer la « voie » d'eau, trop occupées à garder la marmaille pour courir jusqu'à la borne à repoussoir, attendre que le ruisseau ait perdu ses impuretés les plus apparentes et se précipiter alors avec une casserole pour ramasser la provision d'eau dont elles avaient besoin! Ce spectacle est pénible, et, dussent les bienfaisantes bornes-fontaines d'autrefois obstruer un peu les trottoirs et causer quelques embarras aux piétons, je voudrais les voir rétablir. La ville

n'en vendra pas un seau d'eau de moins, et elle aura rendu un sérieux service à la population indigente.

Il ne suffit pas de balayer nos rues et de les « laver à grande eau, » il est indispensable par ce temps de macadam d'arroser nos promenades, nos quais, nos boulevards et d'abattre la poussière qui s'y forme incessamment sous le pied des passans et des chevaux; il existe pour ce seul objet deux systèmes de bouches d'eau qui, tout en concourant au même but, n'ont rien de commun entre eux. Il y a 2,818 bouches d'arrosement à la lance; la disposition en est semblable à celle des bouches de lavage, mais elles sont munies d'un pas de vis pouvant s'adapter à un long tuyau que le cantonnier promène çà et là pour diriger où il convient le jet qui s'en échappe; cela ressemble à un serpent monté sur roulettes. Il y a en outre 100 bouches d'arrosement au tonneau qui permettent de remplir l'énorme tonne placée sur un chariot traîné par un cheval, et qui laisse couler l'eau à travers une grille longitudinale percée de petits trous. C'est le vaste arrosoir portatif que l'on conduit dans nos grandes voies de communication, qui mouille indifféremment le terrain, les promeneurs, et dont on ne saurait se garer avec trop de soin. Ce n'est pas tout : il faut penser aux fiacres, à ces pauvres chevaux que l'on surmène, qui font un métier de damné, et qui bien souvent arrivent à « la place » haletans et mourans de soif; 155 fontaines sont spécialement destinées aux stations de voitures, et les chevaux peuvent se désaltérer à leur aise pendant que les cochers s'abreuvent chez le marchand de vin.

En Orient, lorsqu'un homme veut plaire à Dieu, il fait construire une fontaine, y attache un gobelet par une chaînette de fer et la voue aux voyageurs, à l'inconnu qui passe et qui a soif. Un étranger bienfaisant qui habite Paris a fait cadeau à sa ville d'adoption de 50 fontaines, dont 40 isolées sont déjà en service, et dont 10, qui doivent être appliquées contre les murailles, ne sont pas encore posées. Il a offert le monument en fonte, qui est uniforme, et rappelle, quoi qu'il soit composé de quatre personnages, le groupe des trois Grâces que Germain Pilon avait sculptées pour porter l'urne où devait reposer à toujours le cœur de Henri II, et qui sont le portrait de Catherine de Médicis, de la marquise d'Étampes et de Mme de Villeroi. La ville fournit l'eau et le filtre placé au bas de la fontaine, afin que le jet arrive toujours pur. C'est là une idée très charitable et ingénieuse. L'appareil est assez élégant pour ne pas déparer nos rues, et le passant altéré peut sans peine boire un bon coup d'eau fraîche. Chacune de ces quarante fontaines est munie de chaînettes auxquelles des vases en fer sont attachés. Veut-on savoir combien on a déjà volé de gobelets? — Soixante-trois.

La part réclamée pour les usages privés augmente de jour en jour, et on est en droit d'espérer que d'ici à quelques années toute maison aura son réservoir spécial et l'eau nécessaire aux personnes qui l'habitent. La ville impose la condition de prendre une concession d'eau aux entrepreneurs qui font bâtir sur des terrains vendus par elle; cette mesure excellente devrait être indistinctement étendue à toute construction nouvelle. Les propriétaires n'y perdraient rien, car ils sauraient sans aucun doute augmenter les baux en conséquence. Bien des compagnies industrielles se sont successivement formées pour distribuer l'eau à prix d'argent dans les maisons de Paris, toutes ont fini par sombrer, et la ville a recueilli leur héritage; mais lorsque la loi du 16 juin 1859 eut annexé à Paris les communes suburbaines, on se trouva en présence d'une compagnie sérieuse, qui avait fait de grands frais d'installation, qui était propriétaire d'établissemens hydrauliques importans, et qui desservait ce qu'alors on appelait la banlieue. Ne pouvant la déposséder sans commettre une grave injustice, la ville transigea avec elle. Un traité intervenu le 11 juillet 1860 transforma *la Compagnie générale des eaux* en régie intéressée. La ville se substitue à elle dans la possession des établissemens et dans le droit de vendre l'eau; en échange la compagnie reçoit pendant cinquante ans une somme annuelle de 1,160,000 francs, payée mois par mois, et à titre de prime le quart de la somme excédant un revenu de 3,600,000 francs (le cinquième seulement si le revenu dépasse 6 millions). Elle est chargée de faire les abonnemens, de surveiller la distribution des eaux dans les propriétés particulières, de filtrer l'eau vendue aux fontaines marchandes, de faire les recettes et d'opérer toutes les semaines entre les mains de qui de droit le versement des sommes encaissées.

Les abonnemens dans les maisons s'accroissent dans de notables proportions: on en comptait 21,921 en 1860; au 31 décembre 1872, ils étaient au nombre de 37,889. Le total des maisons de Paris est de 73,624, il y en a donc près de la moitié qui ne reçoivent pas encore d'eau et qui en sont réduites à la demander à des hommes qui l'achètent à l'administration pour la revendre aux particuliers. Ce sont les porteurs d'eau, qui font un métier pénible, mais assez lucratif. Qui ne se les rappelle parcourant nos rues, la sangle aux épaules, les seaux en main et criant d'une voix lamentable : *A l'eau-au!* Nous sommes débarrassés de leurs clameurs, et eux-mêmes ne tarderont pas à disparaître. La diminution est rapide : 1,253 en 1860, aujourd'hui 800, sur lesquels 79 ont des tonneaux traînés par un cheval ou par un âne, et 721 des tonneaux à bras, auxquels ils s'attellent et qu'ils manœuvrent avec effort. Ils ne sont

pas libres de remiser pendant la nuit leurs tonneaux où bon leur semble : on a dû penser aux incendies et savoir où l'on pourrait trouver une réserve d'eau pour porter les premiers secours; on leur a donc assigné soixante-trois emplacemens où chaque soir ils doivent conduire leurs tonneaux pleins. La matière a été réglée par une ordonnance de police du 7 août 1860. Paris possède 26 fontaines, dites marchandes, où les porteurs d'eau vont remplir leurs tonneaux. Un poteau, un large tuyau de cuir, une clé tournante, c'est là tout le matériel. L'eau que l'on débite dans ces fontaines y est directement amenée des réservoirs de la ville; mais on la filtre avant de la livrer à ceux que l'on appelle indistinctement les « Auvergnats, » quelle que soit leur nationalité. L'eau traverse deux récipiens dont elle ne peut sortir qu'en passant par les mailles d'un tamis garni d'éponges, de cailloux et de laine effilochée. Comme tous les tonneaux ont été préalablement jaugés à la préfecture de police, que le jaugeage est inscrit en grosses lettres sur la face postérieure, il n'y a jamais de discussion sur la contenance; les 1,000 litres se paient 1 franc et sont vendus 5 fr. par le porteur : 400 pour 100 de bénéfice. Est-ce trop? Non. Qu'on pense au nombre de voyages que ces pauvres diables sont obligés de faire à travers les escaliers obscurs ou glissans, en soutenant à l'aide de la « courbe » deux seaux pleins en équilibre sur leur épaule, et l'on ne trouvera pas que leur gain soit excessif.

Les porteurs ne sont point forcés de puiser l'eau aux fontaines marchandes, ils ont le droit d'aller la chercher à 28 fontaines publiques, dites à la sangle. On les appelle ainsi parce qu'il est défendu de s'en approcher avec des tonneaux et que l'on ne peut y remplir que des seaux qui se portent avec une sangle passée sur les épaules; un crochet de fer aboutit à chaque anse des seaux, qui sont écartés du corps par un cercle et qui sont garnis d'une rondelle de bois dont le but est d'empêcher l'eau de vaciller et de se répandre. Cette eau arrive des réservoirs et des conduites telle qu'elle y est entrée, chargée de sels terreux, grisâtre, trouble et peu ragoûtante à boire : on n'en use guère, et les fontaines les plus fréquentées il y a trente ans, celle de la rue Saint-Honoré, celle de la rue de Grenelle, sont presque désertées aujourd'hui. L'abonnement et les fontaines marchandes sont pour la ville une source de revenus qui ne pourront que s'accroître avec le temps. Nous avons vu qu'au début du siècle le prix de l'eau vendue entrait dans le budget municipal pour une somme de 385 francs; nous sommes loin de là : pour l'année 1872, le produit a été de 6,111,295 francs; c'est un joli denier.

En dehors de l'eau que l'administration nous procure, il existe

encore à Paris environ 30,000 puits particuliers qui ne servent plus à grand usage. Pendant le siége, comme on craignait de manquer d'eau, on en remit à peu près 20,000 en bon état; les autres n'ont même pas été visités. Placés presque toujours à une profondeur et dans un voisinage compromettans, ils ne fournissent en général qu'une eau mauvaise et fréquemment souillée. Ils étaient fort nombreux jadis, et ont dû être dans bien des quartiers une ressource importante, sinon unique. Dans les *Cris de Paris*, « achevé d'imprimer le cinquième jour de may mil cinq cens et quarante cinq, » on trouve la preuve que les puisatiers parcouraient les rues en offrant leurs services à haute voix :

A curer le puys,
C'est peu de practique;
La gaigne est petite,
Plus gaigner ne puis.

Ces puits subsistent aujourd'hui, c'est tout ce que l'on en peut dire; ils ne tarderont pas sans doute à être remplacés par des fontaines dont le tuyau ira se brancher sur les larges conduites où coulent la Seine, l'Ourcq, la Dhuis, et ils disparaîtront sans même laisser le souvenir légendaire qui a survécu à nos anciens puits publics, que tant d'ordonnances royales, d'arrêtés de la prévôté, recommandaient de ne jamais laisser découverts. Quelques rues ont conservé le nom de ceux-ci, quoique le plus célèbre d'entre eux, le Puits d'Amour, qui était situé non loin des halles, dans la rue de la Truanderie, ait été tari, comblé, rasé, sans laisser trace. Il n'en est point ainsi de ce puits à écho dont le sobriquet a été donné à la rue du Puits-qui-Parle, ni du puits que le tanneur Adam l'Hermite avait fait creuser dans le quartier Saint-Victor; nous avons connu les rues du Puits-Mauconseil, du Puits-de-Fer, du Puits-du-Chapitre, du Puits-Certain, du Bon-Puits, et enfin la rue du Puits, qui, après avoir été la rue du Bout-du-Monde, est devenue l'impasse Saint-Claude-Montmartre. Les fontaines marchandes, les fontaines à la sangle, les porteurs d'eau, iront rejoindre les puits publics, et nos enfans, qui auront de l'eau avec facilité aux derniers étages des maisons les plus élevées de Paris, s'étonneront que nous ayons conservé si longtemps ces moyens primitifs de pourvoir à l'un des plus impérieux besoins de l'homme.

On prend à la ville beaucoup plus d'eau qu'elle n'en vend, mais elle n'y regarde pas de trop près, et fait bien; la proportion dépasse cependant quelque peu ce que les marchands appellent « la bonne mesure. » Les abonnés à l'eau de l'Ourcq par exemple paient pour 36,822 mètres cubes quotidiens; mais, comme ils consomment à

robinet libre, ils versent par jour 70,000 litres : c'est presque le double de la quantité à laquelle ils ont droit. Si la jauge était régulière ou possible, la ville augmenterait singulièrement son revenu. Actuellement, et en attendant que la Vanne nous ait apporté un contingent de 100 millions de litres, Paris dispose d'un volume d'eau qui varie d'un maximum de 150 litres à une moyenne de 74 litres par tête, pour une population évaluée en chiffres ronds à 1,800,000 âmes (1). C'est beaucoup, si nous nous reportons seulement à une centaine d'années en arrière; c'est suffisant, si l'on ne tient compte que des exigences indispensables de la vie privée et de la vie urbaine; c'est peu, si l'on réfléchit que l'eau est un instrument de salubrité et de bien-être que l'on ne saurait prodiguer trop abondamment dans les grandes villes; c'est presque dérisoire, si l'on se souvient de l'antiquité. Sous Nerva, Rome comptait 1 million d'habitans et pouvait recevoir de 800,000 à 900,000 mètres cubes en vingt-quatre heures, — près d'un milliard de litres, plus de 800 par tête, c'est-à-dire presque dix fois plus que notre part actuelle; mais nous n'en resterons pas là. Les embellissemens de Paris et l'hygiène réclament l'eau et l'exigent. Un jour viendra où l'on ne la ménagera pas et où elle pourra couler sans interruption, comme une source intarissable. Le 10 avril 1803, Napoléon écrivait : « Il est honteux qu'on vende de l'eau aux fontaines de Paris... Le but auquel je veux arriver est que les 50 fontaines actuelles coulent jour et nuit, depuis le 1er mai prochain, qu'on cesse d'y vendre de l'eau et que chacun puisse en prendre autant qu'il en veut (2). » C'est là une idée juste, et quoique depuis l'époque où l'empereur parlait ainsi à son ministre Crétet Paris ait vu tripler sa population et reculer ses vieilles limites, il faut espérer que dans un avenir plus ou moins rapproché la capitale de la France aura autant d'eau à sa disposition que la Rome des césars.

MAXIME DU CAMP.

(1) D'après le recensement fait en 1872, la population totale de Paris est de 1,851,792 habitans.

(2) *Correspondance*, t. XII, p. 265.

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX

AVANT 1789

LEUR ROLE DANS L'ANCIENNE FRANCE.

Histoire des états-généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614, par M. George Picot, juge au tribunal de la Seine, 4 vol. in-8°; Paris 1872, Hachette.

Lorsqu'il y a six ans l'Académie des sciences morales et politiques mettait au concours une « étude sur les états-généraux en France considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement, » on peut dire sans exagération que bien peu de personnes étaient en mesure d'apprécier l'importance et la fécondité de ce sujet. D'abord c'est chose rare parmi nous qu'une connaissance approfondie de notre propre histoire : les uns l'ignorent absolument, les autres, ce qui est pis encore, ne la voient qu'à travers leurs passions ou leurs préjugés; puis il faut reconnaître que rien dans cette histoire n'est resté plus obscur que le rôle de ces assemblées qu'on voit de loin en loin apporter à la monarchie non pas seulement de l'argent et un acquiescement servile à ses volontés, mais des plaintes, des remontrances, des conseils qui seraient devenus des ordres, si leur persévérance eût égalé leur bon droit. A part les états de 1789, dont les cahiers ont à plusieurs reprises été l'objet d'une préoccupation en quelque sorte exclusive, que savait-on et que sait-on chez nous des états-généraux?

L'Académie des sciences morales et politiques elle-même n'avait-elle pas déjà, il y a trente ans, en 1840, mis au concours une

histoire sommaire de ces états, et l'auteur du mémoire couronné, M. Rathery, bien qu'on ne puisse lui contester le mérite d'intéressantes recherches, ne concluait-il pas ainsi : « La plupart des grandes choses de notre histoire se sont faites sans les états-généraux, quelques-unes même se sont faites contre eux? » Si l'auteur d'une étude spéciale parlait de ces assemblées avec un tel dédain, qu'était-ce donc de la masse ignorante et des esprits prévenus? Pas plus aux yeux de ceux pour qui la France est née en 1789 qu'aux yeux de ceux qui la font mourir cette année-là, les états-généraux n'avaient sérieusement figuré et n'entraient en ligne de compte dans l'histoire de notre passé.

On ne peut donc savoir assez de gré à ceux des membres de cette académie qui ont persévéré à poser la question et demandé aux concurrens d'y regarder de plus près, de chercher si ces assemblées n'avaient pas en fait exercé par des résultats appréciables une influence sur les destinées du pays. Grâce à eux, le concours de 1866 a comblé la lacune et réparé les injustices du concours de 1840. Deux ouvrages en sont nés, remarquables tous deux par la justesse des idées, tous deux marqués au coin d'un vrai talent, mais inégaux par l'étendue, le développement et la portée des recherches. M. Desjardins a fait une étude, M. Picot a écrit une histoire, et, ce qui n'est pas un moindre mérite, il en a fourni les pièces à l'appui. Dire qu'on rencontre dans son livre une science solide, personnelle, toujours facile à contrôler, c'est lui décerner un éloge dont M. Desjardins, lui aussi, peut réclamer sa part. Ce qui appartient en propre à M. Picot, ce qui lui a valu non-seulement le prix pour lequel il a concouru, mais encore une autre récompense (1) prêtant à la première un éclat tout nouveau, c'est l'art de grouper les faits et les considérations générales, de rapprocher sans leur faire violence les effets et les causes; c'est en un mot la méthode rigoureuse qui préside à l'ensemble du travail, en distribue les parties, et, guidant le lecteur à travers ces quatre gros volumes, lui permet à chaque pas de mesurer le chemin parcouru et d'apprécier les résultats acquis.

Ces résultats, nous ne saurions trop le dire, intéressent au plus haut degré, non pas seulement les curieux de l'histoire, les raffinés de l'archéologie, mais ceux-là même qui cherchent avant tout ce qu'en langage trop moderne on appelle *actualité*. L'actualité! où la trouver plus saisissante? Aujourd'hui que nous nous débattons dans l'enfantement de notre organisation politique, aujourd'hui que les

(1) Le grand prix Gobert récemment décerné par l'Académie française à l'ouvrage de M. Picot.

plus clairvoyans cherchent de tous côtés la lumière, quel spectacle et quelle leçon! Voir, à cinq cents ans en arrière, nos pères s'essayant à la vie politique, à la pratique régulière d'une liberté légale, assister à leurs efforts, à leurs succès, à leurs défaites, en étudier les causes, en pénétrer les enseignemens: voilà ce que nous apporte le livre de M. Picot, voilà ce que nous voudrions résumer à grands traits, heureux si nous inspirions à nos lecteurs le désir de puiser dans l'ouvrage même les preuves, les vivans témoignages de nos assertions.

I.

Avant tout, qu'était-ce donc que les états-généraux? Des assemblées parlementaires, ou tout au moins des assemblées organisées et régulières? En aucune façon. Il leur manquait pour mériter ces noms trois conditions essentielles, la périodicité, une loi constitutive, le pouvoir législatif.

La périodicité, ils ne l'avaient ni en fait, ni en droit. Ce n'était jamais de leur propre initiative, jamais en vertu d'un droit reconnu et constant que s'assemblaient les trois ordres. Dans la croyance générale, il est vrai, si le royaume tombait aux mains d'un roi mineur, la convocation des états devenait une nécessité légale. Ce n'eût été dans tous les cas qu'une nécessité singulièrement exceptionnelle et sans rien de commun avec la périodicité; mais cette nécessité même n'existait que dans l'opinion commune. En pratique, du roi seul, de son bon plaisir, ou plutôt de ses besoins, dépendait la réunion des trois ordres.

Quant à une loi constitutive, elle existait si peu qu'en 1788, à la veille des derniers états-généraux, on ne savait, ni pour la convocation de l'assemblée, ni pour la tenue des séances, quelles formes adopter. Des recherches dans toutes les archives furent prescrites par arrêt du conseil : on fit appel aux connaissances, aux traditions des corps constitués, des notables, des simples particuliers, et l'on obtint ainsi, non pas une, mais vingt solutions différentes. Il y avait les formes de 1483, les formes de 1560, les formes de 1614; nulle part il n'y avait de formes régulières, légales, consacrées. Rien dans cette grande institution n'était de nature nettement définie, légalement immuable. Le nombre des députés, leur répartition entre les trois ordres, leur mode d'élection, de réunion, de discussion, leurs attributions, tout cela variait, se modifiait suivant les temps, les lieux, les circonstances. En 1355, nous voyons huit cents députés, en 1483 moins de trois cents, à peine davantage en 1576, puis près de cinq cents en 1614. En 1576, le

nombre des représentans du tiers-état atteint presque la moitié du chiffre total des députés; en 1355, il la dépasse, c'est-à-dire qu'il réalise ce fameux doublement du tiers, objet de tant de réclamations en 1789. Aux autres réunions, le troisième ordre au contraire n'obtient qu'un tiers des députés. Comment s'étonner de ces différences? Les lettres de convocation, non pas toujours, mais la plupart du temps, demandaient trois députés par bailliage : il se trouvait souvent dans un seul bailliage, et pour un seul ordre, jusqu'à six ou sept délégués. Si le nombre des élus était variable, celui des électeurs ne l'était pas moins. Non moins vagues étaient les conditions requises pour l'éligibilité. Les élections elles-mêmes avaient lieu de manière différente pour les villes et pour les campagnes, pour le clergé, la noblesse et le tiers ordre, pour Paris et pour la province, pour les pays d'états et pour les pays d'élections. Une fois nommés enfin, les députés ne siégeaient pas d'une manière uniforme : tantôt, comme en 1483, les trois ordres ne formaient qu'une seule assemblée, tantôt, — le plus souvent, hélas! — chacun des ordres s'assemblait de son côté, dans un local distinct, discutait à sa guise, et présentait un cahier particulier par la bouche d'un orateur spécial.

On ne saurait le nier non plus, les états-généraux n'avaient point ce qui constitue la véritable raison d'être d'assemblées politiques : ils n'avaient point le pouvoir législatif. Nous ne parlons pas ici du vote de l'impôt, attribut essentiel de ce pouvoir; sur ce point, nous le verrons plus tard, le droit des états, en théorie du moins, n'était pas contesté, et nous reconnaissons quel parti les députés des trois ordres eussent pu tirer de cette prérogative; mais enfin, sur toutes les matières autres que les matières d'impôt, les états-généraux n'avaient que voix consultative. Ils jouissaient bien d'un droit dont plus d'une fois nos assemblées modernes se sont vues dépouillées, du droit d'initiative; mais que peut être ce droit sans une sanction légale? Et la sanction, c'était le bon plaisir du roi. L'initiative des députés pouvait s'étendre à toutes les questions, mais ne se pouvait traduire que par des remontrances, par des supplications. Ces supplications, ces remontrances n'étaient plus qu'un vain bruit, s'il plaisait au souverain d'y fermer l'oreille.

Ainsi point de pouvoir législatif, point de loi constitutive, point de périodicité, par conséquent point d'assemblées politiques et régulières. Ne devons-nous donc voir dans les états-généraux que des réunions fortuites, sans portée, sans lien? Bien moins encore. Écartons toute partialité comme toute prévention. Pour n'être point législatives, ces grandes assemblées n'en exercent pas moins, — les textes en font foi, — sur l'administration, sur la législation du

pays, une influence puissante, une action décisive. Pour n'être pas de tout point régulières et codifiées, elles n'en ont pas moins dans les traditions, dans la coutume, une sorte de règle, une espèce de charte indéfinie. Pour n'être pas périodiques enfin, elles n'en sont pas moins fréquentes, elles n'en forment pas moins une chaîne dont les divers anneaux sont reliés les uns avec les autres par la suite des idées et la persistance des réclamations.

Remontons à ce XVIe siècle, singulier assemblage de tant d'abaissemens et de tant de grandeurs; arrêtons-nous à ce moyen âge, naguère encore dédaigné comme une époque d'obscurité, de servitude, presque de barbarie : nous voyons se détacher de l'ensemble du tableau non pas une, mais vingt dates illustrées par la réunion des états-généraux. Ce sont comme des points lumineux dans notre histoire : ils apparaissent au début du XIVe siècle, projettent sur le XVe et le XVIe des lueurs parfois incertaines, souvent vives et saisissantes, et s'éteignent enfin au commencement du XVIIe pour ne se rallumer que près de deux cents ans plus tard, mais alors comme un grand incendie qui longtemps a couvé sous les cendres.

Ils apparaissent, avons-nous dit, au début même du XIVe siècle. Ce n'est pas en effet de 1355 que date leur premier éclat. Sans nous attacher à l'étude de ces cours féodales chez lesquelles seules subsiste au Xe siècle le principe de la délibération en commun, et chez lesquelles aussi s'établit ce vote de l'aide féodale, qui sera pour les états le libre vote de l'impôt,—sans nous arrêter non plus à ces assemblées où le bon roi Louis IX réunissait autour de lui les prélats, les barons et les gens des bonnes villes, cherchons tout de suite la première réunion solennelle des trois ordres où se manifestent les caractères de véritables états-généraux. Dès 1302, nous la rencontrons. « Par un étrange contraste, dit M. Picot, ce fut le souverain engagé le plus hardiment dans la voie du despotisme qui réunit le premier les états-généraux. » C'est que ce souverain si absolu, si despotique, se défendait contre les empiétemens d'un pouvoir plus absolu, plus despotique encore. Philippe le Bel sentait que pour soutenir la lutte contre la papauté ce n'était pas trop d'appuyer l'autorité royale sur le concours moral et matériel du pays tout entier. Il reconnaissait ainsi, non pas la souveraineté du peuple, — ni le mot ni la chose n'étaient alors connus, — mais tout au moins le droit de la nation à se mêler de ses propres destinées.

L'épreuve fut à la fois bien accueillie des sujets et favorable au monarque; aussi de 1302 à 1355 la voyons-nous maintes fois renouvelée. S'agit-il en 1314 d'obtenir du pays une aide pour la

guerre de Flandre, en 1317 de régler l'ordre de succession au trône en exhumant un vieux texte de la loi des Francs-Saliens, en 1321 « d'aviser aux moyens d'établir l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures, et de faire rentrer dans le domaine du roi moult choses qui en avaient été aliénées et distraites, » — on fait appel aux états-généraux. Nous ne parlons même pas de plusieurs autres assemblées moins connues, faute de documens contemporains suffisamment précis, — celle de 1338 par exemple, où l'on a lieu de croire que fut solennellement proclamé le libre vote de l'impôt par les délégués des trois ordres.

Ce n'était donc pas chose nouvelle en 1355 que ces assises des représentans de la nation. Si l'assemblée qui cette année-là, sur l'appel de Jean le Bon, se réunit à Paris en la grand'chambre du parlement semble être la première à qui l'on fasse les honneurs complets de l'histoire, c'est que les premiers ceux qui la composaient, — nous parlons ici surtout des représentans du tiers-état, — paraissent avoir eu le sentiment de leur force, la conscience de leur pouvoir et la volonté d'en user hardiment, — trop hardiment peut-être, puisqu'il s'en faut de peu qu'ils ne se soient faits les complices de la guerre civile. Il n'entre pas dans notre cadre de raconter comment, réunis à la veille et au lendemain du désastre de Poitiers, indignés d'abord du désordre des finances et du gouvernement, exaspérés ensuite de l'humiliation du pays, de l'impéritie de ses chefs et de la lâcheté de ceux qui, faisant leur métier et leur orgueil de porter les armes, n'avaient su que les jeter pour s'enfuir plus vite, — en présence, avant Poitiers, d'un roi sans énergie et sans intelligence, après Poitiers, d'un jeune prince sans expérience et sans conseillers, — ils ne purent se défendre des ardeurs d'un zèle plus sincère qu'expérimenté. Les états de 1356, ou plutôt cet Étienne Marcel qui pour leur malheur sut être un temps leur chef, ont ourni matière à des travaux aussi nombreux que contradictoires. Le livre de M. Picot jette sur les hommes et les choses de ce singulier temps la lumière la plus vive. Rien de plus intéressant que le rôle des états durant ces trois années qui livrent à la fois la France à la guerre étrangère, à la guerre civile, à la guerre sociale. Rien de plus curieux que de suivre les députés du pays sur la pente insensible qui, de la réforme des abus, les fait glisser dans la révolution, — une révolution qu'ils n'ont ni voulue, ni prévue, ni préparée, dont finalement ils ne savent que faire, et devant laquelle ils reculent effrayés. En les voyant, tout pleins des grandes réformes qu'ils ont rêvées, se réunir dix fois en trois années, et, satisfaits d'abord d'exercer leur contrôle sur l'administration du royaume, s'irriter ensuite à bon droit des promesses oubliées, des espérances déçues,

entrer en lutte avec la royauté, substituer peu à peu à l'autorité royale leur propre autorité, puis ne savoir user du pouvoir absolu que pour tomber dans les mêmes fautes, dans les mêmes désordres, dans les mêmes abus, on peut craindre un instant qu'ils ne s'abandonnent sans retour aux ambitieux qui les égarent. Heureusement le patriotisme réveille en eux la sagesse. Lorsque les meneurs des Parisiens, ceux-là mêmes qui d'abord avaient guidé les états dans la voie de la réforme, font dégénérer cette révolution pacifique en une guerre civile, et, ne s'arrêtant ni devant l'émeute, ni devant l'assassinat, deviennent les complices du roi de Navarre, des jacques et de l'Anglais, c'est dans les délégués des trois ordres, réunis cette fois à Compiègne, que le dauphin, en qui semble pour lors s'incarner la nationalité française, trouve un appui aussi ferme, aussi loyal qu'indépendant. Et à quelques mois de là, la révolte vaincue et Paris rentré dans le devoir, ce sont eux encore qui, consultés par le dauphin sur le honteux traité de Londres, épargnent à la France la perte irréparable de la moitié occidentale de son territoire.

Ainsi la réconciliation semblait faite entre les états et la couronne. La loyauté des états de Compiègne compensait les excès des états de Paris, et le roi oubliait les injures du dauphin, puisqu'en 1367 à Chartres, pour organiser la défense du pays contre les grandes compagnies, en 1369 à Paris, pour consulter la nation sur la conduite qu'il convenait de tenir à l'égard de l'Angleterre, Charles V convoquait les états. Cependant, si ce monarque, justifiant à l'avance le surnom que lui a donné l'histoire, est assez sage pour oublier tous ses anciens griefs, les rois ses successeurs auront malheureusement la mémoire plus longue. Désormais la royauté verra dans les états-généraux un péril plutôt qu'un secours, et de longs intervalles sépareront les réunions des trois ordres.

De 1369 à 1412, point de grande session. Malgré un changement de règne, et au milieu des querelles des oncles du roi, des luttes des factions, des émeutes des maillotins, c'est tout au plus si durant tout ce temps quelques assemblées de notables conservent la tradition de l'appel au pays, mais ne savent opposer au désordre des financiers et aux violences des princes que la plus désolante inertie. En 1412 pourtant, sous la menace d'une nouvelle invasion anglaise, l'incapable Charles VI a recours aux états-généraux. Il entend alors de la bouche des délégués du clergé et de l'Université, qui s'est jointe au mouvement général, de la bouche surtout d'un simple moine, Eustache de Pavilly, les plus énergiques remontrances. Finances, grands-officiers, conseil du roi, parlement, justice, sont l'objet d'accusations trop justifiées. Le roi lui-même ne peut se soustraire à l'évidence, il lui faut sévir contre les offi-

ciers prévaricateurs. Quelques semaines plus tard, une émeute des cabochiens lui arrache la sanction de la grande ordonnance qui porte la date du 25 mai 1413, et qui, codifiant en quelque sorte l'administration civile, promet aux sujets de toutes les classes des garanties contre l'oppression, l'injustice et l'abus de la force : conquête trop éphémère de l'opinion publique, puisqu'elle ne devait pas survivre aux désordres qui l'avaient par malheur accompagnée, et qu'à trois mois de là les princes, vainqueurs des écorcheurs et des cabochiens, comprenaient dans leurs proscriptions cette grande ordonnance, « combien, dit Juvénal des Ursins, combien qu'il y eût dedans de bonnes choses. »

Parlerons-nous de la triste assemblée qui, huit ans plus tard, en décembre 1420, se réunissait à Paris, et, docile instrument de l'Anglais victorieux, consacrait sans pudeur, avec le honteux traité de Troyes, la réunion définitive de la couronne de France à la couronne d'Angleterre? Rappelons, pour l'honneur du nom français, combien de villes, combien de provinces, occupées par l'ennemi ou guerroyant contre lui, n'avaient sans doute ni pu, ni voulu se faire représenter, et refusons avec M. Picot, avec les historiens français, le titre d'états-généraux à ce simulacre d'assemblée.

Il serait consolant, à côté de ce navrant spectacle, d'arrêter longuement nos regards sur les nombreuses et patriotiques réunions qui marquent la première partie du règne de Charles VII. En treize années, de 1422 à 1435, neuf fois le jeune roi fait appel aux délégués des trois ordres, soit de la langue d'oil (1), soit des deux langues, du royaume entier (2). Nous ne parlons même pas des états du Languedoc, qui, reprenant pour un temps leur ancienne importance, tenaient dans le même moment de non moins fréquentes assises. Et partout, au midi comme au nord, en langue d'oil ou en langue d'oc, représentans d'une région, ou représentans de la nation entière, partout les délégués montrent le même dévoûment au salut de la commune patrie. C'est à eux, disons-le hautement, c'est à leurs généreux efforts, à leur noble confiance, à leurs infatigables sacrifices, que la France doit de ne pas périr avant le moment suprême où surgit la vierge libératrice, et d'achever ensuite l'œuvre admirable de Jeanne d'Arc. C'est à eux encore que quatre années plus tard, en 1439, doit revenir, — les textes le prouvent, — l'honneur de la grande réforme qui, supprimant les compagnies libres, interdisant les guerres privées et prohibant les tailles seigneuriales, établissait avec l'unité de l'armée l'unité de l'impôt, — grande ré-

(1) États de Bourges, 1422, de Selles, 1422, de Chinon, 1430.

(2) Mehun-sur-Yèvre, 1425, Chinon, 1427, 1428, Sully-sur-Loire, 1429, Tours, 1433, 1435.

forme, disons-nous, et qu'il faudrait louer sans réserve, si elle n'eût par malheur entraîné du même coup la permanence forcée des tailles, et porté une profonde atteinte au principe du libre vote de l'impôt par les représentans de la nation.

De 1439 à 1467, nouvelle interruption dans la série des états-généraux. Jouissant de sa victoire, abondamment pourvu par les impôts qu'il lève désormais de sa propre autorité, Charles VII laisse peu à peu s'affaiblir la tradition de l'appel aux trois ordres. Cette fois encore c'est le plus despotique des monarques qui renoue la chaîne des grandes assemblées nationales. En 1467, luttant depuis deux ans contre les grands vassaux, mis en pressant péril par leur coalition, Louis XI a recours aux états-généraux. Comme à Philippe le Bel, ce coup d'audace lui réussit. Inspirés par un sentiment profond de l'unité nationale plus encore que gagnés par la facile promesse de concessions et de réformes, les députés s'associent sans réserve aux vœux et aux desseins du roi. Non moins énergiquement que lui, ils déclarent inséparable de la couronne de France cette Normandie que réclamait l'ambition du frère de Louis XI, et ils n'ont pas regret de donner au monarque contre « monsieur Charles, » le duc de Bretagne et les autres, dans le présent et dans l'avenir, une sorte de blanc-seing. Louis XI cependant n'a garde de recommencer l'épreuve, et ce n'est qu'après lui que nous retrouvons des états-généraux. Au lendemain de sa mort, en revanche, se place une des plus importantes sessions qu'enregistre l'histoire (1) : session capitale par les conditions autant que par les circonstances où elle a lieu, par les résultats qu'elle est près d'atteindre plus encore que par ceux qu'elle atteint en réalité. Charles VIII était mineur; en convoquant les trois ordres, la cour semblait reconnaître dans le passé et consacrer pour l'avenir la prétention des états à la garde des princes et du royaume en cas de minorité. Elle allait presque jusqu'à le dire explicitement par la bouche du chancelier, Guillaume de Rochefort, dans son premier discours d'apparat.

Mais l'intérêt capital, le caractère dominant de ces états de 1483, c'est la fusion des trois ordres, l'étroite union des députés, c'est enfin leur sentiment profond des nécessités administratives et des réformes pratiques. Que de grandes choses il en pourrait sortir, s'il s'y mêlait une dose égale de fermeté et d'esprit politique! Il y avait alors dans le royaume entier une réaction violente contre le régime qui venait d'expirer. Les grands seigneurs, la noblesse, le clergé, la magistrature, tant de fois persécutés, abaissés, dépouillés par le tyran bourgeois, la bourgeoisie même, trompée d'abord par le mi-

(1) États de Tours, 1483.

rage des faveurs royales prodiguées à des hommes de bas lieu, désabusée bientôt par l'oppression et par les exactions de toute sorte, — la population des campagnes enfin, ruinée par le fisc et la guerre, toutes les classes de la nation se rencontraient et s'alliaient dans un universel sentiment de délivrance. Le premier fruit de cette communauté d'impressions dans l'esprit public, c'est l'unité dans les élections. Les députés, nobles, roturiers ou prêtres, ne sont pas choisis isolément par le clergé, la noblesse ou le tiers; dans la plupart des villes, c'est en commun que les trois ordres les élisent. De là entre tous ces députés, dont plus d'un d'ailleurs, dans les lettres ou les sciences, a transmis son nom à la postérité, de là, disons-nous, une union singulière et féconde. Nous n'en donnerons pour preuve que leur résolution de fondre en un seul cahier général les cahiers de chacun des trois ordres. Il faut demander à l'ouvrage de M. Picot les émouvans détails de cette grande session. Curieux spectacle que celui de ces princes qui, se flattant de reconquérir par l'influence des états la puissance qu'ils ont perdue sous le précédent règne, caressent, encouragent les députés jusqu'au jour où ils en ont peur, — de cette cour qui, réduite aux abois par l'explosion du sentiment public et par le manque d'argent, espère d'abord s'abriter de la tempête derrière les états-généraux, flatte leurs prétentions, reconnaît leur pouvoir, mais s'effraie bientôt de l'union des députés, de leur clairvoyance, de leur contrôle sévère, de leurs audaces réformatrices, et met en œuvre toutes les ruses, toutes les machinations, pour les diviser, leur arracher des subsides et les renvoyer au plus vite, — de ces députés enfin qui, pour le plus grand nombre, instruits, intelligens, tous animés des meilleures intentions, sur la plupart des points voient les causes du mal, indiquent le remède, s'efforcent de l'appliquer, résistent d'abord à tous les assauts, dédaignent toutes les séductions, entreprennent à la fois de réformer le conseil du roi en y introduisant les délégués de la nation, et d'établir la périodicité des états-généraux, puis se lassent, faiblissent, se laissent vaincre, ne tiennent bon que sur un point, le chiffre de l'impôt, mais, cet impôt voté, souffrent que la cour déclare la session close, et se retirent devant la suppression de leur indemnité (1), laissant inachevée leur œuvre, et sans consécration leurs succès!

Pourtant, nous venons de le dire, ils avaient songé à s'assurer cette prérogative capitale, la périodicité des états. Ils croyaient même sur ce point avoir toute garantie. S'ils avaient voté l'impôt,

(1) A propos de cette indemnité que recevaient les députés aux états-généraux, on peut trouver dans l'ouvrage de M. Rathery de très curieux détails.

ce n'était que pour deux années; il faudrait bien au bout de ce court terme avoir recours à eux, au moins pour battre monnaie. Le roi d'ailleurs l'avait juré.

Les deux années s'écoulent, et bien d'autres avec elles, et l'on se passe des états pour remplir les coffres. Le roi meurt, et ce duc d'Orléans, qui en 1483 se donnait pour le promoteur et le patron des états, qui en 1484 allait solennellement réclamer devant le parlement une nouvelle réunion des trois ordres, ce prince, devenu Louis XII, ne semble avoir nul souci de dégager la parole de Charles VIII. Une seule fois durant son règne, nous voyons s'assembler au Plessis-lès-Tours, spontanément, disent quelques historiens, à l'instigation du roi, disent quelques autres, les délégués de la nation. Ils viennent supplier le roi de rompre les fiançailles de madame Claude de France avec Charles d'Autriche, celui qui doit être un jour Charles-Quint, et d'écarter ainsi dans l'avenir un danger menaçant pour l'unité du royaume. Leur vœu est trop d'accord, peut-être même trop de connivence avec le secret désir du roi pour n'être pas exaucé. Madame Claude est fiancée à celui qui sera Francois I[er], et, au milieu de l'émotion et des acclamations générales, l'orateur des états décerne à Louis XII le beau titre de « père du peuple. » De réformes, de périodicité, de doléances, de vote de l'impôt, il n'en est point question.

Du moins Louis XII a-t-il aux yeux de l'histoire l'excuse d'avoir assuré le bonheur et la prospérité de son peuple, et, à notre point de vue spécial, le singulier mérite, en réduisant l'impôt, en organisant le contrôle de l'administration, en réformant la discipline des troupes, en restituant l'indépendance et le respect de la justice, d'avoir mis successivement en pratique les vœux de l'assemblée de 1483. Ses successeurs n'ont pas les mêmes titres à l'indulgence. De nouvelles guerres plus désastreuses encore, des dépenses ruineuses, des prodigalités de toute nature, des impôts écrasans, le despotisme, le désordre, les excès de tout genre, voilà le bilan de deux règnes et de cinquante années sans états-généraux. François I[er] d'abord avait séduit la nation par le prestige de sa gloire et de ses dehors chevaleresques. Avec Henri II, les calamités de la guerre, l'accroissement des charges, la lourdeur de l'oppression, détruisent toutes les illusions et lassent toutes les patiences. Vers la fin de son règne, en 1558, à bout de ressources, pressé par l'ennemi, menacé par l'émeute, impuissant à lever la moindre taxe sans le concours des états, Henri II se voit contraint d'appeler à lui les représentans des trois ordres. Il faut au roi trois millions d'écus d'or; mais ce n'est pas sur le peuple qu'il les veut prendre. Il prétend « trouver trois mille personnes en son royaume qui lui pres-

tent chacune mille écus. » En revanche, il diminuera les tailles et supprimera l'impôt sur la marchandise. Les députés hésitent, ils sont près de refuser. Un événement inattendu vient changer leurs esprits : Calais est pris par le duc de Guise. Aussitôt, d'enthousiasme, les gens des états consentent à tout. Le clergé offre un million d'écus, les ordres laïques donnent le reste, et la session se termine brusquement sans autre résultat qu'un accroissement des charges publiques. Ce ne sont pas là d'ailleurs, à proprement parler, des états-généraux, — pas plus ceux-là que ceux du Plessis-lès-Tours. Les députés sont en très petit nombre malgré la présence des premiers présidens de tous les parlemens du royaume et de quelques autres magistrats auxquels le roi, pour flatter leur ambition et mieux ouvrir leurs bourses, accorde la prérogative enviée et d'ailleurs passagère de former un état à part, l'état de la justice! De plus il n'y a pas eu d'élections régulières : c'est par le roi lui-même qu'ont été désignés les membres de cette assemblée de notables.

II.

Il nous faut attendre deux années encore, jusqu'en 1560, pour rencontrer des états-généraux vraiment dignes de ce nom; mais à cette date nous entrons en quelque sorte dans une série d'assemblées. Si cinquante années seulement nous séparent du jour qui doit être le dernier des états-généraux, ces cinquante années sont remplies par cinq réunions d'états, par six même, si l'on y veut comprendre la grande assemblée de notables tenue à Rouen en 1596. Les états d'Orléans en 1560, de Blois en 1576 et en 1588, de Paris en 1593 et en 1614, mériteraient chacun, à des titres différens, une étude spéciale.

Ceux de 1560 empruntent aux discordes religieuses, alors dans leur première violence, un caractère particulier. Dès le premier moment, dans les élections même, la passion se fait jour. Les Guises, abusant de leur puissance, cherchent par tous les moyens à assurer le triomphe de leurs candidats, et là où ils n'ont pu vaincre leurs adversaires, ne reculent même pas devant la violence pour se débarrasser durant le voyage des députés qu'ils redoutent. Contre eux, les mécontens religieux et les mécontens politiques du tiers ou de la noblesse luttent avec une âpre et parfois victorieuse énergie. Mêmes passions, mêmes antagonismes dans l'assemblée : nous sommes bien loin de cette étroite union entre les trois ordres qui régnait en 1483; de délibération en commun, de résolutions générales, de cahier unique, nous n'en voyons plus trace. Le clergé ne

songe qu'à réduire l'hérésie, fût-ce par la force ouverte, — la noblesse, en partie protestante, qu'à obtenir la tolérance religieuse et à réagir contre le clergé, — le tiers, qu'à réformer les abus, les scandales, et à diminuer le poids des charges publiques. Chaque ordre a donc ses doléances spéciales, son cahier spécial, son orateur spécial. Il faut entendre Jean Quintin, au nom du clergé, requérant contre les hérétiques la vigueur du bras séculier et les armes de la persécution, mais avouant cependant que, « si l'église est sans tache ni corruption, ses ministres sont coupables, la discipline affaiblie, les règles relâchées et les prêtres dignes des maux que le ciel leur envoie. » Il faut entendre le seigneur de Rochefort, au nom de la noblesse, réclamer avec passion la réforme du clergé, l'amoindrissement de ses priviléges et la confirmation de ceux de la noblesse. Il faut entendre enfin, au nom du tiers-état, Jean de Lange proclamer hautement les droits et la grandeur du tiers, dénoncer l'ignorance, l'avidité, le luxe du clergé, reprocher aux nobles d'être oisifs en leurs châteaux, tandis que de ses deniers, à grand'-peine, le tiers-ordre épuisé est contraint de soudoyer des armées mercenaires. Bref, tandis que l'orateur royal, le chancelier du royaume, ce Michel de L'Hospital, dont la grande figure jette sur cette triste époque comme un reflet de noblesse et d'honnêteté, ne montre d'autre préoccupation en son admirable langage que de rehausser le rôle des états, de défendre leurs droits, de proclamer leur puissance, de réveiller en eux les sentimens de devoir et d'union, l'orateur de chacun des trois ordres semble n'avoir pour mission que d'attaquer les deux autres.

Un moment vient cependant où subitement les trois ordres se trouvent d'accord. La cour confesse enfin le déficit des finances. Le chiffre énorme de 43 millions, quadruple du revenu annuel du royaume, glace d'un même effroi tous les députés. En vain on leur promet en échange de subsides les réductions de dépenses les plus notables, la part la plus large dans le maniement et dans le contrôle des deniers perçus; d'une commune voix, tous déclarent n'avoir point qualité pour imposer au pays de semblables sacrifices, tous exigent qu'on les renvoie dans leurs provinces communiquer aux bailliages les états de finances, et demander à leurs commettans les pouvoirs qui leur manquent. Déjà au début de la session, après que la mort de François II, survenue au lendemain de la nomination des députés, avait fait passer la couronne sur la tête d'un prince mineur, le plus grand nombre des délégués du tiers et de la noblesse, mécontens des élections, avaient saisi ce prétexte pour en demander de nouvelles. Ils avaient déclaré hautement n'avoir point les pouvoirs nécessaires pour remplir la mission imprévue qui leur

incombait, c'est-à-dire, suivant la vieille prétention des états, pour organiser le gouvernement du roi mineur et former le conseil de régence. On les avait contraints de passer outre; cette fois il fallut leur céder. Il fut convenu qu'au 1er mai suivant chaque gouvernement renverrait seulement un député de chaque ordre. Ce n'est cependant que le 1er août 1561 que ce diminutif d'assemblée se réunit à Pontoise.

Moins nombreux cette année, mieux préparés par quatre mois de discussion dans les bailliages, les députés sont à la fois plus unis, plus audacieux et plus fermes. Le plus parfait accord règne entre les vingt-six représentans du tiers et de la noblesse. Ils sont d'ailleurs les maîtres de la place, car les treize autres représentans du clergé sont plus souvent au colloque de Poissy, qui vient de s'ouvrir, que sur leurs siéges de députés à Pontoise. Le premier soin des délégués est d'exiger sans retard la publication de cette grande ordonnance réformatrice que le chancelier du royaume avait promise lors de la clôture des états d'Orléans. Ce point gagné, ils s'occupent des subsides : ici l'accord des ordres laïques est plus étroit encore. Le tiers est épuisé, la noblesse a ses priviléges; qu'on s'adresse donc au clergé, comblé de biens et de richesses! C'est à lui d'acquitter les dettes du roi. Quoi de plus simple? Chacun des deux ordres a son plan tout fait : la noblesse propose un impôt progressif sur les bénéfices; le tiers, plus absolu, — on dirait aujourd'hui plus radical, — demande la confiscation pure et simple des biens du clergé. La vente en pourra produire environ 120 millions; on en placera, au denier 12, une cinquantaine dont l'intérêt, — 4 millions à peu près, — donnera au clergé l'équivalent de son revenu foncier; le reste paiera les dettes du roi, ou s'en ira remettre à flot les caisses municipales des grandes villes de France.

Ne se croirait-on pas en vérité à deux cents ans plus tard? Notons pourtant cette différence : en 1560, la cour, si elle n'était retenue par la crainte de complications menaçantes, ne demanderait pas mieux au fond que de combler par ce moyen violent le vide de ses coffres. Quant au clergé, partagé entre ces états de Pontoise, où on l'attaque ainsi, et le colloque de Poissy, où d'autres adversaires lui livrent bataille, il lutte, comme bien on pense, de toute son énergie. Il ne s'en tire pourtant qu'en promettant par contrat, dans un délai de dix années, la somme énorme de 17 millions. Pour le reste, les ordres laïques, heureux d'en être quittes à si bon compte, votent une nouvelle taxe indirecte sur les vins.

Ce n'est là, hâtons-nous de le dire, que l'un des côtés de cette double session. S'il nous était permis de nous arrêter plus longtemps à cette étape de notre histoire, nous aimerions à montrer

combien, malgré les querelles religieuses et les antagonismes de classes, combien à l'assemblée d'Orléans le tiers-état, à l'assemblée de Pontoise la noblesse aussi bien que le troisième ordre, sont animés d'un sentiment de réformation sincère et clairvoyant. Nous aimerions à insister sur ces grands cahiers, où éclatent à chaque page tant de sagesse pratique, tant de science du droit et de l'administration, tant d'instinct de la justice et du bon ordre! Quelles ne doivent pas être en ces temps de trouble et de désordre l'intolérance des passions, l'âpreté des discordes, la profondeur de la corruption, et, pour tout dire d'un mot, l'anarchie générale, pour que de semblables réformes, presque toutes mises en pratique par un homme comme L'Hospital, et dans des ordonnances comme celles d'Orléans et de Moulins, deviennent en peu d'années lettre morte et ne donnent pas aux destinées du pays une impulsion nouvelle!

C'est encore pis en 1576; l'apaisement et la conciliation sont plus loin que jamais. La Saint-Barthélemy avait creusé entre les deux partis protestant et catholique une rivière de sang. En revanche, il est vrai, l'horreur du crime avait soulevé tout ce qu'il restait dans le royaume de consciences impartiales et chrétiennes. Le parti des *politiques* s'en était formé, sincèrement dévoué à ces idées de tolérance, de justice, de droit, au triomphe desquelles L'Hospital avait inutilement consumé ses forces, et à la fois contraint par le malheur des temps de vouloir la paix les armes à la main, et trop peu nombreux pour s'assurer la victoire. Puis la paix de *Monsieur* était venue surexciter les haines des catholiques. Souffrir le libre exercice de la religion réformée! donner aux huguenots huit places de sûreté! le fanatisme du temps ne pouvait s'y résoudre. La ligue était née, avait grandi, avait étendu ses ramifications par tout le royaume et par-delà les frontières. C'est dans ces circonstances que s'assemblent au mois d'octobre les états-généraux stipulés par la paix de *Monsieur*(1). Cette fois encore la violence et la ruse président aux élections. Presque partout protestans et politiques sont écartés par tous les moyens. Comment attendre de députés ligueurs le calme et la modération? Certes, dans les questions d'administration, d'organisation, de justice, ils ne manquent ni de lumières ni d'initiative; on en trouve la preuve dans les cahiers. En ce qui touche également les finances, ils ont au plus haut point la conscience de leurs devoirs; mais enfin la grande, on pourrait dire l'unique question posée aux états-généraux de 1576 est celle-ci : établira-t-on l'unité de religion? Établir l'unité de religion, c'est purement et simplement rompre la paix de *Monsieur*, recommencer la guerre contre les huguenots. Eh bien! tel est

(1) Premiers états de Blois, 1576.

l'aveuglement des passions que dans les trois ordres l'accord en ce sens est presque unanime. La noblesse, si ferme en 1560 dans l'esprit de tolérance, est cette fois aussi ardente que le clergé pour la répression totale de l'hérésie. Au sein même du tiers-état, la grande majorité des membres, la députation de Paris en tête, s'associe à ces violences. Vainement les quelques modérés que comptent les états, groupés autour d'un homme de grand esprit, de grand cœur, de grande éloquence, Jean Bodin, tentent de résister au courant. Ils ne parviennent même pas à faire insérer dans la déclaration des états sur la nécessité de rétablir l'unité de religion ces deux mots tout chrétiens : « sans guerre. »

Mais pour faire la guerre, alors comme aujourd'hui, il ne suffit pas de la déclarer, il faut des hommes, des armes, de l'argent. Or la cour n'en a pas. Les prodigalités, le désordre toujours croissans, l'ont conduite à la détresse. Les coffres sont vides, le domaine aliéné, les gabelles engagées. Le roi est « contraint de recourir aux états, comme aux seuls médecins qui le puissent guérir de ses maux. » De ce moment, la scène change. Les deux premiers ordres tout d'abord ne demanderaient pas mieux que d'aider le roi. La raison en est simple : aider le roi, pour eux, c'est mettre des impôts sur le tiers, sur la masse du pays, sans qu'il en coûte rien à eux-mêmes. Leurs priviléges les garantissent. Les députés du tiers sont moins accommodans. Ils connaissent l'épuisement du pays. Ils savent surtout dans quelles bourses on ira puiser; aussi refusent-ils nettement d'imposer à leurs commettans aucune charge nouvelle. Pour le coup, ceux-là même qui ont voté la guerre s'inquiètent peu de la rendre impossible en refusant ce qu'il faut pour la faire. Aux considérations d'économie viennent d'ailleurs se joindre d'autres motifs d'inflexibilité. On apprend tout d'un coup que les huguenots, prévenant leurs adversaires dans le midi, se sont jetés à l'improviste sur Bazas et sur La Réole. La guerre n'est donc plus un péril lointain dont on peut ajourner le souci; il y a là pour les plus emportés matière à réflexion. Puis la nouvelle arrive des provinces que, sans le consentement des états, de sa seule autorité, au mépris de ses promesses, le roi fait des levées d'impôts. C'en est assez pour mettre au comble l'irritation des députés, jaloux plus que tous leurs prédécesseurs de leur droit primordial de voter librement l'impôt. La cour cependant, mise aux abois par cette résistance que la première partie de la session n'a pu lui faire craindre, a recours à tous les moyens, à la prière, à la menace, à la corruption. Henri III lui-même, abdiquant toute dignité, mendie sans se lasser un secours de plus en plus modique. Le tiers-état demeure inébranlable. Inspiré, soutenu, guidé par Jean Bodin, autour duquel cette fois, à part les Parisiens, tous se sont réunis, il ne con-

sent pas plus à une vente du domaine qu'à la levée de taxes nouvelles. Neuf fois il oppose aux obsessions de la cour et du roi un refus péremptoire. Son courage, sa fermeté, gagnent enfin les deux premiers ordres. D'abord pendant cette longue lutte, — elle a duré trois mois, — les ardeurs belliqueuses se sont refroidies peu à peu, et puis le clergé se souvient de 1560 : il songe qu'aujourd'hui encore il pourrait bien lui en coûter quelque grosse contribution plus ou moins volontaire. La même réflexion décide la noblesse. Bref, les trois ordres s'accordent dans un même refus, et lorsqu'au commencement de mars force est au roi, quoi qu'il en ait, de laisser enfin partir les députés, un maigre secours de 450,000 livres, promis par le clergé, est tout ce qu'ont obtenu tant de supplications, tant de promesses et tant de ruses.

Ainsi alliance de fanatisme religieux et d'indépendance politique, voilà en résumé le caractère distinctif des états de 1576. C'est aussi celui des états de 1588 (1), avec cette différence toutefois, que ces deux sentimens si divers et souvent, dans leurs résultats, si contradictoires suivent de 1576 à 1588 la même progression qu'ils ont déjà suivie de 1560 à 1576. Comme leurs devanciers de 1576, les députés de 1588 sont ligueurs, comme eux ils abhorrent l'hérésie et sont prêts à tout pour l'anéantir. Comme eux encore, ils sont jaloux de leurs droits, de leur autorité, et sur le chapitre des finances particulièrement intraitables; mais ils ont de plus qu'eux une sorte d'audace entreprenante et dans la première partie de la session tout au moins une prétention active à fonder la prédominance des états sur la royauté.

Ce n'était pas de son plein gré que Henri III avait appelé cette assemblée nouvelle. La journée des barricades, le triomphe de l'émeute, le désarroi de la royauté en face des exigences des Guises et des menaces de la ligue, avaient arraché au roi cette convocation. Peut-être aussi croyait-il entrevoir dans l'appel aux états, sinon une solution, du moins un ajournement à tant de difficultés et de périls : illusion vaine et en tout cas peu durable. Des députés du tiers, les cinq sixièmes étaient ligueurs, ceux du clergé l'étaient tous, ceux de la noblesse en très grande partie. Les présidens des trois ordres étaient, pour le clergé les cardinaux de Bourbon et de Guise, deux noms qui disent tout, — pour la noblesse le comte de Brissac et le baron de Magnac, deux âmes damnées des Lorrains, — pour le tiers enfin La Chapelle-Marteau, l'un des seize de Paris. Tant qu'il ne s'agissait que de renouveler l'édit d'union, de prêter serment à la ligue, de proclamer le roi de Navarre déchu

(1) Seconds états de Blois, 1588.

de tout droit à la couronne, les députés n'avaient garde de résister; mais le roi demandait-il des subsides, en vain il se faisait docile et humble, en vain il jurait d'exécuter à l'avenir tous les vœux des états, en vain il peignait la détresse, trop réelle, hélas! des armées. Les états ravitaillaient directement les armées, mais de subsides, point; bien au contraire, les trois ordres s'entendaient pour exiger du monarque la réduction des tailles et l'institution d'une chambre de justice contre les financiers. Ce n'est pas tout encore : les états prétendaient désormais procéder, non plus par voie de supplication, mais par voie de résolution; ils n'admettaient comme lois fondamentales que les lois faites avec leur concours, et celles-là, ils les voulaient désormais immuables. Ils aspiraient enfin à fonder à côté, peut-être au-dessus de l'autorité royale, l'autorité des états. Réduit aux abois, faible et cruel à la fois, vindicatif autant que dissimulé, le dernier des Valois ne vit de ressources que dans le crime. Les Guises assassinés, les principaux chefs des états jetés dans les cachots, il crut sa délivrance assurée, sa toute-puissance restaurée, toute résistance anéantie. Il se trompait encore.

Les députés, revenus de leur première et profonde stupeur, montrèrent une sombre et silencieuse fermeté. A leur audace entreprenante succéda une invincible force d'inertie. Un seul fait pourra faire juger de cette hostilité devenue passive, d'active qu'elle était. — Peu de jours après le meurtre, Henri III, par la voix du procureur-général de la Guesle, avait fait savoir aux députés « qu'au moment où quelques-uns de ses sujets venaient d'entreprendre sur son autorité, il serait opportun d'insérer dans les cahiers quelques articles pour définir le crime de lèse-majesté et répandre ainsi une terreur salutaire. » Cette insertion dans les cahiers, c'eût été l'assentiment formel des états aux crimes du 23 décembre. Le tiers et la noblesse la refusèrent nettement. Toutes les propositions, toutes les tentatives, toutes les injonctions même du monarque eurent le même sort. Les subsides, ces fameux subsides, qu'il ne se lassait pas de réclamer, qu'il avait implorés d'abord, et qu'il devait espérer maintenant arracher à la crainte, lui furent refusés définitivement et sans faiblesse. Étienne Bernard, le Jean Bodin de ces états de 1588, délégué par le tiers pour signifier ces refus, ne craignit même pas de réclamer du roi des réformes sérieuses, la répression des abus, la recherche des financiers infidèles, des actes enfin et non plus des promesses.

C'était là du courage et du patriotisme. Sans doute, dans la manifestation hardie de ces sentimens il entrait bien une part de vieille ardeur ligueuse, sans doute encore, en se séparant, les députés ne pouvaient se faire illusion sur les résultats de leurs

efforts; mais du moins ils avaient le droit de se dire qu'ils n'avaient point faibli, et que, s'ils n'avaient pas fait tout le bien possible, ils n'étaient point complices du mal qu'on avait fait.

N'avoir point fait le mal, l'avoir même empêché dans une certaine mesure, — mérite négatif si l'on veut, mérite parfois considérable, si l'on tient compte des circonstances; on en doit faire honneur aux états de 1588. On doit le faire encore bien plus aux états de 1593 ou états de la ligue. Que voyons-nous à cette époque? Une assemblée réunie au milieu des ardeurs de la guerre civile, convoquée par les chefs de la rébellion, élue par leurs soins deux ans auparavant dans le premier feu des passions, siégeant à Paris, c'est-à-dire au foyer de la ligue, au cœur même de la révolte, livrée enfin à tous les entraînemens, à toutes les erreurs, aux intrigues des Lorrains, au fanatisme des ligueurs, aux corruptions des Espagnols, — à quels égaremens ne devrait-on pas s'attendre! Quel est pourtant, en dépit de Mayenne, du légat et de tous les Espagnols, le premier acte de cette assemblée? C'est de consentir à une conférence avec le Béarnais, et plus tard d'accepter la trêve qu'offrent les royalistes. Non pas assurément que dans cette assemblée il n'y ait des égarés, des fanatiques, des ambitieux. Mayenne et Féria, qui jouent chacun leur jeu et qui ne cherchent, l'un qu'à faire couronner la fille de son roi, l'autre qu'à garder le plus longtemps possible un pouvoir usurpé, possèdent ou séduisent parmi les cent vingt-huit membres plus d'un partisan; mais il y a là aussi des âmes vraiment désintéressées, des cœurs vraiment dévoués à la patrie, des hommes comme de Vair, qui, lorsque l'Espagnol veut emporter les votes en faveur d'une étrangère, trouvent pour protester les plus nobles accens. Au parlement de Paris, nous le reconnaissons, doit revenir l'honneur de l'initiative. C'est lui qui, au moment suprême où les intrigues de l'Espagne menacent de triompher, ose concevoir et rendre ce fameux « arrêt de la loi salique » qui déclare nul d'avance tout établissement de prince ou princesse étrangers; mais cet arrêt, les états, loin de le repousser, se hâtent d'en accepter les conséquences. Ils se refusent définitivement à élire un souverain, déjouant ainsi tous les calculs fondés d'avance sur leur complicité. Durant toutes ces hésitations, fruit d'instructives et patriotiques répugnances, Henri IV a eu le temps d'abjurer, si bien que ceux-là même qu'on avait appelés pour fonder une royauté révolutionnaire et étrangère ont rendu nécessaire l'avénement de la royauté légitime et vraiment française! Encore une fois, si les états de 1593, tant bafoués dans la *Ménippée* et autres pamphlets de l'époque, tant méprisés depuis par les historiens, si ces états n'ont pas la gloire d'avoir assuré le salut de la

France, ne peut-on leur reconnaître le mérite d'avoir contribué à empêcher sa perte?

A trois années de là se place une assemblée de nature particulière et complexe, assemblée de notables par sa composition, assemblée d'états par ses attributions financières. Nous la passerions sous silence, comme l'a cru devoir faire M. Desjardins, si nous ne rencontrions là une tentative nouvelle d'administration des finances par les états eux-mêmes, qui rappelle les malheureux essais de 1355. Ce qui distingue la tentative de 1596, c'est qu'elle a eu un caractère non plus révolutionnaire et violent, mais essentiellement pacifique et légal, c'est surtout qu'elle ne se heurte pas à un monarque récalcitrant : Henri IV est trop habile pour ne pas esquiver le conflit. Déjà tout son génie éclatait dans la convocation même de cette assemblée. Une promesse formelle faite au lit de mort d'Henri III l'obligeait de réunir les états; mais l'ordre était depuis trop peu de temps rétabli dans les esprits et dans les choses pour qu'un prétexte d'agitation lui semblât sans danger : il sut donc à la fois prendre ses sûretés en désignant lui-même une partie des députés, et donner satisfaction à l'opinion publique en laissant confier aux autres un mandat électif. L'assemblée réunie, il ne montra pas moins d'habileté. Consternés du désordre des finances, alors parvenu à son comble, les notables s'étaient empressés de voter un impôt nouveau, la *pancarte*, ou sol pour livre (1); après quoi, puisant dans les exemples des précédens rois une défiance cette fois déplacée, ils songèrent à s'assurer non pas seulement le contrôle, mais le maniement même d'une partie au moins des finances. Les dépenses se divisaient en dépenses nécessaires, — gages d'officiers, rentes et autres dettes, — et dépenses extraordinaires, — frais de guerre, ambassades, dons et pensions, — lesquelles trop souvent faisaient tort aux premières. Les états se chargeraient de solder les dépenses nécessaires par le moyen d'une commission permanente qu'on nommerait *le conseil de raison*, et pour ce percevraient les impôts jusqu'à concurrence de moitié, 15 millions environ; au roi les autres dépenses et le reste des recettes, soit 15 autres millions. Le Béarnais, conseillé par Sully, ne repoussa pas cette innovation; il demanda seulement qu'on lui permît de choisir les recettes de son lot, et, comme on pense, ne choisit pas les moins bonnes. Il savait bien ce qu'il faisait en consentant à cette épreuve. Trois mois s'étaient à peine écoulés que les membres du conseil de raison, convaincus de leur impuissance,

(1) Cet impôt devait dans leur pensée produire 7 millions, et, ajouté aux 23 millions de recettes existantes, porter les revenus de l'état au chiffre nécessaire de 30 millions.

déçus dans leurs calculs, à court d'argent et de ressources, venaient d'eux-mêmes supplier le roi de les décharger de leur mission. Ainsi échouaient comme avaient échoué leurs prédécesseurs, pour avoir mal mesuré leurs forces, mal compris leur mission et confondu le contrôle avec le gouvernement, des hommes auxquels ni l'honnêteté, ni la bonne foi, ni le dévoûment au bien public, ne pouvaient tenir lieu d'expérience.

Nous touchons au dernier chapitre de cette longue et cependant trop courte histoire. Les états de 1614 ferment jusqu'en 1789, pour le malheur de la France, et l'on peut dire aussi de la royauté, la série de nos grandes assemblées nationales. On souhaiterait trouver dans ces dernières assises la plus haute, la plus complète expression de l'esprit représentatif dans l'ancienne France. On souhaiterait admirer dans les petits-fils de 1614 la sagesse politique, la féconde union des aïeux de 1483. La vérité par malheur nous contraint d'en rabattre. Non pas que les députés de 1614 soient dénués d'intelligence, de savoir, de capacité; leurs cahiers, les cahiers du tiers surtout, sont remplis, sur les questions spéciales, législation, justice, finances, armée, clergé, commerce, d'idées neuves, de vues profondes, de projets parfois prématurés, pratiques et féconds le plus souvent. La grande ordonnance de 1629, presque tout entière puisée dans ces cahiers, témoigne de leur mérite. Au point de vue général, par malheur, deux causes condamnent à la stérilité les états de 1614, — l'indifférence des députés pour tout ce qui touche aux principes fondamentaux du gouvernement et à l'organisation du pouvoir central, — l'antagonisme ardent qui règne entre les divers ordres, c'est-à-dire entre le tiers et les privilégiés.

Cette indifférence, cet antagonisme, s'expliquent aisément. Tandis que jusque-là, comme le dit M. Picot, « toutes les grandes sessions s'étaient ouvertes sous l'empire d'un sentiment général qui emportait la nation, » cette fois « l'opinion publique n'avait aucune raison de réagir contre le règne du prince qui venait de donner à la nation tout ce qu'elle pouvait souhaiter. » Durant cet admirable règne, le pays avait vu successivement disparaître presque tous ces abus qui de tout temps avaient soulevé ses justes réclamations. La royauté de Henri IV, économe, réformatrice, glorieuse, exempte de préjugés, sans nul esprit d'exclusion, réalisait, il faut bien le dire, aux yeux du tiers-état l'idéal du gouvernement. On était encore en 1614 sous l'impression de ses bienfaits. La régence, malgré ses désordres, n'avait pas encore eu le temps de révolter l'esprit public. Si l'épargne du feu roi était déjà dispersée aux quatre vents de la faveur, les impôts n'avaient point encore subi de trop frappantes augmentations. Bref, dans le tiers-état, point d'hostilité à l'égard de la royauté, point d'impatience de voir con-

voquer les états, en revanche une vive animosité contre les ordres privilégiés et surtout contre la noblesse. Plus pénétré chaque jour de son importance, fier de tous les emplois de plus en plus nombreux qu'il occupait dans l'état, le tiers redoutait l'esprit de domination du clergé, souffrait impatiemment surtout les dédains d'une noblesse hautaine, qui, jalouse elle-même de ces emplois et de cette importance, ne négligeait aucune occasion d'humilier la roture, et ne songeait qu'à reprendre de haute lutte ce qu'à ses yeux le tiers avait usurpé. Or de quelles réclamations étaient nés les états-généraux? Qui donc les avait imposés à la cour? Les princes, c'est-à-dire les chefs factieux de cette noblesse turbulente, dans lesquels la nation voyait avec effroi les instigateurs d'une nouvelle guerre civile. Ainsi crainte de l'anarchie, rivalités d'amours-propres, antagonismes de classes, tout se réunissait pour exciter au sein des états, en 1614, les ordres les uns contre les autres.

Les tristes résultats de ces dispositions ne se font point attendre. Dès les premiers momens, des froissemens de vanités, de puériles questions de préséance et d'étiquette occupent et irritent les députés. A la séance royale d'ouverture, l'orateur de la noblesse, le baron de Saint-Pierre, se répand contre le tiers en paroles blessantes. On juge si le tiers à son tour laisse tomber ces propos. Cependant les travaux des états s'organisent. Le premier acte de la noblesse est une attaque indirecte au tiers-état. D'accord avec le clergé, elle propose au troisième ordre de demander avec elle la suspension du « droit annuel » ou paulette. On juge quelle atteinte c'était porter aux officiers de finance et de justice, auxquels cette redevance assurait la propriété et l'hérédité de leurs offices. Le tiers sent le coup et ne peut s'y soustraire, sous peine de trahir des préoccupations trop personnelles. Bon gré mal gré il se joint donc au vœu des premiers ordres, mais riposte aussitôt en réclamant du même coup la surséance de toutes les pensions, — soit 6 millions d'économies aux dépens de la cour et de la noblesse, — et grâce à ces économies le retranchement du quart des tailles. Là-dessus, conflit. La noblesse s'en tient exclusivement à sa proposition, qui ne lui coûte rien. Le tiers de son côté, soutenant les intérêts des titulaires d'offices, lesquels, nombreux dans le troisième ordre, nourrissaient le secret espoir que « la demande des trois ensemble serait la cause du refus entier (1), » déclare qu'il ne disjoindra pas ses trois réclamations. Mille petits incidens attisent la querelle : tantôt c'est le tiers-état qui prend feu, parce que des gentilshommes ont tenu sur Savaron, l'orateur du troisième ordre,

(1) Procès-verbal du tiers, cité par M. Picot, t. III, p. 342.

les plus injurieux propos; tantôt c'est la noblesse qui s'enflamme à son tour parce que le président de Mesmes, discourant au nom du tiers, a parlé de fraternité entre les trois ordres, et a dit que parfois les « maisons ruinées par les aînés sont relevées par les cadets. » Le clergé cependant se porte médiateur. Il échoue tout d'abord malgré le talent de son ambassadeur, un prélat de trente ans qui ne s'appelle encore que l'évêque de Luçon. Il faut, pour qu'un accommodement intervienne, qu'aux instances du clergé se joignent les ordres du roi; il faut surtout que le roi, tranchant le différend, accorde avec la surséance du droit annuel la suppression d'un quart des pensions, — cette fois, hâtons-nous de le dire, avec le plein assentiment du clergé et de la noblesse elle-même.

Ce n'est là qu'une éclaircie : avec la rédaction définitive des cahiers, l'orage recommence. Le cahier de l'Ile-de-France, pris pour type par le tiers-état, contenait en première ligne la proposition suivante : « ... le roi sera supplié de faire arrêter en l'assemblée de ses états, pour loi fondamentale du royaume, qui soit inviolable et notoire à tous, que, comme il est reconnu souverain en son état, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, *spirituelle* ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume. » Gallican dans l'âme, — autant qu'à l'époque de la ligue il avait été romain, — le tiers se hâte d'inscrire en tête de ses chapitres cette ferme déclaration de l'indépendance de la couronne vis-à-vis du saint-siége. Sur le seul bruit de cette résolution, le clergé prend l'alarme; il demande communication de l'article; le tiers la lui refuse. Dès cet instant, plus de paix dans les états. Le clergé, médiateur la veille, devient partie combattante. La noblesse à son tour épouse sa querelle. Il n'est pas jusqu'au parlement qui, jaloux du grand rôle qu'a pris le troisième ordre, ne descende tout à coup dans l'arène, et, par un arrêt solennel, ne « défende à toutes personnes de tenir propositions contraires aux maximes de tout temps tenues en France et nées avec la couronne. » A cette complication, l'émotion du clergé redouble. En même temps qu'il s'efforce d'éveiller la jalousie du tiers contre la dangereuse ingérence du parlement, aidé de la noblesse, il provoque de tout son pouvoir l'intervention souveraine du monarque dans le débat. Auprès du tiers, il échoue; mais à la cour son influence l'emporte. Le roi évoque et l'article et l'arrêt. Ce n'est pas assez encore : la régente fait jeter en prison l'imprimeur du parlement et interdit formellement au tiers l'insertion de l'article dans ses cahiers. Vainement la majorité des membres du troisième ordre tentent de protester. Après trois jours de luttes intestines, moitié contrainte, moitié surprise, le tiers-état subit l'injonction de la régente. Pour toute satisfaction, il doit se contenter de laisser vide en tête de son

cahier la place de l'article et d'inscrire à cet endroit cette vaine mention : « le premier article... a été présenté au roi par avance du présent cahier le 15 janvier 1615, par le commandement de sa majesté, qui a promis d'y faire favorable réponse, et en est d'abondant très humblement suppliée. »

Comment s'étonner de l'impuissance d'une assemblée ainsi divisée? Quelle action pouvaient avoir sur la royauté des réclamations isolées, divergentes, souvent même incompatibles les unes avec les autres, et dépourvues de l'appui moral que seule eût pu leur prêter l'unanimité des ordres? Le clergé, dont le cahier d'ailleurs s'éloignait moins de celui du tiers que le cahier de la noblesse, et qui dès le début avait pressenti ce danger et tenté de le conjurer, le clergé, disons-le à sa louange, n'avait cessé d'employer tous ses efforts à obtenir des autres ordres la rédaction commune d'articles généraux; mais il devait jusqu'au bout se heurter contre les défiances du tiers. De perpétuels froissemens, de perpétuels éclats, injures ou même voies de fait, — comme dans l'affaire du sieur de Bonneval, député noble, bâtonnant le sieur de Chavailles, député du tiers, — devaient rendre impossible tout accord durable entre gentilshommes et roturiers.

Cette assemblée finit comme elle avait vécu; elle s'était ouverte et avait duré au milieu des discordes et des agitations : une sorte de coup d'état mit fin à ses séances. Désireux d'assurer à leurs doléances une sanction effective, et se souvenant des déceptions passées, les députés avaient tout fait pour obtenir du roi qu'il répondît à leurs cahiers avant de les renvoyer dans leurs provinces. Le roi, sans rien promettre, s'était borné à indiquer un jour pour la remise solennelle des doléances. Le 23 février en effet, cette remise avait eu lieu, et les orateurs des trois ordres, Richelieu, Senecey et Miron, Richelieu surtout, avaient fait entendre de nobles et fermes paroles. Le lendemain, les députés, déterminés à rester à Paris pour attendre la réponse royale, se rendent aux Augustins; ils trouvent la salle de leurs réunions dégarnie, démeublée : impossible de tenir séance. Ils s'indignent, ils veulent passer outre. « Sommes-nous autres, s'écrie l'un d'eux, que ceux qui entrèrent hier dans la salle de Bourbon? » Mais l'ordre du roi est formel; les députés ne peuvent que venir chaque jour, suivant le récit de l'un d'eux, « battre le pavé des Augustins pour se voir et apprendre ce qu'on voulait faire d'eux, » puis, le premier découragement passé, se réunir tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour aviser aux moyens de hâter cette réponse qu'on leur fait tant attendre. Enfin le 24 mars, les présidens des ordres, mandés au Louvre, apprennent du chancelier que « le roi ne peut répondre en quelques jours au grand nombre d'articles contenus dans les cahiers, mais que la suppres-

sion de la vénalité des offices, l'établissement d'une chambre de justice et l'abolition des pensions ont été résolus. »

Ces concessions étaient bien peu de chose, si l'on songe aux innombrables demandes contenues dans ces cahiers qu'au milieu de leurs discordes les députés n'avaient pas laissé de rédiger, et qui, suivant Augustin Thierry, rappellent par le mérite, dépassent en étendue le cahier de 1560. Les députés et la nation pourtant devaient s'en contenter pendant quinze années; jusqu'à l'ordonnance de 1629, les états de 1614 ne devaient avoir d'autre fruit que ces trois promesses, oubliées elles-mêmes aussitôt.

Ainsi finissent les derniers états-généraux de l'ancienne France. Désormais durant plus de cent soixante ans la royauté n'en convoquera plus, la nation elle-même n'en réclamera pas; seuls un Fénelon, un Saint-Simon, chercheront à rappeler « l'ancienne forme du royaume; » leur voix dans le pays n'éveillera nul écho.

III.

Nous avons vu l'histoire des états-généraux; jugeons maintenant leur œuvre. Qu'a-t-elle été, qu'aurait-elle pu, qu'aurait-elle dû être?

Ce qu'elle aurait dû être? Une œuvre politique. Elle ne l'a pas été, et, si à ce point de vue les états n'ont rien laissé derrière eux, peut-être, en déplorant ce résultat négatif, ne nous sera-t-il pas difficile tout à l'heure d'en pénétrer les causes. Ce qu'elle a été? Une œuvre réformatrice, féconde pour la constitution de la nationalité française, féconde pour son organisation financière, judiciaire, administrative.

Cette œuvre, nous le savons, on l'a contestée, méconnue, calomniée. On a dit des états-généraux, — nous avons relevé déjà ce singulier jugement, — on a dit que « la plupart des grandes choses de notre histoire se sont faites sans eux, quelques-unes même contre eux, » et on n'a pas craint de mettre au nombre de ces choses « la constitution définitive de l'indépendance nationale et de l'administration monarchique. » On les a formellement accusés « d'être un instrument d'arbitraire plutôt que de liberté, » et cela parce « qu'ils furent établis par le roi qui fonda le despotisme en France, » parce que « Louis XI fut le prince qui en tira le meilleur parti, » parce qu'enfin « les trois meilleurs rois de l'ancienne monarchie, Charles V, Louis XII, Henri IV, s'en passèrent pour gouverner (1). »

Comment ne pas relever de telles affirmations? Quoi? instrumens d'arbitraire ces députés que nous venons de voir tant de fois ré-

(1) Rathery, *Histoire des états-généraux*.

sister aux exigences de la cour et protéger de leurs courageux refus l'épargne de la nation! — hostiles ou simplement indifférens à l'indépendance nationale, ces députés qui depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à la régence de Marie de Médicis ont pour préoccupation constante d'affranchir le royaume de toute domination, d'assurer son intégrité, de proclamer son indivisibilité et son indépendance! — inutiles, sinon nuisibles, à la constitution de l'administration monarchique, ces députés dont toutes les doléances, tous les projets de réforme, tendent à substituer l'autorité royale à l'autorité des seigneurs féodaux, et à réunir entre les mains du roi tous les pouvoirs! Le lauréat de 1840 ne connaissait-il point les cahiers des états? Comment n'y pas voir à chaque pas la haine des abus, comment n'y pas reconnaître la tendance perpétuelle à la centralisation, la passion dominante de l'unité : unité de juridiction par la substitution progressive de la justice royale aux juridictions seigneuriales, — unité de législation d'abord par la rédaction des coutumes, puis par la conversion successive des coutumes en lois générales, et par la substitution insensible du droit écrit au droit coutumier, — unité de puissance militaire par l'interdiction des guerres privées et l'attribution au roi du droit exclusif de lever des gens d'armes, — unité d'administration par la défense aux seigneurs de lever des impôts et par la centralisation des services entre les mains des agens de la couronne. Voilà la vérité, vérité incontestable et qui s'accorde mal avec les reproches de M. Rathery. Combien plutôt en y réfléchissant n'aurions-nous pas lieu de faire aux états-généraux le reproche contraire, et de déplorer qu'aveuglés par une passion trop exclusive ils aient sacrifié à cette idée de la constitution de l'unité nationale par la centralisation monarchique l'avenir politique de la France!

D'ailleurs M. Rathery ne se contredit-il pas lui-même? Si Philippe le Bel fonde les états-généraux, c'est qu'il sait bien trouver en eux le plus ferme des appuis pour l'indépendance nationale, et cet appui, s'il le trouve en effet, c'est qu'il s'agit alors d'affranchir le royaume de l'ingérence d'un pouvoir étranger. Si Louis XI est le prince « qui tire des états le meilleur parti, » affirmation d'ailleurs fort contestable, c'est qu'il en appelle à eux pour l'aider à lutter contre les grands feudataires, à prévenir le démembrement de la France, à retenir une de ses plus belles provinces, à préserver enfin l'unité du royaume. Quant à ce dernier argument, que « les trois meilleurs rois de l'ancienne monarchie se passèrent des états pour gouverner, » qu'en reste-t-il après l'ouvrage de M. Picot, — après qu'il est constaté que, si durant les règnes de Charles V, de Louis XII, de Henri IV, la présence matérielle des états fait défaut, c'est leur influence morale qui gouverne?

Assurément il ne faut rien exagérer. Dans cette période de l'his-

toire de France qui nous occupe, nous sommes aussi loin de prétendre tout rapporter aux états-généraux que de consentir à leur laisser tout refuser. Dès nos premières pages, nous avons reconnu qu'on ne pouvait chercher en eux une institution régulière de gouvernement. Leur droit d'initiative n'avait point pour sanction le pouvoir législatif. Lorsqu'après chaque session les députés regagnaient leurs provinces, ils laissaient derrière eux non pas des réformes, mais des doléances, non pas des lois, mais des vœux. Il n'en est pas moins vrai que ces doléances et ces vœux sont le fondement de l'organisation de la France dans son ensemble comme dans la plupart de ses détails. Et si nous n'hésitons pas devant cette affirmation, c'est que nous n'en sommes plus réduits à accepter sur parole des hypothèses, des jugemens de seconde main, — c'est que, grâce à M. Picot, nous avons sous les yeux les pièces du procès non plus dispersées et confuses, mais ordonnées, dépouillées, mises en lumière. Ces tableaux synoptiques où se trouvent rapprochés, article par article, les cahiers des états avec les ordonnances royales qui suivirent de plus ou moins près chaque session, ce ne sont point des conjectures historiques, ce sont des constatations matérielles, ce sont des sommaires législatifs, des résumés de faits indiscutables.

Que ne pouvons-nous ici les passer tous en revue? Que ne pouvons-nous descendre dans le détail de nos anciennes institutions, et montrer par le menu les ordonnances royales puisant dans les cahiers non pas seulement leurs tendances, leurs principes, mais leurs dispositions, leurs articles, souvent leur rédaction même? Nous ne l'ignorons point, ces grandes ordonnances, qui sont comme les jalons de notre histoire législative, n'étaient pas la plupart du temps des conquêtes irrévocables. Tantôt, mal promulguées, à peine connues, elles s'éteignaient dans un rapide oubli; tantôt des réactions violentes les faisaient disparaître, tantôt enfin le pouvoir même, qui n'avait pu les refuser, les méconnaissait volontairement, — témoin les ordonnances de 1355-56, si bien tombées en désuétude que les états de Tours en réclamaient la lecture publique, témoin l'ordonnance de 1413, déchirée au bout de trois mois, témoin les ordonnances de 1560, de 1563, de 1566, de 1579, si promptement oubliées qu'il fallait dès 1597 des prescriptions formelles pour en rappeler l'observation.

Mais, si les ordonnances étaient éphémères, les états étaient persévérans, et ce n'est point là leur moindre titre de gloire. A chaque session nouvelle, les réformes conquises par la session précédente et perdues dans l'intervalle étaient à nouveau réclamées et le plus souvent obtenues, sauf à subir encore de nouvelles vicissitudes. Voici par exemple *le droit de prise ou de pourvoirie*, c'est-

à-dire le droit pour les rois et les princes en voyage de prendre gratuitement, de gré ou de force, partout où ils passaient, tout ce qui leur était nécessaire. Ce droit exorbitant, source d'exactions d'autant plus terribles qu'à l'imitation du roi les grands seigneurs prétendaient s'en targuer, et que leurs serviteurs en abusaient pour satisfaire leur propre avidité, — ce droit, sur la plainte des états nous le voyons aboli dès 1355, aboli complétement, sans réserves; bien plus, nous voyons la résistance par la force formellement permise, ordonnée même à quiconque serait victime du droit de prise, contre quiconque aurait tenté de l'exercer; pourtant, à huit années de là, nous retrouvons à la suite des mêmes plaintes les mêmes défenses. Ce n'est rien encore : à la fin du XVI[e] siècle, malgré tout, le droit de prise est encore exercé. Il faut qu'une fois de plus les états de 1576 élèvent la voix contre ces excès, il faut qu'une fois de plus l'ordonnance de 1579 les proscrive et les abolisse. Voici encore *le privilége de committimus*. C'était le droit pour certaines catégories de justiciables, les officiers du roi par exemple, de ne relever que de juridictions spéciales, et entre autres de porter directement leurs causes à la barre du parlement. On comprend aisément de combien d'abus un pareil privilége devait être la source. Eh bien! six fois dans l'espace de trois siècles, en 1355, en 1413, en 1483, en 1560, en 1588, en 1614, les états-généraux réclament énergiquement qu'il soit aboli, ou tout au moins étroitement restreint. Autant de fois il est fait droit à leur demande, autant de fois il faut recommencer, et autant de fois les états recommencent, jusqu'à ce qu'ils rendent enfin définitif leur triomphe.

Ce sont là deux exemples pris au hasard; nous en pourrions citer vingt autres. Ainsi s'expliquent dans les cahiers cette uniformité qui frappe à première vue, ces redites, ces reproductions perpétuelles de certaines doléances, et en même temps l'accumulation, les répétitions, les doubles emplois des ordonnances royales. En somme, c'était de cette accumulation que se formait peu à peu, comme par couches successives, l'édifice de notre ancienne organisation. Les ordonnances périssaient rarement tout entières. Ce qu'il y avait de meilleur dans chacune d'elles survivait presque toujours, sinon dans la pratique journalière, au moins dans la tradition générale; puis, quand survenait un de ces princes qui à des titres divers font époque dans notre histoire, que se passait-il? Un Charles V, un Louis XII, un Henri IV faisait-il table rase pour tirer de son cerveau tout un ensemble de conceptions nouvelles? Non, il puisait dans cet amas de prescriptions et d'ordonnances, il les dégageait de leurs scories, les épurait, les retaillait en quelque sorte, et de ces membres épars formait un corps homogène auquel son génie s'employait à assurer la vie et la durée. Étudiez dans les textes au-

thentiques le règne de Charles V, vous verrez que tous ses efforts tendent à satisfaire, dans ce qu'ils ont de légitime, les vœux formés par les états de 1355. Examinez ces grandes réformes qui valent à Louis XII le beau titre de « père du peuple; » elles correspondent toutes aux cahiers des états de 1483. Que fait Henri IV enfin? Il puise à pleines mains dans les grandes ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois, dont son édit de 1597 prescrit formellement la stricte observation. Et ces grandes ordonnances, que sont-elles elles-mêmes, sinon la réalisation des cahiers de 1560 et de 1576?

En est-ce assez pour détruire ces accusations de stérilité complète si longtemps dirigées contre les états-généraux? Peut-on nier les faits, se refuser à l'évidence? Nous ne le croyons pas, — et nous arrivons ainsi à cette conclusion singulière, mais incontestable : en matière d'administration, de législation, de justice, de finances, les états-généraux, n'ayant d'autres moyens d'action qu'un simple droit de *doléances* sans aucune sanction, exercent une influence positive; leurs vœux se transforment en lois; ils ont une part considérable dans la constitution et l'organisation de notre ancienne France. En matière politique au contraire, ayant entre les mains la plus puissante des armes, le vote de l'impôt, c'est-à-dire la prérogative qui est aujourd'hui encore le fondement de la puissance des assemblées, ils n'exercent aucune action, leurs résultats sont nuls, et ni dans la forme du gouvernement, ni dans les mœurs de la nation, leur influence ne laisse aucune trace.

IV.

Est-ce à dire que les états-généraux n'aient pas eu la conscience du rôle qu'ils pouvaient jouer? est-ce à dire que, s'ils n'ont pas pris dans le gouvernement la place d'une institution régulière et permanente, c'est faute de l'avoir voulu, faute de l'avoir tenté?

Loin de là, nous les voyons sans cesse préoccupés d'assurer leurs prérogatives, d'étendre leur autorité. Ce droit de voter l'impôt, qui leur appartient en principe, bien que sans cesse violé dans la pratique, ils en comprennent l'importance capitale, et il n'est pas de session où les députés n'en réclament avant tout la reconnaissance et le respect. Nous ne parlons pas des états de 1355, qui s'emparent révolutionnairement de la perception et de l'administration des finances; mais dans toutes les assemblées pacifiques et légales, à Tours, à Orléans, à Pontoise, à Blois, les représentans du pays proclament hautement la nullité absolue de toute taxe imposée sans la réunion des états, et sur ce point l'accord entre les trois ordres, clergé, noblesse et tiers, est complet, invariable. Plus d'une fois ce

sont les privilégiés qui prennent l'initiative, la noblesse par exemple en 1561, le clergé en 1576.

Les états ne sentent pas moins vivement combien sont funestes à leur autorité l'irrégularité de leurs réunions et les longs intervalles qui les séparent. Ils voient dans la périodicité à la fois la conséquence et la sanction du libre vote de l'impôt. Les états de 1355 avaient sur ce point donné le bon exemple et jeté les fondemens d'une périodicité véritable en ne se séparant point sans fixer à l'avance l'heure et le lieu de leur réunion prochaine. C'est ainsi que de 1355 à 1357 ils avaient pu se rassembler neuf fois. Leurs excès par malheur avaient détruit leur propre ouvrage, et la force d'une réaction inévitable avait de nouveau soumis après ces deux années la réunion des trois ordres au bon plaisir du roi. A Tours en 1483, les députés se remettent à l'œuvre. Nous avons dit déjà comment, après avoir réduit l'impôt des trois quarts, ils ne le votent que pour deux années, croyant ainsi au bout de ce temps se rendre nécessaires; nous avons dit aussi l'inefficacité de cette précaution. Les états cependant ne se découragent point. A Orléans, à Pontoise, à Paris, ils s'efforcent de substituer à l'arbitraire royal une nécessité légale. Ils veulent la convocation des trois ordres tantôt tous les dix ans, tantôt tous les cinq ans, tantôt même de deux en deux années; les délais demandés varient, mais le fond des réclamations est toujours le même. Ici encore les ordres privilégiés ne sont pas moins ardens que le tiers, le clergé surtout, que ses réunions particulières initient mieux à l'utilité et à la pratique des assemblées. C'est lui qui prend l'initiative en 1614; c'est lui qui en 1576 va jusqu'à proposer d'une manière positive qu'avec ou sans mandement royal les états se réunissent à Blois tous les cinq ans.

Là ne se bornent pas les aspirations des états. Effrayés à la fin du XVIe siècle des ruines de toute sorte et de l'épuisement général qu'ont causés les folles expéditions et les guerres incessantes, les assemblées de Pontoise et de Blois veulent imposer au monarque pour les guerres à venir des entraves salutaires. La noblesse en 1561, le clergé en 1576, demandent formellement qu'à l'avenir le roi ne puisse « commencer aucune guerre offensive, entrer dans aucune ligue, entreprendre quoi que ce soit qui puisse le mettre en guerre ou en défense sans avoir auparavant pris l'avis et conseil des états-généraux. »

Ce dernier trait achève le tableau. Évidemment les députés de l'ancienne France ont senti qu'au-delà des nécessités administratives ou financières du moment il y avait pour eux, dans un ordre plus général et plus élevé, des droits à préserver, des devoirs à

remplir. Ils ont compris qu'il fallait soumettre la puissance royale à un contrôle effectif, permanent. Ils ont eu, en un mot, à des degrés divers l'instinct du gouvernement pondéré. S'ils n'ont pas réussi à en jeter les bases, on ne peut prétexter, — pas plus pour les accuser que pour les défendre, — ni leur ignorance, ni leur indifférence. A quoi donc attribuer leur stérilité politique?

Suffira-t-il pour l'expliquer d'accuser l'hostilité constante qu'oppose la royauté aux états-généraux? Sans doute, il y a là un élément dont il faut tenir compte. De 1355 à 1614, les états ne rencontrent dans la royauté que défiance et mauvais vouloir. Les souverains qui se succèdent, — les bons comme les mauvais, — voient toujours dans les réunions des trois ordres une menace et un danger. Quand ce sont des monarques ordinaires, ils appellent les états à leur corps défendant, et s'ils recourent à eux, c'est que, épuisés d'argent, ils sont contraints d'implorer du bon vouloir de la nation ce qu'ils ne peuvent plus lui arracher de force. Lutter alors contre les députés, les diviser, les lasser, les renvoyer au plus vite, ne céder à leurs vœux qu'autant que la nécessité s'en impose, voilà toute la politique royale. Quand ce sont des esprits plus vastes et plus puissans, de ces hommes qui de temps à autre marquent dans notre histoire des époques décisives, ou bien, comme Louis XI, ils ne consultent les trois ordres que sur un point spécial, spéculant sur une réponse prévue d'avance, et se hâtant ensuite de dissoudre ce qu'ils ont rassemblé, ou bien, comme Charles V, Louis XII, Henri IV, ils s'inspirent des cahiers des états, réalisent leurs vœux, mettent en pratique leurs projets de réforme, mais se gardent soigneusement de les convoquer. Tous se souviennent de 1356 et d'Étienne Marcel; aucun, pas même Henri IV, ne comprend ce qu'en échange d'un peu d'absolutisme lui donnerait de force et de vrai pouvoir le concours permanent de la nation. Une seule fois nous entendons tomber d'une bouche royale ces paroles mémorables: « Je jure de ne lever aucun impôt sans le consentement des états. Il est bien vrai que quelques-uns de mon conseil ne sont pas de cet avis et disent que ce serait me régler sur le duc de Venise et rendre mon état à demi démocratique; mais je le ferai. Je crois qu'en remettant ce droit aux députés je ferai un coup de maître, car j'ai su que la reine d'Angleterre, quelque méchante qu'elle soit, ne s'entretient que par ce moyen, et que ses sujets, en cas de nécessité, lui baillent plus volontiers qu'ils ne le feraient étant taillés. » Mais ces paroles, c'est un Henri III qui les prononce; elles ne sont sur ses lèvres qu'un mensonge de plus.

La royauté doit donc avoir sa part de responsabilité; mais ce n'est qu'une part, et peut-être la plus faible de toutes: l'exemple de l'Angleterre est là pour nous en convaincre. Là aussi, ne l'ou-

blions pas, la royauté lutte contre les parlemens; là aussi, — à l'origine du moins, — quand les sujets veulent imposer au souverain leur contrôle et limiter par l'exercice de leurs droits son autorité, ce même instinct de personnalité et d'orgueil qui anime les rois de France fait que le souverain résiste et s'attache à la toute-puissance. Les sujets cependant sortent vainqueurs de la lutte, et sur le triomphe de leurs droits établissent les fondemens du gouvernement le plus libre que connaissent encore les sociétés modernes. Ce ne sont donc point les résistances royales qui ont pu empêcher les sujets de France d'imiter les sujets d'Angleterre.

Il nous en coûte de le dire : c'est aux états eux-mêmes qu'incombe la véritable responsabilité. En faisant tout à l'heure ressortir leurs titres à notre estime et à notre reconnaissance, nous avons acquis le droit et accepté le devoir d'être sévères pour leurs fautes. Encore une fois, ce sont les états eux-mêmes qui par leurs propres divisions se condamnent, dans le champ de la politique, à ne rien laisser derrière eux. Et quand nous disons les états, nous entendons parler de la nation entière, dont ils sont la reproduction, la réduction fidèle.

Si le peuple anglais, à travers les siècles et les révolutions, étend sans cesse, consolide et conserve cette liberté politique dont il a conquis les premiers fondemens dès le début du XIIIe siècle, à quoi doit-il sa victoire? Sans aucun doute à l'entente constante, à l'indissoluble union de toutes ses classes. On ne voit pas dans les annales de l'Angleterre des castes qui se jalousent et s'entre-nuisent, des nobles qui ne songent qu'à s'affranchir des charges communes, des roturiers qui n'aspirent qu'à détruire les privilèges, fût-ce aux dépens de leur propre liberté. Non; dans ce pays du bon sens, tous les intérêts particuliers s'absorbent dans l'intérêt général. Grands seigneurs et bourgeois, citadins et paysans, prêtres et laïques, sont unanimes dans un même sentiment, se défendre de la tyrannie et garantir les intérêts de tous en assurant la liberté de chacun. Bien plus, ce sont les grands seigneurs qui prennent l'initiative et mènent le mouvement, mais non pas pour le faire servir au profit de leur égoïsme, car ils ont soin, dans leur triomphe, de réclamer pour leurs alliés des classes inférieures les mêmes garanties que pour eux-mêmes. C'est là, pour des Français, un phénomène qui a de quoi surprendre : il est aisé pourtant d'en saisir la raison historique. Lorsqu'au XIe siècle la conquête normande vient transformer l'Angleterre, c'est la royauté nouvelle qui crée de toutes pièces une nouvelle féodalité. Le souverain n'a point à lutter pour imposer son autorité suprême à de grands vassaux aussi puissans que lui; c'est lui qui avec les fiefs distribue à qui bon lui semble la richesse et la puissance. Donc, par son principe même, la féo-

dalité anglaise est en face de la royauté dans une position d'étroite dépendance. Astreinte aux charges communes, elle se trouve, vis-à-vis d'un pouvoir central omnipotent, dans la même condition que ses propres vassaux. Le roi, c'est le maître commun, partant l'ennemi commun. De là dans la nation entière un instinct puissant de solidarité; de là dans toutes les classes, dès que se sont effacées les premières rancunes de la conquête, un besoin de rapprochement et d'union, une alliance effective, une féconde communauté d'efforts.

En France, autres sont les origines, autres les conséquences. La royauté chez nous est postérieure à la féodalité. Quand la troisième race, pour fonder sa suprématie, engage la lutte contre les grands feudataires, aussi puissans ou plus puissans qu'elle-même, elle est en présence d'une nation profondément divisée, — divisée dans son territoire, car les possesseurs des grands fiefs, maîtres absolus dans leurs domaines et se renfermant chacun dans sa souveraineté particulière, se jalousent et se combattent, — divisée dans sa constitution sociale, car entre les seigneurs et les vassaux il y a déjà la haine de despote à sujets. Les seigneurs ne voient dans leurs vassaux qu'une matière taillable et corvéable, les vassaux ne voient dans leurs seigneurs que des maîtres avides et détestés. La royauté trouve donc par la force des choses un allié naturel au sein de cette nation qu'elle veut soumettre à son pouvoir : cet allié, c'est le tiers, auquel, par ce seul fait qu'elle combat les seigneurs, elle apparaît comme une libératrice.

Voilà les origines. Les conséquences sont logiques, inévitables. A l'époque où la royauté définitivement constituée fait appel aux états-généraux, les trois ordres, au lieu de se serrer, de se confondre dans la seule défense de l'intérêt général, s'isolent dans leurs intérêts particuliers. La forme même des états, leur organisation intérieure trahirait à elle seule ces discordes sociales. Les députés ne sont point les délégués de la nation; ils sont avant tout les représentans du clergé, de la noblesse ou du tiers. Chaque ordre forme comme une assemblée séparée, dont le premier soin trop souvent est de récriminer contre les autres ordres. De là dans les cahiers des divergences, des contradictions, qui fournissent au monarque des prétextes spécieux; de là surtout, pour chacun des ordres, la crainte perpétuelle de se voir opprimé, écrasé par la coalition des deux autres. Une seule fois la réaction violente, universelle, contre le despotisme de Louis XI provoque entre les ordres un rapprochement. Ce n'est là qu'un éclair, une lueur d'espoir; aussi vite qu'il s'est comblé, l'abîme se rouvre entre le tiers et les privilégiés, et de session en session il se creuse davantage.

A la royauté seule profitent ces divisions. Si la noblesse, dépouil-

lée de son indépendance, s'efforce, en réclamant pour les états la périodicité, le vote de l'impôt et le droit de paix ou de guerre, de rendre au pouvoir royal les atteintes qu'elle-même en a reçues, l'esprit de caste tempère et contre-balance cette animosité contre la royauté; malgré tout, les descendans des seigneurs sont portés à chercher dans un roi gentilhomme le défenseur de leurs priviléges contre les conquêtes de la roture. La noblesse féodale devient noblesse de cour, et la transformation s'accuse de jour en jour davantage. Quant au tiers, il n'est plus, il est vrai, pour la royauté un instrument aussi docile qu'au temps où s'établissaient les communes. Le tiers sait maintenant ce que coûte le pouvoir royal. Chargé de défrayer à lui seul les dépenses de l'état tout entier et les prodigalités des souverains, il voudrait contrôler l'emploi de cet argent qu'on lui arrache; mais les rancunes sociales priment encore chez lui l'intérêt politique. Pour satisfaire son ressentiment contre la noblesse et sa haine des priviléges, il sert de tout son pouvoir l'unification du territoire et de l'autorité entre les mains royales. Que le roi soit fort, qu'il domine de sa justice souveraine les tyrannies locales, qu'il absorbe dans sa puissance unique les petites puissances seigneuriales, voilà ce que souhaite surtout le tiers-état. Quant à la liberté politique, quant au contrôle du gouvernement, il en a l'instinct, il y aspire, il ne néglige jamais de le réclamer; mais pour lui ce n'est pas un principe, c'est une garantie. Aussi, quand le souverain est sage, éclairé, ménager de l'épargne de ses sujets, quand il accorde enfin aux vœux de la nation les réformes urgentes, le tiers ne demande rien de plus. Un Charles V, un Louis XII, un Henri IV gouverne sans états-généraux : nul dans le tiers-état ne songe à les lui imposer.

Ne cherchons pas ailleurs les raisons de l'impuissance politique des états-généraux; ne nous dissimulons pas surtout que dans la somme des responsabilités c'est sur le tiers-état que doit peser la plus lourde charge. Supérieur par ses lumières, par son instruction, à la noblesse d'abord et plus tard aux deux premiers ordres, particulièrement intéressé à l'émancipation de la nation dans son sens le plus large et le plus compréhensif, représentant par sa richesse acquise, par son travail, par son industrie, les forces vives et créatrices du pays, dressé enfin à la pratique de la liberté et du *self-government* par l'exercice de la vie municipale, il semblait naturellement destiné à prendre la direction du mouvement politique; il pouvait, il devait mettre à profit, dans l'intérêt public, dans son intérêt propre, les rancunes de la noblesse contre la royauté. A la royauté même, il pouvait imposer ses conditions : il lui suffisait d'apporter dans ses vœux politiques la même mesure, la même persévérance que dans ses réclamations judiciaires et admi-

nistratives. Il le sent, il le sait, on a pu s'en convaincre; mais il se laisse détourner par les passions sociales, par son amour de l'unité, auxquels s'ajoutent les ardeurs, les mobilités du caractère national. Au lieu de demander à des efforts constans, égaux, ininterrompus, des conquêtes lentes, mais sûres, il obéit aux impressions du moment, aux entraînemens des circonstances. Ou bien il attaque la royauté sans calcul, sans mesure, et par ses excès mêmes se condamne à l'impuissance, ou bien il prodigue au monarque une confiance sans limite, une soumission sans réserve. Il passe de la révolution à l'abdication volontaire. Et ainsi, tantôt se révoltant comme en 1355, tantôt s'abandonnant, comme sous Charles VII, aidant la royauté à amoindrir les seigneurs, mais ne profitant point des seigneurs pour contenir la royauté, s'il a l'honneur de fonder avec l'administration monarchique l'unité nationale, en revanche il construit de ses propres mains les fondemens de cette centralisation absorbante dont le despotisme de Louis XIV est la plus complète expression.

N'y a-t-il pas là pour nous, aujourd'hui plus que jamais, des leçons à méditer, des enseignemens à suivre? Ne nous retrouvons-nous point dans ces hommes du vieux temps, dans leurs exagérations comme dans leurs défaillances? En transformant la société, 1789 n'a changé ni la race ni le caractère national; il nous a donné l'égalité civile, mais en brisant un trône il n'a point supprimé le seul obstacle qui nous séparât de la liberté. Cette liberté, qui n'est au fond que l'ordre durable établi sur le respect des devoirs et l'exercice des droits, si depuis quatre-vingts ans que nous la cherchons elle nous échappe sans cesse, si de perpétuelles alternatives d'action et de réaction nous font osciller entre la licence et le despotisme, entre les révolutions et les coups d'état, c'est que tous tant que nous sommes, descendans des anciens seigneurs ou héritiers de l'ancien tiers-état, nous manquons de l'esprit de mesure, de concorde et de transaction.

Voilà l'intérêt suprême de l'histoire des états-généraux, voilà son lien étroit, intime, avec notre vie moderne, avec nos préoccupations de tous les jours. L'écrire comme M. Picot, ce n'est pas faire œuvre d'archéologue, c'est rappeler aux contemporains des exemples toujours vivans, toujours salutaires; l'étudier, ce n'est pas s'absorber dans des souvenirs sans vie et sans application, c'est éclairer le présent par le passé et se préparer pour l'avenir.

EUGÈNE AUBRY-VITET.

LES INCORRIGIBLES

L'éducation politique d'une nation longtemps divisée et troublée comme la nôtre ne saurait être l'œuvre d'un seul jour, ni celle d'une seule année. Malgré les progrès accomplis depuis deux ans sous la sage direction du gouvernement de M. Thiers, nous sommes encore loin d'être arrivés à cet idéal de patriotisme et de sagesse qu'il nous faudrait réaliser à tout prix pour reconquérir à la fois la pleine possession de nous-mêmes et le respect du monde. Nous en avons aujourd'hui une nouvelle et triste preuve dans la crise politique inattendue qui vient d'éclater au lendemain du traité qui réglait la libération du territoire, c'est-à-dire dans le moment même où il semblait que tous les partis dussent faire silence et se réunir en un même sentiment de recueillement et d'apaisement patriotique. Nous sommes probablement destinés à voir d'ici à deux ou trois ans un certain nombre de ces retours en arrière et de ces recrudescences de l'esprit de parti. Il faut nous y attendre, afin de nous y préparer sans illusion, et de savoir y assister sans découragement, tout en faisant tête à l'orage, comme il convient à des gens qui ont entrepris une longue navigation, et qui n'ignorent pas les difficultés qu'ils ont à surmonter avant d'arriver au port.

On a rarement vu sur la scène politique un changement plus soudain et plus surprenant que celui qui vient de se produire. Hier encore le gouvernement semblait tenir dans ses mains l'assemblée nationale, le parti républicain et l'opinion même de la France; la fondation de la république et d'une république conservatrice paraissait une chose infaillible dans un délai de quelques mois. Le parti républicain se résignait presque à voir l'assemblée du 8 février faire honneur à son titre de constituante en organisant la république définitive; il ne demandait plus au gouvernement que des garanties pour l'intégrité du suffrage universel. De leur côté,

les partis monarchistes se sentaient à peu près vaincus d'avance; malgré le secret dépit qu'ils éprouvaient de la prompte libération du territoire, ce « coup monté contre l'assemblée, » ils hésitaient beaucoup à engager un combat dont l'issue n'était plus guère douteuse. Le grand public laborieux et paisible, la grande masse des honnêtes gens qui n'appartiennent à aucun parti et qui se contentent d'aimer leur pays sans y entendre malice, se réjouissait naïvement d'un événement qui devait couper court aux intrigues et aux discordes parlementaires en permettant au gouvernement de consulter le pays et d'éclaircir ainsi son avenir.

Tout a-t-il donc changé? On le dirait, à entendre les clameurs que poussent les adversaires du gouvernement et à voir le découragement dont quelques-uns de ses partisans sont frappés. Il y a un mois, il dominait les factions; aujourd'hui ce sont les factions qui annoncent tout haut qu'elles vont le renverser. Hier il était l'arbitre des partis extrêmes; aujourd'hui tous ses ennemis se démasquent. Non-seulement une opposition nouvelle s'est formée dans le camp républicain contre le gouvernement de la république, mais l'opposition monarchique elle-même remonte sur son cheval de bataille; elle renaît à l'espérance, grâce au concours inattendu que lui apportent les fautes du parti radical. Il ne lui suffit plus d'avoir amené le gouvernement à composer avec elle et à respecter tous ses scrupules en renonçant à proclamer l'institution de la république définitive, en lui permettant de faire toutes les réserves qui pouvaient mettre en repos les consciences monarchistes; il ne lui suffit plus d'avoir arraché à la faiblesse du ministère de prétendues lois conservatrices qui ne servent qu'à doubler les forces du parti radical; il ne lui suffit même pas d'avoir fait tomber de son siége l'homme éminent et intègre qui présidait depuis deux ans l'assemblée nationale : elle ne prétend à rien moins qu'à réaliser avant peu le programme du gouvernement de combat. En attendant, elle cherche des combinaisons électorales qui soient « un affront pour la république et une menace pour M. Thiers. » Elle se console d'ailleurs aisément des succès du parti radical. Elle se flatte que les excès de la démagogie l'aideront à en finir plus vite avec la république et avec le suffrage universel.

Quant aux radicaux, ces autres incorrigibles qui faisaient semblant d'être corrigés, on sait l'attitude qu'ils ont prise dans ces derniers temps. Tout en gardant certains ménagemens de langage qui ne peuvent tromper aucun homme sérieux, ils paraissent croire que le moment est venu de n'en plus garder aucun dans leurs actes. Ils ont passé, comme les monarchistes, à l'état d'opposition déclarée, et ils travaillent avec enthousiasme à fournir des armes à la

réaction en rendant la république effrayante et antipathique aux opinions modérées. Le public enfin, naguère si rassuré, s'alarme à bon droit de ce tumulte, dont il ne comprend pas la cause. Il se demande par quelle étrange aberration, au lendemain des résolutions de la commission des trente, à la veille de la libération du territoire, le gouvernement et l'assemblée ont pu passer tout à coup de la paix à la guerre; il n'a pas moins de peine à comprendre comment ces sages républicains qui parlaient si haut de leur modération et de leur patriotique déférence pour le gouvernement de M. Thiers ont pu, d'un jour à l'autre, lui déclarer la guerre à propos d'une question secondaire, dans le moment même où il prépare les lois qui doivent assurer l'établissement de la république.

Que s'est-il donc passé qui ait pu relever les espérances et ranimer l'ardeur des partis extrêmes? En quoi le gouvernement, qui ne cherchait qu'à les calmer et à les rendre sages, a-t-il démérité tout à la fois des uns et des autres? Comment a-t-il pu s'attirer en même temps la colère des monarchistes et celle des républicains? C'est vraiment assez difficile à comprendre. Sans doute ce malheureux gouvernement, tout à la pensée d'amortir le choc des partis extrêmes, obligé de les combattre et de les ménager tour à tour, de leur céder même à l'occasion pour pallier leurs fautes, n'a pas montré dans ces derniers temps toute l'énergie et toute la fermeté désirables. Ces légères défaillances, plus faciles d'ailleurs à critiquer qu'à éviter, étaient au moins pardonnables au milieu des divisions de l'assemblée. L'opposition monarchique en a profité pour redoubler ses attaques, pour aggraver ses exigences, pour donner un libre cours à ses rancunes et à ses haines, et c'est ce dont les radicaux, ces fidèles amis du gouvernement, témoignent en ce moment leur mauvaise humeur en travaillant de toutes leurs forces à lui tuer la république entre les mains.

Tout cela est fort naturel et tout à fait conforme à nos habitudes politiques. Telle est la logique ordinaire des partis, et nous reconnaissons volontiers que le gouvernement aurait dû s'y attendre. Avouons-le donc sans détour : tout le monde a commis des fautes; tout le monde en est resté plus ou moins amoindri, — le gouvernement d'abord, qui a manqué de prévoyance et de défiance, — l'assemblée ensuite, qui a prouvé une fois de plus qu'il y avait peu de chose à espérer d'elle, — les républicains enfin, qui s'amusaient à effrayer le pays par des manifestations stériles, et qui sont prêts à reperdre en un jour tout le terrain qu'ils avaient gagné par deux ans de patience et de sagesse. Tel est le résultat le plus clair de nos récentes agitations. Et après? Qu'en faut-il conclure? Le gouvernement de la république conservatrice en est-il moins néces-

saire parce qu'il est devenu plus difficile? La monarchie en est-elle moins impossible? Le parti radical en est-il moins incapable de gouverner? Le véritable intérêt du pays, le devoir des honnêtes gens n'est-il pas le même aujourd'hui qu'hier? Au fond, rien n'est changé, puisque les mêmes nécessités subsistent; rien n'est perdu, si les partis extrêmes reviennent à une politique plus sage et s'appliquent sincèrement à réparer leurs fautes. Personne n'imagine que le gouvernement puisse renoncer à sa tâche ou se laisser détourner de sa voie par les nouveaux embarras qu'on lui suscite; il succombera peut-être, mais il ne désertera pas. Personne d'ailleurs ne peut songer sérieusement à prendre sa place. Le devoir du gouvernement est donc tout tracé : il n'a qu'à poursuivre avec fermeté l'exécution de son programme sans s'arrêter à entendre les plaintes des uns et des autres, sans se laisser intimider par leurs succès ni par leurs menaces. Peut-être en sera-t-il de la crise actuelle comme de tant d'autres qui, après avoir troublé inutilement le repos des esprits, se sont évanouies sans laisser de traces.

I.

Après tout, le grand fait qui domine notre situation politique n'est ni l'élection plus humiliante que dangereuse de M. Barodet à Paris, de MM. Ranc et Lockroy à Lyon et à Marseille, ni la destruction de la municipalité lyonnaise, ni même la démission de M. le président Grévy : c'est la libération du territoire, c'est le paiement prochain du dernier milliard de l'indemnité prussienne. La libération du territoire, que tout le monde semble avoir oubliée, n'est pas seulement un succès diplomatique et financier, un grand et heureux événement extérieur; c'est aussi un événement de politique intérieure, et de beaucoup le plus important de tous. Le prochain départ des armées étrangères ouvre pour nous une ère nouvelle. Jusque-là, le gouvernement était obligé de se contenter d'un titre provisoire, de maintenir de son mieux ce qu'il avait appelé lui-même la trêve des partis, de biaiser avec les diverses oppositions parlementaires, de se faire le défenseur des droits de l'assemblée, qui ne pouvait être changée sans péril. Tant que la libération du territoire n'était pas un fait acquis, il n'y avait pas de solution, pas d'issue possible aux difficultés sans cesse renaissantes qui entravaient dans l'assemblée l'action du gouvernement.

Tout change avec la libération du territoire. L'action politique devient possible au dedans, elle devient même nécessaire pour sauver la paix publique. Les partis en ont déjà profité pour donner carrière à toutes leurs espérances; ils n'ont même pas attendu le

départ des armées étrangères pour démasquer leurs projets hostiles. Quelles que soient les difficultés de l'heure présente, il faut que le gouvernement leur réponde par des résolutions décisives; il faut qu'il prévienne leurs entreprises en prenant hardiment l'initiative des mesures qui peuvent seules le sauver, et que la France entière attend de lui. Cela est d'autant plus nécessaire que, quoi qu'il arrive, un appel au pays est devenu inévitable dans un temps prochain, et que tout gouvernement qui succéderait à celui de M. Thiers devrait lui-même inaugurer son règne par des élections nouvelles.

L'assemblée se félicitait hier, par la bouche de son nouveau président, d'avoir rempli la première moitié de sa tâche et de pouvoir se consacrer tout entière à la seconde moitié. Le gouvernement peut en dire autant de son côté. Le moment est venu pour lui d'en finir avec la politique d'équilibre, de concession et d'impuissance, dont il a dû se contenter trop longtemps. Il va dorénavant consacrer tous ses efforts à la fondation d'une république légale et durable; il va pouvoir mettre l'assemblée nationale en demeure de donner aux seules institutions qui soient aujourd'hui possibles la sécurité, les garanties d'avenir qu'elles réclament. Si l'assemblée consent à l'y aider, et si c'est ainsi qu'elle comprend la seconde partie de son œuvre, tout est pour le mieux; il faut alors lui pardonner ses longues résistances, ses récriminations obstinées, ses perpétuels et impuissans essais de révolution monarchique et tout le mal qu'elle a fait jusqu'à ce jour à la cause de l'ordre sous prétexte de la défendre à sa façon. Si au contraire elle entend par là que le moment est venu de se concerter avec les radicaux pour monter à l'assaut du pouvoir et pour en finir plus vite avec la république, il faut s'attendre à une longue et confuse mêlée, qui ne pourra se terminer que par la dissolution violente de l'assemblée nationale et par le profond abaissement du parti conservateur. En ce cas, l'opinion conservatrice n'aura rien à gagner à la prolongation des pouvoirs de l'assemblée actuelle; plus la dissolution serait prochaine, et mieux cela vaudrait pour les conservateurs. C'est au point de vue des intérêts conservateurs qu'il faut répéter aujourd'hui plus haut que jamais ce cri impérieux de l'opinion : « la république ou la dissolution! »

A moins de déclarer sans déguisement qu'ils n'en veulent qu'à la république et qu'ils sont décidés à ne jamais se réconcilier avec elle, les conservateurs n'ont plus aucun prétexte pour bouder le gouvernement de M. Thiers. Jusqu'à présent, s'il faut les en croire, c'est l'horreur du radicalisme, ou mieux encore la haine personnelle des radicaux eux-mêmes qui les a éloignés de la république. Ils ne voulaient à aucun prix paraître accepter l'alliance de ceux qu'ils

regardent, à tort ou à raison, comme les ennemis de l'ordre social. Ils n'ont rien de pareil à craindre aujourd'hui que les radicaux font le siége du gouvernement, et qu'ils ne rougissent pas de former avec les irréconciliables de la droite une sorte de coalition tacite contre la république conservatrice. Les conservateurs sans parti-pris seraient désormais inexcusables de ne pas se rallier avec franchise à la république. Entre les deux oppositions de droite et de gauche, ils devraient comprendre qu'ils tiennent le sort du pays dans leurs mains, et qu'ils seraient bien coupables, s'ils persistaient à laisser l'avenir en suspens. Le gouvernement, cela est assez visible, n'a rien négligé pour regagner leur alliance : il a tout fait pour désarmer leurs griefs supposés ou sincères; il en a même trop fait, si, comme on peut le craindre, ces prétendus conservateurs ne songent qu'à profiter de ses concessions pour l'affaiblir et pour le renverser.

S'il y avait quelque logique dans les sentimens et dans les actes de ce parti, il aurait dû applaudir, au lieu de s'insurger, le jour où l'auteur du message lui a pour ainsi dire mis dans les mains le pouvoir constituant. En faisant cette loyale tentative, dont il a été si mal récompensé depuis lors, le gouvernement livrait sa propre existence à la controverse, et il assurait en revanche à l'assemblée une durée suffisante pour achever le grand œuvre qu'il la conviait à entreprendre. En faisant appel au bon sens de l'assemblée, en se portant pour ainsi dire au-devant d'elle avec des propositions de paix, quand il aurait pu se contenter de rester sur la défensive et de se couvrir de la constitution Rivet jusqu'à la complète libération du territoire, il donnait certainement un gage de ses intentions conciliantes. Combien n'eût-il pas été plus fort, plus inattaquable aux factions et aux intrigues parlementaires, s'il s'était simplement appliqué à entretenir les divisions de l'assemblée et à l'empêcher de constituer la monarchie, sans essayer de lui faire adopter la république ! Le président de la république n'avait aucune peine à se maintenir au milieu de ces agitations sans profondeur, et lorsque sonnait l'heure de la libération du territoire, rien ne pouvait l'empêcher d'accomplir une autre délivrance; il n'avait plus qu'un geste à faire pour renvoyer l'assemblée. Or à cette politique égoïste et méfiante, dont le succès était infaillible au point de vue de son autorité personnelle, il en a préféré une autre plus confiante, plus généreuse. Il a voulu associer l'assemblée elle-même à son œuvre, la sauver malgré elle, et sauver surtout avec elle les principes conservateurs qu'elle représente si mal. Il s'est peut-être trompé; dans tous les cas, ce n'est pas à l'assemblée de s'en plaindre : ce n'est pas à elle d'en abuser pour faire échec au gouvernement.

Que les chefs du parti monarchique n'essaient pas de le nier : si le gouvernement l'avait voulu, ils n'étaient pas seulement vaincus comme monarchistes, mais encore comme conservateurs; ce sont les ménagemens qu'on leur a montrés qui les ont graduellement enhardis. Jamais on n'a vu de gouvernement plus conciliant, plus accommodant, plus désintéressé que ce prétendu despotisme républicain contre lequel les mille voix de la réaction monarchique déclament avec tant de fracas. Le chef du pouvoir n'avait pas besoin de faire une constitution régulière pour dominer l'assemblée nationale et pour s'en faire obéir : l'incertitude de ses pouvoirs légaux était justement ce qui les rendait sans limites; néanmoins, quoi qu'on en ait dit, le gouvernement personnel n'était pas son idéal ni le principal objet de ses efforts. Il songeait surtout à l'avenir; s'il avait une ambition personnelle, c'était surtout celle d'assurer sa gloire en fondant la république et en laissant à son pays des institutions durables. Il savait que la politique de conciliation, qui déplaît en général aux opinions extrêmes, est la seule qui convienne à un gouvernement qui se fonde, et il s'est proposé avant toute chose d'adoucir l'antagonisme des partis en exerçant entre eux une sage médiation. Il a tout subordonné au succès de cette œuvre patriotique. Pour satisfaire ceux qui réclamaient la responsabilité ministérielle et qui prétendaient voir dans l'intervention personnelle du chef de l'état un empêchement à la liberté parlementaire, il a renoncé à ses prérogatives les plus légitimes, presque les plus nécessaires; il a consenti à subir une foule d'entraves aussi absurdes que ridicules et aussi nuisibles que gênantes. Pour ne pas alarmer l'ombrageuse susceptibilité de ses contradicteurs, il s'est résigné à garder le silence dans une foule d'occasions où le pays aurait voulu entendre sa voix; il s'est laissé entourer d'un cérémonial compliqué qui restreint son action parlementaire, et le prive du libre exercice de son simple droit de député. Il s'est condamné de bonne grâce à une sorte de captivité politique, d'ailleurs moins humiliante pour lui-même que pour ceux qui ont cru devoir la lui imposer. Tous ces sacrifices, il les a faits dans une seule pensée, pour décider l'assemblée à fonder la république. Beaucoup de gens lui conseillaient de se défier davantage; il a mieux aimé faire appel au bon sens, à la bonne foi de ses adversaires. S'il s'est trompé, est-ce aux conservateurs qu'il convient de l'en faire repentir?

Il ne faut pas se refuser à l'évidence : en acceptant le compromis de la commission des trente, le président de la république a fait preuve d'une abnégation bien rare. S'il ne s'est pas diminué comme homme politique, il s'est affaibli comme chef de gouvernement. En vertu des articles organiques de cette nouvelle constitution provi-

soire, M. Thiers reste le chef de l'état; mais, quoiqu'il continue à présider le conseil des ministres, il n'est plus tout à fait le chef du ministère. C'est encore lui dont l'avis a le plus de poids dans le secret du conseil, c'est encore lui, si l'on veut, qui ordonne les plans de campagne parlementaires; mais ce n'est plus lui qui les exécute, ce n'est plus lui qui commande en personne sur le champ de bataille : il n'y est plus représenté que par ses lieutenans. Or l'exercice personnel du commandement est la principale attribution d'un premier ministre. Dans la stratégie parlementaire, le commandement véritable appartient à celui des chefs qui prend part à la lutte et qui expose lui-même sa poitrine au feu.

C'est ainsi que les choses se passent dans tous les vrais gouvernemens parlementaires, et la commission des trente, en en décidant autrement, a montré qu'il s'agissait moins pour elle d'appliquer les vrais principes de la responsabilité ministérielle que de satisfaire sa rancune personnelle, et d'affaiblir l'influence redoutable d'un homme. On ne commande pas une armée par procuration, on ne dirige pas un ministère parlementaire du fond de son cabinet. Ce sont les résolutions prises sur place et sous l'aiguillon des événemens qui sont de beaucoup les plus importantes et les plus décisives. La présence réelle du chef du gouvernement est surtout nécessaire dans une assemblée divisée qui ne sait ni ce qu'elle veut ni ce qu'elle peut, qui flotte au hasard de ses impressions journalières, qui a besoin de recevoir une impulsion vigoureuse d'une volonté plus forte que la sienne; elle est indispensable avec un ministère qui est la représentation fidèle de cette assemblée, et qui n'a pas lui-même une opinion bien arrêtée, ni une politique bien définie. Dans ces conditions, le gouvernement se résume forcément dans la personne du président du conseil, et en l'exilant du parlement on n'assure point, comme on se l'imagine, la responsabilité ministérielle : on fait seulement qu'il n'y a plus de gouvernement parlementaire ni de ministère sérieusement responsable.

C'est là pour le gouvernement une difficulté et un danger de plus ajoutés à tant d'autres. D'après la bizarre législation de la commission des trente, M. le président de la république pourra bien à l'occasion venir prononcer devant l'assemblée un ou deux discours médités et préparés; il ne lui sera plus permis de prendre part aux délibérations, c'est-à-dire de faire acte de gouvernement. Il parlera, pour ainsi dire, après coup, sur une thèse réglée d'avance, en vertu d'une résolution collective prise par le conseil des ministres; la parole suivra l'acte au lieu de le précéder et de l'annoncer. Nous ne voudrions pas faire de comparaisons irrévérencieuses et indignes de la haute situation du chef de l'état; il semble

pourtant qu'on ait voulu le réduire au rôle d'orateur et de commissaire du gouvernement, chargé spécialement par le ministère de traiter telle ou telle question dans le sens qu'on lui aura prescrit. Ce sera sans doute un commissaire d'une grande autorité, un avocat d'un puissant crédit, ce ne sera plus, à proprement parler, le chef du ministère. Quand il aura terminé son discours, il faudra qu'il salue l'assemblée comme un chanteur qui finit un air de musique, et qu'il se retire dans la coulisse sans assister au reste de la représentation. C'est seulement après son départ que ses ministres pourront reprendre la discussion suspendue par sa visite; comme personne ne lui aura répondu, il sera loisible à chacun de ne tenir aucun compte de ses avis. Ses ministres le démentiront, s'ils le croient nécessaire; rien ne les empêchera, s'ils le jugent convenable, de manquer aux résolutions prises dans le conseil. Ils pourront tout à leur aise se rendre agréables à la majorité parlementaire aux dépens du gouvernement qu'ils serviront. Si le chef de l'état venait à se plaindre de leur faiblesse et à leur reprocher de trop gouverner « par déférence, » ils n'auraient pas de peine à répondre. « Que voulez-vous, lui diraient-ils, et de quoi vous plaignez-vous? Nous vous apportons une majorité. Si nous vous avions soutenu, nous aurions succombé. C'est en sacrifiant votre politique que nous avons sauvé votre gouvernement. Si votre honneur n'est pas intact, si votre autorité est amoindrie, le ministère est sauf, et c'est tout ce qu'on peut nous demander, puisque notre métier est de nous entendre avec le parlement, et puisque dans la théorie parlementaire nous sommes ses délégués en même temps que les vôtres. »

Voilà le langage que le ministère pourrait tenir à son chef sous le nouveau régime que nous a fait la commission des trente, si jamais il lui prenait fantaisie de le mettre en tutelle. On aurait alors l'étrange et pitoyable spectacle d'un gouvernement sans direction et sans dignité, dont les actes seraient en contradiction avec les paroles, et qui flotterait au gré des circonstances ou des intérêts du moment. Sans doute ce gouvernement serait certain d'avoir toujours la majorité, puisqu'il se rangerait toujours à l'avis de la majorité elle-même; mais à force de lui obéir toujours sans jamais savoir se faire écouter d'elle, il finirait par se discréditer et par s'avilir. Le pays et l'assemblée elle-même cesseraient de prendre au sérieux un pouvoir aussi humble et aussi docile. Un gouvernement n'est jamais respecté que lorsqu'il sait se faire respecter lui-même. Cela est vrai surtout du gouvernement parlementaire, qui est un gouvernement de persuasion et d'influence morale. Sous un régime de responsabilité et de libre discussion, la liberté même

est compromise lorsque l'autorité s'affaiblit. Lorsqu'une assemblée veut changer de direction, elle n'a qu'à changer de chef. Si elle ne peut pas en changer, c'est que le chef qu'elle a lui est nécessaire, et alors c'est pure folie que de s'amuser à l'affaiblir quand on ne veut pas le renverser.

Assurément, ni le président de la république ni ses collègues n'ignoraient rien de tout cela le jour où ils ont conclu leur arrangement avec la commission des trente. Qu'est-ce donc qui les a décidés à donner leur assentiment à des mesures qu'ils qualifiaient eux-mêmes de puérilités et de subtilités misérables? Le fond de leur pensée n'est pas difficile à connaître. Ils ont cru que ce n'était pas l'heure, au moment où la libération du territoire allait s'accomplir, de soulever des difficultés de détail et de mettre la sécurité publique en péril en s'exposant à une crise de gouvernement. Ils ont cru d'ailleurs que ce grand et heureux événement changerait le cours des idées, apaiserait les esprits, dissiperait les illusions de l'opposition monarchique, calmerait les impatiences du parti républicain, les rendrait enfin l'un et l'autre plus raisonnables et plus accommodans. Ils se sont imaginé que les monarchistes de l'assemblée ne pourraient s'empêcher eux-mêmes de réfléchir sur le triste avenir qu'ils préparent à la France, si, à peine affranchie de l'occupation étrangère, ils la condamnent à faire une révolution de plus. Ils ont espéré qu'il se formerait dans l'assemblée, comme dans le pays, un grand parti conservateur indépendant de toute opinion monarchique, et qu'il se détacherait de l'opposition un grand nombre d'hommes sincères qui, sans cacher leurs préférences pour la royauté constitutionnelle, sentiraient que leur intérêt et leur devoir consistent aujourd'hui à seconder de toutes leurs forces l'établissement d'une république légale et modérée. On sait que le chef de l'état n'est point un doctrinaire fanatique. Il n'a jamais voulu la mort du pécheur; si endurcis que soient ses adversaires, il ne se lasse pas de travailler à leur conversion. Sa république n'est pas une de celles où il faille entrer par la porte basse et où le droit de cité soit difficile à conquérir. Il n'est pas besoin, pour y pénétrer, de faire violence à personne ou de passer par le trou d'une aiguille, comme pour entrer dans le royaume des cieux. La porte en est toujours grande ouverte à quiconque désire y fixer sa demeure, et si elle finit, comme tant de gens le prédisent, par tomber entre les mains du parti radical, ce sera la faute des conservateurs, qui, au lieu de s'y établir paisiblement, auront follement persisté à vouloir s'y introduire par la brèche, et à s'y présenter comme des ennemis.

II.

Le gouvernement a-t-il trop présumé du patriotisme et de la sagesse du parti conservateur? On pourrait le croire, à voir la manière dont ceux qui se disent les chefs de ce parti ont répondu à ses avances. Tandis que le gouvernement sacrifiait toutes ses convenances et même une part de sa sécurité à l'espoir de la conciliation, l'opposition monarchique est restée aussi exigeante et aussi intraitable que jamais. Les belles promesses de la commission des trente n'ont rien changé à ses dispositions hostiles. Les chefs du gouvernement de combat n'ont renoncé, paraît-il, à aucune de leurs espérances, et ils n'ont pas négligé une seule occasion de montrer au président qu'il s'était abusé sur leur compte, s'il avait cru pouvoir regagner leurs bonnes grâces. Les hommes qui, lors de la discussion du projet des trente, se posaient en sages médiateurs entre la monarchie et la république, et célébraient d'un ton presque lyrique les bienfaits de la trêve nouvelle qui venait d'intervenir entre le gouvernement et les partis, ces mêmes hommes rentraient dès le lendemain dans les rangs de l'opposition la plus irréconciliable. La veille, ils faisaient les bons apôtres, ils s'attendrissaient éloquemment sur les malheurs de la France, et lui promettaient solennellement de ne rien faire qui pût troubler son repos; le lendemain, ils reniaient toutes ces protestations pacifiques, et ne craignaient plus de guerroyer tout à leur aise, sans se soucier en aucune façon des inquiétudes qu'ils pouvaient jeter dans le pays. La veille, ils se vantaient avec hauteur d'être les seuls vrais amis du gouvernement; bien plus, ils se proclamaient ses libérateurs, car ils l'avaient, disaient-ils, arraché à l'odieuse domination du parti radical; le lendemain, ils se donnaient, comme de coutume, le plaisir innocent de le contrarier, de l'ébranler, de l'attaquer à tout propos; ils recommençaient, comme par le passé, à voter invariablement contre lui, et ils laissaient encore aux radicaux l'honneur de le défendre contre leurs violences. Deux fois en une semaine, le gouvernement a failli périr sous les coups des conservateurs, et cela lorsqu'il venait d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance et à l'estime du pays!

Voilà d'étranges conservateurs, il faut en convenir. Si tous étaient pareils, ce serait à rougir de l'épithète accolée par M. Thiers au nom de la république. Ce qu'il y a de plus triste et de plus humiliant, c'est que ces prétendus conservateurs n'ont pas tous conscience du mal qu'ils peuvent faire et des dangers qu'ils font courir à la cause de l'ordre. C'est une très vieille habitude chez les conservateurs

que de faire de l'opposition; pendant dix-neuf ans, sous l'empire, ils n'ont pas pu faire autre chose : il n'est pas étonnant que le pli leur en soit resté. Sans parler des chefs ambitieux qui spéculent sur le désordre et sur l'inquiétude qu'ils entretiennent, il y en a beaucoup qui font le mal sans mauvaise intention, comme ces personnages batailleurs qui courent partout où il y a des coups à donner et à recevoir. Ces vétérans de l'opposition libérale ressemblent, ne leur en déplaise, à ces vieux chevaux de cavalerie qui ne peuvent voir passer un régiment sans courir se placer dans les rangs. Pourquoi ne pas l'avouer franchement? les conservateurs libéraux ont leurs infirmités de caractère, leurs défauts naturels, tout comme les républicains radicaux. Il faut tâcher d'être indulgent pour les uns et pour les autres, quoiqu'ils soient souvent bien incommodes. Ne l'oublions pas, dans un pays qui a besoin d'être éclairé et pacifié comme le nôtre, l'indulgence est la première des vertus politiques.

Il y a pourtant cette fois une circonstance qui aggrave les torts de l'opposition dite conservatrice : on devine que nous voulons parler de la libération du territoire. Que dans un moment pareil l'assemblée tout entière n'ait pas cru devoir imposer silence, au moins pendant quelques jours, à ses fureurs accoutumées, voilà qui est vraiment impardonnable. Que ce soit même au contraire, comme on n'a pas craint de le dire pour excuser l'assemblée, la libération du territoire qui ait mis la droite de mauvaise humeur et qui l'ait excitée à faire des folies, cela est véritablement monstrueux. C'est cependant, à ce qu'il paraît, la vérité même. Les monarchistes passionnés de la droite et du centre droit n'ont pu se résigner au désagrément d'avoir à se féliciter sans réserve d'un événement qui était un succès pour la France, mais qui était aussi un succès pour la république. Ils ont eu besoin de s'en venger d'une manière ou d'une autre, et ils ont saisi, pour exercer cette vengeance, toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, qui se sont présentées.

La pétition du prince Napoléon se trouve sur leur chemin : vite ils la ramassent pour s'en faire une arme de guerre contre le gouvernement et pour se donner l'ineffable plaisir de remettre encore une fois son existence en question. Un membre de la gauche propose d'exprimer au président de la république la reconnaissance du pays pour la libération du territoire : vite l'opposition demande à mettre des réserves et des conditions à ces remercîmens. M. le président Grévy rappelle à l'ordre un interrupteur qui le mérite : vite la droite de l'assemblée s'insurge contre son président, méconnaît en lui l'autorité de la loi qu'elle a faite, l'outrage par les applaudissemens qu'elle accorde au coupable, par les murmures dont elle couvre ses justes remontrances, l'oblige à donner sa dé-

mission, et, au lieu d'avouer honnêtement sa faute, elle triomphe le lendemain de cette triste victoire.

Comment le spectacle de tous ces désordres commis au nom du parti conservateur ne jetterait-il pas le trouble et l'incertitude dans les esprits? Que peut-on augurer de sage et de sensé d'un parti aussi prompt à se démentir, aussi inconséquent dans ses actes? Si la droite s'obstine à ne pas comprendre qu'elle est elle-même en grande partie la cause des progrès menaçans du parti radical, il faut s'attendre à voir l'assemblée nationale épuiser ce qui lui reste de vie dans de stériles et cruelles agitations. Alors ses derniers momens, au lieu d'être consacrés à donner au pays des institutions sages, ne seront qu'une perpétuelle et inutile bataille entre la république et la monarchie. Laquelle vaincra? Ce ne sera certainement pas la monarchie, mais ce ne sera pas non plus la république. Personne au fond n'en profitera, sinon peut-être les partis violens, ceux qui ne craignent pas d'employer des moyens immoraux, et qui ne recherchent que le succès de l'heure présente, — le bonapartisme ou la démagogie.

L'assemblée a décidé dernièrement que le gouvernement serait chargé de lui présenter des projets sur les diverses matières législatives et constitutionnelles qui ont fait l'objet des travaux de la commission des trente. Tout dépend de l'accueil qui sera fait à ces propositions. C'est alors qu'on verra se mesurer les deux politiques qui se disputent depuis deux ans le titre glorieux de conservatrice : on verra d'une part la politique modérée, conciliante, impartiale, de M. le président de la république, et de l'autre la politique étroite, acerbe, provocatrice, du « gouvernement de combat. » Du succès de l'une ou de l'autre dépendra non-seulement l'avenir du parti conservateur, mais encore celui des libertés de la France. Si la conciliation que le gouvernement a entreprise entre le parti conservateur et la démocratie venait à échouer par malheur, c'en serait fait tout à la fois et du parti conservateur et de la république elle-même. Tout plierait pendant quelque temps devant la faction radicale; mais bientôt le parti républicain s'épuiserait dans son isolement, comme le parti conservateur dans son inaction et dans son impuissance, et quelque dictature ancienne ou nouvelle recueillerait encore une fois leurs débris.

Il y a deux points essentiels sur lesquels il faut absolument que l'assemblée se prononce et qu'elle rassure le pays : il faut que les nouvelles lois organiques aient un caractère conservateur, mais sans aucune apparence de réaction; il faut en outre qu'il ne reste plus aucun doute sur la forme définitive du gouvernement et sur la sincérité de l'institution républicaine. Des lois de réaction ne fortifieraient pas l'opinion conservatrice; elles ne pourraient lui inspirer

qu'une sécurité fausse, et creuser plus profondément l'abîme qui existe encore entre les classes bourgeoises et les classes populaires. Quant au maintien indéfini du provisoire et à l'ardent amour que certains monarchistes découragés professent pour ce régime qui leur permet de réserver leurs espérances, c'est ce qui peut arriver de plus fâcheux pour le parti conservateur. Cette république inachevée dont on refuse de bâtir le faîte, et à l'abri de laquelle on se cantonne, faute de mieux, en attendant l'occasion de la détruire, n'inspire pas confiance au pays; il a toujours peur de la voir s'écrouler sur sa tête. Il comprend d'ailleurs à merveille pourquoi les partisans de la monarchie refusent de lui donner son nom et de la sanctionner par leur vote, tout en consentant à la subir, ou même à s'en servir au besoin. L'épithète de provisoire inquiète le pays, éloigne du parti conservateur tous ceux qui veulent mettre la république hors de cause, mais elle ouvre aux espérances des partis le chapitre des accidens imprévus. Déjà, pensent-ils, le représentant d'une des trois monarchies qui se disputent les unes aux autres et qui disputent au gouvernement de M. Thiers la direction du parti conservateur a disparu de la scène du monde. Un accident nouveau qui viendrait simplifier les choses réunirait dans une seule main toutes les forces du parti monarchique; un troisième accident pourrait enfin survenir, et priver la république du concours des conservateurs qui sont venus à son aide. Alors tout serait possible, et les espérances que l'on qualifie aujourd'hui de rêveries chimériques deviendraient peut-être une réalité. Voilà pourquoi l'on tient à la république provisoire, et pourquoi l'on repousse la république définitive; voilà pourquoi l'on s'obstine à compter sur la Providence en dépit de tous les calculs de la sagesse humaine.

Eh bien! cette incertitude, qui est la consolation des royalistes, alarme les vrais conservateurs; ils admettraient que la souveraineté nationale choisît une forme de gouvernement différente, mais ils n'entendent pas que l'on conspire contre le pouvoir légalement établi. Ils n'approuvent pas que l'on ne serve la république que pour mieux la trahir, et que l'on ne consente à l'organiser que pour mieux préparer le rétablissement d'une monarchie. Ils sentent d'ailleurs que leur intérêt n'est pas en guerre avec leur conscience, que plus ils ont montré de répugnance pour la forme républicaine, plus ils sont connus pour leurs préférences monarchiques, et plus ils se doivent à eux-mêmes de ne laisser subsister aucun doute sur leurs intentions. Le président de la république disait, il y a quelques semaines, avec une haute raison, qu'il était inutile de perdre du temps à ces proclamations solennelles qui n'ajoutent pas un seul jour à l'existence des gouvernemens nouveaux. Il vaut mieux, s'écriait-il, que les gouvernemens méritent de

durer en faisant modestement tout le bien qu'ils peuvent. M. Thiers disait vrai pour lui-même et pour ceux qui le soutiennent; mais il n'en est pas de même pour ceux qui l'ont jusqu'à présent combattu. Leur intérêt évident, s'ils se rallient à la république, est de s'y rallier avec franchise et avec éclat; c'est à eux, et à eux seuls, qu'il appartient de la proclamer quand il le faudra. Le gouvernement n'en a pas besoin, mais le parti conservateur ne doit plus hésiter à le faire, et après tant de fautes commises il n'a pas d'autre moyen de les réparer. Le gouvernement lui-même lui en donnera sans doute le conseil, quand l'heure sera venue d'en finir avec les équivoques, et de dire à haute voix ce que veut la France.

Si les conservateurs veulent regagner leur influence et résister avec succès au radicalisme, il faut qu'ils s'appliquent à répudier la politique annoncée naguère au nom du gouvernement de combat. Qu'ils le sachent bien, les violences et les défis ne servent à personne, surtout à ceux qui ont toujours les mots de modération et de conservation dans la bouche. Les progrès de l'idée républicaine tiennent principalement à ce que les républicains ont changé de rôles avec les conservateurs, à ce qu'on les a vus pendant deux ans sacrifier leurs préférences et leurs passions de parti à la paix publique en soutenant contre les conservateurs un gouvernement qui n'avait rien de radical. Cette conduite habile et patriotique a été la meilleure des propagandes qu'ils pussent faire en faveur des doctrines républicaines. Pourquoi les conservateurs ne l'ont-ils pas imitée? Pourquoi se compromettent-ils à plaisir en faisant la besogne des révolutionnaires? S'ils se sentent affaiblis, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes! S'ils veulent que le gouvernement apprenne à s'appuyer uniquement sur eux, qu'ils cessent de l'ébranler tous les jours; s'ils veulent que l'opinion publique rende sa confiance aux idées qu'ils représentent, qu'ils fassent au moins quelque chose pour la rassurer sur leurs desseins!

Ce qui nuit le plus aux conservateurs, ce ne sont pas les violences du parti radical, les folies qu'il peut commettre ou les scandales qu'il peut donner; au contraire les excès du parti radical ont toujours profité à la réaction. Ce qui compromet les conservateurs, ce sont leurs propres fautes. On entend dire de tous les côtés : « Le parti conservateur se décourage, le parti conservateur se meurt. » Cela n'est pas étonnant, quand ses chefs semblent prendre à tâche d'inquiéter et de troubler le pays. « L'avenir, a dit un jour M. Thiers, appartient au plus sage. » Que les conservateurs et les radicaux le comprennent : le moment est venu de savoir à qui doit s'appliquer cette prophétie. Le moment est venu de savoir à qui, des conservateurs ou des radicaux, il convient d'adresser ces mots du poète latin : *quos vult perdere Jupiter dementat.*

III.

Il y a quelque temps, nous aurions répondu hardiment, quoique avec tristesse : « Ce sont les conservateurs. » Aujourd'hui la question nous paraît plus que douteuse. Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux partis rivalisent d'inintelligence et de folie, et que les radicaux, pour le moment, sont loin d'être en reste avec les conservateurs. Si ces derniers font tout ce qu'ils peuvent pour ruiner l'influence des idées conservatrices, les radicaux, leurs dignes émules, travaillent avec une ardeur sans pareille à tuer la république. C'en est fait, paraît-il, de leur modération passagère; ils se sont réveillés de leur sommeil, et ils veulent qu'on s'en aperçoive. Comme les conservateurs monarchistes, ils veulent faire sentir au gouvernement le prix de leur alliance et la force de leurs bras. Sans doute l'opposition de gauche a d'autres visées que l'opposition de droite; mais elles s'accordent fort bien toutes les deux en ce sens qu'elles veulent l'une et l'autre que le gouvernement soit faible.

Il a donc paru aux radicaux, comme aux royalistes, que la libération du territoire leur rendait toute leur liberté d'action, et qu'il était temps de faire une charge à fond contre la république conservatrice. C'est ainsi du moins qu'en a jugé l'homme d'état de la guerre à outrance, le dictateur de Tours et de Bordeaux, qui est en train, comme chacun sait, de passer à l'état de pape infaillible du parti républicain. Les radicaux d'ailleurs ont pris exemple de la droite : tout en faisant la guerre au gouvernement, ils n'entendent pas que le gouvernement voie en eux des ennemis. Ils protestent encore plus haut que les chefs du gouvernement de combat contre les desseins hostiles qu'on leur prête; ils affirment, comme M. de Kerdrel, la parfaite innocence de leurs intentions. Le gouvernement, pour lequel ils n'ont, paraît-il, que des sentimens d'amour, leur semble en ce moment fourvoyé et affaibli; ils entendent seulement lui prouver leur tendresse en lui donnant un avertissement sévère, et en lui infligeant un échec qui l'affaiblisse un peu davantage. Décidément l'hypocrisie des partis monarchiques est au moins égalée par celle du parti radical. Les hauts et puissans seigneurs de la commission des trente sont dépassés par les grands personnages du cénacle de M. Gambetta. C'est en invoquant le nom de M. Thiers, en affectant de se dire ses amis, qu'ils remportent sur lui des victoires qui sont pour la France une véritable humiliation nationale!

Leur conduite ne nous surprend d'ailleurs qu'à moitié; ce n'est pas la première fois qu'ils donnent au pays la mesure de leur es-

prit politique. Qu'ils nous permettent cependant de le leur dire, il se mêle cette fois à leur maladresse quelque chose de particulièrement odieux. Les radicaux se seraient brouillés avec le gouvernement il y a deux ans, lorsqu'ils étaient faibles et que la république ne pouvait se passer de l'appui de M. Thiers, que personne n'aurait eu le droit de s'en plaindre, excepté la république elle-même. Une telle conduite aurait été simplement inintelligente, impolitique, digne en un mot de tous les antécédens et de toutes les traditions du parti radical; elle n'aurait pas été déloyale, et l'on n'aurait pu rien y trouver à redire, sinon l'excès même de sa franchise. Aujourd'hui elle n'est pas moins absurde, mais elle est en même temps perfide et presque lâche. C'est après s'être abrités pendant deux ans sous le couvert du nom de M. Thiers et de sa république conservatrice, c'est quand le gouvernement, soumis depuis deux ans par la droite à une sorte de siége régulier, fatigué de ses victoires mêmes, affaibli par les concessions au prix desquelles on lui avait promis une paix mensongère, se prépare à une lutte suprême contre d'implacables ennemis, et qu'il a besoin que tous ses partisans, sans en excepter un seul, se serrent autour de lui pour le fortifier et pour le soutenir, — c'est alors que les radicaux trouvent l'occasion bonne pour faire défection, et se préparent à donner le coup de pied de l'âne à l'homme qui a sauvé la république. Nous savons que cette politique n'est pas de leur invention, et que les conservateurs eux-mêmes n'agissent jamais autrement avec les républicains au lendemain des révolutions : ils les ménagent et les flattent tant qu'ils en ont peur, puis ils les frappent dès qu'ils les croient sans défense. Les républicains, jusqu'à présent, se vantaient d'être plus généreux et plus braves; les radicaux tiennent à montrer qu'on les avait calomniés. Les *jacobins* se piquent de ne pas laisser en arrière les *jésuites*. Ils se sont mis aux pieds de M. Thiers tant qu'ils ont cru avoir besoin de sa protection; ils se vengent aujourd'hui de cette longue contrainte, et ils n'ont plus le moindre scrupule à attaquer un gouvernement dont ils ne croient plus l'alliance nécessaire.

Nous admettons volontiers que la reconnaissance n'est point une vertu politique, et que les services éminens que ce gouvernement a rendus à la France doivent être mis entièrement hors de cause. Libre aux radicaux de les oublier, s'ils le veulent, et de se placer exclusivement au point de vue de l'intérêt de parti. A ce point de vue en effet, M. Thiers ne mérite d'eux aucune gratitude; il ne les a jamais flattés, il ne les a jamais traités qu'avec impartialité et avec justice; il les a même plus d'une fois sévèrement avertis, sans malveillance comme sans amour, ainsi que c'était son devoir de chef d'état équitable. Puisqu'ils sont des hommes de parti, on ne peut

pas leur demander autre chose que de servir avec intelligence les intérêts de la cause républicaine. Or ils ne peuvent que la discréditer et l'affaiblir en la mettant en opposition avec le gouvernement de M. Thiers. Le patriotisme et la véritable intelligence politique, qui, quoi qu'on en dise, ne se sépare jamais de l'honnêteté, ne leur manquent pas moins qu'aux conservateurs monarchistes. Au fond, toutes les factions se ressemblent par cela même que ce sont des factions; elles perdent toutes également la notion du sens commun et celle du sentiment national.

Est-ce que par hasard les radicaux s'imaginent que la France est à eux? Croient-ils sérieusement qu'elle les accepterait pour maîtres? Se figurent-ils que le moment est venu pour eux d'arborer leur étendard favori et de marcher sus à quiconque refuse de coiffer le bonnet rouge? Ce jour-là, Dieu merci, ne viendra jamais. La France ne prendrait les radicaux pour chefs que le jour où ils auraient cessé de faire de la politique radicale, et après qu'ils auraient donné des gages à la politique modérée et conservatrice. Qu'ont-ils donc fait jusqu'à présent qui justifie cet immense orgueil? Qu'est-ce donc par lui-même que le parti radical? C'est une minorité doctrinaire, intolérante et vaniteuse, qui se plaît à exercer un facile empire sur les passions des masses ignorantes, qu'elle flatte et qu'elle éblouit par des mots sonores. C'est une secte de brouillons orgueilleux qui se donnent des airs de prophètes, et qui, malgré leur petit nombre, comptent dans leur église presque autant de partis que de têtes. Non, il ne faut pas confondre les radicaux, ou, pour mieux parler, les démagogues, avec ce parti républicain, calme et sensé, qui est aujourd'hui l'espoir de la France. S'il fait moins de bruit que les radicaux, il grandit tous les jours, il rallie à la république deux classes importantes de la nation dont la république elle-même ne saurait se passer malgré les ridicules prétentions du radicalisme : la bourgeoisie d'abord, sans le concours de laquelle aucun gouvernement ne saurait subsister en France, puis le peuple laborieux des campagnes, qui se défie de la royauté, qui déteste l'ancien régime, mais qui aime avant tout son repos, et qui aura bientôt fait de renverser la république aux élections prochaines, si elle devient encore une fois le symbole du désordre. C'est ce grand parti républicain modéré qui fondera la république, à moins pourtant que les radicaux ne l'en empêchent.

Il est vrai que depuis deux ans les conservateurs ont tout fait pour grossir le parti radical; grâce à eux, les campagnes elles-mêmes ont nommé parfois des candidats radicaux de préférence aux royalistes qui leur étaient seuls opposés. C'est là ce qui a pu tromper les chefs du parti radical sur leur importance et sur les véritables dispositions du pays à leur égard. Ils ont pris pour eux

des succès qu'ils devaient uniquement à leurs adversaires; ils ont pris pour une adhésion à leur politique des marques de confiance qui ne s'adressaient qu'à la sagesse momentanée de leur attitude et à la modération affectée de leur langage. Ils ont cru que la France votait pour les loups, quand elle ne votait que pour la peau d'agneau dont ils s'étaient revêtus. Toute leur influence vient justement de ce qu'ils ont paru renoncer pendant deux ans à exercer une influence de parti, de ce qu'ils ont fait de louables efforts pour dépouiller le vieil homme et pour devenir à leur tour un vrai parti de gouvernement. Ils ont su mettre en avant leurs personnes tout en effaçant prudemment leurs ambitions, et c'est par cette manœuvre habile qu'ils ont fait évanouir les préventions et les craintes qu'ils avaient de tout temps inspirées à la France. Nous n'aurions garde de les en blâmer, mais nous tenons à les avertir qu'ils se font illusion sur leurs forces. Qu'ils retournent à leurs anciens erremens, et ils verront bientôt s'ils ont converti la France à la politique radicale. Ils ne tarderaient pas, après un triomphe éphémère, à la dégoûter encore une fois de la république.

« Nous sommes patiens et sages! » ne cessent-ils de lui dire depuis deux ans; « nous sommes le vrai parti de l'ordre, les vrais amis du gouvernement; ce sont les monarchistes qui sont les perturbateurs, » — et franchement on était tenté de les croire. « Sans doute, ajoutaient-ils, la conduite et les doctrines du gouvernement ne nous conviennent pas sans réserves; mais le patriotisme et le sentiment de l'intérêt national nous commandent de sacrifier nos convictions particulières jusqu'à la libération du territoire, jusqu'à la dissolution de l'assemblée, et même jusqu'au complet établissement d'une république définitive. Nous sommes avant tout les défenseurs respectueux et résolus de la légalité républicaine, nous saurons nous résigner à tous les genres d'abnégation pour la maintenir. Nous ne pratiquerons pas seulement ce genre de désintéressement inférieur qui consiste à se passer des emplois publics, nous nous montrerons encore capables de cette autre espèce de désintéressement cent fois plus difficile et plus rare, celle qui consiste à mettre de côté bien autre chose que nos ambitions personnelles, — nos passions, nos convenances et nos ambitions de parti. » Or les voilà déjà qui manquent à ces belles promesses. Le pays, qui les avait crus, pourrait maintenant leur dire : « Vous n'étiez pas sincères; vous n'avez ni désintéressement, ni modération, ni prévoyance. Vous aussi, vous êtes de faux patriotes. Les radicaux et les réactionnaires se valent. Arrière les uns et les autres! Place à la véritable opinion de la France! »

On sait ce que les radicaux répondent à ces reproches; ils prennent des airs de victimes, ils se plaignent d'avoir été exploités par

le gouvernement de M. Thiers, comme si la fondation d'une république honnête, à laquelle la France devra son salut, n'était pas une récompense suffisante pour des républicains aussi dévoués et aussi austères! Ils s'écrient que la patience humaine a des bornes, et que M. Thiers les a dépassées; ils consentent bien à vendre leur concours, mais ils entendent le faire payer plus cher. Ils sont outrés de voir que le président de la république conserve des ministres pris dans le centre droit, comme si la gauche à elle seule pouvait former une majorité dans la chambre, et comme si les ministres dont ils se plaignent n'étaient pas en définitive les meilleurs que le gouvernement pût trouver. Ils sont outrés de voir que le ministère s'est laissé imposer par la droite une ou deux mauvaises lois, et surtout des mesures d'exception aussi dangereuses qu'impuissantes contre la municipalité lyonnaise. Eh quoi! c'est à cause d'une loi d'exception temporaire, dont les effets dureront quelques mois à peine et qu'on pourra défaire quand on voudra, que des républicains abandonnent un gouvernement qui est la sauvegarde de la république! C'est pour l'amour des franchises municipales et pour l'honneur de la mairie lyonnaise que des hommes politiques qui se croient sérieux livrent à leurs ennemis tout l'avenir de la France! Eh! leur dirions-nous volontiers, cette loi d'exception, cette loi réactionnaire, si elle mérite tous ces reproches, savez-vous à qui elle nuira le plus? Au parti conservateur et à la politique modérée; quant à vous, elle vous a déjà rendu service, elle a fait du bien à votre secte, puisqu'elle a fait du mal à la république. La preuve en est dans l'attitude arrogante que vous croyez pouvoir prendre, dans l'ardeur avec laquelle vous vous êtes jetés sur cette précieuse occasion de ranimer la flamme du radicalisme mourant. Auriez-vous jamais eu l'audace de faire ainsi la grosse voix, de parler au gouvernement sur ce ton de supériorité moitié sévère et moitié protectrice, s'il n'avait pas commis cette bienheureuse faute que vous bénissez tout en la lui reprochant?

Avouez-le, votre principal but en suscitant ces embarras au président de la république est de vous donner plus d'importance et de ressaisir un peu de votre prestige, si fortement endommagé il y a deux ans; mais la politique n'est pas seulement un théâtre d'où l'on cherche à éblouir la foule et où les divers acteurs de la pièce cherchent à s'éclipser mutuellement. C'est un champ de bataille où il faut vaincre, où les divisions sont toujours fatales, où les défections de la dernière heure amènent forcément la défaite. On n'y manœuvre pas au hasard et selon l'inspiration ou la fantaisie du moment; on doit avoir un but pratique, un plan de campagne sérieux et raisonné. Quel est donc le vôtre? Qu'espérez-vous faire au milieu de l'assemblée nationale, où vous êtes un contre dix? Si

vous avez voulu seulement faire une manifestation retentissante, quitte à rentrer le lendemain dans le néant, vous confessez vous-mêmes votre impuissance et l'inanité de vos prétentions. Si au contraire vous voulez pousser les choses à la dernière extrémité, joindre les faits aux paroles et faire suivre vos menaces par des actes de violence, alors vous n'êtes plus des hommes politiques, vous n'êtes plus des républicains sincères; vous êtes des ennemis publics.

Les radicaux savent-ils seulement où ils courent avec cette légèreté fanfaronne et présomptueuse qui semble être, hélas! le propre de leur parti? Imaginons, s'ils le veulent, qu'ils soient la majorité du pays : ils n'en seront pas moins l'infime minorité de l'assemblée nationale. Or il est impossible de rien faire contre elle, pas même la dissolution, si elle ne s'y prête de bonne grâce ou si elle ne s'y résigne par nécessité. Supposons que tous les vœux des radicaux se réalisent, — que partout les républicains modérés succombent devant eux, — que par conséquent ils réussissent à faire tomber le gouvernement de M. Thiers, ou à le rejeter du côté de la droite en l'obligeant à y chercher son point d'appui. Que seront-ils alors par eux-mêmes? Que pourront-ils contre cette assemblée, qui est en définitive le seul pouvoir légal du pays? Ils auront devant eux les rangs épais d'une majorité monarchique, qui refusera obstinément de se dissoudre, et qui se cramponnera avec d'autant plus d'ardeur au pouvoir qu'elle ne verra plus aucun intermédiaire entre elle et la république radicale. Que feront-ils pour vaincre sa résistance? Insurgeront-ils Paris contre elle? Exciteront-ils les campagnes à la guerre sociale? Ils reculeront, nous aimons à le croire, devant l'emploi de ces moyens extrêmes, et cependant il n'y en aura plus d'autres. Voilà le chemin qu'ils prennent sans le savoir. Ils marchent de gaîté de cœur à la guerre civile ou au triomphe incontesté de la réaction monarchique, c'est-à-dire dans tous les cas à la ruine de la république.

Les radicaux prétendent qu'on les calomnie quand on les représente comme les ennemis de M. Thiers. Ils ne veulent pas renverser le gouvernement; ils veulent seulement lui donner une leçon. — Les partisans de la monarchie disent aussi tous les jours qu'ils votent contre le gouvernement pour lui donner une leçon, pour le ramener à des sentimens meilleurs, mais qu'ils ne veulent pas le renverser, et que, malgré les apparences, il n'y ont jamais songé. Quelle a été jusqu'à présent la conséquence de cette ingénieuse politique? C'est que le gouvernement, repoussé par la droite, a cherché son point d'appui dans la gauche et s'y est peut-être engagé plus avant qu'il ne le voulait d'abord. — Heureusement vous vous trouvez là, grands radicaux et grands tacticiens que

vous êtes, pour réparer le mal que vos ennemis se sont fait à eux-mêmes. Vous allez très charitablement rétablir l'équilibre au profit de la droite; avec la majorité parlementaire que l'on connaît, vous n'aurez pas besoin de pousser bien fort pour faire pencher le gouvernement de l'autre côté. Continuez donc, ô profonds calculateurs, à donner des leçons à M. Thiers. Non-seulement vous comblez les vœux de la réaction en affaiblissant le gouvernement de la république, mais encore vous faites tout au monde pour forcer le gouvernement à vous trahir!

Ce danger vous laisse incrédules? Vous ne craignez pas que le gouvernement vous trahisse, lors même que vous l'auriez mérité. Vous en avez pour garans son patriotisme, la sincérité de ses convictions, l'honnêteté de son caractère, la fermeté de son bon sens. — Mais alors pourquoi affectez-vous de le mettre en défiance? pourquoi vous semble-t-il nécessaire de lui donner des leçons? pourquoi prétendez-vous le soumettre à des soupçons injurieux, à une tutelle humiliante, et lui donner pour surveillans je ne sais quelles médiocrités du parti radical? Ah! sans doute, quoique justement blessé de vos attaques, il ne vous trahira pas, il ne trahira personne, parce qu'il n'est l'instrument d'aucun parti, et qu'il ne veut servir que la France. Votre sécurité est le plus grand hommage que vous puissiez rendre à sa loyauté et à son patriotisme. L'opposition injuste et téméraire que vous vous amusez à lui faire est la plus grande marque de confiance que vous puissiez lui donner.

Réactionnaires ou radicaux, incorrigibles de tous les partis, il est grand temps que la France vous répudie les uns et les autres. Vous êtes également téméraires et également dangereux. Vous faites les uns et les autres de la politique de combat. La trêve politique et sociale, la sage médiation que le gouvernement vous impose vous pèse également à tous. Vous êtes impatiens de pouvoir enfin vous mesurer face à face et vous déclarer une guerre sans rémission. Votre ennemi commun est celui qui vous oblige à vivre en paix. Essayez de le chasser, si vous pouvez; mais n'attendez pas qu'il vous cède la place sans résistance. A gauche comme à droite, de quelque côté que vous veniez, on vous combattra, puisque vous voulez la guerre. On ne vous laissera pas recommencer ces luttes impies qui ont déjà trop souvent déshonoré notre histoire, compromis nos libertés et troublé notre repos.

IV.

Qui ne doit comprendre que l'heure où nous sommes est solennelle et décisive pour l'avenir de la France? Qui ne sent que le rétablissement de notre puissance et de notre bonne renommée dé-

pend de la conduite que nous allons tenir d'ici à deux ou trois ans? On ne peut nier que depuis ses malheurs la France n'ait beaucoup remonté dans l'estime du monde. Elle a montré des vertus dont on la croyait incapable; elle a fait des prodiges de sagesse, de persévérance, de patience et de travail. Sauf les clameurs du parlement de Versailles, auxquelles on avait fini par s'accoutumer et qui ne semblaient plus être un danger sérieux, la France présentait aux autres nations de l'Europe le spectacle d'un pays qui se relève. Il suffit de quelques jours pour gâter tout cela; que dis-je? la mauvaise attitude des partis dans les récentes élections parisiennes et leur scandaleuse coalition contre le gouvernement de M. Thiers ont déjà tout compromis. On recommence à dire que la France est incorrigible, et qu'elle mérite de retomber dans les mains du despotisme impérial.

Il n'est que trop vrai que nous ne sommes pas encore complétement dignes de la liberté; nous nous plaisons du moins à fournir des argumens à ceux qui voudraient nous la refuser. A l'heure des grands périls, nous sommes presque toujours sages, nous montrons un courage, un bon sens, un esprit d'union, qui étonnent le monde; puis nous retombons dès le lendemain dans nos travers accoutumés, nous nous abandonnons à la négligence, à l'imprévoyance, à la fantaisie, à la mauvaise humeur. A moins que des circonstances extraordinaires ne tiennent notre patriotisme en éveil, nous ne savons pas faire de la politique sérieuse, de la politique de raison; nous ne faisons que de la politique de théâtre et de la politique de sentiment. Les plus honnêtes gens, les citoyens les plus paisibles, les esprits les plus modérés et les moins fanatiques se laissent parfois entraîner à la remorque des partis extrêmes par des mots qu'ils ne comprennent pas, par des fantaisies qu'ils n'essaient pas de raisonner, par des impressions passagères auxquelles ils ne savent pas résister. Il y a des mots d'ordre qui se répandent et qu'on adopte sans savoir pourquoi, parce qu'ils sont dans l'air qu'on respire. On s'amuse à faire des protestations, des manifestations sans lendemain, à lancer des défis inutiles, à jouer de mauvais tours au gouvernement. Lorsqu'on obéit, c'est sans aucune mesure : l'obéissance va jusqu'à l'enthousiasme et jusqu'à l'abdication. Quand on fait de l'opposition, c'est également sans mesure : on en fait à tout propos et pour le seul plaisir d'en faire. La France enfin, qui est un pays profondément conservateur, s'est montrée jusqu'à ce jour incapable de conserver aucun des gouvernemens qu'elle s'était promis de maintenir.

En sera-t-il encore de même cette fois-ci? Le gouvernement de la république conservatrice va-t-il être abandonné comme les autres? Se laissera-t-il renverser à son tour comme tous ceux qui

l'ont précédé? Les radicaux et les monarchistes coalisés vont-ils donc lui passer sur le corps, quitte à s'en disputer les dépouilles? Ils échoueront cette fois encore, il faut du moins l'espérer; mais c'est là, qu'on ne s'y trompe point, le sort qui nous menace, si les hommes de bon sens ne savent point s'entendre et faire cause commune contre les exagérés de tous les partis. C'est le moment ou jamais de répéter le mot célèbre de M. Thiers : ni dans le gouvernement, ni dans le parti conservateur, ni dans le parti républicain, « il n'y a plus une seule faute à commettre ! »

Quant à nous, soit dit sans offenser les républicains ni les conservateurs, c'est encore le gouvernement qui nous inspire le moins d'inquiétudes. Quoi qu'on en dise, rien dans son attitude n'indique la moindre défaillance. Il sait très bien que son premier devoir dans les circonstances difficiles que nous traversons est de ne s'étonner et de ne se décourager de rien. Il a déjà montré plus d'une fois qu'il était sage et qu'il savait l'être, non-seulement pour lui-même, mais encore et surtout pour les partis qui manquent de sagesse. Toute sa politique aujourd'hui doit se résumer en un mot : la persévérance. Il ne s'agit pas de montrer un dépit puéril et de s'amuser à rendre œil pour œil et dent pour dent, soit aux monarchistes, soit aux radicaux. Il faut les laisser se châtier eux-mêmes par les conséquences de leurs propres fautes, et faire appel, en dehors d'eux tous, à la bonne volonté et à la droite raison du pays. A présent surtout que M. Thiers n'a plus le droit de paraître à l'assemblée que dans certaines occasions solennelles, il faut que ses ministres se pénètrent des grands et difficiles devoirs qu'ils ont à remplir; il faut qu'ils comprennent que dans les circonstances présentes ils ne sont pas seulement les délégués d'une majorité parlementaire à laquelle ils doivent rapporter toutes leurs pensées, mais qu'ils sont avant tout les médiateurs de l'assemblée et du pays. Leur devoir est de s'oublier eux-mêmes, de sacrifier, s'il le faut, leur influence personnelle et leur situation parlementaire pour rétablir avant tout l'autorité morale du gouvernement auquel ils appartiennent, si tant est qu'elle soit compromise dans l'opinion publique, — de maintenir envers et contre tous l'intégrité de la politique du message, la seule que le pays approuve, la seule qui puisse assurer l'avenir.

La politique d'équilibre a fait son temps. L'heure des hésitations et des concessions est passée; puisqu'elles ne peuvent plus prolonger la trêve, il ne faut plus en faire à personne, ni aux réactionnaires ni aux radicaux. Ils croient le moment venu de poser leurs conditions et de sommer le gouvernement de choisir entre eux : le moment est venu en effet de leur faire comprendre qu'ils se trom-

pent, s'ils croient que le gouvernement pourra jamais consentir à se faire leur complice et à leur servir d'instrument. Il faut qu'ils sachent une fois pour toutes que jamais ni M. Thiers ni ses ministres ne s'enrôleront dans l'armée royaliste ni dans l'armée radicale, et qu'en renonçant à maintenir la trêve entre les partis, ils entendent cependant conserver leur indépendance à l'égard de tous.

Si la France avait des institutions régulières, si les partis qui s'agitent dans l'arène électorale et parlementaire étaient éprouvés par un long usage du régime constitutionnel, le devoir du gouvernement serait plus facile à remplir. Il aurait à choisir entre la majorité qui a nommé M. Barodet et celle que se flattent de réunir les chefs du ministère de combat, entre la dissolution de l'assemblée et la réaction monarchique. Faute de savoir choisir entre ces deux résolutions, M. Thiers devrait se retirer du pouvoir; mais dans l'état de confusion vraiment révolutionnaire où nous sommes, avec le caractère provisoire de nos institutions, devant les prétentions chaque jour grandissantes des partis extrêmes, le gouvernement n'a qu'une chose à faire : il doit rester lui-même et repousser avec une égale énergie les attaques des uns et des autres.

Les chefs radicaux disent au gouvernement : « Rangez-vous du côté de la république radicale, c'est là qu'est le nombre et la force. Inclinez-vous devant l'avertissement que viennent de vous donner les élus des grandes villes de France. Rentrez en grâce auprès des meneurs de la démocratie. Le radicalisme est maître de la France; bien aveugle qui ne le voit pas. » — Non, cela n'est pas vrai; le radicalisme ne tient pas dans ses mains l'avenir de la France; il peut la perdre encore une fois, il ne peut pas la sauver. Le radicalisme fait peur, et aucun gouvernement ne se fondera jamais par la peur. Si M. Thiers pouvait être tenté de prêter l'oreille à ces détestables conseils, il ne commettrait qu'une lâcheté inutile, car il serait emporté dès le lendemain.

Que répondent à cela les réactionnaires? « Vous le voyez, disent-ils au gouvernement, les républicains vous trahissent. Appuyez-vous maintenant sur le grand parti conservateur. Les conservateurs se méfient de vous, mais ils vous accueilleront avec joie, si vous leur donnez des gages. Rompez avec la démocratie, proscrivez les radicaux, supprimez le suffrage universel, jetez un défi au parti républicain tout entier, montrez bien au pays que vous ne voulez gouverner qu'avec nous, par nous et pour nous, et tout sera sauvé. Les hommes de désordre trembleront, les hommes d'ordre reprendront confiance, et vous aurez la joie de retrouver la vraie majorité conservatrice. » Oui, c'est là ce que le gouvernement doit faire,

s'il veut tuer la politique conservatrice et donner la majorité au parti radical. Quant à ce grand parti conservateur au nom duquel aiment à parler les partisans de la monarchie, et dont ils paraissent se croire naïvement les maîtres, il est difficile d'y voir autre chose qu'une enfantine illusion. Ce parti n'existe pas en dehors de la république. Supposons que le gouvernement ait la fantaisie d'arborer un drapeau monarchique, et l'on verra ce que deviendra le grand parti conservateur. Les partisans des autres monarchies se joindront sur-le-champ aux révolutionnaires, et ils essaieront encore de démontrer qu'ils sont les seuls vrais conservateurs!

« Ni radical, ni réactionnaire, » telle doit être aujourd'hui plus que jamais la devise du gouvernement de M. Thiers. Quoi qu'on fasse de part et d'autre pour le dégoûter de cette politique, il ne doit pas donner le spectacle d'une palinodie aussi honteuse qu'inutile. Désormais ses efforts doivent tendre à dissiper toute incertitude, à ne plus laisser de prétexte à l'équivoque, à mettre dans ses actes la précision, la clarté, l'inflexible fermeté que les circonstances commandent. Sans perdre tout espoir de corriger les partis extrêmes, il doit, à partir de ce jour, cesser d'agir directement sur eux. C'est sur les opinions moyennes, sur les conservateurs de bon sens, sur les républicains modérés et honnêtes, qu'il doit s'appuyer uniquement, sans se préoccuper de savoir s'ils sont les plus forts ou les plus faibles. Ne fussent-ils dans l'assemblée qu'une élite insignifiante, ils sont la majorité dans le pays, et le bon exemple qu'ils auront donné ne sera pas perdu. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est fait un devoir, comme il l'avait promis à Bordeaux, « de ne favoriser aucun parti, » et de s'appuyer également sur tous; il l'a fait dans le louable désir de mener à bonne fin la libération du territoire et de préparer les partis eux-mêmes à des solutions pacifiques. Nous ne voulons pas dire qu'il ait eu tort de témoigner aux partis plus de confiance qu'ils n'en méritaient; mais à présent que l'heure est venue d'agir et de prendre des résolutions suprêmes, il faut qu'il choisisse un point d'appui plus étroit et plus ferme, où il n'ait pas à craindre de voir le sol se dérober brusquement sous ses pieds. Après avoir essayé de gouverner avec l'assemblée tout entière et recherché successivement le concours de tous les partis, il faut qu'il marche hardiment en avant, suivi du centre gauche, de la gauche modérée et des hommes du centre droit qui auront assez de patriotisme et de sagesse pour lui venir en aide. Il faut qu'il cesse d'implorer la tolérance des partis extrêmes, et qu'il ne craigne pas d'aller droit au but, sans s'embarrasser d'alliés compromettans ou perfides.

Pourquoi ne pas le dire comme chacun le pense? le rôle que la

situation de la France impose au chef du gouvernement est plus grand que celui d'un chef de ministère, plus grand que celui d'un chef d'état constitutionnel. Ce rôle consiste à ne pas craindre d'assumer la responsabilité de l'avenir, et de peser par tous les moyens honnêtes à la fois et sur l'assemblée et sur le pays, — sur l'assemblée, pour la décider à respecter la souveraineté nationale et à consulter autre chose que ses préventions ou ses espérances, — sur le pays, pour l'accoutumer lui-même au respect des formes légales, à la sage pratique du régime parlementaire, à l'exercice sérieux du droit électoral. Sans renouveler en aucune façon les procédés des candidatures officielles, il faut que le pouvoir lui-même prenne une attitude assez claire pour que personne n'ignore ou ne fasse semblant d'ignorer quelle est sa politique. Il ne faut pas qu'on arrive aux élections prochaines avec un gouvernement affaibli, avec une opinion publique effrayée, livrée aux passions des partis extrêmes ou dégoûtée par le spectacle de leurs violences. Il est indispensable que l'on agisse et que l'on parle de manière à servir de boussole à la conscience nationale, égarée par les déclamations des partis.

La paix publique elle-même en dépend. Le péril qu'il faut conjurer n'est pas un péril immédiat; mais il apparaîtra dans un avenir prochain. A l'heure qu'il est, l'existence du gouvernement n'est pas encore menacée. Ni l'une ni l'autre des deux oppositions qui le battent en brèche ne peut avoir la dangereuse ambition de le renverser avant l'affranchissement complet du territoire ; cependant elles peuvent d'ici là troubler les esprits, égarer les consciences, soulever les passions endormies et saper d'avance les fondemens de cette république conservatrice, de cette grande et patriotique entreprise à laquelle le gouvernement s'est dévoué. L'apaisement moral auquel il travaille avec tant de persévérance, et dont ses successeurs doivent recueillir les fruits, peut être gravement compromis, si l'on n'y prend garde, par les impatiences coupables de ceux même qui prétendent à sa succession.

Voilà pourquoi il importe que le gouvernement agisse sans retard et que le libérateur du territoire fasse lui-même entendre sa voix pour imposer silence aux factions. Qu'il leur fasse connaître au plus tôt les conditions de la paix qu'il se propose de conclure entre les conservateurs et la république, entre l'assemblée et le pays. Qu'il leur demande une solution prompte, telle que l'exige la gravité du péril. Qu'il ne laisse pas ajourner encore une fois l'exécution du message, car ces perpétuels ajournemens sont pour lui-même une cause de faiblesse, et ils sont une cause de trouble pour le pays. Qu'il n'abandonne pas l'exécution de ses projets aux caprices de ses adversaires ; qu'il sache, s'il le faut, couper court à leurs hésita-

tions, à leurs intrigues, à leurs discussions byzantines, en leur mettant à tous le marché à la main. Que, fort de sa conviction, de sa bonne conscience et de l'assentiment général du pays, il se décide enfin à brusquer les résistances déloyales et à mettre ses ennemis au pied du mur. Il réussira, nul ne doit en douter encore; du moins, s'il échoue, il aura tout fait pour sauver la France, et ce n'est pas à lui qu'on pourra reprocher de l'avoir laissée périr entre ses mains.

En ce cas, l'avenir du pays ne serait que trop facile à prévoir. Que les radicaux et les royalistes fassent trêve un instant à leurs ambitions, à leurs vanités ou à leurs rancunes, et qu'ils prennent la peine de songer aux déplorables conséquences qu'entraînerait la chute du gouvernement actuel. Qu'ils ne s'y trompent pas en effet : la France ne prend qu'un médiocre intérêt à leurs querelles. Elle en sera promptement fatiguée, s'ils ne s'en lassent pas eux-mêmes, et elle demandera bientôt qu'on l'en délivre à tout prix. Si la médiation pacifique et libérale que M. Thiers a entreprise sous le nom de la république conservatrice n'est pas acceptée de bonne grâce par les partis auxquels elle vient s'offrir, ils en subiront fatalement une autre qui leur fera regretter amèrement de l'avoir refusée. Si la république conservatrice et libérale ne réussit pas à pacifier les factions, ce sera un sabre qui s'en chargera.

Qu'on nous accuse, si l'on veut, d'être des prophètes de malheur! Il nous en coûte assurément d'arrêter nos yeux sur d'aussi tristes prévisions et de faire entendre à notre pays des vérités aussi cruelles dans un moment où il a tant besoin d'encouragement et de confiance. Du temps où la France était redoutée et enviée des nations voisines, où elle s'endormait dans une sécurité mensongère à l'ombre du despotisme impérial, elle n'écoutait pas volontiers les avertissemens des esprits moroses qui persistaient à se préoccuper du lendemain. Il est à craindre qu'elle n'accueille pas mieux ceux qui essaient aujourd'hui de l'avertir. Dans ce temps-là, c'était un devoir facile, puisque tout semblait sourire à notre fortune. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Ce n'est plus, hélas! une nation trop heureuse et un peu aveuglée par le succès qu'il faut ramener à une plus juste appréciation d'elle-même; c'est une nation malheureuse et humiliée que nous devons réprimander sous les yeux de l'Europe, qui s'étonne de ses fautes, et sous les yeux mêmes de l'ennemi, qui s'en amuse. Il faut cependant que cette nation soit avertie, il faut que les honnêtes gens aient le courage de lui tenir un langage impartial et sévère.

ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.

LA

RÉLIGION DES PHÉNICIENS

I. *Vergelijkende Geschiedenis der Oude Godsdiensten.* — II[de] stuk, II[de] gedeelte : *De Godsdienst van Fenicie en Israel* (*Histoire comparée des religions antiques, — la Religion de la Phénicie et d'Israël*), par C. P. Tiele, professeur de théologie à Leide, 1872.

M. Tiele, naguère pasteur de la communauté remontrante à Rotterdam (1), aujourd'hui professeur de théologie à Leide, continue l'étude comparée des religions antiques, à laquelle il a voué sa vie scientifique. Tous ceux qui suivent de près les recherches de cet ordre s'applaudiront des facilités nouvelles que procure à ce savant encore jeune et admirablement doué pour sa tâche le poste nou-

(1) Les remontrans ou arminiens forment en Hollande un groupe de communautés réformées qui se séparèrent au XVII[e] siècle de l'église réformée nationale pour ne pas se soumettre à l'orthodoxie calviniste, sanctionnée par le synode de Dordrecht. Depuis longtemps, entre eux et leurs anciens adversaires, les rapports les plus pacifiques ont succédé à l'antagonisme antérieur, mais la séparation extérieure existe toujours. Les remontrans avaient à Amsterdam un séminaire et un professeur spécial de théologie; les étudians devaient, outre ses cours, suivre ceux d'autres professeurs attachés à l'athénée de cette ville. Depuis l'an dernier, il a été décidé par l'assemblée représentative des communautés remontrantes que, dans l'intérêt des études scientifiques, ce séminaire serait transféré à Leide, et l'université de cette ville s'est prêtée avec empressement à cette adjonction, qui ne peut que profiter à toutes les tendances. M. Tiele a mérité l'honneur d'être désigné pour occuper le premier la chaire de professeur remontrant à Leide, et, comme il l'a insinué finement dans son discours d'inauguration, il y a quelque chose d'instructif et d'encourageant pour les amis du progrès dans le fait qu'un fils d'Arminius siége désormais à côté des successeurs de Gomar. Il est vrai qu'Arminius et Gomar auraient l'un et l'autre besoin d'y regarder à deux fois avant de reconnaître nettement leur postérité respective.

veau qui lui est confié. L'histoire comparée des religions est aujourd'hui la première et la plus féconde des sciences religieuses. C'est elle aussi qui répond le mieux à notre besoin moderne d'universelle compréhension et de tolérance. Impartiale par son principe, elle ne justifie aucun de ces jugemens absolus que les anciens dogmatismes prononçaient si lourdement à la fois et si légèrement, quand ils mettaient d'un côté toute la lumière et de l'autre toutes les ténèbres. Comme toute histoire, elle se meut nécessairement sur le terrain du relatif; mais pour l'œil du philosophe, c'est le relatif qui révèle l'absolu, c'est la série des faits contingens qui permet de discerner la loi souveraine qui les régit.

Parmi les résultats vérifiés de cette science contemporaine, il faut assigner une des premières places à l'importance particulière du groupe des religions sémitiques. C'est dans le sein de ce groupe que se trouve le secret des origines du monothéisme, je veux dire du monothéisme à l'état de croyance populaire, — car il est bien démontré que ce n'est pas la réflexion philosophique qui l'a jamais engendré sous cette forme. Une fois constitué dans la foi des populations, il a emprunté à la philosophie des définitions plus rigoureuses, des argumens plus rationnels; mais s'il est quelque chose d'indubitable pour tous ceux qui se sont adonnés à ce genre de recherches, c'est que les religions ne proviennent pas des écoles : elles ont pour origine des sentimens, des aperçus intuitifs, et non pas des déductions méthodiques. Le fait que le sémitisme est l'ancêtre commun des trois grandes religions monothéistes, le judaïsme, le christianisme et l'islamisme, se détache avec une telle vigueur de l'énorme masse ambiante que de bonne heure on a pu poser en principe un rapport de dérivation naturelle, difficile peut-être à préciser, mais d'une incontestable évidence. Peut-être même, sur la foi de cette évidence, a-t-on présenté quelquefois ce rapport sous une forme trop absolue. Dire simplement que le monothéisme est le fruit spontané du génie sémitique, c'est avoir l'air de passer sous silence une foule de phénomènes d'apparence contraire, et que n'ont pas manqué de relever tous ceux dont une pareille thèse contrariait les opinions préconçues. Par exemple, ils pouvaient objecter que le monothéisme ne fut admis que par une faible minorité des vieux Sémites, que longtemps même il s'est borné à la reconnaissance d'un dieu qu'il fallait adorer à l'exclusion des autres, dont ni l'existence ni le pouvoir n'étaient niés pour cela, — monolâtrie plutôt que monothéisme, — que, même au sein du peuple le mieux disposé à l'adopter, il ne s'établit qu'après des luttes prolongées, parfois sanglantes, pendant lesquelles il faillit souvent sombrer pour toujours. Tout cela doit être reconnu; seulement il ne faut pas ou-

blier qu'on peut diriger le même genre d'objection contre toutes les caractéristiques auxquelles peuvent donner lieu les nationalités ou les races. Quand on dit que les anciens Grecs furent un peuple philosophe et l'Italie du XVIe siècle une nation d'artistes, méconnaît-on en parlant ainsi l'innombrable quantité de Grecs qui vécurent complétement étrangers à la philosophie, et d'Italiens qui n'eurent absolument rien de l'artiste, ni dans leurs goûts ni dans leurs idées? Nullement; mais, par comparaison avec d'autres peuples et d'autres races, on constate que la philosophie dans la Grèce antique, l'art dans l'Italie de la renaissance, trouvèrent des représentans et des sympathies à un degré inconnu partout ailleurs pendant la même période. Si Socrate meurt à Athènes martyr de la philosophie, cela n'empêche pas qu'Athènes était alors la seule ville du monde où un Socrate pouvait vivre, enseigner, être ce qu'il a été, et les hostilités qu'il souleva furent en raison directe de l'influence qu'il exerça et ne put exercer que là.

Ce qui résulte des faits de l'histoire, c'est que, sans abandonner l'idée générale d'un rapport étroit entre le sémitisme et le monothéisme populaire, il importe d'étudier de près les formes concrètes des religions sémitiques pour se faire une idée exacte de leur relation réelle avec le monothéisme qui en est sorti. Les généralités séduisent en histoire, mais souvent elles égarent quand elles ne sont pas soutenues immédiatement par des réalités faciles à vérifier. C'est un des chapitres les moins connus de cette division intéressante de l'histoire des religions que nous allons tâcher d'exposer en profitant des laborieuses recherches de M. Tiele. Il s'agit d'un peuple très proche voisin de l'ancien Israël, parlant presque la même langue, et dont l'histoire religieuse s'est mêlée plus d'une fois à l'histoire des Juifs. Depuis que Movers a porté le premier la lumière sur les mœurs et la religion des Phéniciens, on a fait plus d'une découverte sur ce champ de culture ardue, et surtout on a pu mieux saisir que le savant allemand ne pouvait le faire les analogies que cette religion spéciale présente avec ses voisines. Plus d'un problème reste encore privé de solution; mais on est sur la bonne voie, et il n'est pas probable que désormais rien d'essentiel soit à changer dans les résultats que l'on peut dès maintenant présenter comme solides.

I.

Tout le monde a entendu parler des Phéniciens, de Tyr et de Sidon, tout le monde sait en gros que les Phéniciens furent de hardis navigateurs et d'habiles commerçans; mais on n'apprécie pas tou-

jours assez le grand rôle qu'ils jouent dans l'histoire de la civilisation primitive. Ce sont eux qui ont appris la lecture et l'écriture à notre Occident; l'usage de la monnaie comme moyen d'échange paraît devoir leur être attribué; c'est par eux que la vieille civilisation mésopotamienne déposa tout le long des côtes de l'Europe les germes vivans dont s'empara plus tard le génie ardent des populations helléniques. L'Archipel, la Grèce, l'Italie, la Sicile, l'Afrique du nord, l'Espagne, la Gaule méridionale et occidentale, la Grande-Bretagne, probablement même les côtes de la Mer du Nord, virent leurs audacieux marins exploiter seuls pendant des siècles leurs richesses naturelles. Une bonne partie de la mythologie grecque ne s'explique bien que par la religion phénicienne, par exemple les mythes d'Hercule, de Vénus et même plusieurs de ceux dont Zeus ou Jupiter est le héros. Si les Phéniciens restent en arrière de l'Égypte comme architectes et artistes, ils ont bien plus agi sur le monde que le peuple, refermé sur lui-même, de la vallée du Nil, et de combien s'en est-il fallu que la fortune de Rome fût éclipsée par celle de Carthage?

La Phénicie n'était guère autre chose qu'un littoral montant doucement vers les sommités du Liban, borné au nord par la Syrie et longeant le territoire proprement dit de la Palestine. De nombreux cours d'eau, descendant des montagnes, sillonnent cette bande de terre, tels que le Léontès, le Tamyras, l'Adonis, qui chaque année en automne se teignait d'une teinte rougeâtre, le Kadisha ou rivière sainte, etc. La région était fertile, très peuplée, pleine de grâces et d'attraits, *plena gratiarum et venustatis,* dit Ammien Marcellin. Parmi les villes remarquables qui avaient grandi sur ces plages fortunées, l'antiquité connaissait Arwad (en grec Orthosia), Tripolis, Byblos ou Gebal, Beryte (aujourd'hui Beirouth), Sarepta, Tyr et Sidon, ces deux dernières en possession d'une grande prépondérance. Sidon fut longtemps la métropole. Dans la Bible, les Sidoniens signifient souvent les Phéniciens en général. Eux-mêmes se disaient habitans de Canaan. On a émis bien des conjectures sur le sens du nom de Phénicien, qui nous est venu des Grecs. Celle qui se recommande par sa plus grande vraisemblance rattache ce nom aux forêts de palmiers qui descendaient jusqu'à la mer et frappaient en premier lieu les regards des navigateurs. C'est le palmier qu'on remarque le plus souvent sur les monnaies de Sidon et de Tyr; on le voit encore sur les monnaies carthaginoises, mais le plus souvent associé au cheval, cette autre beauté de la côte africaine. Sidon semble avoir attiré la première grande immigration par l'abondance du poisson près de son rivage, et le sens de son nom confirmerait cette conjecture. La pêche forma

des marins, et ces marins ne tardèrent pas à s'élancer vers les terres lointaines. Le commerce éveilla l'esprit d'industrie; la Phénicie devint un pays de verriers, de constructeurs, de préparateurs de parfums, de tisserands, et la pourpre syrienne fut dans l'antiquité la pourpre par excellence.

Les colonies phéniciennes furent longtemps pour la civilisation primitive ce que sont aujourd'hui pour nous les établissemens européens de l'extrême Orient. La plus lointaine, celle qui frappa le plus les imaginations, fut celle de Tarsis, au sud de l'Espagne, près de l'endroit où une mer sans limites s'ouvrait aux regards des navigateurs épouvantés. Cette exploitation d'un pays riche entre tous avait été précédée par de nombreuses entreprises du même genre. Chypre, Rhodes, Cythère, le Péloponèse, Malte, la Sardaigne et la Corse avaient reçu des essaims de Phéniciens colonisateurs ou trafiquans. La conquête proprement dite ne fut jamais leur ambition. Le jour vint, probablement vers le temps du roi d'Israël Salomon, où leurs regards se tournèrent vers les Indes, soit qu'ils y aient abordé directement par la Mer-Rouge et le Golfe-Persique, soit qu'ils en aient cherché les productions sur les côtes de l'Arabie-Heureuse. C'est là le pays d'Ophir dont il est parlé dans les livres hébreux. Toutefois il ne paraît pas que leurs expéditions de ce côté aient eu longtemps de l'importance. La grande route du commerce s'établit de préférence par terre au moyen des caravanes. On traversait le nord de la Palestine, la Syrie, la région de Damas, on s'enfonçait dans le désert de Syrie, on se reposait dans l'oasis de Palmyre; après cela, c'était encore le désert, puis les fertiles vallées de l'Euphrate et du Tigre. C'est de là qu'on se dirigeait vers les Indes soit en longeant la mer, soit en la traversant.

Sidon, comme nous l'avons dit, fut la première métropole. Aussi, personnifiée dans un patriarche éponyme, passe-t-elle dans la Genèse pour le premier-né de Canaan. Le territoire de Tyr faisait partie du domaine sidonien. C'est en suite d'une émigration de réfugiés sidoniens que la nouvelle Tyr, c'est-à-dire l'île qui faisait face à la vieille ville de ce nom, acquit une importance qui lui valut au bout d'un certain temps une véritable suprématie. Plus tard, Sidon se releva, et depuis la prise de Tyr par Nébucadnetzar (VIIe siècle avant Jésus-Christ) elle redevint la première ville commerçante et politique du pays. Elle fut brûlée par ses propres habitans, révoltés contre l'empire perse et vaincus par les troupes d'Artaxerce. Rebâtie, elle se joignit à Alexandre par haine contre ses dominateurs. Le développement de nombreuses rivales en Égypte, en Grèce, en Italie, ne lui permit plus toutefois de reconquérir son ancienne prospérité. Au temps de Pomponius Mela

(Ier siècle), elle était *adhuc opulenta.* De 1110 à 1187, bien déchue, elle fit partie du royaume chrétien de Jérusalem. Le retour des musulmans fut suivi de destructions partielles, qui ne laissèrent debout que de faibles restes encore protégés par saint Louis, achetés par les templiers, mal défendus par eux contre l'invasion mongole du XIIIe siècle. Depuis lors, Szaïda, nom actuel de Sidon, n'est plus qu'une petite ville de 5,000 à 6,000 âmes, mais toujours admirablement située au milieu des jardins en vue des cimes neigeuses du Liban. On voit encore des vestiges énormes des anciennes jetées. C'est Beirouth qui représente aujourd'hui le port de commerce de ces parages.

Tyr, plus célèbre encore que sa métropole, se composait, comme nous venons de le dire, de deux parties bien distinctes. La ville continentale s'étendait sur une plage en pente douce, très arrosée et très fertile. Une rivière, le Kasimieh, trois sources réputées pour la fraîcheur et la pureté de leurs eaux, desservaient la ville et ses environs. Sur un rocher à l'est, qui portait le nom de *Mont des Amans,* s'élevait le temple d'Astarté. C'est à l'ouest et à trois stades sur la mer que Tyr insulaire fut bâtie sur deux autres rochers qui offraient aux navigateurs un port naturel excellent. Le manque d'espace força les habitans à se construire des maisons d'une hauteur exceptionnelle. Sur l'un de ces rochers, peut-être avant qu'on vînt les habiter, on avait érigé le fameux temple de Melkart ou Hercule, vers lequel affluaient les offrandes de tout le pays et des colonies les plus lointaines. Du reste, il y avait aussi un sanctuaire de même nom, plus ancien encore, dans la ville continentale. Quand Hérodote, au Ve siècle avant notre ère, visita la Phénicie, les prêtres de Melkart, consultés par lui, assignaient à leur ville et à leur temple une durée de deux mille trois cents ans, et Movers admet l'authenticité de cette date en se fondant sur le soin que le sacerdoce syrien, comme celui de Babylone, prenait de ses annales. Trois aqueducs hardiment jetés sur la mer apportaient les eaux fraîches de la terre ferme à la ville insulaire, et d'ailleurs les Tyriens furent de grands constructeurs. Leur architecture fut solide, mais lourde, massive, sans idéal et complétement au service des besoins matériels.

C'est vers le XIIe siècle avant Jésus-Christ que Tyr vit s'éloigner les colons qui devaient fonder Gadès (Cadix) et Utique, et qui ne tardèrent pas à exploiter le sud de l'Espagne et la côte parallèle de l'Afrique. Quelques indices permettent de soupçonner les Tyriens d'avoir maintes fois transplanté de force dans ces possessions lointaines des hommes enlevés par la ruse ou la violence aux peuplades limitrophes, par conséquent aux tribus israélites. Qui sait s'il ne

faudrait pas chercher là l'origine de la très vieille tradition des Juifs d'Espagne qui prétendaient faire remonter leur établissement en Ibérie jusqu'aux temps du roi Salomon? Un vers d'Aristophane (*Oiseaux*, 507) attribuait aux Phéniciens une exclamation devenue proverbiale : « Le coucou chante; circoncis, dans les champs! » La circoncision ne fut pratiquée chez les Phéniciens qu'à titre d'exception, et non pas à titre de coutume nationale comme en Israël et en Égypte; ce vers semble donc faire allusion à des esclaves hébreux.

Tyr insulaire eut à subir pendant cinq ans les attaques du conquérant assyrien Salmanazar. La ville, protégée par sa ceinture liquide, résista opiniâtrément. En vain Salmanazar équipa à grands frais une flotte recrutée sur les côtes des régions voisines. Les habiles marins de Tyr en eurent facilement raison, et purent même pendant le siége ramener à l'obéissance les Cypriotes, qui avaient voulu profiter de l'occasion pour s'en émanciper. Nébucadnetzar fut plus persévérant et plus heureux; au bout de treize ans d'efforts, il parvint à s'en rendre maître. C'est à partir de ce moment que commença la décadence. Tyr conserva cependant une certaine autonomie sous la domination des Perses, et fournit son contingent à la flotte de Darius lors de la campagne d'Alexandre contre l'ennemi héréditaire de la Grèce. Alexandre, n'ayant pu parvenir à la gagner par ses avances ni par ses menaces, se résolut à l'assiéger. La trahison facilita sa conquête. Une digue énorme, construite avec les débris de Tyr continentale, relia désormais Tyr insulaire à la côte, et ses habitans furent rudement châtiés. Longtemps encore, et même pendant toute la durée de l'empire romain, Tyr vécut de sa vieille réputation, du moins elle vivota. Son port était toujours fréquenté, ses marins estimés, mais elle n'était plus que l'ombre d'elle-même. Sour ou Tyr actuelle occupe à peine les deux tiers de l'ancienne île, et ressemble à un village plutôt qu'à une ville; elle fait partie du territoire appartenant à une peuplade du Liban, les Mutualis. Des ruines amoncelées couvrent le sol tout à l'entour, et 3,000 âmes à peine végètent sur l'emplacement qui vit fleurir le plus audacieux et le plus opulent négoce de l'antiquité.

La cité phénicienne venant en troisième rang par l'importance politique après Sidon et Tyr, c'est Gebal ou Byblos, située au nord du pays, dans une position ravissante, en face de la Méditerranée et au pied d'un contre-fort du Liban. Bien que subordonnée à Tyr, elle était maîtresse d'un territoire assez considérable que, d'après le livre de Josué, les Israélites auraient voulu s'approprier comme faisant partie de la terre promise; mais cette ambition resta chez eux à l'état de *piam votum*. C'est Gebal surtout qui fournissait à la

Phénicie des architectes et des charpentiers. Nous savons que le roi Salomon fit venir de cette ville des ouvriers pour son temple, et que les riches armateurs de Tyr y faisaient construire leurs vaisseaux.

Comme les Israélites, les Phéniciens sont venus d'une région plus orientale que le pays où l'histoire nous les montre établis. Les plus vieilles traditions leur assignent pour berceau le sud de la Mésopotamie et les bords du Golfe-Persique. De même que les Moabites, les Hammonites, les Édomites et tous ces groupes de population sortis des régions de l'Euphrate et dont le peuple d'Israël faisait aussi partie, ils s'établirent dans ce pays de Canaan ou *Pays-Bas*, qui semble avoir attiré comme par une sorte de mirage des nuées de tribus émigrantes. Quand les Abrahamides, dont une branche devait plus tard former l'Israël de la Bible, s'avancèrent à leur tour dans la même direction, les côtes étaient déjà fortement occupées, et ils n'eurent aucune envie de s'en emparer. Plus tard, les Israélites durent également y renoncer. Les Phéniciens étaient de même race et, jusqu'à un certain point, de même langue que les Israélites, et tout fait supposer qu'il en faut dire autant des Cananéens qu'ils trouvèrent déjà établis dans la même contrée, du moins à l'intérieur des terres. Ces Cananéens, tout amollis qu'ils parussent aux yeux des nouveaux émigrans, se défendirent de leur mieux contre les envahisseurs, et parvinrent même quelquefois soit à les refouler, soit à les assujettir. Ils finirent pourtant par succomber. Il y avait entre les envahisseurs et les envahis une différence religieuse très marquée, bien que le fond mythologique présentât de grandes analogies, et cette différence eut des conséquences prolongées. Tandis que les dieux des tribus nouvelles étaient sévères, sombres, cruels même, et qu'il fallait les apaiser avec du sang, les dieux cananéens étaient sourians, joyeux, et le culte qu'on leur rendait sensuel et voluptueux. Il y eut une lutte d'influence entre ces deux conceptions de la nature divine, une lutte qui est bien marquée dans l'histoire religieuse d'Israël; mais il y eut aussi en d'autres endroits une espèce d'amalgame, et tandis que le peuple de Jéhovah parvint enfin à expulser tous ou presque tous les élémens cananéens qui s'étaient introduits dans sa religion nationale, chez les Phéniciens il se constitua un mélange qui dura jusqu'aux derniers jours de la nation.

C'est du moins ce qu'il est permis d'avancer sur la foi des documens peu nombreux et obscurs qui peuvent servir à nous renseigner sur le passé religieux des Phéniciens. Les inscriptions, recueillies en grand nombre dans les dernières années, attendent encore une interprétation qui ne laisse plus prise au doute. Les

historiens classiques nous fournissent peu de lumières, souvent même elles sont trompeuses. Ce qui demeure encore la principale source de renseignemens, ce sont les fragmens dits de Sanchoniathon, reproduits par Eusèbe et Porphyre, qui les empruntèrent au philosophe phénicien Philon de Byblos. Ce Philon, qui vécut sous Adrien au IIe siècle de notre ère, écrivit une histoire phénicienne, malheureusement perdue, et la donna comme fondée sur un livre beaucoup plus ancien qu'il attribuait au prêtre Sanchoniathon. Ce nom est bien phénicien, *Sakkun-jitten, le dieu Sakkun prête*, et n'a rien de mythique. C'est surtout sa cosmogonie que l'on connaît par les fragmens échappés à la destruction. Plusieurs indices autorisent à lui assigner pour époque la fin de la domination persane. C'est assez dire qu'il faut bien se garder de voir dans son système cosmogonique, d'ailleurs fort hybride, une reproduction exacte de la croyance populaire. Cependant il est instructif de constater comment un théosophe phénicien de ce temps reculé, prétendant rester fidèle à la religion nationale, se représentait l'origine des choses.

Comme la Bible, l'œuvre de Sanchoniathon contenait deux récits de la création. L'idée du chaos ou des ténèbres, exprimée par le mot *bohu*, et celle de l'esprit qui plane au-dessus comme pour les féconder ont aussi leur parallèle dans le récit biblique; mais la différence du point de vue est grande. Le récit hébraïque fait remonter la création à une volonté consciente et procédant avec réflexion; le mythe phénicien, prédécesseur de Schopenhauer, assigne pour origine au monde le désir inconscient. Il connaît l'œuf du monde, il resserre graduellement son horizon dans les limites de son pays, comme fait aussi le narrateur hébreu. Il se souvient comme lui d'une race de géans, indique les deux élémens très distincts de la nation phénicienne, savoir l'élément sidonien, comprenant aussi Tyr, et l'élément de Gebal ou Byblos, qui resta beaucoup plus cananéen. Chez le mythographe phénicien, la cosmogonie, au lieu de passer brusquement dans l'histoire humaine comme dans la Bible, se change en théogonie. Il y a une guerre des dieux, et, chose digne d'être notée, il se trouve dans les péripéties de cette guerre des parallèles frappans avec les histoires patriarcales racontées dans la Genèse; par exemple le duel de Shamînrum, dieu du haut ciel, et d'Uzov, le velu, présente de singulières analogies avec la rivalité de Jacob et d'Ésaü. Shamînrum habite aussi sous des tentes, et Uzov est un chasseur farouche, vêtu de peaux de bêtes, comme Ésaü, dont il est au fond l'homonyme. De même on rencontre un dieu El, *le fort*, qui sacrifie son fils unique à son dieu-père, qui institue la circoncision et qui ressemble beaucoup à Abraham. On ne saurait

invoquer ici l'hypothèse d'un emprunt au texte biblique. Celui-ci et la tradition phénicienne proviennent bien plutôt d'une source mythique commune que l'on ne peut guère chercher ailleurs que dans la vieille mythologie cananéenne. On peut même ajouter que la version phénicienne, encore tout emmaillottée dans le mythe naturaliste, se montre plus ancienne que la transformation monothéiste et en un sens rationaliste des auteurs hébreux.

Tout porte à croire qu'il faut distinguer deux périodes dans la religion phénicienne, la première ayant pour centres principaux les sanctuaires de Byblos et de Béryte, la seconde gravitant autour de Sidon. Quand cette ville eut été à peu près détruite par les Philistins, établis en vainqueurs sur le littoral du sud palestinien, beaucoup de vieilles familles sidoniennes se réfugièrent à Tyr et y constituèrent leur gouvernement monarchique-aristocratique. L'apogée de la grandeur de Tyr doit être fixé au x[e] siècle avant notre ère, sous le règne de Hiram I[er], contemporain et allié de Salomon. Hiram éleva de superbes temples à son Baal, et dressa en son honneur la colonne d'or massif dont les historiens parlaient comme d'une prodigieuse merveille. Carthage, colonie tyrienne, succéda au IX[e] siècle à une colonie sidonienne antérieure, et sa religion fut à très peu de chose près celle de Tyr. La ville-mère resta pour les Carthaginois le centre religieux par excellence. Depuis le IX[e] siècle, la religion de Tyr n'a plus d'histoire; elle s'ouvre à des élémens étrangers, surtout égyptiens. Il faut pourtant mentionner un restaurateur de la vieille orthodoxie phénicienne, le roi de Sidon Eshmunazar, dont le sarcophage est au musée du Louvre. Ce prince rebâtit les anciens temples et s'efforça d'endiguer le courant hellénique qui menaçait d'inonder l'Orient. « Il était trop tard, dit M. Tiele, Japhet s'étendait toujours et habitait déjà dans les tentes de Sem. Eshmunazar sombra dans la tombe sans laisser de fils, type prophétique de son peuple et de sa race, fatalement condamnés à périr. »

Une question intéressante, c'est celle qui consiste à déterminer le sens exact qu'il faut attribuer aux noms divins dans l'ancienne Phénicie. On incline ordinairement à regarder les noms phéniciens Baal, Molek ou Moloch, El, Adonis, avec les féminins Baaltis, Astarté, Aschera, comme désignant autant de personnalités divines distinctes, analogues par exemple à Apollon, à Jupiter, à Junon. C'est une erreur. Le nom de Baal s'associe très souvent à d'autres noms propres de dieux, tels que Baal-Gad, Baal-Shemesh, Baal-Zébub (1). Or Gad est le dieu du bonheur ou la planète Jupiter;

(1) C'est de là que vient notre nom de diable Béelzébut.

Shemesh est le soleil chevelu ou rutilant (le Samson des Hébreux), Zébub un autre soleil, mais sous forme d'une mouche énorme qui vole. Évidemment Baal est un titre, un nom d'honneur : il signifie *le maître, le seigneur*, et c'est dans ce sens qu'il est préposé au nom particulier d'un grand nombre de divinités, surtout célestes, car on peut remarquer la rareté de cette appellation quand il s'agit de divinités terrestres ou ténébreuses. C'est plus tard seulement, et lorsque le sens de la religion antique se fut évaporé, qu'il fut possible de considérer Baal comme un dieu distinct. Les historiens hébreux n'ont pas tort quand ils parlent des *Baalim* au pluriel.: ce sont les divinités phénico-cananéennes. Pourtant l'histoire biblique favorisa la confusion que nous relevons ici à partir du moment où le nom de Baal, qui se prenait en bonne part dans les premiers temps et pouvait s'appliquer à Jéhovah comme à d'autres dieux, prit une signification odieuse et ne servit plus qu'à désigner l'objet d'une religion étrangère et abhorrée. Il faut étendre la même observation à Molek, Moloch, Melek, qui signifie *le roi*, à El, *le fort*, à Adon, que les Grecs changèrent en Adonis, qui exprime également l'idée de seigneurie, de souveraineté, et qui, traditionnel aussi chez les Hébreux, est resté canonique sous la forme d'Adonaï. On peut en dire autant de Baaltis, *la maîtresse, la dame*. La chose est plus douteuse pour Astarté (Ashtoret) et Aschera, l'épouse amoureuse du dieu du ciel. On les reconnaît toutefois sous divers noms, pour la plupart figurant dans la Bible comme des noms de femme, Ribqa (Rebecca) *la nourricière*, Léa *la terre cultivée*, Tamar *l'aimable*, etc. C'est à tort qu'on a voulu fonder sur ces dénominations communes à plusieurs divinités l'hypothèse d'un monothéisme primitif dont la mythologie ultérieure serait la dégénérescence. Cette hypothèse, chère encore aujourd'hui à beaucoup de théoriciens de la religion primitive, perd de plus en plus toute vraisemblance historique.

II.

Envisageons maintenant de plus près les diverses formes de la religion phénicienne, en prenant d'abord celle dont le siége principal était à Gebal, Byblos la sainte, objet d'une vénération prolongée et pour ainsi dire universelle.

Lorsque le printemps allait finir et que les ardeurs de l'été commençaient à dessécher les campagnes, on célébrait dans les murs de Byblos une fête lugubre. Les rues, les temples retentissaient de cris déchirans; la « flûte pleureuse » les accompagnait de ses sons perçans. Des femmes, les cheveux épars ou coupés, quelques-unes

avec des couteaux enfoncés dans la poitrine, toutes avec leurs robes déchirées, conduites par des *galles* ou prêtres eunuques, couraient comme des folles à travers les chemins et venaient s'entasser autour d'un sarcophage élevé dans le temple. Là se trouvait l'image en bois d'un mort. La blessure qui lui avait ravi l'existence était visible et béante; à côté se tenait, la hure sanglante, son terrible ennemi, le sanglier qui l'avait éventré. Le deuil durait plusieurs jours; après quoi l'idole était solennellement enterrée. C'était, disait-on, un beau jeune dieu, passionnément aimé par la déesse de l'amour et de la fécondité, et qu'un autre dieu, poussé par la jalousie et prenant la forme d'un sanglier, avait tué cruellement tandis qu'il chassait sur les montagnes du Liban. Les Grecs, qui l'entendirent nommer Adon, en firent Adonis, un amant de leur Vénus Aphrodite, et voulurent identifier son meurtrier avec Mars (Arès), le dieu de la guerre, jaloux de son beau rival inoffensif. En réalité, cet Adon était un dieu cananéen *di primo cartello*, révéré dans bien d'autres lieux que Byblos. On préparait dévotement des « jardins d'Adonis, » c'est-à-dire des vases qu'on remplissait de terre où l'on faisait pousser des plantes de croissance rapide, et qu'on exposait aux rayons du soleil d'été pour qu'il les fît périr.

En automne, lorsque les pluies de l'arrière-saison avaient de nouveau rempli le lit des rivières, on pensait que le dieu mort fertilisait de son sang les terres desséchées. L'argile rouge, détachée des hauteurs par les torrens et délayée dans l'eau courante, favorisait cette illusion. De nouveau le deuil d'Adonis était célébré pendant sept jours; mais au huitième jour éclatait une joie publique aussi intense que la douleur avait pu l'être pendant les jours précédens. Le dieu, disait-on, était ressuscité et monté au ciel. Pendant les jours de deuil, on avait observé une stricte chasteté; mais le tour de la dissolution était venu. La bacchanale courait les rues, l'orgie trônait en souveraine. Des femmes, des jeunes filles, étaient forcées de se prostituer et de consacrer au temple le salaire de leur déshonneur. Ces alternatives de deuil et de fête orgiastique paraissent avoir été fort goûtées par les vieilles populations orientales. On en retrouve les traces à peu près partout, à Chypre, à Amathonte, à Paphos, en Phrygie, à Babylone, dans toute la Syrie. Même à Jérusalem, au temps d'Ézéchiel, et bien que la prostitution sacrée ne fût pas autorisée en Israël comme ailleurs, les femmes allaient encore au temple pour y pleurer Tammuz, le dieu mort. A Babylone, cette immoralité religieuse était poussée très loin, et ce qui est caractéristique du XVIII[e] siècle, c'est le rire sceptique de Voltaire à propos de ces prostitutions rituelles, formellement attestées pourtant par tous les historiens de l'antiquité. Le philosophe

parisien n'en voulait rien croire, parce que, disait-il, là, comme partout, les pères, les frères et les maris y auraient mis bon ordre!

Nous reviendrons sur ce genre, si étrange pour nous, de culte symbolique, ainsi que sur plusieurs autres horreurs de l'antique religion phénicienne; pour le moment, bornons-nous à démêler le sens de ces solennités bruyantes. Le point de départ est évidemment la lutte qui s'engage à la fin du printemps entre le ciel brûlant de l'été et la tiède température qui couvrait la terre de verdure, de fleurs et de vie. Le sanglier dévastateur sert aussi dans d'autres mythologies à symboliser les chaleurs de l'été. C'est donc le ciel du printemps, tué par le soleil caniculaire, mais revenant avec les fraîcheurs de l'automne après avoir fertilisé le sol, qui se présente sous les traits du jeune et bel Adonis. L'épouse-amante du dieu mort et ressuscité, c'est la terre, Baaltis, « notre dame, » qui, fécondée au printemps, stérile en été, ouvre de nouveau son sein aux influences fertilisantes du ciel d'automne. De là, et par imitation, les débordemens dévotieux des femmes de Byblos. Très certainement la population qui se représenta de cette manière le drame annuel de la nature divine fut essentiellement champêtre et agricole. On rencontre une conception toute semblable chez les paysans de l'Hellade avec leur mythe du Kronos à la faucille, le dieu des moissons, mutilant perfidement son père Uranus, le ciel-couvercle, pour régner à sa place. Tout porte donc à croire que le vieux mythe de Byblos fait partie de la religion que les Phéniciens trouvèrent en pleine vigueur dans le pays de Canaan quand ils vinrent s'y établir. Le sémitisme nomade ne connut jamais ce genre d'aberrations; mais il paraît par tous les indices que la molle civilisation cananéenne eut un attrait fatal pour les tribus plus jeunes d'idées et de mœurs qui se virent exposées directement à ses influences. Du reste on aurait tort de s'imaginer que ces rites licencieux fussent adoptés comme des stimulans pour la sensualité; c'est très sérieusement, on peut même dire très dévotement, qu'on les observa.

Comme on peut s'y attendre, la fête des Morts s'associait aux fêtes d'Adonis. Il y avait aussi plusieurs variantes sur le fond primitif du mythe. Par exemple, on cherchait à ramener une certaine unité dans la caste divine en admettant que le dieu mort avait été sacrifié par son père El-Kronos. Dans une autre version, il est simplement circoncis, ce qui plaide fortement en faveur de l'opinion qui voit dans la circoncision un succédané du sacrifice des enfans en Égypte et en Palestine. L'épouse alternativement plaintive et joyeuse du dieu mort et ressuscitant, c'est l'Aschera de Byblos, si longtemps adorée par tous les habitans de Canaan. Le culte

qu'on lui rendait se célébrait de préférence sous les arbres verts, au fond des vallées ombreuses; son symbole était une boule ou un cône de bois. Et dire que de là s'est dégagée à la fin la Vénus Aphrodite, fille de l'onde amère,

Qui fécondait le monde en tordant ses cheveux!

La théorie de M. Darwin peut avoir bien des applications (1).

Parmi les reliquats de la mythologie phénicienne qui ont joui d'une célébrité prolongée loin des limites de leur pays d'origine, il faut attribuer une première place à ce culte mystérieux des cabires, dont nous parlent les auteurs grecs et latins, qui fut même l'objet d'un véritable engouement pendant une certaine période de l'empire romain. Peu de religions antiques ont plus intrigué les chercheurs. La plupart de ceux-ci, faute de connaître de près le sémitisme, ont fait fausse route dans leurs explications. M. Preller par exemple, l'auteur qu'on peut appeler classique aujourdhui en matière de mythologie grecque, n'y a rien compris. Lemnos, Samothrace, Imbros, Thèbes, plusieurs localités de l'Asie-Mineure, eurent leurs mystères cabiriques. Les Grecs modifièrent profondément la donnée primitive, mais on reconnaît toujours l'origine orientale des idées religieuses qui s'y rattachent. En fait, c'est surtout en Phénicie qu'ils sont indigènes; il y a même des traces de leur existence à Carthage.

Le nom des cabires est sémitique, *kebirim*, les êtres de grande taille, les robustes ou les héros. C'est un groupe de grands dieux réunis en un système. Le nom de *patèques*, qu'ils portent aussi parfois, est égyptien et indique l'idée de sculpter, former, marteler. Les Grecs en firent les pygmées, mot qui trahit aussi son origine phénicienne, — car Pugm est le nom d'un dieu phénicien; mais en grec *pygmé* signifiait *poing*, et les Grecs en conclurent que les pygmées étaient des nains, gros comme le poing. Peut-être furent-ils fortifiés dans cette erreur par le *pygmé* que tout navire phénicien portait en guise de talisman sur son gaillard d'avant. Ce qu'ils étaient en eux-mêmes, bien que leurs noms personnels nous soient inconnus, n'est pas douteux. Ils étaient les architectes, les formateurs du monde, et par extension les fauteurs de la civilisation. C'est aussi pourquoi ils passèrent pour les inventeurs de la navigation et de l'art de guérir. Ils étaient au nombre de sept, ce qui suppose un emprunt aux idées astronomiques. Les planètes connues

(1) Ce n'est pas Vénus Astarté, c'est Vénus Aschera qu'Alfred de Musset aurait dû dire dans son fameux prologue de *Rolla*, pour être entièrement fidèle à la vérité historique dans ce fragment, où d'ailleurs il a si admirablement décrit l'esprit du polythéisme antique.

dans l'antiquité orientale, en y adjoignant le soleil et la lune, formaient ce nombre sacré. On supposait donc que chacun de ces astres, régnant sur une partie du ciel, étendait sa domination sur une partie correspondante du reste du monde; mais toujours à côté et même au-dessus d'eux se trouve Eshmun, celui que les Grecs adoptèrent et s'adaptèrent sous le nom d'Esculape, un des principaux dieux de Carthage, et dont le nom phénicien a formé celui du roi Eshmunazar, déjà cité. Il personnifie la sphère céleste suprême, inaccessible, qu'on adore sur le sommet des édifices sacrés ou des montagnes. Ce nom signifie « le huitième, » par conséquent le plus haut, le dernier des cabires. Les malades se rendaient à ses temples pour être guéris. Il portait des serpens, symboles du feu céleste révélé dans l'éclair, et qui naguère encore passait dans les superstitions populaires pour l'agent et le restaurateur de la santé. Un mythe bizarre s'associe à son nom. Beau comme le jour, mais chaste comme la lumière, il était aimé d'Astronoé (Aphrodite), mais ne répondait pas à son amour. Poursuivi par elle à la chasse et voyant qu'il ne pouvait lui échapper, il se mutila avec sa propre hache et mourut; mais la déesse eut recours à la force vivifiante de la chaleur cosmique, le ressuscita et l'introduisit parmi les dieux. C'est toujours la même représentation mythique de la nature qui meurt pour revivre; seulement nous devons plutôt voir ici l'opposition de l'hiver et de l'été. C'est le même fonds d'idées qui se retrouve dans le mythe d'Attys en Phrygie; nous le découvrons aussi dans le mythe classique de Pygmalion animant par ses baisers la belle femme de marbre qu'il a sculptée : il y a toutefois interversion dans le rôle attribué ici aux deux sexes. C'est à Eshmun que les prêtres eunuques faisaient le sacrifice de leur virilité dans l'espoir d'obtenir par cette conformité la renaissance perpétuelle des forces vitales. Les mystères dont par la suite les cabires furent les divinités patronnes roulaient régulièrement sur l'idée de résurrection et d'immortalité (1).

(1) Nous disons *par la suite*, et nous devrions ajouter : sous l'influence d'idées plus grecques et philosophiques que phéniciennes et mythologiques. Il est fort improbable en effet que les anciens Phéniciens eussent plus que les anciens Israélites l'idée claire d'une vie d'outre-tombe consciente et rémunératrice. La discussion prolongée dont l'Institut a retenti dans ces derniers temps sur ce point spécial eût été sans nul doute plus calme et moins longue, si les études de critique religieuse étaient aussi répandues en France que dans plusieurs pays voisins. Le parti qu'on cherche à tirer d'un fragment très obscur de l'inscription d'Eshmunazar exigerait des preuves bien autrement concluantes que celle qu'on voudrait appuyer sur quelques mots à sens fort douteux. L'Ancien Testament est formel. L'idée d'une rémunération dans la vie future est complètement absente de l'horizon religieux du vieil Israël. On ne croit pas à l'anéantissement des morts, — la preuve en est que l'on croit à la possibilité de les évoquer au moyen

Nous arrivons maintenant à un genre de divinités plus strictement phéniciennes que celles dont nous venons d'esquisser la physionomie. Celles-ci doivent avoir été cananéennes d'origine et adoptées par les Phéniciens après leur établissement sur les côtes de la Palestine. Quand on passe aux divinités apportées et conservées par les immigrans, on se trouve en face d'une conception de la nature très différente. Le Dieu suprême des Phéniciens est sans doute civilisateur, comme Eshmun; il est de plus navigateur intrépide, guerrier sans peur, il est le soleil, mais surtout le soleil en tant que feu vivifiant à la fois et destructeur, toujours vainqueur. Son nom spécial, c'est Baal-Hammân, *le seigneur très ardent*, nom consacré par une foule d'inscriptions carthaginoises et phéniciennes. A Tyr, il s'appelait Baal-Çor, *seigneur de Tyr*, et Melkart, *roi de la ville*, et c'est lui que les Grecs ont identifié, non sans raisons profondes, avec Héraclès ou Hercule. C'est en son honneur qu'on élève les colonnes en avant des temples. Hiram en érigea deux en émeraude; celles de Gadès ou Cadix, en Espagne, qui frappèrent si longtemps l'imagination des marins grecs, étaient de cuivre. Les deux colonnes que Salomon, imitateur en cela comme en d'autres choses du symbolisme phénicien, dressa en avant du temple de Jérusalem, et qui ont donné lieu à tant de suppositions bizarres, étaient aussi en cuivre; l'une s'appelait Jakin, *il fonde*, l'autre Boaz, *en lui la force*. C'est la double idée de la puissance qui crée et de celle qui détruit. Il serait faux d'en conclure que le Dieu de Hiram et de Salomon ne faisaient qu'un, comme il serait puéril de nier l'emprunt fait par le roi israélite à une religion extra-canonique.

Le culte de Baal-Hammân passa en Afrique. Au-dessus d'une inscription numide, gravée par ordre de Massinissa, on voit ce dieu représenté avec des bras qui se terminent en grenades et en grappes. C'était donc le dieu par excellence de la productivité naturelle, et

d'opérations magiques, — mais on croit qu'ils dorment tous dans le *scheôl*, d'un sommeil égal pour tous, bons ou méchans, l'esclave à côté de l'exacteur, le vaincu près du vainqueur. C'est pendant la vie actuelle que la rémunération doit avoir lieu. Telle est la croyance constante du vieil Israël jusqu'aux temps de la captivité de Babylone. L'énergie même de son monothéisme, sa foi dans la justice divine et dans la prompte exécution de ses décrets, en un mot les meilleurs élémens de sa religion nationale durent même, toutes choses égales d'ailleurs, retarder plutôt que hâter l'éclosion finale de la croyance en une résurrection générale. Rien absolument ne nous autorise à penser que les Phéniciens du vieux temps aient devancé les Israélites sur ce point important, ou plutôt la thèse contraire est d'une telle vraisemblance qu'elle confine à la certitude. Cette croyance n'est pas de celles qui laissent peu de traces dans la vie des peuples, et, si elle eût été populaire dans l'ancienne Phénicie et dans ses colonies, comment n'en retrouverait-on pas les manifestations par centaines dans les nombreuses inscriptions religieuses ou funéraires qu'on a relevées dans le cours de ce siècle?

ce dieu mourait et revivait comme Adonis (1). L'écrivain grec Athénée raconte à son sujet un mythe assez étrange. Comme Baal-Hammân voyageait en Libye, il fut tué par Typhon; mais alors on lui mit une caille sous les narines, et il revint à la vie. Ce mythe doit être très vieux. Quand la chaleur de l'été semble se retirer vers les régions du sud, c'est Typhon ou Baal-Céphon, le vent du nord, qui règne. On faisait alors des offrandes de cailles dans la saison où cet oiseau est le plus gras et le plus savoureux. Les cailles passaient pour une nourriture échauffante et stimulante. C'était donc une manière de rendre à la nature sa puissance de fécondation.

C'est ce dieu qui fut le grand patron de Tyr et qui présida à toutes les entreprises lointaines de la célèbre métropole. Ce sont ses aventures que l'on retrouve le plus souvent dans celles d'Hercule voyageant au loin, destructeur de monstres, toujours vainqueur, tirant partout l'ordre du chaos et la civilisation de la barbarie. Ses temples étaient sans images, on n'y voyait que les colonnes symboliques exprimant sa puissance; mais on y entretenait un feu perpétuel, et, lorsque les Tyriens allaient au loin fonder une colonie, un prêtre leur portait un brasier sacré allumé au feu du temple métropolitain.

A d'autres égards, c'était une divinité fort sévère; les Grecs ont bien adouci son caractère. Le feu dans l'antiquité est toujours considéré comme doué d'une vertu purifiante : il consume les impuretés et semble en avoir horreur; c'est un trait qu'il a en commun avec le Jéhovah israélite. Il est même plus austère que ce dernier au chapitre de l'union sexuelle. La plupart de ses prêtres étaient célibataires, ses prêtresses l'étaient toujours; on ne souffrait dans ses temples ni femme mariée, ni chien, ni pourceau : ce symbolisme est fort peu galant, mais il est historique. Ce qui est plus grave et toujours en rapport avec son caractère de sévérité, c'est qu'on lui offrait des sacrifices d'hommes et d'enfans. Il en était de même dans le culte de son épouse Astarté, qu'il ne faut pas confondre avec l'Aschera cananéenne de Byblos. Astarté était la sombre déesse de la mer, des ténèbres et de la mort. C'est contre cette horrible superstition, partagée si longtemps par les Israélites, que

(1) C'est aussi l'un des points de suture de la mythologie grecque et de la mythologie phénicienne. En Crète, où les deux cultes s'amalgamèrent plus qu'ailleurs, Jupiter naît et meurt; on montre son tombeau, qui faisait croire à ce bon Evhémère que le roi des dieux était un ancien prince du pays divinisé après sa mort. Il y a de même un emprunt bien marqué au cycle des idées phéniciennes dans l'enlèvement d'Europe (la lune aux grands yeux) par Jupiter, métamorphosé en taureau. Cet animal sert en effet de symbole général aux divinités célestes sémitiques. Les légendes du Minotaure et des amours honteuses de Pasiphaé (la toute luisante) se prêtent encore à des remarques toutes semblables.

les prophètes jéhovistes épuisèrent leurs remontrances. On se rappelle comment Mésa, roi de Moab (1), en égorgeant son propre fils sur les remparts, épouvanta si bien les Israélites qui assiégeaient sa capitale qu'ils se dispersèrent sans oser l'attaquer. Il leur semblait que la Divinité, conjurée par une pareille offrande, ne pouvait plus faire autrement que de se prononcer pour leur ennemi.

Chez les Phéniciens, c'étaient surtout les enfans, et parmi eux ceux précisément qui devaient être les plus chers à leurs parens, les premiers-nés ou les fils uniques, que l'on brûlait en l'honneur de Baal-Hammân. Il est essentiel de constater cette particularité pour arriver à la claire intelligence de ce rite épouvantable. Ni esclave, ni prisonnier de guerre ne pouvait suppléer cette précieuse offrande. Les parens devaient assister à l'immolation de leur enfant; il leur était interdit sous les peines les plus terribles de donner un signe quelconque de douleur, et pour qu'on ne pût entendre les cris des jeunes victimes, il y avait un jeu de flûtes et de tambours pour étouffer leur voix. C'est à cette coutume invétérée au sein des populations palestiniennes de l'antiquité qu'il faut rapporter le récit de la Genèse sur le sacrifice interrompu d'Abraham. Le sens de ce récit, quelque opinion qu'on s'en fasse, emporte nécessairement que, dans la conscience religieuse du narrateur, de ses auditeurs ou de ses lecteurs, il n'y avait en soi aucune objection de fond contre la légitimité du sacrifice d'un fils unique. Nous savons par les historiens classiques que la même coutume persista fort longtemps au sein des colonies phéniciennes. A Carthage, nombre d'années après la conquête romaine, en dépit des lois qui l'interdisaient, on continua d'immoler aux dieux des victimes humaines.

C'est à Carthage aussi que nous rencontrons les traces les plus claires de cette déesse Tanit, forme de l'Astarté sidonienne et syrienne, dont le nom se retrouve dans plus d'un nom propre phénicien. C'est une déesse vierge, sévère, belliqueuse, et que les Grecs assimilèrent à leur Athéné (Minerve) ou bien à leur Artémis (Diane). Elle personnifie le ciel de la nuit, le ciel froid et plus particulièrement la lune. Aussi la voit-on symbolisée soit par une tête de vache, soit par une tête humaine armée de cornes. Astarté-Karnaïm, Astarté *la cornue*, était très adorée sur la terre de Canaan. Elle était la « reine du ciel, » devant laquelle Job se faisait honneur de n'avoir jamais plié les genoux quand elle montait à l'horizon en déployant son manteau d'argent. Ceux qui connaissent les nuits de

(1) C'est ce roi dont on a retrouvé une inscription du plus haut intérêt et qui ne tardera pas à entrer dans le domaine public. Il faut encore quelques études pour en fixer définitivement le sens sur tous les points.

Palestine disent qu'en effet il y avait du mérite, et que la tentation de s'agenouiller devant cette majesté devait être grande.

A côté de ces divinités de premier rang, les Phéniciens en adoraient beaucoup d'autres. Les inscriptions nous ont livré leurs noms, malheureusement pas beaucoup plus. On distingue dans le nombre Shemesh, le dieu-soleil aux longs cheveux, qui perd sa force quand ils sont coupés, — les dieux-fleuves, tels que Baal-Tamar ou le Tamyras, qui coule entre Béryte et Sidon, — le Kison au nord du Carmel, — l'Adonis, aujourd'hui l'Ibrahim, — puis des dieux de montagne, le Pniel (face de Dieu), le Kasius, plus près de l'Égypte, enfin d'autres divinités telles que Sakkun, Baal-Céphon, Mut, dieu de la mort, et d'autres dont on n'ose encore rien affirmer de précis. Le peu qu'on en sait confirme toutefois ce que nous avons dit du caractère austère de la mythologie phénicienne.

Ce qui ressort comme un trait général de cette religion, c'est l'effacement relatif des divinités féminines. Leur rôle est toujours subordonné. Tanit, qui se présente à nous sous les formes les plus accusées, n'est pourtant que « le nom » ou « la face » de Baal-Hammân, c'est-à-dire sa manifestation; son individualité paraît s'absorber dans celle de son correspondant masculin. Elle n'en a pas moins été l'objet d'un culte très populaire. Ce ne sont pas les divinités supérieures qui stimulent le plus fortement le sens religieux des populations superstitieuses. En ce sens, et comparée à d'autres mythologies de l'Asie où les déesses jouent un rôle prépondérant, à Ninive par exemple, ou bien à Éphèse, on peut dire que celle des Phéniciens sert de transition pour arriver au jéhovisme israélite, culte d'un dieu strictement masculin, solitaire, et qui n'a d'autre compagne que sa pensée ou sa sagesse éternelle.

On peut donc signaler dans l'antique religion phénicienne plus d'une tendance qui lui est commune avec celle d'Israël. Comme le peuple issu de Jacob, les Phéniciens s'approprièrent avec complaisance les cultes cananéens qu'ils trouvèrent en vigueur dans le pays où ils se fixèrent. Cela ne les empêcha pas de continuer à vénérer leurs dieux indigènes, austères et terribles; mais ils ne réussirent pas comme les Israélites à purifier leur religion nationale des souillures provenant du mélange, ou plutôt il faut dire qu'ils eurent toujours du goût pour les religions étrangères. L'Égypte surtout exerça sur leur imagination un véritable prestige; ils s'engouèrent par exemple pendant tout un temps du culte d'Osiris. On a retrouvé en Espagne une inscription où Harpocrate, *Har-pe-chruti*, c'est-à-dire Horus l'enfant, se présente au beau milieu de divinités toutes phéniciennes. C'est à l'Égypte qu'ils empruntèrent la distribution de leurs temples, les vêtemens de leurs prêtres, et peut-être

aussi la coutume africaine de la circoncision en tant que rite individuel. C'est pour cela que le temple de Jérusalem, construit par des Phéniciens, offrait de nombreuses ressemblances avec les sanctuaires égyptiens. Comme les anciens Israélites et les Cananéens, les Phéniciens aimaient à consacrer à la Divinité une pierre sainte, un *bétyle*; plus tard on y grava des inscriptions. On a trouvé à Marseille une table de pierre énumérant les divers sacrifices en usage. Il est à noter qu'on n'y voit aucune mention de sacrifices humains; mais les taureaux, les veaux, les boucs, les agneaux, les cerfs, les oiseaux de divers noms figurent sur la liste. Comme en Israël, les Phéniciens offraient à la Divinité des fruits, les prémices de la moisson, des gâteaux, du lait, de la crème. Un tarif rigoureux fixait la redevance qu'il fallait payer au prêtre pour chaque genre de sacrifice. L'offrande sacerdotale d'un taureau coûtait dix sicles, celle d'un veau cinq, et ainsi de suite (1). La taxe différait selon que le sacrifice était obligatoire ou volontaire. Le prêtre qui exigeait plus que le tarif établi devait payer une amende. En revanche, celui qui refusait de payer la taxe fixée était menacé de la confiscation. Il faut ajouter que les pauvres étaient exemptés de tout droit quand ils apportaient leurs modestes offrandes.

Les Phéniciens ressemblaient encore aux Israélites par l'habitude fréquente de former des noms propres avec des noms de dieux. Bien des noms phéniciens ont leur pendant exact dans l'Ancien-Testament. Hannibal signifie « la grâce de Baal » ou « du Seigneur. » On est donc amené à se demander pourquoi la religion phénicienne fut incapable de suivre celle d'Israël dans son essor vers le monothéisme et le spiritualisme. Les deux grands obstacles doivent être provenus de leur constitution politique et de leur génie commercial.

Comme chez tant d'autres peuples sémites, la royauté et le sacerdoce étaient en Phénicie choses distinctes; mais cette distinction ne fut pas toujours très claire. Ainsi, dans Tyr insulaire, le prêtre principal de Baal-Melkart était, de par son titre même, *suffète* ou juge; il portait la pourpre royale. Les prêtres des rangs supérieurs étaient de sang princier. Souvent les rois, de gré ou de force, les appelaient à partager le pouvoir, et toujours ils exerçaient une influence prépondérante sur les affaires politiques. Si le roi était mineur, le grand-prêtre était régent, et partout, après la personne royale, il jouissait de la préséance. Autant qu'on peut le deviner en scrutant ces obscures annales, il y eut des momens de révolte contre cette quasi-théocratie, et la fondation de Carthage (*ville*

(1) En supposant que le sicle phénicien fût de même valeur que le sicle israélite, ce qui est fort probable, il contenait un poids d'argent dont la valeur serait aujourd'hui un peu supérieure à 3 francs. Comp. Winer, *Realwœrterbuch*, art. *Sekel.*

neuve) vers le IXe siècle avant notre ère semble avoir été en rapport avec un mouvement de ce genre. Le roi Mattan avait marié sa fille Élissa avec le prêtre de Melek Sikarbaal, ce qui assurait à celui-ci une grande part dans la direction de l'état; mais il y eut un parti mécontent, ce parti fut le plus fort, et Élissa dut s'enfuir avec son mari vers les plages lointaines. Cependant les indices d'une telle tendance vers la démocratie sont fort rares. Le sacerdoce, la royauté, l'aristocratie, formaient en Phénicie un organisme bien lié, dont chaque membre était solidaire, et qui, d'instinct comme d'intérêt, devait s'opposer à toute tentative de réforme religieuse. Aussi ne voit-on chez les Phéniciens rien qui puisse être comparé au prophétisme d'Israël. Ils eurent sans doute leurs « inspirés, » leurs « voyans, » mais ces inspirés ne dépassèrent jamais ces limbes du prophétisme qui lui servirent aussi de berceau chez les Israélites. Ce furent simplement des extatiques, des visionnaires, et, s'il est vrai que de phénomènes du même genre suspect ait pu surgir ensuite le grand prophétisme historique, semblable à ces belles fleurs qui sortent des bourgeons les plus grossiers en apparence, il ne l'est pas moins que le prophétisme, tant qu'il resta dans sa gangue originelle, fut profondément incapable d'exercer une action sérieuse sur le développement religieux du peuple. L'état phénicien fut et resta donc une aristocratie sans contre-poids, la libre pensée de la démocratie n'y fut jamais tolérée, et il arriva chez ce peuple ce qui arrive partout où une caste jalouse monopolise la science et la vie intellectuelle. Cette caste est intéressée à maintenir strictement les vieilles croyances ainsi que les vieilles institutions. Leur réforme aurait pour première conséquence de la forcer elle-même à l'abdication. Le seul progrès de la pensée compatible avec un tel état de choses consiste à donner aux croyances traditionnelles un sens symbolique ou théosophique parfaitement arbitraire, mais qui permet à quelques élus de l'intelligence de respirer à peu près à l'aise, tout en se renfermant scrupuleusement dans les formes du passé. Philon de Byblos, le dernier des Phéniciens, est une espèce de théosophe qui se comporte avec les légendes de son pays natal à peu près comme Philon, le Juif d'Alexandrie, avec les récits de l'Ancien-Testament. Encore est-il de beaucoup son inférieur quant à la richesse et à l'originalité des idées.

Reconnaissons aussi que les peuples commerçans ne sont pas inventeurs en religion : ils n'ont pas, comme les peuples agricoles ou pasteurs, le temps d'y penser beaucoup. Le commerce rend tolérant, mais indifférent aussi, et les goûts de luxe qu'il éveille et entretient s'accommodent mieux des rites pompeux et voluptueux que

de ces simplifications de l'idée religieuse qui président toujours à ses progrès et supposent toujours un certain puritanisme. D'ailleurs il ne faut pas oublier que le peuple d'Israël lui-même n'échappa d'une manière définitive aux erreurs et aux attrayantes corruptions des peuples cananéens qu'après une série de révolutions et de catastrophes qui le passèrent au crible. D'une population nombreuse et mélangée, les événemens ne laissèrent subsister qu'une élite, unie par la foi, la persévérance et la pureté du sang. Ne confondons pas les Israélites et les Juifs. Ce serait comme si l'on identifiait tous les Français avec les habitans d'une ou deux provinces. Les Israélites divisés en douze tribus, puis en deux royaumes, écrasés successivement par les formidables empires de Ninive et de Babylone, disparurent en tant que nation compacte. Il ne revint de l'exil chaldéen que « des hommes de Juda, » des *Judéens* ou Juifs, avec quelques fidèles des tribus voisines, et ces réchappés des grandes tourmentes formèrent un peuple nouveau, qui provenait, mais qui différait aussi beaucoup du vieil Israël du temps des rois et des grands prophètes. Jamais les Phéniciens n'eurent à passer par de telles écoles.

III.

Reste encore une question du plus haut intérêt se rattachant à ces vieilles religions orientales dont celle des Phéniciens peut passer jusqu'à un certain point pour le résumé. Comment s'expliquer ce mélange de volupté licencieuse et de cruauté qui pouvait s'allier chez elles à des conceptions dont on ne peut méconnaître ni la sublimité ni la pureté morale?

C'est ici surtout qu'il faut savoir se dépouiller de nos habitudes modernes d'esprit. Nous sommes accoutumés par la tradition chrétienne, sinon à confondre, du moins à unir étroitement les trois idées de religion, de moralité et d'humanité. Sans doute l'église chrétienne est loin d'avoir toujours, comme elle l'aurait dû, mené de front dans l'application ces trois grands principes. Plus d'une fois dans son histoire, on a vu soit la moralité, soit l'humanité, sacrifiées odieusement à des calculs dont la religion était l'excuse ou le prétexte. Quand par exemple le trafic des indulgences était poussé de manière à encourager le vice et le crime en permettant aux coupables de croire qu'ils pouvaient se racheter à prix d'argent, ou bien lorsque, pour maintenir l'unité de la foi, les tribunaux ecclésiastiques immolaient de véritables hécatombes humaines, on ne peut certainement pas dire que le christianisme fût alors l'inspirateur d'une morale pure ni d'une philanthropie éclairée.

Qu'on veuille bien observer toutefois que c'est au nom du principe chrétien que s'élevèrent régulièrement les protestations les plus vigoureuses et les plus courageuses contre ces abus révoltans, qui juraient si visiblement avec ce qu'il y a de plus clair, de plus essentiel dans l'enseignement évangélique. L'idéal chrétien se vengea donc toujours au sein de la chrétienté même de ceux qui le défiguraient au gré de leur égoïsme ou de leurs étroitesses. Si de nos jours encore on ne peut pas dire que le sentiment religieux s'associe aussi intimement qu'on pourrait le désirer au sens moral et humanitaire, il n'en reste pas moins que dans la conscience chrétienne moderne ce qui est religieux doit aussi être moral, et ne faire aucune brèche à l'amour bien entendu de l'humanité. C'est un axiome heureusement exprimé par M. Legouvé dans une de ses conférences, que Dieu mène au bien comme le bien mène à Dieu.

Or ce point est peut-être celui par lequel notre idéal religieux diffère le plus de la conception antique. Si nous exceptons un moment le monothéisme hébreu et les théories les plus élevées de la philosophie grecque et romaine, il est de fait que l'antiquité n'entendait pas du tout de cette manière la relation de la vie religieuse et de la vie morale. Il y avait là pour elles deux sphères très distinctes, qui tantôt se rapprochaient, tantôt s'écartaient grandement l'une de l'autre, pouvaient même se contredire formellement. Aujourd'hui, dans les controverses religieuses, on croit avoir tout gagné quand on a pu démontrer à ses adversaires que leur croyance ou leur rite engendre l'immoralité. On en vient même à faire dépendre ses sympathies religieuses des gages plus ou moins assurés qu'un principe religieux donne ou refuse au progrès politique, commercial, industriel (1). C'est que le temps en marchant a révélé aux consciences les affinités secrètes qui rapprochent toutes les sphères de l'activité humaine et les rendent solidaires. Encore une fois, l'antiquité n'eut pas le moindre soupçon de cette solidarité. Chaque principe, s'il est permis d'ainsi dire, marchait droit devant lui sans se soucier de savoir s'il respectait ou s'il entamait le domaine du

(1) On peut dire que cette manière d'envisager les questions confessionnelles est contemporaine, toute moderne. Montesquieu n'en eut pas même l'idée. Quand par exemple nous relevons aujourd'hui la supériorité sociale des populations protestantes, nous émettons là un argument qui eût très médiocrement touché nos ancêtres du XVIIe siècle. Notre plus grand grief actuel contre la révocation de l'édit de Nantes, c'est l'appauvrissement matériel et intellectuel que cette révocation infligeait à la France. Eh bien! c'est seulement depuis le XVIIIe siècle que l'on voit dérouler ce genre d'argumentation. Ceux qui souffrirent de cette révocation, comme ceux qui l'approuvèrent, firent valoir à l'appui de leur thèse respective toute espèce de considérations excepté celle-là, ou du moins c'est à peine si, dans les écrits des victimes, on découvre quelques allusions à ce côté de la question.

principe voisin. Voilà pourquoi, en thèse générale, nous ne devons pas nous étonner de voir tant d'immoralité et de férocité s'allier chez les peuples anciens aux manifestations les plus ardentes du sentiment religieux.

Mais il est possible de serrer de plus près encore la complète solution du problème. — Ce n'est pas seulement en Phénicie, c'est aussi dans tout l'Orient et même dans presque tout l'Occident que l'on voit la célébration des rites religieux dégénérer en obscénités, en débordemens de tout genre, dont quelques-uns font horreur. Si nous ne craignions pas de salir ces pages, il nous serait facile de faire frémir nos lecteurs en leur dévoilant les infamies sans nom qui s'abritèrent longtemps sous le manteau de la dévotion; quant à nos lectrices, il faudrait leur demander de tourner la page sans la lire. Qu'il nous suffise de dire que l'Orient connut sous forme de rites sacrés les dépravations les plus épouvantables que le démon de la concupiscence charnelle ait jamais inspirées à ses victimes. Faudrait-il penser que des passions honteuses, n'osant s'avouer, se seraient affublées avec réflexion, par calcul, d'un vêtement religieux pour se donner libre carrière? Une pareille explication ne pourrait se soutenir qu'à la condition d'ignorer tout ce que l'étude des antiquités religieuses nous a révélé sur le caractère naïf, irréfléchi, des institutions remontant très haut dans l'histoire. Le jour où le développement général fit sentir à tous que le dévergondage, et non pas la religion, trouvait seul son compte à ces excès infâmes, il y eut contre eux une réaction lente, mais continue. Il fallut le raffinement de corruption qui s'étendit comme un chancre sur la société romaine de l'époque impériale pour donner un regain de popularité aux rites immoraux qui souillaient les mystères de Cybèle et d'autres divinités analogues. La *Cité de Dieu* d'Augustin nous apprend qu'ils se greffèrent avec succès sur certains vieux symbolismes abandonnés par les classes éclairées à la plus vile populace. Il est visible que depuis longtemps la conscience des honnêtes gens s'était insurgée contre ces abominations décorées du nom de religion.

Antérieurement il n'en était pas ainsi. Il y a une sincérité effrayante dans les rites impudiques célébrés en l'honneur des divinités de la nature. Et en vérité, quand on parvient à se mettre par la pensée au point de vue religieux primitif, on ne peut plus en être surpris. Séparons un moment en imagination le domaine religieux du domaine moral; représentons-nous un état d'esprit dans lequel on s'abandonne les yeux fermés aux suggestions d'une notion religieuse qui en elle-même n'a rien à faire avec la distinction du bien et du mal moral. Cette notion religieuse se résume dans

celle d'un drame imposant dont la nature visible fournit à la fois le théâtre et les acteurs. Cette nature en elle-même n'a rien de moral; ses évolutions, ses changemens, ses luttes apparentes sont comprises par analogie avec des relations tout humaines. Le ciel ou le soleil sont amoureux de la terre; celle-ci l'est de son amant céleste, ils s'unissent, et de leurs amours fécondes naissent les merveilleux et innombrables enfans que le printemps voit pulluler. Déjà, dans cette notion qui se retrouve dans plus de cent mythologies, il y a comme une consécration divine du rapport sexuel dans toute sa brutalité. La prostitution sacrée viendra de là; mais le drame se complique : la terre n'est pas toujours fécondée par les tièdes haleines du ciel amoureux. Les ardeurs de l'été ou bien le froid meurtrier de l'hiver sont venus tuer l'idylle souriante du printemps. C'est une autre divinité, jalouse ou vindicative, qui a voulu prendre la place du dieu bienfaisant. Elle inspire la terreur, tout au moins la répulsion; ce n'en est pas moins une divinité, et, sur le terrain où nous nous sommes placés, il n'y a pas l'ombre d'un motif pour que son caractère odieux fasse le moindre tort à la vénération dont elle doit être l'objet. Par conséquent, pour lui plaire, ou lui rendre hommage, ou lui ressembler, ou bien pour s'associer à la passion du dieu qui a succombé, on s'ingéniera à reproduire par des mutilations ou des prostitutions de divers genres les péripéties imaginaires du drame céleste. Et même quand un obscur sentiment de panthéisme ou de monothéisme percera au milieu de ces ingénuités dangereuses, quand on se dira que c'est au fond la même divinité qui se présente tantôt comme époux, tantôt comme épouse, ici fécondant, là fécondée, — ce qui revient à dire que, dans la perfection de l'être divin, la distinction sexuelle n'est qu'une apparence, — on verra se former ces hideux colléges de prêtres qui n'ont plus de sexe ou qui prétendent les réunir tous les deux (1).

Ici se présente un second et très essentiel élément du problème que nous tâchons de résoudre. Dans nos sociétés civilisées, surtout dans les classes instruites, l'individualité réagit sans cesse contre les entraînemens de l'opinion ou des émotions publiques. Nos intérêts, nos convenances, nos réflexions personnelles viennent continuellement à la traverse des courans d'idées et des coutumes

(1) C'est ce fonds lugubre et répugnant que la mythologie grecque transformait à sa manière rieuse et même encline à l'ironie, quand elle racontait les amours d'Hercule et d'Omphale, reine de Lydie. Omphale est une lune, une sorte d'Aschera. Dans le mythe grec, elle revêt des habits d'homme et son robuste amant s'habille en femme, filant aux pieds de sa belliqueuse maîtresse. Les prêtres qui célébraient ce culte singulier reproduisaient dans leurs cérémonies cette interversion des sexes.

dont le monde où nous vivons subit l'action. Pourtant même de nos jours, si nous descendons dans les couches populaires qui doivent à leur éloignement des grands centres de se nourrir d'un très petit nombre d'idées et d'intérêts toujours les mêmes, nous sommes frappés de la simultanéité avec laquelle certains anniversaires, certaines réjouissances, certaines émotions mettent en branle à l'heure fixe la population tout entière sans aucune exception. Il semble qu'elle ne fasse plus qu'une seule et même personne répandue dans des milliers de corps. Que l'on soit témoin d'un *pardon* de Bretagne, d'un carnaval sicilien, d'une procession espagnole ou d'une kermesse flamande, la même observation se vérifie. On dirait que les contagions du genre moral, comme les épidémies physiques, sont plus intenses là où il y a plus d'uniformité intellectuelle et morale que là où la diversité individuelle prédomine. Quand, sous l'impression d'un sentiment généralement partagé, ces populations se mettent en mouvement, elles s'y mettent de toute leur âme et de tout leur cœur, et les seules distinctions qui se détachent sur le fond commun sont celles de l'exaltation qui, chez quelques individus, va jusqu'au paroxysme, jusqu'à la frénésie. On peut voir en Hollande, en temps de kermesse, au sein de populations éminemment placides et calmes tout le reste de l'année, des femmes, qui pourtant n'ont rien bu, devenir littéralement ivres à force de se trémousser et de crier pour faire chorus à la joie commune.

Des phénomènes analogues devaient se passer dans l'antiquité à un plus haut degré encore. La conception polythéiste de la nature, qui faisait qu'on la personnifiait, faisait aussi qu'on se sentait vivre d'une vie commune avec elle. Ses joies, ses deuils, ses amours, ses passions, on les partageait, on aimait à s'en repaître, on éprouvait le besoin de s'y associer de tout son pouvoir. Dans toute religion, le fidèle se plaît à penser qu'il ressemble à l'être qu'il adore. Au printemps dans chaque pays, dans certaines régions à l'automne, l'amour physique semble régner souverainement sur le monde, une gigantesque fécondation s'opère, il semble que la nature entière donne l'exemple du transport amoureux. Eh bien! l'on s'imagine qu'il faut faire comme la nature. On ne connaît plus ni répulsion, ni pudeur. Le ciel et la terre ont donné le signal de la farandole universelle, les hommes suivent. Il en sera de même quand, au lieu de célébrer ses épousailles, la terre doit pleurer son amant mort ou amorti. Personne alors ne songe à s'isoler du deuil universel. Les plus exaltés voudront même s'identifier de leur mieux avec le dieu martyrisé. Le pauvre *galle* qui se fait eunuque est saisi du désir de ressembler au soleil d'hiver, au ciel infécond, et quand le prêtre d'Adonis pratiquait sur son corps des incisions qui laissaient couler son sang en filets de pourpre sur sa chair nue,

il s'imaginait communier avec le dieu éventré dont le sang en automne colorait les rivières limoneuses et fertilisait de nouveau les terres desséchées. Lui aussi contribuait pour sa part à la grande résurrection. Ajoutons que très certainement la coutume survécut longtemps aux notions naïves qui l'avaient inspirée à l'origine. On sait avec quelle ténacité les traditions religieuses invétérées se perpétuent au-delà des époques où leur sens, compris de tous, reposait sur l'assentiment de la conscience de tous.

Des considérations du même genre nous expliquent les cruautés que les mêmes religions joignent souvent à leurs rites licencieux. Il y a seulement un peu plus de calcul dans ces hideux sacrifices que dans les communions sensuelles avec la nature amoureuse. Là encore il nous serait facile de décrire les scènes les plus lamentables. Ce sont surtout ces malheureux enfans que l'on vouait à de monstrueux supplices qui nous font tressaillir d'indignation, et quand on pense que pendant des siècles, en une foule de localités, longtemps même en dépit des objurgations des esprits plus éclairés ou des menaces d'une législation réformée, il y eut des mains pour accomplir et pour applaudir de pareilles abominations, le dégoût, l'horreur nous prennent à la gorge, et on murmure malgré soi la malédiction du poète latin :

Tantum relligio potuit suadere malorum!

N'abusons pas cependant de l'indignation en histoire, du moins quand il s'agit d'aberrations qui pendant si longtemps ont répondu à l'état des esprits. La postérité est souvent injuste pour les générations disparues, quand elle les traduit à la barre de sa moralité plus raffinée. Parmi nous, le soldat fier de son métier, l'homme du monde prêt à repousser l'insulte par le défi, le magistrat qui requiert la peine de mort, jouissent de la considération générale; mais sommes-nous bien sûrs que le jour ne viendra pas où la facilité avec laquelle nous nous résignons encore aux fléaux de la guerre, aux sanglantes sottises du duel, à l'exécution des malfaiteurs, nous fera passer aux yeux de nos descendans pour des hommes qui se croyaient civilisés et étaient encore à demi barbares? Si nous reculons seulement d'un siècle ou deux, nous nous trouvons en présence d'institutions et de lois dont l'intolérance nous révolte, et à bon droit. Qui d'entre nous se représente sans frémir les auto-da-fé et les dragonnades? Cependant nous comprenons facilement que dans un temps où l'on croyait le salut éternel des âmes attaché au strict maintien de l'orthodoxie, où le fauteur d'hérésie passait pour un criminel cent fois pire qu'un empoisonneur, on ait pu de très bonne foi se laisser égarer par les sugges-

tions du fanatisme. De même, dans les religions de l'antiquité, l'inexorable logique du principe religieux généralement admis mena tout droit aux effroyables sacrifices qui ensanglantent leur histoire.

La nature physique n'est ni morale ni immorale; elle est tantôt bienfaisante, tantôt redoutable pour l'homme. Le ciel ou le soleil par exemple peuvent être aussi bien conçus comme les agens de la fertilité, les nourriciers et les protecteurs de l'homme, que comme ses ennemis et ses persécuteurs. La terre était couverte de fleurs brillantes, de fruits savoureux, le soleil d'été vient tout brûler. Des eaux abondantes et fraîches répandaient la vie sur leur passage et fournissaient à l'homme le moyen d'étancher sa soif, ce même soleil les absorbe. C'est donc un dieu vorace et furieux que ce soleil, et, s'il est possible d'espérer qu'on apaisera sa fureur, ce sera évidemment à la condition de satisfaire sa voracité. Par conséquent lorsque la tribu, la cité, la famille même, voudront être protégées contre les colères du dieu terrible, elles sauront d'avance qu'il faut le servir conformément à ses goûts. L'être effrayant qui dévore les enfans de la terre et les tue dans leur fleur aime les jeunes victimes, et plus le sacrifice sera coûteux, plus il y aura lieu d'espérer que son inimitié sera conjurée. C'est ainsi qu'on arrive au devoir rigoureux d'immoler des enfans, fleurs de printemps condamnées comme les fleurs des champs à être moissonnées sans pitié. Et il ne faut pas songer à tromper la Divinité. Ce ne sont pas des enfans maladifs ou laids, ou choisis au milieu d'un grand nombre de frères, qu'il faudra lui offrir; les victimes devront être belles, saines, l'objet tout spécial de l'amour de leurs parens. Les premiers-nés et les fils uniques seront les plus menacés.

Il n'est pas douteux que plus d'une fois le sentiment des parens s'insurgea contre l'affreuse coutume lorsqu'elle était encore sanctionnée par les lois; mais, nous l'avons dit, ces lois eurent la vie très dure : elles furent maintenues par l'égoïsme public, plus intraitable encore que l'égoïsme individuel. La cité ne se sentait rassurée que si la colère divine était détournée par un tel genre de sacrifices. De plus n'oublions pas une chose dont il faut tenir grand compte dans l'histoire des croyances humaines : il y a de grandes affinités entre le sentiment tragique et le sentiment religieux. Il est même certain qu'à l'origine ils ne se distinguaient pas nettement. A la condition de se savoir individuellement en sûreté, l'homme aime le tragique; il savoure cette impression de terreur qui résulte de l'écrasement des intérêts et des affections personnelles par le jeu fatal des grandes lois naturelles et sociales. Le goût qui nous fait admirer chez nos grands poètes le déroulement de plus en plus effrayant d'une passion, d'un vice, qui, d'abord imperceptible, finit,

en vertu d'une logique indomptable, par déchaîner les tempêtes et provoquer les catastrophes, ce goût est bien autrement légitime et raffiné que l'ardeur répugnante avec laquelle une foule grossière s'entasse au pied d'un échafaud pour contempler les derniers momens d'un condamné à mort. Si pourtant on analyse en dernier ressort les racines de l'un et de l'autre penchant, on trouvera qu'elles sont identiques. C'est une raison secrète du même genre qui maintint longtemps au sein des peuples antiques ces horreurs sacrées où la foule se repaissait d'une affreuse volupté tragique. Le sentiment qu'il n'y avait rien de si précieux, de si pur qu'on ne dût l'immoler aux exigences divines, la nullité de l'homme et de ses affections les plus intimes devant le maître tout-puissant des choses, le mélange d'horreur, de pitié, de résignation sombre, de confiance dans la vertu du rite, de terreur devant l'énorme Moloch, tout cela devait profondément remuer ces esprits épais, et ils trouvaient bien pauvre, bien froid un culte humain comme le jéhovisme épuré des prophètes hébreux. Il faut bien qu'il en ait été ainsi pour que ces derniers aient échoué, jusqu'à la captivité de Babylone, dans leurs efforts pour extirper cette odieuse superstition. Il est même à croire que tous les parens ne se soumirent pas en gémissant au préjugé qui leur enlevait leurs enfans. Il dut y en avoir qui, dans l'idée d'acheter très cher, mais sûrement, les faveurs divines, ou qui, poussés par le remords vengeur de quelque crime ignoré, condamnèrent leurs propres enfans à la mort sacrée pour acquérir le repos de leur conscience ou la prospérité matérielle. Au fait, — car à chaque instant nous retrouvons dans des temps voisins du nôtre des calculs religieux qui ne diffèrent de ceux d'autrefois que par leur forme plus subtile, — ces mères qui, pour expier d'anciennes fautes, vouaient d'avance au lent suicide de la vie claustrale leurs jeunes et charmantes filles pleines de vie et d'espérances différaient-elles autant qu'on le croirait à première vue des Cananéens plus qu'à demi brutes qui menaient leurs fils aînés jusqu'auprès du brasier où Moloch devait les dévorer?

C'est en vertu d'un même raisonnement que la mutilation sexuelle et la prostitution forcée furent érigées en devoirs religieux, non plus seulement par sympathie pour la nature amortie ou amoureuse, mais dans l'idée que l'homme et la femme sont tenus de sacrifier à la Divinité ce qu'ils ont de plus précieux. C'est peut-être cette conséquence identique de deux principes différens qui servit de trait d'union aux deux conceptions hétérogènes que nous voyons amalgamées dans l'antique religion phénicienne.

On ne saurait trop admirer l'énergie du sentiment moral et humain qui valut à la religion d'Israël l'inappréciable avantage de se purifier de toutes ces souillures. Par ses racines, elle plongeait d

un sol absolument identique à celui qui vit germer les autres religions mésopotamiennes. Longtemps elle revêtit les mêmes formes et donna lieu aux mêmes sanglans spectacles. Les réticences calculées des historiens canoniques ne sont pas tellement systématiques que, bien des siècles après Moïse, aux jours mêmes de David et des rois, on ne voie le sacrifice humain faire de temps à autre une hideuse apparition. Cependant de bonne heure l'opposition commence. Le génie plus doux d'Israël se sent de plus en plus froissé par des rites que d'autres peuples supportent et approuvent. Le jour vient où le même patriotisme qui lui défend d'adorer d'autres divinités que son Dieu national lui inspire une répugnance profonde pour les coutumes et les cérémonies étrangères. Le monothéisme en Israël a commencé par l'adoration d'un seul Dieu préféré aux autres, *jaloux* lui-même des hommages qu'on leur rend. Le phénomène naturel dont Jéhovah se rapproche le plus par ses traits primitifs, c'est la foudre, cachée dans la nuée orageuse, se révélant par l'éclair, l'embrasement du ciel, ses coups irrésistibles. Là nous voyons poindre la notion d'un Dieu caché, invisible, qu'on ne saurait atteindre. Si l'unité de Dieu dérive plus tard de cette monolâtrie patriotique, le spiritualisme religieux naîtra de ce culte d'un Dieu qu'on ne peut représenter et qui n'a pas d'épouse. Toutefois il ne faut pas se dissimuler que, des deux conceptions de la nature que nous avons distinguées, ce n'est pas la joyeuse, la voluptueuse, c'est la terrifiante qu'Israël apporta du désert. A prendre les noms divins dans le sens qu'ils reçurent plus tard, Moloch est plus près de Jéhovah que Baal, et l'on peut dire que jusqu'à la fin il y eut dans la terreur inspirée par « le nom ineffable » de *Jahveh* quelque chose qui rappelait l'ancienne parenté.

A la seule condition de ne jamais perdre de vue la vérité pure qui resplendit au terme de ce long développement, ne craignons pas d'en constater les commencemens aussi humbles que grossiers. Il y a autant de sophisme à nier l'éclatante beauté de la fleur à cause des rugosités de la tige qu'à vouloir à tout prix que celle-ci soit belle parce que la première nous ravit. Le philosophe religieux qu'anime l'amour seul du vrai constate scrupuleusement tout le long de l'histoire les moyens termes, souvent étranges pour nous, à travers lesquels passe la conscience de Dieu cherchant une expression toujours meilleure de son contenu divin; rien ne le rebute, rien ne l'étonne, mais il admire que de ténèbres aussi opaques l'idéal de la sainteté et de l'amour ait fini par se dégager.

ALBERT RÉVILLE.

LA

MAISON DU BEY

SCÈNES DE LA VIE DU HAREM.

I.

L'une des maisons de la Grand'Rue de Smyrne était habitée, il y a dix ans, par un Français nommé Antoine Maimbert. Ce Français appartenait à une vieille famille parlementaire plus riche de noblesse que d'argent. Resté orphelin dès l'enfance, il semblait destiné aux paisibles honneurs du tribunal de sa ville de province, où plusieurs de ses ancêtres avaient siégé avant lui, et rien ne faisait supposer qu'il dût venir aborder un jour aux rives du Mélès; mais les meilleures années de sa jeunesse furent assombries par un chagrin de cœur qui bouleversa son existence. Il aimait depuis longtemps une jeune fille de son pays; bien qu'elle se fût engagée à lui par des promesses positives, elle lui préféra un prétendant plus riche. Maimbert était à Paris lorsqu'il reçut la nouvelle de cette trahison. Il ne voulut pas revoir sa ville natale, abandonna sa carrière, et vécut plusieurs mois dans une solitude presque absolue. Vers la même époque, un de ses parens qui s'était établi à Smyrne au commencement de ce siècle mourut en lui laissant toute sa fortune; Maimbert voulut aller recueillir lui-même cet héritage, et quitta la France sans de bien vifs regrets.

Quand il arriva au terme de son voyage, le printemps commençait. Si le pays d'Homère a perdu ses temples, ses portiques, les statues de ses dieux, il a conservé son beau ciel, les eaux bleues de son golfe, les lignes pures de ses montagnes, jadis chantées par les poètes de la « molle Ionie. » On mène une existence douce, calme, un peu monotone, au bord de cette mer qui ne connaît pas les

tempêtes; c'est à peine si une faible marée en soulève les flots paresseux, comme la respiration soulève la poitrine d'une jeune fille endormie. Maimbert s'aperçut promptement que dans la tranquillité de son nouveau séjour ses ennuis s'assoupissaient, que les journées se succédaient rapidement sans qu'il fallût rien faire pour en diminuer la longueur. Son parent lui avait laissé une jolie maison, bâtie à la fin du dernier siècle par un architecte italien; il s'y établit en débarquant, s'habitua bientôt à y vivre, et y resta quelques mois sans songer au retour.

La plupart des maisons qui bordent la Grand'Rue au couchant ont une seconde façade donnant sur le golfe, et plus bas une petite terrasse dont les vagues baignent le pied; souvent il s'en détache une jetée en bois qui s'avance assez loin dans la mer et sert d'embarcadère pour les bateaux. A l'heure où la brise appelée à Smyrne *vent d'embate* tempère la chaleur du jour, les familles qui habitent ces maisons se réunissent sur leurs terrasses pour attendre la nuit en jouissant du plaisir de ne rien faire, le premier de tous dans un pareil pays.

Un soir, Maimbert s'était assis, suivant sa coutume, à l'extrémité de sa petite jetée. Le soleil venait de disparaître du côté de l'île de Chio; ses derniers rayons jetaient encore une traînée d'or sur les flancs dénudés du Sipyle, tandis qu'au pied de la montagne les terrains bas de l'embouchure de l'Hermus étaient déjà plongés dans l'obscurité. Le Français vit à quelque distance un groupe de femmes turques installées sur une jetée à peu près semblable à la sienne. Elles prenaient des sorbets en fumant leurs cigarettes, et, se sentant protégées contre les regards indiscrets aussi bien par l'isolement de la jetée que par les ombres croissantes du crépuscule, elles avaient abaissé le petit voile de gaze destiné à couvrir le menton et la bouche. Deux ou trois enfans jouaient à leurs pieds; l'un de ces vieux gardiens à barbe blanche que l'on charge de la surveillance des harems depuis que les eunuques sont devenus une marchandise rare se tenait debout devant la grille de la terrasse. Parmi les femmes, il y en avait deux, vêtues plus somptueusement que les autres et assises sur des coussins plus élevés, qui semblaient présider la réunion. Maimbert ne distinguait pas leur figure, et, dans la disposition d'esprit où il se trouvait, il ne songeait pas à les observer. Tout à coup il entendit des cris; en se retournant, il vit que la jetée où les femmes avaient pris place s'enfonçait peu à peu; la plate-forme touchait presque déjà la surface de l'eau. Ce genre d'accidens est assez fréquent à Smyrne : comme personne ne songe à s'assurer de la solidité des pilotis sur lesquels reposent les constructions édifiées au milieu de la mer, les bois qui les supportent

se pourrissent, et il suffit de quelques secondes pour qu'elles soient englouties. Les personnes réunies sur la jetée s'empressèrent de regagner la terrasse, à l'exception d'une femme restée en arrière pour prendre dans ses bras une enfant toute jeune encore. Quand cette femme voulut rejoindre ses compagnes, elle trouva le chemin fermé : la partie de la jetée qui touchait à la terrasse était déjà couverte par l'eau. Au milieu des cris et de la confusion, le vieux gardien se précipita dans la mer et essaya de porter secours à sa maîtresse; mais les Turcs sont les gens du monde les moins propres à se tirer d'affaire au milieu de l'eau salée; celui-là par extraordinaire eût-il su nager, que ses larges pantalons eussent rendu ses efforts à peu près inutiles. Heureusement le Français avait eu le temps de s'élancer dans un bateau amarré à l'embarcadère de sa maison; quelques coups d'aviron le conduisirent auprès de la jetée qui allait être submergée. Il recueillit l'enfant d'abord, la femme ensuite, hissa dans la barque le gardien qui se débattait à grand bruit, et ramena tout ce monde à la terrasse, le long de laquelle la troupe des Turques, jeunes et vieilles, s'agitait en criant, comme des poules effarouchées au bord d'un bassin. La femme qu'il avait sauvée était peut-être la plus calme de toutes : Maimbert vit qu'elle était jeune, d'une beauté éclatante et étrange. Elle débarqua; le gardien la suivit, et se mit à lui parler d'un air à la fois humble et irrité, comme s'il lui adressait de respectueuses remontrances; ensuite, se tournant vers Maimbert, il lui fit un long discours sur un ton beaucoup plus vif. Il avait surpris le rapide coup d'œil jeté par le jeune homme du côté de la belle Turque, et prétendait lui reprocher cet oubli des convenances locales. Il en fut pour ses frais d'éloquence : l'étranger, qui savait à peine quelques mots de la langue du pays, ne comprenait rien à la harangue du vieillard. La dame turque, après s'être voilé le bas du visage d'un pan de son *féredjé,* assistait en souriant à cette scène. Maimbert finit par s'impatienter, revint à ses rames, et dit en français au gardien qu'il avait une singulière façon de le remercier. La *cadine* prit à son tour la parole; elle répondit en excellent français : — Pardonnez à Tossoun, monsieur. C'est à moi de vous remercier plutôt qu'à lui, et je vous assure que je vous suis sincèrement reconnaissante. —Puis, saluant de la main, elle disparut avec les autres femmes dans les allées du petit jardin au bout duquel la terrasse était construite.

Cet incident occupa une partie de la soirée les pensées du jeune Français. On ne voit pas tous les jours une Turque qui parle la langue des Francs; de plus l'inconnue avait un genre de beauté que le plus indifférent ne pouvait s'empêcher de remarquer. Maimbert, bien que l'image d'une autre femme fût encore vivante dans

son cœur, chercha longtemps à quoi il fallait attribuer l'effet extraordinaire, mystérieux en quelque sorte, produit par cette beauté. Il avait éprouvé, en voyant le visage découvert de la *cadine*, un indéfinissable étonnement. Étaient-ce les circonstances peu communes de cette rencontre, était-ce le bizarre costume demi-oriental, demi-européen de la femme turque qui lui donnait le pouvoir de s'imposer ainsi à l'attention et au souvenir? Il ne pouvait le dire. Un autre que lui, après une pareille aventure, se serait embarqué pour le pays du roman, mais il savait les dangers d'un semblable voyage; il ne chercha pas à donner à ce début un second chapitre. Il se contenta de s'informer le lendemain dans le voisinage du nom de la femme qu'il avait sauvée. — Elle s'appelle Elmas-Hanem, lui répondit-on. Son mari est Djémil-Bey, le *mektoubdji* (secrétaire) du gouvernement général.

II.

Djémil-Bey comptait parmi les principaux fonctionnaires du sérail de Smyrne. Son père, gouverneur d'une province de l'empire, l'avait autrefois envoyé à Paris; mais le jeune Djémil était de ces Orientaux qui savent contracter les vices de la civilisation européenne sans oublier ceux de leur pays. Il revint en Turquie plus fanatique qu'avant son voyage; il ne rapportait de son séjour en France qu'une connaissance superficielle de notre langue, une science approfondie des mystères du baccarat et l'amour du vin de Champagne, bu à huis-clos, loin des regards inquisiteurs des vieux croyans. Il trouva, dès les premiers mois de son retour, une épouse digne de le comprendre, Nedjibé-Hanem, fille d'un *imam* des environs de Constantinople. Cette Nedjibé avait été nourrie dans l'horreur des infidèles et dans l'ignorance la plus orthodoxe par une famille de dévots faibles d'esprit. Cependant l'origine de Djémil ainsi que son habitude de parler la langue française lui promettaient un avancement rapide dans la carrière administrative; pour augmenter ses chances de succès, il résolut de contracter une seconde alliance. Le ministre des finances avait deux filles, élevées par une institutrice française et accoutumées à vivre dans la société des dames du corps diplomatique, leurs voisines de Thérapia. L'une d'elles épousa Osman-Pacha, homme jeune encore, très intelligent et très honnête. Djémil-Bey, faisant taire les scrupules de son fanatisme, demanda et obtint la main de la seconde, nommée Elmas. Quand Osman-Pacha devint gouverneur-général de Smyrne, il prit avec lui son beau-frère en qualité de *mektoubdji*. Celui-ci acheta, au nord de la ville, une charmante habitation que l'on appelait dans

le pays la Maison des Roses (*Gulhané*), et s'y établit avec ses deux femmes.

Dès les premiers jours, Elmas et Nedjibé furent ennemies déclarées. Nedjibé passait dans son petit monde pour une beauté accomplie; la nature l'avait douée de tous les attraits qui peuvent séduire un amoureux turc : elle était blanche, grasse, avec des yeux ronds et d'épais sourcils noirs; comme son homonyme de la chanson populaire, elle s'enorgueillissait « d'un double menton où brillaient trois grains de beauté. » Un poète, en la voyant de loin se promener sur les pelouses des Eaux-Douces d'Europe, avait comparé sa démarche « à celle d'un paon sautant de pierre en pierre. » Nous autres Européens, nous n'admirons guère les grosses femmes qui marchent à la façon des oiseaux de basse-cour; mais on sait qu'en matière de goût il n'y a pas à raisonner. Quoi qu'il en soit, Nedjibé était fière de ses charmes, et, comme Elmas lui ressemblait aussi peu que possible, elle la dédaignait autant qu'elle la haïssait. — Je suis honteuse, disait-elle à ses amies, d'habiter le même harem que cette femme pâle et maigre, qui chante des chansons franques et s'habille comme les infidèles, — que Dieu les confonde! — Cependant, de même que l'on rencontre souvent au milieu des plus fertiles provinces de l'Anatolie un petit coin de désert aride, de même, en cherchant bien, on aurait trouvé une peine secrète mêlée à ces félicités. Nedjibé n'avait pas d'enfant, quoique mariée depuis plusieurs années; Elmas au contraire était devenue mère d'une fille en arrivant à Smyrne. C'était la seule supériorité que la première femme du bey voulût reconnaître à sa rivale; dans l'opinion du pays, l'honneur de la maternité était au-dessus de tous les autres mérites.

Elmas et Nedjibé se voyaient rarement. Dans les familles de l'aristocratie ottomane, les épouses du maître ont chacune leur appartement séparé, leurs servantes, leurs chaises à porteur ou leurs voitures particulières, et ne se rencontrent guère que lorsqu'elles le veulent bien. Cependant il y a des circonstances où elles sont forcées de paraître ensemble devant le monde, par exemple quand elles font certaines visites quasi officielles. C'est ainsi que les deux femmes de Djémil étaient l'une près de l'autre lors de l'accident dont Elmas avait failli être victime : elles étaient allées passer la journée avec le harem d'un autre fonctionnaire.

Elles prirent place dans la même voiture pour revenir chez elles, mais, comme d'habitude, elles se parlèrent à peine pendant le trajet. Arrivée à la Maison des Roses, Elmas s'enferma dans son appartement, situé aussi loin que possible de celui qu'habitait Nedjibé. Quelques instans après, on lui dit que son mari, de retour du sérail,

venait d'entrer chez la fille de l'imam. Sachant que celle-ci raconterait à sa manière l'aventure de la jetée, Elmas prévit un orage. Elle en conçut plus d'ennui que de frayeur; elle connaissait Djémil, et savait qu'il n'était terrible qu'à ceux qui se laissaient imposer par ses violences. — En effet, il ne tarda pas à traverser le jardin, et parut devant la porte entr'ouverte du salon d'Elmas. Elle se leva pour le recevoir. Le bey vint s'asseoir d'un air de mauvaise humeur sur le divan. Il avait conservé son costume officiel, la longue redingote boutonnée jusqu'au cou, le pantalon noir trop large, le fez descendant jusqu'aux sourcils. Il roulait entre ses doigts les grains de bois d'un chapelet qui ne le quittait jamais. C'était en somme un assez laid personnage; il avait une grosse tête sur un petit corps, une barbe noire, épaisse et rude, des yeux ternes qui ne savaient pas regarder droit devant eux. Il ne coulait dans ses veines que fort peu du sang de cette noble race turque qui a donné jadis à l'Occident barbare des leçons de chevalerie; Djémil-Bey tenait de ses aïeules raïas plus que de ses pères ottomans : il avait un extérieur et des vices d'esclave. — Que vous est-il donc arrivé tout à l'heure? demanda-t-il en sortant brusquement de son silence maussade.

Elmas lui raconta comment elle avait failli se noyer, elle et sa petite fille. Tout cela était dit en français; le bey se servait toujours de cette langue en parlant à sa femme. Il savait que la Porte tient à ce que ses fonctionnaires connaissent à fond l'idiome des Francs; ses conversations avec Elmas lui étaient utiles à ce point de vue, et le souci de ses intérêts lui faisait oublier ses préjugés religieux.

— Ainsi, dit-il quand elle eut terminé son récit, c'est un Franc qui vous a ramenée à terre?

— Oui, un Franc, et même un Français.

— Il n'arrive qu'à vous de pareilles aventures. Elles sont d'autant plus désagréables que tout le monde ici connaît la façon dont vous avez été élevée et le goût singulier qu'on a dans votre famille pour ce qui vient d'Occident. Il paraît que vous avez laissé voir votre visage à cet étranger, et Tossoun dit que vous lui avez parlé?

— Lorsqu'on est sur le point de se noyer, on ne songe guère à se cacher la figure. Je crois aussi que je devais bien un remercîment à ce jeune homme. Je m'étonne que vous ne compreniez pas cela tout seul, et que vous écoutiez toutes les sottises que vous débitent les jaloux et les malveillans.

Cette réponse irrita Djémil, habitué à voir Nedjibé trembler devant un froncement de ses sourcils, comme il convient à une femme bien née. Il voulut parler très haut; mais Elmas ne se troubla pas : elle se leva, passa dans la pièce voisine, et ferma la porte sur elle. Son mari, resté seul, quitta la place, et regagna sa chambre en se promettant de prendre un jour ou l'autre sa revanche.

Elmas passa une triste soirée. Depuis qu'elle avait épousé Djémil-Bey, de pareilles scènes étaient fréquentes. Il lui semblait dur, après son heureuse jeunesse, de se voir condamnée à vivre entre son mari et Nedjibé; elle n'aurait pu se résigner à cette existence, si sa fille Adilé n'avait été là pour la consoler de tant de misères. L'enfant avait à cette époque trois ou quatre ans; elle commençait à parler en turc et en français, et, comme depuis quelques années l'usage s'est répandu parmi les familles riches d'habiller les petites filles à l'européenne, Elmas prenait plaisir à faire venir de Paris, pour Adilé, les plus élégantes toilettes qu'elle pût imaginer. Lorsqu'elle n'était pas avec son enfant, la seule société où elle se plût était celle de sa sœur, la femme du gouverneur-général Osman-Pacha; quant aux autres dames de la ville, turques ou raïas, la plupart préféraient Nedjibé à Elmas : c'est donner la mesure de leur intelligence et du plaisir que la seconde femme du *mektoubdji* pouvait trouver en leur compagnie.

Elle avait renvoyé ses deux esclaves, et, tout en berçant Adilé, qui venait de s'endormir, elle pensait aux incidens de la journée. La jalousie de son mari lui semblait ridicule; mais elle se l'expliquait jusqu'à un certain point. — Ce Français, se disait-elle, est bien fait pour toucher le cœur d'une femme, et, si Djémil-Bey l'avait vu, il serait plus jaloux encore; — puis elle songeait que Maimbert avait eu la délicatesse de ne pas tirer parti de son rôle de sauveur, qu'au moment où Tossoun l'avait si sottement interpellé, le jeune homme se retirait sans attendre un remercîment; il l'avait à peine regardée, bien qu'elle ne fût plus voilée, et elle lui savait gré de cette discrétion.

Quelques jours plus tard, Osman-Pacha donna un bal. On dansait dans la grande salle du sérail; les dames musulmanes se tenaient dans un salon voisin, séparé du premier par un simple rideau, et recevaient là les visites des dames franques, arméniennes ou grecques. Celles des *cadines* qui voulaient voir danser montaient à une tribune qui leur était réservée, et, cachées par un grillage doré, elles assistaient au bal tout en restant invisibles; Elmas prit place dans cette tribune. Bientôt elle aperçut dans le salon son beau-frère le gouverneur; il causait avec un jeune homme qu'elle reconnut immédiatement : c'était Maimbert. Quand Osman-Pacha l'eut quitté, le Français alla s'asseoir à une table de jeu. Elmas connaissait assez les choses de l'Europe pour apprécier la simplicité correcte des manières et de la tenue de l'étranger au milieu de ces Levantins bruyans, tout couverts de bijoux. La femme du pacha vint bientôt rejoindre sa sœur, et lui nomma la plupart des personnes présentes à la réunion : c'est ainsi qu'Elmas apprit qui était Maimbert et pourquoi il était venu à Smyrne. Vers la fin de

la soirée, le hasard d'une partie d'écarté le plaça vis-à-vis de Djémil-Bey. Celui-ci était grand joueur et joueur habile : il gagna une assez forte somme à son adversaire. Nedjibé, qui était montée dans la tribune à temps pour assister à cette partie, annonça le lendemain à son mari que le joueur malheureux de la veille n'était autre que le héros de l'épisode de la jetée. Djémil nota dans sa mémoire le nom du Français et se promit de ne pas l'oublier.

Pendant les semaines qui suivirent, Elmas revit souvent Maimbert. Pour aller de la Maison des Roses au sérail, il faut prendre la Grand'Rue; toutes les fois que la femme du bey se rendait chez sa sœur, elle passait devant la demeure du Français. Celui-ci, comme la plupart de ses voisins, descendait vers cinq heures dans son jardin, qui n'était séparé de la rue que par un treillage; il attendait en fumant son cigare que le soleil se rapprochât de l'horizon et qu'on pût aller respirer le *vent d'embate* de l'autre côté de la maison, au bord de la mer. Ces rencontres devinrent bientôt pour Elmas un véritable plaisir. Maimbert n'eut pas de peine à la reconnaître, car le *iachmak* des Turques est aussi transparent que la voilette d'une Française, et il ne monte qu'un peu au-dessus de la bouche. Comme la politesse à l'égard des femmes consiste en Orient à ne pas s'apercevoir de leur présence, le Franc n'avait garde de saluer Elmas; mais elle le voyait suivre longtemps des yeux la voiture qui bondissait sur le petit pavé pointu de la Grand'Rue, et le soir, de retour à la Maison des Roses, elle se demandait s'il pensait à elle aussi souvent qu'elle pensait à lui.

Le hasard se chargea de précipiter les événemens. Un jour, la voiture d'Elmas fut obligée de s'arrêter dans la Grand'Rue, devant la porte de Maimbert; une longue caravane de chameaux chargés interrompait la circulation. La femme du *mektoubdji* mit la tête à la portière pour voir si le Français était assis à sa place ordinaire; en se penchant, elle laissa échapper son éventail, qui vint tomber aux pieds de Maimbert. Celui-ci se disposait à le ramasser; mais Tossoun, qui avait quitté le siége de la voiture pour empêcher les bêtes de charge de s'approcher de l'attelage, repoussa l'étranger, se précipita sur l'éventail et le rendit à sa maîtresse. Le gardien était un serviteur aussi fidèle que peu avisé : il ne manqua pas le soir de tout raconter à Djémil-Bey. Ce récit porta au comble la fureur du fonctionnaire; il fut persuadé que la chute de l'éventail serait considérée par le public comme un signal convenu entre sa femme et le Franc. Quoiqu'il fût déjà fort tard, et que depuis longtemps le bey n'entrât plus dans l'appartement d'Elmas pendant la nuit, il se rendit immédiatement chez elle. Les esclaves furent surprises en le voyant, mais elles ne pouvaient refuser de

l'introduire. Leur maîtresse était à demi déshabillée, et allait se mettre au lit. Le *mektoubdji*, qui ne pouvait maîtriser sa colère, accabla Elmas des reproches les plus grossiers en présence des deux suivantes, et sans même prendre la précaution de parler français. La pauvre femme essaya inutilement de se justifier; voyant qu'il ne l'écoutait pas, elle voulut, comme d'habitude en pareil cas, lui céder la place. Jetant à la hâte sur ses épaules un peignoir de mousseline blanche, elle se disposait à passer dans la pièce qui servait de cabinet de toilette; mais Djémil ne l'entendait pas ainsi. Au moment où elle ouvrait la porte, il l'arrêta et la ramena au milieu de la chambre. — Prends garde! s'écria-t-il. Si à l'avenir tu n'es pas plus prudente, je te ferai déchirer de coups de fouet comme une Ichinguiané arrêtée par la patrouille dans un cimetière!

— Tu n'oserais pas, répondit Elmas en se dégageant de l'étreinte de son mari. — Son peignoir était tombé à terre, et, sans trembler, elle se tenait debout devant le *mektoubdji*. A ce défi, il devint plus pâle qu'un mort et leva le lourd chapelet qu'il tenait à la main; les grains de bois retombèrent et frappèrent par deux fois avec un bruit sourd l'épaule nue de la malheureuse femme. Elle s'affaissa sur le tapis; les esclaves poussèrent un cri de terreur et se cachèrent dans l'angle le plus reculé de la chambre. Le bey fut lui-même effrayé de sa brutalité; il gagna la porte et disparut sans bruit. Elmas restait immobile : de grosses larmes coulaient le long de ses joues; une trace rouge qui partait de l'épaule et descendait jusque sur le sein marquait la place où le chapelet l'avait frappée. Après quelques minutes de silence, elle se releva et congédia ses servantes; puis elle se traîna vers la fenêtre, souleva le treillis de bois qui servait de jalousie et regarda la campagne, éclairée par les rayons de la lune; mais elle n'entendit pas les oiseaux chanteurs qui peuplaient en foule les arbres du jardin, pas plus qu'elle ne sentit l'humidité de la brise de mer soufflant sur sa poitrine découverte. Quand elle quitta le balcon, ses larmes étaient séchées; elle avait la démarche assurée, le regard calme comme une femme qui vient de prendre une grande résolution.

L'après-midi du lendemain fut effroyablement chaude : c'était un de ces jours d'été où des vapeurs montent de la terre desséchée, où les pavés brûlent dans les rues les pieds des rares passans. Hommes et bêtes subissaient également l'influence de cette température énervante; seuls, les moustiques parcouraient l'air sans repos ni trêve, et semblaient célébrer par leurs bourdonnemens la fête du soleil. Maimbert, étendu sur le sofa de son salon, avait laissé tomber son livre et venait de s'assoupir à demi. Il songeait aux événemens de la veille, à l'éventail tombé à ses pieds, à la belle

Turque que l'on voyait si souvent dans la Grand'Rue et qui lui jetait un coup d'œil en passant. Il ne pouvait empêcher son imagination de courir la campagne. Était-il aimé de cette bizarre et charmante créature? S'il lui était absolument indifférent, comment expliquer les témoignages de muette sympathie qu'elle lui accordait? Comme il faisait ces réflexions, la porte s'ouvrit doucement; une femme, cachée par les plis d'un long voile, parut devant lui. Lorsqu'elle découvrit son visage, Maimbert reconnut Elmas.

La surprise dissipa aussitôt l'engourdissement du demi-sommeil auquel il s'abandonnait. — Comment êtes-vous ici, madame? que vous est-il arrivé? dit-il dès qu'il retrouva l'usage de la parole.

— Je n'en sais rien moi-même, répondit-elle en se laissant tomber sur le sofa. — Elle était plus pâle qu'à l'ordinaire et paraissait toute troublée; le Français ne savait s'il devait en croire ses yeux. Au même moment, il remarqua sur la gorge d'Elmas, découverte par l'échancrure de la robe, le sillon rouge qu'y avait tracé le chapelet du *mektoubdji*. Le conte des *Trois Kalenders*, où Haroun-el-Rachid s'étonne de voir les meurtrissures du sein d'Amine, sœur de Zobéide, lui revint en mémoire. Il se crut transporté dans ce monde fantastique dont les conteurs des *Mille et une Nuits* sont les seuls historiens; mais ses idées prirent bientôt un autre cours. Les premiers mots que dit Elmas le remplirent d'agitation et de trouble.

Il faisait presque nuit dans le salon. Les meubles et les tentures étaient de couleur sombre; d'épais rideaux opposaient une barrière à l'invasion de l'importune lumière de midi. Elmas, au sortir de l'atmosphère brûlante de la rue, avait éprouvé en entrant dans la fraîche obscurité de cette chambre une délicieuse sensation de bien-être; mais ses yeux éblouis ne s'étaient pas encore habitués aux ténèbres factices de la grande salle, de même que son esprit restait effrayé de l'audace de sa détermination. Elle était sortie du harem sans prendre aucune précaution, et s'était rendue tout droit dans la Grand'Rue, s'inquiétant peu de savoir si on pouvait la suivre et la reconnaître. Maimbert l'observait en silence pendant qu'elle tâchait de discerner dans le demi-jour les objets environnans. Les étoffes claires du costume de la *cadine* se détachaient sur le fond presque noir des coussins et des draperies; son visage et ce qu'on voyait de sa gorge blanche semblaient éclairer la pénombre. Un rayon de soleil, pénétrant à travers les interstices des jalousies, s'arrêta sur les franges de son voile; il descendit jusqu'à ses sourcils blonds, et, derrière leurs longs cils dorés par cette furtive lumière, les yeux noirs d'Elmas brillèrent d'un éclat plus doux. Elle avait des cheveux noirs et un teint un peu pâle pareil à celui des roses d'hiver; la vie de harem, qui le plus souvent déforme et

abrutit les femmes, avait donné à celle-là quelque chose de la calme beauté d'une fleur de serre. Tous ces contrastes expliquaient le charme indéfinissable qui était un des privilèges de la *cadine*.

Elle ne voulut pas faire connaître à Maimbert le motif qui l'avait décidée à venir, soit qu'elle rougît d'avoir obéi au désir de se venger autant qu'à une inspiration de l'amour, soit qu'il lui fût pénible de parler du traitement qu'elle avait subi la veille. — Ne voyez-vous pas que je vous aime? dit-elle. Cela doit vous suffire. — Elle lui parla de leur première rencontre, et lui apprit comment elle l'avait vu pendant toute une soirée chez le pacha. Il y avait dans sa manière de prononcer certaines syllabes françaises trop dures pour des lèvres orientales une gaucherie pleine de grâce; Maimbert, assis auprès d'elle, se laissait aller au plaisir de l'écouter. Un profond silence régnait autour d'eux; il était doux de parler d'amour dans cette demi-obscurité, cachés aux yeux du monde par ces murs qui défiaient les rayons d'un soleil implacable. A un mouvement que fit Elmas, ses cheveux se dénouèrent et tombèrent sur ses épaules. Elle essayait inutilement de les rattacher; Maimbert se rapprocha d'elle pour l'aider. La chevelure de la *cadine* était pleine d'un parfum inconnu qui troubla la tête du Français. Il prit à pleines mains les boucles soyeuses et souples, et respira longuement l'odeur qui s'en échappait. Dès lors il fut complétement enivré; comme Elmas essayait de le repousser, il lui saisit les mains et couvrit de baisers ses bras nus presque entièrement sortis des larges manches. Elle se sentit prise de peur comme devant un danger; ses instincts de femme et de musulmane se réveillèrent, et confondirent leurs reproches avec la voix expirante de la pudeur. Toutefois elle n'entreprit pas une lutte tardive contre elle-même et celui qu'elle aimait; fermant les yeux, elle s'abandonna silencieusement à sa destinée.

La voix du muezzin chantant l'appel à la prière du haut d'un minaret voisin leur annonça qu'il était temps de se séparer; Smyrne allait se réveiller et reprendre son activité, interrompue pendant les heures de la sieste; il importait qu'Elmas ne trouvât pas les rues trop pleines de monde. Resté seul, Maimbert découvrit qu'il était incapable de penser avec quelque suite; la visite de la *cadine* avait troublé son esprit. Il résolut de sortir pour remettre un peu d'ordre dans ses idées. Il traversa la Grand'Rue encore solitaire, une partie du quartier juif, et alla fumer un narghilé au pont des Caravanes. Quand il fut de retour dans sa maison, il lui sembla qu'à partir de cette après-midi une vie nouvelle recommençait pour lui. Ses anciennes tristesses s'effaçaient devant le sentiment d'un bonheur inconnu jusque-là. A la place où Elmas s'était assise,

elle avait oublié un mouchoir encore tout imprégné du parfum de ses vêtemens; Maimbert fut heureux de retrouver ce souvenir des heures délicieuses qui venaient de s'écouler si rapidement.

III.

A une demi-lieue des lagunes qu'on laisse à sa gauche en allant de Smyrne à Bournabat, non loin des Bains de Diane, il y avait un assez grand jardin entouré de hautes murailles, planté de saules, de peupliers et d'arbres à fruits. Au milieu de l'herbe jaillissaient deux sources dont les eaux réunies formaient un étang plein de roseaux; deux fois par an, les oiseaux de passage venaient s'y abattre en foule. Un petit temple, de forme circulaire, mirait dans le lac ses colonnes blanches couronnées de chapiteaux à volute. Ce sanctuaire, jadis consacré aux muses, avait été respecté par le temps et par les hommes; l'entablement seul avait perdu quelques-unes de ses pierres sculptées; la vigne vierge, en couvrant la frise de ses flexibles guirlandes, dissimulait ces ruines; l'édifice, tout blanc sous son manteau de verdure, paraissait aussi jeune qu'à l'époque où les filles d'Homère y venaient apporter leurs offrandes. Un peu plus haut, entre les fontaines, une statue de femme couchée semblait dormir sur son large piédestal. Moins heureuse que le temple, elle n'avait pu échapper à la destruction. La tête et un des bras manquaient, et la masse d'armes du conquérant monothéiste avait sillonné de profondes blessures le corps de la déesse de marbre. Malgré ces mutilations, on ne pouvait contempler sans un sentiment d'admiration profonde la grâce un peu molle de son attitude, les courbes voluptueuses de ses lignes, la finesse de la draperie qui couvrait une partie de sa jambe droite. Plus haut encore, au-delà des pelouses et des bosquets dont la serpe de l'émondeur respectait le feuillage, on apercevait une grande bâtisse de bois et de plâtre percée régulièrement de nombreuses fenêtres. Cette construction improvisée ne manquait pas d'une certaine élégance; des auvens en bois sculptés surmontaient le cintre des portes, et des rosiers grimpeurs couvraient toute la façade. D'autres rosiers à fleur de terre croissaient partout dans le jardin, dont le caprice des promeneuses traçait seul les allées; ils avaient valu à ce domaine son nom de *Gulhané* ou Maison des Roses. Une maison tartare, bâtie pour un jour dans le pays des fleurs, au milieu de ruines antiques, n'est-ce pas là l'image de l'empire des sultans?

Pendant les heures chaudes de la journée, le petit temple ionique était la retraite habituelle d'Elmas. Un tapis de haute laine recouvrait le pavé; étendue sur des coussins, elle sommeillait là, défen-

due contre les ardeurs du soleil par la fraîcheur du marbre et la fraîcheur du feuillage. Elle évitait ainsi la société de Nedjibé, qui s'établissait de préférence dans le vestibule, regardant les passans à travers les fenêtres grillées, mangeant des confitures et bavardant comme un oison au milieu de son cortége habituel de voisines et de servantes.

Le lendemain du jour de sa visite à Maimbert, la seconde femme du *mektoubdji* était assise au bord de l'eau, devant l'entrée du temple. Sa fille jouait sur l'herbe avec un autre enfant. Elmas avait interrompu son ouvrage de broderie et regardait distraitement la perspective du golfe de Smyrne, que l'on découvrait par-dessus les murs du jardin. Plusieurs sentimens divers se combattaient dans son esprit : tantôt elle se perdait avec une sorte de transport au milieu des souvenirs de la veille, tantôt elle se sentait dominée par les reproches de sa conscience. Elle méprisait son mari, et n'avait pas tout d'abord reculé devant une vengeance qu'elle croyait légitime; mais sa foi religieuse lui reprochait d'avoir commis un crime qui devenait un sacrilége, puisqu'elle avait pris un infidèle pour complice. Malgré son éducation presque européenne, malgré la réquentation d e ses anciennes amies de Thérapia, Elmas ne pouvait oublier les enseignemens de son enfance. Au fond du cœur, elle était restée Turque; les croyances, sacrifiées aux entraînemens de la passion, reprenaient le dessus quand l'ivresse des sens était dissipée. — Je suis bien coupable, se disait-elle. Dieu voudra-t-il me pardonner ma faute? — Mais en même temps elle ne pouvait arriver à changer ses remords en regrets, ni s'habituer à l'idée de renoncer à son amour.

Le soir approcha, et le soleil descendit, du côté de la mer, vers les remparts lointains du château de Sandjak. Elmas rentra dans son appartement; elle en ressortit bientôt, suivie d'une vieille esclave de sa mère, que l'on nommait Nazli, et qui l'avait accompagnée à Smyrne. La femme du bey se rendait à la mosquée pour demander à Dieu des secours et des consolations. Cette mosquée était un grand édifice fort simple, sans autre ornement que les sculptures d'une chaire ou *mihrab* de marbre. Une lanterne de couleur, suspendue au plafond par une corde à glands de soie, répandait sur les quatre murs nus sa clarté vacillante; cette lumière trop faible ne pouvait éclairer les angles du sanctuaire, pleins d'une ombre mystérieuse. Le murmure des prières, léger comme un bruit de soupirs, se faisait entendre dans les parties les plus obscures de l'enceinte; on y distinguait vaguement les formes blanches des femmes agenouillées. Quelques dévots s'étaient accroupis sur les pans de leurs pelisses vertes et récitaient en balançant le corps

d'avant en arrière des versets du Coran, et, comme l'heure de la prière du soir allait être annoncée, le vieux imam allumait, de ses mains tremblantes, les veilleuses suspendues entre les piliers. L'islamisme n'est pas, ainsi qu'on le croit trop souvent, un ensemble de dogmes farouches et de superstitions puériles; il se fonde avant tout sur la miséricorde céleste et sur la confiance en l'infinie bonté de Dieu. Une musulmane va chercher à la mosquée, comme une chrétienne à l'église, un soulagement à ses peines et un secours aux heures de la tentation. Elmas priait donc avec confiance; mais il paraît que sa prière ne fut pas écoutée, car, après une heure passée dans le lieu consacré, elle se trouva plus éloignée que jamais du but qu'elle espérait atteindre. Pendant que ses lèvres murmuraient les harmonieuses paroles des *sourètes* apprises dans son enfance, son esprit était ailleurs. Le silence de cette fraîche mosquée lui rappelait le grand salon isolé et plein d'ombre où elle avait passé une partie de la journée de la veille; bientôt elle oubliait ses terreurs d'un moment pour s'abandonner à une voluptueuse rêverie toute pleine des réminiscences de la faute qui causait à la fois son tourment et son bonheur. Pendant les jours qui suivirent, elle revint à la mosquée plus souvent qu'à aucune autre époque; mais elle dut bientôt renoncer à ces pieux pèlerinages, car elle s'aperçut que ses pensées, dans la solitude du sanctuaire, s'égaraient bien loin de la route qu'elle aurait voulu leur faire prendre.

Heureusement pour elle, l'imprudence qu'elle avait commise en sortant seule pour aller trouver son amant n'avait pas eu de suites : on ne s'était pas aperçu de son absence. Il arriva même qu'à partir de ce moment Djémil-Bey lui témoigna plus d'égards que par le passé; il alla jusqu'à s'excuser du mouvement de vivacité auquel il avait cédé, dit-il, dans des circonstances où des contrariétés de diverse nature ne lui laissaient pas toute sa liberté d'esprit. Elmas pénétra sans peine le véritable motif de ce retour à de meilleurs sentimens; le *mektoubdji* craignait que sa femme ne se plaignît à sa famille ou au pacha, et il avait intérêt à rester en bons termes avec son chef direct et avec l'ancien ministre. Elle n'avait jamais eu grande estime pour Djémil, mais à partir de ce moment elle le méprisa davantage. Le changement de conduite du fonctionnaire n'échappa point non plus à Nedjibé, bien qu'elle n'eût pas l'intelligence assez prompte pour en découvrir la raison; par une conséquence toute naturelle, sa malveillance à l'égard d'Elmas ne fit que s'accroître. Elle la lui témoignait en mainte occasion, et, quand elle se trouvait sans l'autre femme du bey à un dîner avec des étrangères, au bain, à la promenade, Nedjibé donnait carrière à sa malveillante imagination. L'aristocratie féminine avait plus d'affinités

pour la fille de l'imam que pour Elmas; les allures de celle-ci effarouchaient l'orthodoxie musulmane, et on lui en voulait du dédain imprudent qu'elle montrait à l'égard de beaucoup de dames turques : aussi la rivale de Nedjibé était-elle mal vue dans les harems, là surtout où les femmes avaient plus de prétentions au zèle religieux qu'à la beauté, à la jeunesse ou à l'esprit.

Elmas continua quelque temps encore à mener sa vie ordinaire; mais les journées lui paraissaient horriblement longues. Elle ne trouvait plus de plaisir à ses occupations d'autrefois. La femme du *mektoubdji* allait chez sa sœur plus souvent encore qu'autrefois; en revenant du sérail, elle était presque certaine de voir Maimbert, assis à son poste d'observation devant la porte de son jardin. Elle restait au fond de sa voiture par crainte d'être observée, mais elle baissait son *iachmak*, et au passage elle adressait à son amant un sourire qui le consolait de l'ennui de sa longue attente.

Celui-ci commençait à désespérer; il se disait que d'insurmontables obstacles s'opposeraient peut-être à toute tentative qu'Elmas ferait dans l'avenir pour se rapprocher de lui. Outre qu'il se sentait épris de la belle Turque, il lui devait les premiers instans de tranquillité morale dont il eût joui depuis de longs mois. Elle avait rompu le charme, elle avait fait évanouir la pénible vision qui obsédait sans trêve son esprit. Sa pensée, toute pleine auparavant du souvenir de la trahison dont il avait été victime, avait parcouru depuis la visite d'Elmas une nouvelle étape, et s'abandonnait aujourd'hui à l'enchantement de ce nouvel amour; il pouvait jeter un regard sur son passé et y trouver autre chose qu'amertume et qu'ennuis. Cependant il lui restait une grande défiance de ses propres forces; il n'osait pas compter sur les faveurs du hasard : aussi ne doit-on pas s'étonner qu'il fût peu disposé à tenter la fortune par des coups d'audace. Les idées qui lui venaient, quand il rêvait aux moyens de passer quelques instans avec Elmas, lui semblaient pitoyables. En désespoir de cause, il résolut de patienter : bientôt il fut récompensé de sa sagesse. Un soir, vers sept heures, Elmas passa en voiture devant la maison de la Grand'Rue. La longueur des jours commençait à diminuer, et à ce moment-là il faisait déjà presque nuit. Un billet lancé de l'intérieur de la calèche tomba aux pieds de Maimbert, qui y lut ces mots : « Attendez-moi demain à l'*ikindi* (deux heures après le coucher du soleil). »

Elmas comptait en effet, pour la soirée du lendemain, sur quelques instans de liberté. Osman-Pacha devait donner un grand dîner à sa maison de campagne, et la famille du *mektoubdji* était invitée. Djémil-Bey et Nedjibé avaient promis de s'y rendre : Elmas imagina un prétexte pour ne pas se joindre à eux; elle pensait ne pas

trouver de longtemps une pareille occasion d'aller voir son amant. Cette résolution n'était guère plus prudente que celle qu'elle avait prise le soir où son mari l'avait insultée en présence des esclaves. Sauf que la société des hommes leur est interdite, les Turques de la basse classe jouissent d'une liberté à peu près complète et sortent seules pour aller au bain, à la mosquée ou chez leurs amies : comme il est difficile de les reconnaître sous leur voile, elles vont plus facilement encore que des Européennes partout où il leur plaît; les *cadines*, habitantes des harems riches, ne sont pas à beaucoup près aussi indépendantes. D'abord elles portent non pas le *tchâr*, dont les longs plis enveloppent des pieds à la tête les femmes du commun, mais le *iachmak*, qui cache assez incomplétement le menton et la bouche en laissant à découvert le milieu du visage, et un manteau court qu'on nomme *féredjé;* de plus l'usage veut qu'elles sortent accompagnées de gardiens ou tout au moins d'une suivante âgée; enfin les harems de l'aristocratie sont surveillés avec plus de soin que les autres. Elmas trouva cependant un moyen de diminuer en partie les risques de son entreprise. Elle pouvait se fier à Nazli, une de ces esclaves dont l'aveugle dévoûment ne discute pas les démarches des maîtres. La vieille femme allait souvent passer la nuit chez son mari. Ce mari était jardinier et habitait au milieu des immenses vergers que traverse la voie du chemin de fer. Sa maison avait plus d'une fois servi de but aux promenades que la *cadine* faisait avec Adilé; elle s'y arrêtait pendant des après-midi tout entières, et personne ne pouvait s'étonner de l'y voir. C'est là qu'elle comptait se rendre; elle devait en partir la nuit, accompagnée de l'esclave, et prendre pour aller chez Maimbert des rues très fréquentées, où le passage de deux femmes n'attirerait pas l'attention. Le bey, retenu le plus souvent hors de chez lui par ses affaires ou ses plaisirs, n'avait guère le temps de demander des comptes à l'une ou l'autre de ses épouses; au besoin, Elmas déclarerait qu'elle était restée à dîner chez Nazli, et celle-ci ne la démentirait pas. Quant au jardinier, outre qu'il était sourd, il avait la coutume de prendre chaque soir une dose de raki après laquelle il tombait dans un sommeil semblable à celui du chien légendaire des *Sept Dormans*. Si bien combiné que fût ce plan, l'exécution pouvait en paraître à beaucoup de gens peu facile et peu sûre; mais Elmas était comme ces prisonniers qui pensent moins, lorsqu'ils s'évadent, à la peur d'être repris qu'aux joies d'une prochaine liberté.

Maimbert ne s'expliquait pas bien comment la femme du bey pourrait passer une soirée hors du harem; cependant les termes du billet étaient précis, et la *cadine* y annonçait sa visite d'une façon

positive. Le Français trouva la journée bien longue : quand il eut tout préparé pour recevoir Elmas, quand il eut disposé dans les escaliers ses plus beaux tapis et rempli le salon des fleurs les plus rares que l'on pût trouver à Smyrne, il ne lui resta plus qu'à s'étendre sur le divan et à suivre sur le cadran la marche trop lente des aiguilles. Il eut la prudence d'éloigner dès le coucher du soleil son cuisinier, un Grec curieux et bavard qui approvisionnait de nouvelles les Marigo et les Katinko du voisinage, et ne garda pour faire le service que son domestique, dont le caractère réservé lui inspirait beaucoup plus de confiance.

Dès que la nuit fut close, Maimbert alla s'asseoir sous le petit portail orné de deux piliers de pierre dont l'architecte italien avait orné l'entrée de l'habitation. Sa patience ne fut pas mise à une trop longue épreuve : il vit bientôt deux femmes voilées franchir le seuil de la grille et s'avancer dans les allées sinueuses du petit jardin : c'étaient Elmas et Nazli. Il les guida sans rien dire à travers l'antichambre et l'escalier, laissa Nazli dans le vestibule du premier étage et fit entrer la *cadine* dans le salon. Dès que la portière fut retombée, Elmas ouvrit son voile, se suspendit au cou de son amant et l'embrassa sans compter le nombre des baisers. Elle se rappelait ses hésitations et ses froideurs de la première visite; elle craignait que Maimbert ne les eût attribuées à une tardive indifférence, au lieu d'y voir l'effet du trouble où l'avait jetée la secrète appréhension de l'inconnu. Aujourd'hui, les scrupules s'étaient évanouis, la statue s'animait et se livrait d'elle-même aux enchantemens de la vie nouvelle que l'amour lui avait donnée.

Elmas ne voulut pas toucher au souper que Maimbert avait fait préparer pour elle; mais, prenant une carafe de vin de Chypre, elle remplit une large coupe de cristal de Murano qui se trouvait sur la table et y trempa ses lèvres. Il semblait qu'elle sacrifiait à son amour, en buvant cette liqueur interdite, les préjugés de sa religion et de son pays. Une fois qu'elle avait pris une décision, elle ne s'arrêtait pas à moitié route et ne se laissait pas épouvanter par les incertitudes de l'avenir. Le Français n'avait point la même force d'âme : il se trouvait trop heureux; il se prenait à redouter les jalousies de la fortune, comme ces Grecs qui, deux mille ans plus tôt, s'imposaient des douleurs volontaires pour désarmer le ciel envieux. Il fit part de ses craintes à Elmas. — Nous sommes aussi imprudens, lui dit-il, que les pêcheurs de Tchesmé qui gagnent le large de Ténédos au premier rayon de soleil; ils vont devant eux tant que le vent les pousse, sans s'inquiéter du gros temps qui peut les surprendre; seulement il leur reste toujours la chance de regagner l'abri d'un rivage, tandis qu'il n'y a pas pour nous deux de

port où nous puissions braver la tempête. — A ces mots, la *cadine* devenait pensive; puis, tournant vers Maimbert son regard à la fois ferme et doux : — Qu'importent les menaces de l'avenir? répondait-elle. L'heure présente nous appartient, et elle nous donne assez de bonheur pour nous consoler d'avance des épreuves qui nous attendent. Nous aurons pour nous aider à les supporter le souvenir des jours de grâce.

A l'extrémité du salon, du côté de la mer, il y avait une sorte de large balcon semblable aux vérandahs des maisons de l'Inde. C'est là qu'Elmas vint s'asseoir sur un fauteuil de roseau; Maimbert prit place à côté d'elle. La lumière de la lampe placée sur la table à quelque distance éclairait vaguement le profil de la *cadine*; sous leurs sourcils blonds, ses yeux brillaient comme des diamans noirs enchâssés dans l'or. Sa peau blanche et fine, que l'ombre du harem avait toujours préservée des injures du hâle, semblait transparente. Elmas s'était habillée pour ce rendez-vous comme pour une fête; elle portait des vêtemens européens, une jupe de soie bleue couverte d'une tunique de crêpe de Chine blanc; le *tchâr* avait caché, pendant qu'elle se rendait de chez Nazli à la maison de la Grand'Rue, les compromettantes splendeurs de ce costume étranger. Elle était également coiffée à la franque, sans autre ornement qu'une fleur blanche qu'elle venait de prendre à l'un des vases placés sur la table du salon. Comme les étoiles brillaient seules dans la nuit sans lune, elle ne distinguait que confusément les rivages du golfe, les navires mouillés à quelque distance et la cime du Sipyle : les lumières des villages et celle du fanal de Sandjak-Kaléci étincelaient au loin, pareilles à des astres se levant à l'horizon. Des barques chargées de promeneurs passaient sous le balcon : elle les montra au Français, et lui proposa de faire, eux aussi, un tour sur le golfe. — Nous n'irons pas loin, dit-elle; mais le temps est si frais et si beau, que ce serait dommage de se priver de cette promenade. — Elle se couvrit la tête d'un petit voile de dentelle et s'enveloppa de son burnous; ainsi habillée à la mode d'Europe et le visage caché par sa mantille, elle n'avait pas à craindre d'attirer l'attention.

Maimbert appela son domestique et lui dit de préparer le bateau. La *cadine* et son amant s'assirent à l'arrière de l'embarcation, et on quitta la jetée. La mer était calme, sans une ride; les rames soulevaient une poussière d'étincelles phosphorescentes. Quand on fut à quelque distance de la maison, la ville de Smyrne apparut tout entière, éclairée au milieu de l'ombre par les mille lumières de ses maisons et dominée par les tours démantelées du mont Pagus. Les cafés grecs qu'on nomme *kibotos* (arches), construits sur pilotis près du bord, entouraient le rivage comme une ceinture lumineuse. Dans

chacun de ces cafés, des orchestres italiens jouaient des morceaux d'opéras dont les bruyantes mélodies arrivaient, adoucies par la distance, aux oreilles des promeneurs. Une barque ornée de guirlandes de feuillages et de lanternes vénitiennes traversa le golfe : elle portait tout un essaim de jeunes Levantines, accompagnées de leurs parens et de leurs amis; il y avait un piano à bord et les belles Smyrniotes se donnaient le plaisir de faire de la musique sur l'eau. Les accords du piano, se perdant au milieu de la nuit transparente sur cette mer tranquille, produisaient un effet très doux, bien plus saisissant que les sonorités confuses des orchestres; le groupe des jeunes filles en toilettes blanches, éclairé par les fanaux multicolores, animait d'une façon imprévue le paisible tableau que le golfe présentait ce soir-là. L'embarcation se dirigeait, avec toute une flottille de petits bateaux qui l'escortaient, du côté de la barque de Maimbert. Il voulut éviter un aussi dangereux voisinage, et donna l'ordre à son domestique de longer le bord pour revenir à la maison. Comme ils approchaient du rivage, ils furent rejoints par un grand canot à quatre paires de rames. Elmas et le Français se trouvaient alors assez près des *kibotos* illuminés pour distinguer, dans le canot qui filait rapidement, une femme turque entourée de ses esclaves. — C'est Nedjibé, dit Elmas en ramenant sur son visage les plis de sa mantille. — La première femme du bey était reconnaissable à ses robes éclatantes : elle portait en ce moment une jupe de soie à bouquets dont les splendeurs avaient ébloui tous les harems de la ville. Elle ne parut même pas regarder du côté des deux amants, et ils purent se flatter de n'avoir point été aperçus.

Quand Elmas et le Français rentrèrent à la maison de la Grand'-Rue, ils trouvèrent dans le vestibule la vieille Nazli qui s'était endormie en les attendant. Il était déjà tard. La femme du bey ramena autour de sa ceinture sa jupe de soie brillante, s'enveloppa dans le grand *tchâr*, et dit adieu à son amant. Celui-ci descendit avec elle, et, s'arrêtant à la porte du jardin, il vit les deux femmes s'engager dans les ténèbres de la rue mal éclairée. Au lieu de rentrer chez lui, il les suivit sans qu'elles s'en aperçussent jusqu'à l'habitation de Nazli; puis il s'en revint par les chemins solitaires, où ses pas retentissaient sur le pavé, rêvant à l'étrange philosophie pratique de la femme du bey, et se demandant combien le ciel leur accorderait de pareils « jours de grâce. »

IV.

Les préceptes de la pudeur musulmane interdisent à toute femme de bien de lever les yeux sur un étranger; mais Nedjibé n'avait pas eu besoin de lever les yeux pour reconnaître Maimbert. Quand

elle l'avait rencontré, elle revenait de la villa d'Osman-Pacha, située au midi de la ville, sur les bords du golfe. Elle vit que le Français était accompagné d'une femme vêtue à l'européenne avec une mantille de dentelle noire. Nedjibé supposa que l'étranger était en bonne fortune; comme elle aimait fort les commérages et qu'elle connaissait presque toute l'aristocratie féminine de l'endroit, chrétienne et turque, elle se demanda quelle Franque ou quelle Levantine pouvait faire en pareille compagnie ses promenades sur l'eau. Tout à coup elle se souvint d'avoir vu autrefois dans le cabinet de toilette d'Elmas un burnous blanc et une mantille noire; mais l'idée que son ennemie rendait visite à un infidèle semblait trop absurde pour qu'on pût s'y arrêter tout d'abord. Les mantilles noires et les burnous blancs ne sont pas rares, et d'ailleurs Elmas paraissait incapable de cet excès d'audace. Cependant plus Nedjibé réfléchissait, plus la supposition perdait de son invraisemblance. Cette Elmas n'aimait-elle pas à porter les toilettes des femmes d'Europe, et ne savait-elle pas lire leurs livres? D'autre part pourquoi avait-elle refusé d'aller ce soir-là chez son beau-frère le gouverneur? Nedjibé se promit d'ouvrir une enquête secrète, et son cœur se remplit de joie à la pensée de démasquer sa rivale.

Quand la vertueuse épouse du *mektoubdji* fut de retour à la Maison des Roses, Elmas était encore absente; elle ne tarda pas à rentrer, accompagnée de Nazli et du jardinier. Djémil-Bey passait la nuit à la villa du gouverneur. Nedjibé dormit peu et chercha jusqu'au matin le moyen de découvrir comment Elmas avait employé sa soirée. Elle pensa d'abord à faire part au bey de ses soupçons, mais cette révélation appuyée sur de simples conjectures aurait eu l'air d'une calomnie. Il lui fallait donc trouver des preuves, et les trouver seule. Le lendemain, elle essaya de faire parler Nazli et le jardinier : la première feignit de ne pas comprendre; quant au second, il ne savait rien. Nedjibé résolut alors de s'adresser à Elmas en personne; il importait de savoir si, comme c'était après tout fort possible, la mère d'Adilé ne s'était pas rendue la veille chez une amie ou en tout autre endroit non suspect.

Après son déjeuner, Elmas s'était assise à l'entrée du petit temple qui lui servait de kiosque d'été. Elle vit Nedjibé sortir de la maison et se diriger de son côté, le ventre en avant, les coudes en arrière, les pieds traînant sur l'herbe dans leurs pantoufles de cuir jaune, telle en un mot qu'elle était apparue aux yeux ravis du poète du Bosphore. Elle tenait à la main une assiette pleine de morceaux de pain, et s'en vint donner à manger aux deux cygnes de l'étang. C'étaient de beaux oiseaux au plumage noir, de la race de ceux qui,

du temps de Virgile, peuplaient non loin de Smyrne les marécages du Caystre entouré de prés verts. Nedjibé ne leur faisait pas souvent une pareille faveur, et Elmas se demanda ce qui leur valait cette marque de sollicitude. Quand l'assiette fut vide, la fille de l'imam se tourna vers Elmas, qu'elle feignit d'apercevoir alors pour la première fois. Elle se mit à causer avec elle, et lui demanda où elle avait passé la soirée de la veille.

— J'étais souffrante et fatiguée, répondit Elmas. Je suis restée pendant une partie de la soirée chez la vieille Nazli, qui habite au milieu des jardins, dans un endroit tranquille.

C'était là tout ce que Nedjibé voulait savoir. Elle ajouta quelques banalités et se retira en disant qu'elle allait faire sa sieste. Elmas comprit que la femme préférée de Djémil ne l'avait pas interrogée sans arrière-pensée; mais elle s'imagina que sa rentrée tardive avait seule donné l'éveil aux soupçons de cette méchante créature. Il ne lui vint pas à l'esprit qu'on eût pu la reconnaître pendant sa promenade sur le golfe : aussi ne conçut-elle aucune inquiétude. Elle donnait de son absence une explication vraisemblable, et, comme les jours suivans personne ne lui parla plus de l'emploi de cette soirée, elle crut tout péril passé.

C'était là une grave erreur. En d'autres circonstances, Nedjibé aurait pu être dupe de la fable qui venait de lui être contée; mais après ce qu'elle avait vu ou cru voir elle fut sur ses gardes. A tout événement, elle se promit qu'une nouvelle imprudence de sa rivale ne passerait pas inaperçue. Il s'agissait pour cela de faire surveiller toutes les démarches d'Elmas. Après avoir longtemps cherché à qui elle pourrait confier ce service, Nedjibé résolut d'employer Kieur-Sarah. Kieur-Sarah était une Juive borgne, âgée de trente ans au plus, mais déjà laide et décrépite comme la plupart de ses coreligionnaires le sont à cet âge, ce qui s'explique si l'on songe que les Juives de Smyrne se marient quelquefois avant douze ans et deviennent souvent mères à treize. Celle-là exerçait le métier de marchande à la toilette. Pas plus que les revendeuses d'Europe, elle ne limitait ses opérations au commerce des robes ou des étoffes; elle vendait aussi des bijoux, et se chargeait à l'occasion, quand la cliente était à court d'argent, de trouver un bailleur de fonds obligeant disposé à payer colliers, bracelets et bagues. Les méchantes langues disaient même qu'un jour le *mektoubdji*, après des pertes au jeu, n'ayant pu payer à sa première femme une assez grosse somme dont elle avait besoin, Kieur-Sarah avait mis Nedjibé à même de remplir sa bourse aux coffres d'un vieux *saraf* turc. Il est difficile de croire à une pareille légèreté de la part d'une personne aussi orthodoxe; mais ce qui est certain, c'est que Djémil défendit à

sa femme de jamais revoir la revendeuse, qui n'entrait plus qu'à la dérobée dans le harem de la Maison des Roses. Cette Juive avait, comme beaucoup d'autres de ses pareilles, une probité relative, et sa discrétion était affaire de métier. Sans parler de Maimbert, Nedjibé lui dit qu'Elmas avait un amant, et que Nazli était l'intermédiaire de cette intrigue; il s'agissait d'épier toutes les démarches de l'une et de l'autre. Kieur-Sarah commença par refuser, en déclarant qu'une semblable surveillance lui coûterait trop de temps et de peine; mais la promesse d'une récompense généreuse, accompagnée d'un à-compte de plusieurs *medjidiés*, lui ferma la bouche. Se chargea-t-elle de ce nouveau rôle ou mit-elle en campagne ses filles, qu'elle préparait dès lors à la remplacer plus tard, c'est ce qu'il est impossible de savoir; toujours est-il qu'à partir de ce moment Nedjibé connut exactement l'emploi de chacune des heures d'Elmas et de Nazli.

Tout d'abord elle n'apprit rien qui pût satisfaire sa curiosité. Elmas resta plus d'une semaine sans retourner à la maison de la Grand'Rue. Il y a des fleurs de rivière qui vivent au fond des eaux et apparaissent rarement à la surface pour s'épanouir sous les rayons du soleil; de même il suffisait à la *cadine* de quelques heures passées près de son amant, à de longs intervalles, pour qu'elle se sentît la force de supporter les ennuis de l'existence quotidienne : seulement elle s'étonnait, aujourd'hui que la révélation de l'amour lui avait été faite, d'avoir pu rester privée pendant une partie de sa jeunesse des émotions dont le seul souvenir la remplissait de trouble et de bonheur. Durant des après-midi entières, elle regardait les feuillages s'incliner au-dessus de sa tête vers l'entablement de marbre du temple, et suivait d'un œil distrait les voyages des cygnes parmi les nénufars de l'étang. Elmas, fille de l'Orient, n'était pas de celles qui prêtent une âme à la nature environnante; mais sous l'influence de l'amour on se plaît davantage, dans tous les pays de la terre, à l'aspect de la mer calme, aux chants du rossignol, au parfum des roses. Elle trouvait à chaque instant de nouveaux charmes au séjour de Gulhané, et s'y plaisait comme on se plaît en la société d'amis fidèles longtemps méconnus.

Un jour cependant, elle se trouva presque seule au harem. Le bey était au sérail, Nedjibé au village de Boudja. Midi venait de sonner; à Smyrne de nos jours, comme à Rome du temps de Properce, une pareille heure est favorable aux rendez vous d'amour, car la ville est endormie et les rues sont désertes. Elmas se rendit d'abord à la maison de Nazli, puis, faisant un long détour à travers les vergers, elle arriva chez Maimbert. Tout jusqu'alors semblait

leur avoir réussi; ils commençaient à se fier à leur bonne étoile : le Français lui-même oubliait ses alarmes des premiers jours pour se laisser aller au courant de son facile bonheur. Si pourtant la femme du bey avait regardé derrière elle quand elle s'en revint par les rues pleines de soleil, elle eût aperçu la Juive qui la suivait, se cachant à l'angle des murailles, obstinée, silencieuse et sinistre comme le mauvais destin. Le lendemain, Kieur-Sarah recevait la récompense promise, et Nedjibé possédait enfin le secret de la femme qu'elle détestait le plus au monde.

Elle ne tira point immédiatement parti de sa découverte. Il ne s'agissait pas de compromettre Elmas par une simple dénonciation à son mari et d'exciter une tempête domestique entre les murs du harem; Nedjibé prétendait à une bien autre satisfaction. Elle voulait que la coupable fût surprise en flagrant délit, que le public devînt à la fois le témoin et le juge du crime. Les populaces de l'Orient ont toujours aimé à jouer ce double rôle et à lapider les pécheresses. Elmas, qui ne se doutait de rien, retournerait sans aucun doute chez son amant, et ce jour-là Nedjibé serait vengée. Il fallait donc attendre et dissimuler. Elle trompa son impatience en se montrant plus insolente à l'égard de son ennemie, qui ne sentait pas ces coups d'épingle ou ne voulait pas y prendre garde; mais Nedjibé n'était pas assez maîtresse d'elle-même pour cacher son jeu bien longtemps. Un matin elle eut l'imprudence de donner un soufflet à la petite Adilé, à propos d'un ruban que l'enfant, prétendait-elle, lui avait volé. Elmas se fâcha, et dit à la fille de l'imam deux ou trois vérités un peu dures. Celle-ci, comme d'habitude, répliqua par les plus grosses injures que pût fournir le vocabulaire turc, fort riche sous ce rapport. Comme en même temps Nedjibé menaçait Adilé de la battre de nouveau à la première occasion, Elmas déclara qu'elle demanderait justice à son mari. Nedjibé ne se contint plus. — Va te plaindre au bey, s'écria-t-elle; moi aussi je lui apprendrai une nouvelle dont il ne se doute guère. Ne sais-tu donc pas qu'il me suffirait de dire un mot pour te voir tomber à mes genoux en me demandant grâce?

La colère commençait à gagner la mère d'Adilé. Tout justement elle vit, à travers les arbres, Djémil qui accourait, attiré par le bruit de la querelle ; prenant son parti avec sa promptitude accoutumée, elle saisit Nedjibé par le bras, la traîna hors du vestibule, et la jeta aux pieds du *mektoubdji*. — Nedjibé a des révélations à te faire sur mon compte, dit-elle en turc à son mari. Je te l'amène; elle ne prétendra pas que je l'empêche de parler.

La grosse Nedjibé croyait sentir encore l'étreinte de la petite main nerveuse qui lui avait serré le bras; elle voyait devant elle

sa rivale, les sourcils froncés, la bouche contractée par la colère, des éclairs dans ses yeux noirs. Troublée par la conscience de son infériorité morale, sachant qu'Elmas avait assez d'énergie et de ressources d'imagination pour gagner une cause perdue en apparence, Nedjibé restait muette. Quand même elle eût retrouvé la parole, elle n'eût point osé dire ce qu'elle avait appris, car alors il aurait fallu produire ses témoins, et, outre que Kieur-Sarah n'était pas faite pour inspirer la confiance, le nom de cette Juive rappelait au *mektoubdji* certaine mésaventure conjugale dont il valait mieux ne pas réveiller le souvenir. Djémil, ne comprenant rien au silence de Nedjibé, lui ordonna de s'expliquer : elle balbutia quelques paroles d'excuse, se releva et voulut s'en aller; mais auparavant elle eut le plaisir de s'entendre appeler « fille de chien » par son époux, qui lui promit une correction exemplaire pour le cas où elle troublerait encore la paix du harem. L'intérêt de Djémil lui commandait cette fois de se montrer équitable. La femme du gouverneur avait entendu parler de la scène du chapelet, et l'avait racontée à son mari. Osman-Pacha était non-seulement un administrateur habile, mais encore un homme très juste et très bien élevé, comme on en trouve tant parmi les Turcs de la vieille roche; il fit comprendre au bey qu'un fonctionnaire de son rang ne devait pas mener son harem à la façon d'un chamelier ou d'un portefaix. Djémil se le tint pour dit, d'autant plus qu'il craignait que la femme du pacha ne conseillât le divorce à Elmas, et ne le privât ainsi de la succession de l'ancien ministre des finances.

Elmas avait répondu par un coup d'audace à l'attaque de Nedjibé, et cette hardiesse lui avait réussi, mais c'était là jouer gros jeu. Quand la seconde femme du *mektoubdji*, plus calme après sa victoire, réfléchit sur ce qui s'était passé, les paroles de Nedjibé lui revinrent à la mémoire; elle ne savait comment les interpréter. Elle ne pouvait deviner que Kieur-Sarah avait été chargée de l'épier; il fallait donc ou qu'elle eût été reconnue dans la Grand'Rue, ou que la fille de l'imam eût lancé ces accusations à tout hasard, qu'elle eût, comme disent les chasseurs, touché le but en tirant au juger. Quoi qu'il en soit, la prudence devenait plus nécessaire que jamais.

Quelques jours plus tard, Kieur-Sarah entrait dans l'appartement de Nedjibé. Ce n'était pas seulement le désir d'apprendre les nouvelles qui l'amenait à la Maison des Roses; elle était avant tout femme pratique et n'oubliait jamais les intérêts de son commerce; sa fille la suivait, portant un rouleau d'étoffes. La petite Juive déposa son paquet sur le tapis, et se retira discrètement dans la chambre des servantes.

La femme de Djémil paraissait en proie à une profonde mélan-

colie. Le tuyau de son narghilé restait oublié sur le sofa, et le *tombéki* se consumait lentement dans le foyer couronné de charbons ardens. Elle ne répondit pas au salut de Kieur-Sarah et ne sembla point s'apercevoir de la présence de la revendeuse. Celle-ci lui prit la main et lui demanda la cause de ses tristesses. — Ah! Kieur-Sarah, répondit la *cadine*, je suis la plus malheureuse des femmes. Cette Elmas me fera mourir. Au moment où je me croyais la plus forte, elle m'a désarmée, réduite à l'impuissance. Le bey ne l'aime guère, et pourtant elle lui a si bien tourné la tête qu'il m'accuse de tout brouiller dans le harem.

— Ne pleure pas, Nedjibé-Hanem; les larmes rougiraient tes beaux yeux. Prends garde de perdre le sommeil et de devenir aussi maigre que la laide Elmas. Je t'apporte de quoi te consoler, des étoffes de France comme pas une femme ici n'en a porté jusqu'à présent.

— J'ai bien d'autres soucis que celui d'acheter tes étoffes. Mon mari est furieux contre moi; il ne me donnerait pas d'argent pour te payer.

— Pourquoi ne lui apprends-tu pas ce que tu sais sur le compte d'Elmas?

— Puis-je le lui dire? Il faudrait te nommer; il ne veut plus entendre parler de toi depuis cette maudite affaire du *saraf*. D'ailleurs Elmas me fait peur avec ses yeux méchans et son esprit de sorcière. Je tremble à la pensée de me retrouver devant elle comme l'autre jour. Regarde de quelle manière elle m'a traitée.

La *cadine* releva sa manche. Les doigts d'Elmas avaient laissé sur les chairs molles de ce gros bras des marques bleuâtres. Kieur-Sarah promena sa main sèche sur les meurtrissures. — Quelle méchanceté! reprit-elle. Il n'y a qu'une bête féroce pour blesser un si beau bras; Elmas en était sans doute jalouse. Il ne lui restera plus qu'à mourir d'envie quand elle te verra parée des belles robes que tu vas m'acheter. Elles ne viennent pas d'Allemagne comme celles de Fatma-Hanem et de Sélimé-Hanem; ce sont des soieries de Lyon. Je ne suis pas pressée d'avoir ton argent; tu me paieras plus tard.

Elle déroula les étoffes. Malgré tout son chagrin, Nedjibé regardait d'un œil d'admiration les pièces de soie chatoyantes étendues sur le tapis. L'une d'elles, rayée de jaune et de bleu sur fond rouge, lui arracha un cri d'admiration; mais bientôt elle retomba sur son sofa en se cachant la tête dans les coussins. — Remporte ta marchandise, dit-elle, je ne veux pas la prendre. Je n'aurai pas de bonheur en ce monde tant que la maudite *guiaour* vivra pour me tourmenter.

Kieur-Sarah ne s'en alla pas. Après quelques minutes de silence,

la *cadine* releva la tête et la regarda avec étonnement. — Que fais-tu ici? demanda-t-elle. Ne t'ai-je pas dit que je n'avais plus besoin de toi?

— Tu as encore besoin de ta vieille Kieur-Sarah, Nedjibé-Hanem. Achète la pièce à fond rouge, et je t'indiquerai un moyen d'en finir avec tes peines.

Nedjibé refusa d'abord; mais, poussée par une curiosité d'enfant, elle finit par prendre sans marchander la robe de soie de Lyon. L'affaire conclue, elle ordonna à la Juive de lui faire part de son moyen. Kieur-Sarah s'approcha et lui dit quelques mots à l'oreille. — Il y a de gros risques, répondit la fille de l'imam après deux ou trois minutes de réflexion. Qui m'assure que tu ne me trahiras pas?

— Mon intérêt d'abord. Et depuis que tu me connais, ne t'ai-je pas prouvé que tu peux avoir en moi toute confiance?

— Ce que tu me conseilles est bien grave, et doit peser sur la conscience au jour du jugement.

— Je ne suis qu'une pauvre Juive, Nedjibé-Hanem, mais j'écoute ce qui se dit par le monde, et j'ai toujours vécu au milieu des musulmans. Plus d'un sultan qui a eu recours au moyen que je t'indique a été approuvé par les *fetvahs* des interprètes de la religion. D'ailleurs n'as-tu pas dit toi-même que cette femme était une *guiaour* plutôt qu'une musulmane?

La conférence dura plus d'une heure encore. Lorsque Kieur-Sarah sortit du harem, elle s'était défaite de presque toute sa marchandise, et cinquante *medjidiés* d'or lui étaient promis en cas de succès de l'expédient qu'elle avait suggéré. On ne sera plus étonné en apprenant que, dans le misérable galetas qu'elle habitait au fond du quartier juif, Kieur-Sarah cachait une fortune.

Il est nécessaire, pour faire comprendre la suite de ce récit, de dire quelques mots des dispositions intérieures de la Maison des Roses. Quoique assez haute, elle était bâtie au rez-de-chaussée sans étage supérieur. Le salon du bey et les pièces où le public pouvait pénétrer se trouvaient dans l'aile gauche; le reste de l'habitation était réservé au harem. Elmas occupait une partie de l'aile droite; son appartement se composait d'un salon, d'une pièce plus petite qui servait à la fois, suivant l'usage turc, de chambre à coucher, de salle à manger et de boudoir, enfin d'une grande chambre où les esclaves logeaient ensemble. L'appartement de Nedjibé, à peu près pareil, était situé à l'autre extrémité du harem, près de l'aile gauche; un large vestibule donnant accès par une porte-fenêtre dans le jardin s'étendait comme un terrain neutre entre les domaines respectifs des deux rivales. C'est là qu'on recevait les visites de cérémonie des harems étrangers au harem de Djémil-Bey; c'est

là aussi que Nedjibé passait une partie de ses journées. Elmas, qui faisait du temple au bord de l'étang son séjour habituel, renonçait à tous droits sur le vestibule; elle ne le traversait que rarement pour rentrer chez elle ou pour aller au jardin.

Le lendemain du jour où Nedjibé avait reçu la visite de la Juive, Elmas, qui se levait de grand matin, sortit de son appartement une heure après le lever du soleil. Elle trouva dans le vestibule Nedjibé occupée à coudre, seule, et sans la compagnie de ses esclaves. Les deux femmes ne se parlaient plus depuis leur dernière discussion; Elmas ne parut point remarquer la présence de la fille de l'imam, franchit la porte du jardin et se dirigea vers son kiosque. Presque aussitôt après, une servante venant de l'aile droite entra dans le vestibule, y déposa un plateau sur lequel on voyait une tasse vide, et descendit à la cuisine. Elle allait y chercher la bouilloire contenant le café que sa maîtresse Elmas prenait chaque matin. Pendant l'absence de la servante, Nedjibé se leva sans bruit, jeta dans la tasse une pincée de poudre blanche et regagna sa place. L'usage turc veut que le café soit servi par deux esclaves dont l'une porte la tasse vide et l'autre la bouilloire, dont elle verse le contenu dans cette tasse en présence du maître; mais chez Elmas les choses se passaient plus simplement. L'esclave revint, remplit elle-même dans le vestibule la tasse de porcelaine sans apercevoir la poudre très blanche et très fine déposée au fond, et l'alla présenter à sa maîtresse, assise à l'entrée du kiosque. Celle-ci but sans défiance; Nedjibé l'observait de loin, et rentra chez elle satisfaite du succès de sa première tentative.

Quoi qu'en eût dit la Juive, le crime qu'elle avait conseillé à sa cliente n'est ni approuvé ni excusé par la religion musulmane; mais dans beaucoup de harems, comme partout où il y a des femmes jalouses, le poison est un moyen employé pour se débarrasser d'une rivale incommode. La poudre de Kieur-Sarah était une préparation analogue à l'arsenic; seulement elle produisait des effets moins violens et moins faciles à diagnostiquer. Nedjibé la mêlait chaque matin, par faibles doses, au café que buvait Elmas. Celle-ci, au bout de quelques jours, ressentit un malaise étrange; elle perdit l'appétit, mais ne renonça malheureusement pas à l'usage du café. Vers la fin de la semaine, elle fut prise de crampes d'estomac et de vomissemens. Sa sœur, qui venait la voir tous les jours depuis le début de la maladie, voulut amener un médecin franc; Djémil s'y opposa formellement malgré le respect que lui inspiraient d'ordinaire les décisions de l'épouse du gouverneur. Une vieille femme du voisinage avait le monopole de l'art de guérir dans tous les harems bien pensans où l'on ne souffrait pas la pré-

sence d'un docteur infidèle; Djémil la fit appeler. La vieille déclara que le mal dont souffrait Elmas n'était nullement naturel, et qu'il fallait l'attribuer aux artifices des mauvais esprits : elle promit d'apporter le soir même un remède infaillible. Elle revint avec un bout de papier sur lequel un mollah avait écrit quelques versets du Coran; elle le plongea dans un verre d'eau, attendit que l'encre fût dissoute, et voulut faire boire cette eau à Elmas. Les *cadines* qui se trouvaient présentes ne doutaient pas davantage de l'efficacité du remède. Pour leur complaire, la femme du *mektoubdji* obéit à la vieille. Il va de soi que le miracle attendu ne s'accomplit pas.— Peut-on s'en étonner, dirent les dévotes, quand on connaît le peu de foi de la malade?

Les jours s'écoulaient; Elmas ne cessait pas de souffrir, mais elle n'était pas encore obligée de garder le lit, et Nedjibé pensa que le poison agissait bien lentement. Un matin, elle doubla la dose : ce fut une imprudence. Elmas trouva un goût d'amertume inexplicable à son café. Elle le répandit à terre et découvrit la poudre blanche mêlée au marc qui restait au fond de la tasse. A partir de ce moment, elle fut certaine qu'on l'avait empoisonnée. Elle aurait voulu confier cette découverte à sa sœur et lui demander conseil; par malheur, la femme du pacha s'était embarquée la veille pour Constantinople, où l'appelait une affaire de famille des plus urgentes; elle ne devait revenir que dans une dizaine de jours. Elmas pensa bien à s'adresser au pacha lui-même; mais que ferait-il? Rien ne prouvait que Nedjibé fût la coupable; elle avait probablement confié à un subalterne le soin d'accomplir le crime, et parmi cette foule d'esclaves qui peuplaient la Maison des Roses, sur qui devaient se porter les soupçons? En admettant que l'on fît une enquête, la seconde femme du bey savait que le public était mal disposé pour elle; on connaissait ses querelles avec Nedjibé, et elle serait peut-être accusée d'avoir elle-même mêlé du poison à son café pour justifier des imputations calomnieuses dirigées contre sa rivale. Elle résolut donc de se taire jusqu'au retour de sa sœur; elle s'entendrait alors avec celle-ci pour se séparer de son mari par un divorce légal. En attendant, elle continua son existence ordinaire, mais ne but et ne mangea rien qui n'eût été préparé par la fidèle Nazli. Les douleurs d'estomac et les vomissemens s'arrêtèrent promptement; bien qu'elle ne recouvrât ni son appétit ni ses forces, on put croire qu'elle ne tarderait pas à se rétablir.

Attentive à ces changemens, l'empoisonneuse comprit que ses intentions avaient été devinées. Tout d'abord elle eut grand'peur, et ne se rassura qu'en voyant son ennemie garder pour elle les soupçons qu'elle pouvait avoir conçus. Les terreurs de Nedjibé

firent bientôt place à la colère : sa haine était impuissante, et ses tentatives de vengeance avortaient l'une après l'autre. Le bey ne lui avait pas longtemps gardé rancune, elle restait malgré tout sa femme préférée. A un certain moment où il semblait favorablement disposé, elle osa lui dire qu'Elmas avait une intrigue avec un Franc, et que ce Franc était Maimbert. Djémil ne sut que penser; les explications de Nedjibé lui parurent fort embrouillées, car elle ne voulait pas parler de Kieur-Sarah; de plus il se défiait de la fille de l'imam, trop intéressée à nuire à sa rivale pour reculer devant une calomnie. Nedjibé devina le motif des incertitudes de son mari, et n'insista pas; mais elle insinua qu'elle pourrait sans doute prouver ses affirmations de la façon la plus évidente, si on la laissait faire. Le bey ne demandait pas autre chose, et permit à sa femme d'agir comme elle l'entendrait. Elle pensait qu'Elmas serait bientôt rétablie et renouvellerait ses imprudences; en attendant, elle l'observait attentivement, et enjoignit à Kieur-Sarah de ne pas perdre de vue l'esclave Nazli.

Elmas n'était pas, comme le croyait Nedjibé, sur le point de revenir à la santé; la poudre blanche avait eu le temps de produire de terribles effets. Les symptômes de l'empoisonnement avaient disparu, et la malade reprenait son existence habituelle, mais elle ne mangeait plus et perdait le sommeil. Elle maigrissait à vue d'œil, une pâleur semblable à celle des phthisiques couvrait ses joues; elle restait plongée des heures entières dans un engourdissement douloureux et se sentait à peine la force de penser. — Nedjibé a frappé à coup sûr, se dit-elle un jour quand elle se regarda dans son miroir. Bien certainement je n'ai plus longtemps à vivre. — Elle se résigna sans trop de peine à la pensée de quitter ce monde; l'alanguissement qui paralysait son esprit la rendait presque indifférente aux terreurs de la mort.

Au milieu de cet engourdissement de ses facultés, deux sentimens conservaient seuls leur puissance : sa tendresse pour Adilé et son amour pour Maimbert. Si elle devait mourir, sa petite fille serait livrée à elle-même à l'âge où les enfans ont le plus besoin d'affection et de sollicitude. Elmas ne voulait pas que l'enfant passât ses premières années dans ce harem maudit, à côté de l'empoisonneuse : elle se promit de faire prendre à sa sœur l'engagement de garder Adilé jusqu'au jour de son mariage. Le bey, qui n'aimait pas la petite fille, ne se refuserait certainement pas à cet arrangement.

Elle comptait en même temps sur une suprême consolation : elle voulait à tout prix revoir Maimbert, ne fût-ce que quelques minutes. Elle lui devait les seuls momens de bonheur complet qu'elle

eût goûtés dans sa vie ; en ce moment encore, épuisée comme elle l'était par une longue souffrance, elle se ranimait au souvenir de ce passé qui lui semblait bien éloigné déjà. Elle n'avait pas la force de retourner chez le Français, et d'ailleurs elle savait combien la haine de Nedjibé était vigilante. On ne pouvait songer davantage à introduire Maimbert dans l'enceinte de la Maison des Roses; mais ne pouvait-elle trouver un autre moyen de se rencontrer avec lui, de le voir, de lui parler un moment? Il y avait au jardin du harem une petite porte latérale donnant sur un chemin solitaire. On ne l'ouvrait que rarement, et la clé, suspendue dans le vestibule, était à la disposition de la *cadine*. A l'heure où la Maison des Roses est endormie, Elmas pouvait se glisser hors de chez elle et retrouver là Maimbert, qu'y amènerait Nazli. Les murs du jardin étaient assez hauts pour défier les voleurs, et les gardiens ne surveillaient point cette partie de l'habitation. Elmas ne voulut pas perdre de temps; elle écrivit un billet à son amant pour lui donner rendez-vous le lendemain même à une heure avancée de la nuit.

V.

Le Français ne savait comment s'expliquer le long silence de sa maîtresse : plus d'un mois s'était écoulé depuis leur dernière entrevue sans qu'elle eût donné signe de vie. Un soir, au coucher du soleil, il se promenait sur sa terrasse, en face du golfe; il se demandait combien de temps encore durerait cette incertitude, et son esprit naturellement inquiet était agité par les plus pénibles anxiétés. Devait-il la revoir encore? Avait-elle quitté Smyrne? La vie des femmes de harem s'entoure d'un tel mystère qu'il était difficile de répondre à ces questions. On vint lui dire à ce moment qu'une vieille Turque voulait lui parler : il vit entrer Nazli. — Comment va la *cadine?* — demanda aussitôt Maimbert en mettant les uns au bout des autres les trois ou quatre mots de turc qu'il connaissait. — Elle ne va pas bien, — répondit l'esclave, et elle remit au Français la lettre dont Elmas l'avait chargée. Maimbert y lut les lignes suivantes :

« J'ai été malade, et je suis souffrante encore. Il est possible qu'avant peu je doive m'éloigner de vous ; je tiens à vous revoir une dernière fois. Ce soir à onze heures, soyez à la porte du jardin de la Maison des Roses; j'irai vous y rejoindre. La vieille Nazli vous conduira. A bientôt; laissez-moi vous rappeler en attendant que je vous aime et que je suis à vous du meilleur de mon cœur. » « ELMAS. »

Le Français entreprit de questionner Nazli pour éclaircir l'alarmante obscurité de cette lettre; mais la vieille et lui n'arrivaient pas à se comprendre. Il dut attendre, dans un état d'impatience qu'on s'explique sans peine, l'heure assignée pour le rendez-vous. Quand ils arrivèrent en vue de la Maison des Roses, la lune se levait; la nuit était belle et un peu fraîche, car l'automne venait de commencer. L'esclave ouvrit la porte du jardin, fit signe à Maimbert de se cacher dans l'ombre, le long de la muraille, et le laissa seul. Elle traversa la pelouse et se dirigea vers la maison. Dans toute l'habitation, on n'entendait pas un bruit, on ne voyait pas une lumière. Elmas était déjà prête et vint au-devant de Nazli. Sans rien dire, les deux femmes s'engagèrent dans les allées du jardin que la lune n'éclairait pas encore; mais à moitié chemin de la porte, la *cadine* sentit que les forces allaient lui manquer ; le froid de la nuit l'avait surprise; elle dut s'asseoir sur le piédestal de la statue, près de l'étang. Revoir Maimbert, c'était la dernière joie qu'elle se promettait en ce monde; elle crut un moment que cette joie lui serait refusée. — D'ici à la porte, dit-elle à Nazli, la distance est trop grande; jamais je ne pourrai aller jusque-là. — Cependant, si son corps épuisé était incapable d'un nouvel effort, la maladie n'avait pas eu de prise sur son âme énergique. — Il faut à tout prix que je le revoie, reprit-elle. Assure-toi que tout est tranquille dans le jardin et aux abords de l'habitation, puis va chercher le Franc et amène-le ici; laisse la porte entre-bâillée; en cas d'alarme, il pourra toujours s'enfuir.

La Maison des Roses semblait endormie; cette apparence était trompeuse. Nedjibé avait su que Nazli était allée chez Maimbert; elle avait en même temps constaté la disparition de la clé du jardin. Tout cela lui fit deviner une partie des projets de sa rivale; elle crut même qu'Elmas avait peut-être l'intention de s'enfuir cette nuit-là ou la suivante. Nedjibé ne dit rien au bey; profitant des pleins pouvoirs qu'il lui avait donnés, elle disposa tout pour assurer le succès de ses plans de vengeance. Il y avait dans l'appartement de Djémil un grand salon inoccupé dont les fenêtres donnaient à la fois sur la route et sur le jardin; on pouvait apercevoir de là les environs de la petite porte et une partie de la pelouse. Ce salon devint le poste d'observation de la fille de l'imam; elle ordonna au vieux gardien Tossoun de se tenir prêt dans la pièce voisine. Vers onze heures du soir, elle vit Maimbert, conduit par Nazli, s'arrêter devant la petite porte, et Elmas sortir de chez elle pour aller au-devant de lui. Appelant le gardien, elle voulait lui enjoindre de réveiller ses camarades et d'arrêter la fugitive quand elle franchirait la porte du jardin; mais la clarté de la lune, qui dépassait

maintenant la cime des arbres, lui permit de reconnaître Elmas assise au bord de l'étang et le Français que Nazli guidait à travers les allées. Elle modifia ses instructions en conséquence. Tossoun sortit seul par l'entrée principale de la maison, fit le tour des murs extérieurs, et vint rouler une lourde pierre devant la petite porte. Il coupait ainsi la retraite au Français, car cette porte s'ouvrait du dedans au dehors. Tout cela se fit en silence et sans que rien avertît les amans du danger qui les menaçait.

Maimbert trouva sa maîtresse presque défaillante, aussi pâle que le marbre sur lequel elle s'appuyait. Elle s'était couverte de son voile : peut-être craignait-elle d'alarmer le Français en lui laissant voir tout de suite ses traits où la mort avait déjà mis son empreinte; peut-être aussi avait-elle quelque honte de montrer sa beauté flétrie par de longues souffrances. Quand celui-ci lui découvrit le visage pour l'embrasser, il eut peine à la reconnaître. — Je suis bien changée, n'est-ce pas? dit-elle en souriant tristement. La maladie a fait de moi une vieille femme. Je le regrette moins en songeant que nous ne devons plus nous voir. Je vais partir pour un long, très long voyage. Dans quelques jours j'aurai quitté Smyrne, et il serait inutile de m'y chercher; mais, quoi qu'il arrive, je vous aimerai toujours. Ne me croyez pas aussi malade que j'en ai l'air : je me sens forte, je guérirai. Vous, quittez Smyrne le plus tôt possible, et partez pour votre pays. De sérieux dangers vous menacent, si vous restez ici...

Maimbert, stupéfait, l'écoutait sans la comprendre. Quelle maladie mystérieuse avait pu, en moins d'un mois, frapper si cruellement cette femme, jadis pleine de force et de santé? De quel voyage, de quels dangers voulait-elle parler? Il essaya de l'interroger : Elmas l'interrompit. — Ne m'en demandez pas davantage, dit-elle. Il faut que vous n'emportiez de cette ville maudite que le souvenir de notre amour. Partez au plus vite. Quant à moi, dans quelques jours je ne serai plus là. Je vais au bout de l'empire, à Mossoul, à Bagdad, plus loin encore. Adieu, le temps presse; en restant dans ce jardin, nous jouons un jeu terrible. Laissez-moi vous embrasser une dernière fois, et fuyez au plus vite par où vous êtes venu.

Elle se suspendit à son cou et l'embrassa avec passion; puis, lui prenant les deux mains, elle le regarda longuement, sans parler. Elle se leva et resta debout, frissonnant chaque fois que le vent de la nuit effleurait ses joues pâles et soulevait les boucles de ses cheveux, qu'elle n'avait pas pris soin d'attacher. — Adieu, dit-elle encore en se détournant pour cacher une larme qui coulait le long de ses joues; sois heureux et rappelle-toi que je t'ai bien aimé! — Sous l'influence de l'excitation nerveuse causée par cette scène, elle

avait retrouvé quelque force. Elle s'éloigna de Maimbert d'un pas ferme, presque rapide; on eût dit qu'elle craignait d'écouter son cœur, qui la sollicitait de revenir vers le Français. Quand elle rentra, suivie de Nazli, dans son appartement, elle trouva la maison silencieuse, le vestibule solitaire : elle put se flatter de l'espoir de n'avoir pas été découverte, et ne redouta plus rien pour son amant.

Maimbert resta quelque temps à la même place, près de la statue; ses idées étaient bouleversées par ce qu'il venait de voir et d'entendre. Il se leva enfin, reprit les allées par lesquelles il était venu, et se retrouva devant la porte. Il voulut la pousser : elle résista à tous ses efforts. En même temps il se sentit enlacer par des bras vigoureux; on lui mit un mouchoir sur la bouche et on lui lia les mains avant qu'il pût faire un mouvement pour se défendre; puis il fut conduit ou plutôt traîné vers l'extrémité du jardin la plus éloignée de la maison, et attaché à un arbre. Il vit alors que ceux qui s'étaient emparés de lui étaient deux esclaves nègres, des Kordofanli aux grosses lèvres, à l'air farouche et stupide. Leur besogne faite, l'un d'eux se dirigea en courant vers la maison, et l'autre resta là pour surveiller le prisonnier.

Maimbert ne se fit pas un seul moment illusion sur le sort qui lui était réservé. D'après la loi du pays, sa vie appartenait à Djémil-Bey, et il savait que le *mektoubdji* n'était pas homme à pardonner. A la pensée de la mort qui l'attendait, il sentit son cœur faiblir un moment. Il regrettait les courtes joies, et même les épreuves, les chagrins, les déceptions de son existence. La scène qu'il avait sous les yeux était si calme et si belle qu'elle formait un contraste étrange avec l'horreur de sa situation. Les rossignols chantaient au bord de l'étang; la lune éclairait le temple ionique et la statue brisée qui avait entendu les confidences de son dernier entretien d'amour. A ses pieds, par-delà les dernières maisons de Smyrne, s'étendait l'immense rade couverte de bateaux. Un *steamer* venant du large tira un coup de canon pour annoncer son arrivée : c'était le paquebot de France. Ce navire semblait le messager de la patrie lointaine; Maimbert se rappela toutes les idées d'honneur et de courage que réveille d'un bout à l'autre de l'Orient le nom de la France. Malgré l'indécision de son caractère un peu faible, son âme était restée honnête et vaillante : il se promit de se montrer jusqu'au bout digne de la haute renommée de son pays.

Les trois ou quatre minutes qui se passèrent ainsi lui parurent bien longues. Il vit enfin trois hommes traverser la pelouse et venir à lui : c'étaient Djémil, le gardien Tossoun et le second nègre. Le bey s'approcha, ordonna d'enlever le mouchoir qui bâillonnait Maimbert, et fixa quelque temps sur lui son regard à la fois sour-

nois et cruel. — Avez-vous une prière à m'adresser avant de mourir? lui dit-il. — Il pensait que l'étranger demanderait la vie; cette espérance fut trompée; Maimbert ne daigna pas répondre. Le *mektoubdji* fit alors un signe; l'un des nègres tira son yatagan, dont la lame étincela aux rayons de la lune. Même à ce moment, le Français ne baissa pas les yeux. Tossoun avait fait la guerre autrefois; tout abruti qu'il était maintenant par son métier de domestique de harem, il ne put s'empêcher d'admirer la fière contenance de ce jeune homme en face de la mort; mais ni le bey ni la brute noire du Kordofan n'étaient accessibles à la pitié. L'esclave au yatagan regarda le bey, et sur un ordre qui lui fut donné, il enfonça son arme dans la poitrine du Français. Celui-ci expira sur le coup sans pousser un seul cri. Les nègres allèrent chercher des bêches et l'enterrèrent au lieu même où il était mort.

Elmas survécut peu de jours à son amant, dont elle ne connut pas la tragique destinée. Le froid de cette nuit d'automne l'avait surprise; elle fut saisie en rentrant chez elle d'une fièvre violente qui acheva l'œuvre du poison. Les assassins de Maimbert surent bien garder le secret de sa mort. La ville entière s'occupa de la mystérieuse disparition du Français; on fit des recherches qui restèrent sans résultat, et bientôt l'attention publique fut détournée par d'autres événemens. Un an plus tard, Djémil-Bey, promu à un grade supérieur, partit pour une province éloignée. Nedjibé l'y suivit; jamais les remords ne troublèrent le reste de sa vie, qui fut calme comme un beau soir. Bien qu'elle commençât à vieillir, on la citait parmi les *cadines* de sa nouvelle résidence comme le modèle de toutes les grâces unies à toutes les vertus.

Le nouvel acquéreur du domaine de Gulhané abattit les arbres, démolit la maison, et revendit le terrain par lots. On cultive aujourd'hui des légumes sur l'emplacement de la Maison des Roses; l'étang est devenu un vulgaire abreuvoir. Quant aux ruines antiques, elles ont été achetées par un Anglais qui les a transportées dans son parc aux environs de Londres. La nymphe couchée repose maintenant au fond d'une grotte artificielle en coquillages, et le sanctuaire des muses, que dorait jadis la lumière de l'Ionie, est exilé dans le pays des brouillards, au bord des eaux troubles d'un affluent de la Tamise.

ALBERT EYNAUD.

LES ORIGINES

DU RÉGIME FÉODAL

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS L'EMPIRE ROMAIN ET DANS LA SOCIÉTÉ MÉROVINGIENNE.

I. *Gromatici veteres*, édit. Lachmann, Berlin 1848. — II. *Digesta*, édit. Mommsen, Berlin 1870. — III. *Codex theodosianus*, édit. G. Hœnel, 1842. — IV. *Diplomata, chartæ*, édit. Pardessus. — V. Pardessus, *La loi salique*. — VI. *Recueil des formules usitées dans l'empire des Francs*, par M. E. de Rozière, 1859-1871. — VII. M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France; Histoire de la civilisation en France*. — VIII. M. Naudet, *De la noblesse chez les Romains*, 1863; *De la noblesse chez les Francs*, dans les Mém. de l'Ac. des Inscr. — IX. M. Ch. Giraud, *Recherches sur le droit de propriété dans l'empire romain*. — X. M. Laboulaye, *Histoire du droit de propriété en Occident*. — XI. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*. — XII. Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*. — XIII. G. Waitz, *Die Deutsche Verfassungsgeschichte*.

La manière dont les populations de la Gaule sont passées du régime politique que Rome leur avait donné au régime féodal est un des plus graves problèmes que la science historique ait à résoudre. Il n'est jamais aisé de saisir les causes qui font qu'une société se transforme; mais ce qui rend ici le problème particulièrement difficile, c'est la complexité des faits au milieu desquels cette transformation s'est accomplie. En effet, deux séries d'événemens se sont déroulées dans le même espace de temps. D'une part, il y a eu dans la Gaule des migrations d'étrangers, des incursions de barbares, des invasions dévastatrices et un déplacement de l'autorité publique; de l'autre, il y a eu une longue suite de changemens dans les institutions, dans les mœurs, dans le droit, dans toutes les habitudes de la vie publique et privée. L'entrée des Germains s'est opérée lentement depuis le IIIe siècle jusqu'au VIIIe, et c'est

à peu près dans le même espace de temps que se sont produites les modifications successives qui ont abouti au régime féodal.

La coïncidence entre ces deux séries d'événemens est incontestable; mais il reste encore à chercher quelle relation il y a eu entre elles. Trois choses sont possibles. Il se peut que l'invasion germanique ait engendré le régime féodal, les nouveau-venus l'ayant apporté avec eux et imposé par la force à des populations vaincues et asservies. Il se peut aussi que les deux événemens, bien qu'ils fussent simultanés, n'aient eu aucune action l'un sur l'autre, et que le régime féodal soit né de causes étrangères à l'invasion, de germes qui existaient avant elle. Il se peut enfin que la vérité soit entre ces deux extrêmes, que l'entrée des Germains dans les pays de l'empire n'ait pas été la cause génératrice de cette rande révolution sociale, mais n'y soit pas non plus demeurée étrangère, que ces Germains y aient coopéré, qu'ils aient aidé à l'accomplir, qu'ils l'aient rendue inévitable alors que sans eux les peuples y auraient peut-être échappé, et qu'ils aient imprimé au régime nouveau quelques traits qu'il n'aurait pas eus sans eux.

La première de ces trois explications est celle qui se présente tout d'abord à l'esprit. Au XVIIe siècle, quand le régime féodal, dépouillé de ses caractères essentiels, ne se présentait plus qu'avec les dehors d'un pouvoir violent et oppressif, il parut tout naturel d'en attribuer l'origine à l'oppression et aux violences d'une conquête. Cependant, si nous nous reportons aux documens contemporains, aux chroniques, aux vies des saints, aux textes législatifs, aux actes de la vie privée, nous ne pouvons manquer d'être frappés de cette remarque, qu'aucun d'eux ne mentionne une véritable conquête du pays. Ils signalent des ravages, des désordres, des invasions, des luttes entre des cités gauloises et des bandes germaines, et plus souvent encore des luttes de Germains entre eux; mais ils ne rapportent jamais rien qui ressemble à une guerre nationale ou à une guerre de races (1), et ils ne dépeignent non plus jamais l'assujettissement d'une population indigène à une population étrangère. On n'y reconnaît aucun des traits précis qui caractérisent la conquête en tout temps et en tout pays. On n'y trouve rien de semblable à ce que firent les Anglo-Saxons en Grande-

(1) La guerre que Syagrius soutint contre Clovis n'est présentée dans aucune chronique comme une lutte nationale. Syagrius n'était pas non plus un représentant de l'empire romain : il s'intitulait *rex Romanorum;* or ces deux mots sont également étrangers à la langue de la hiérarchie impériale et incompatibles avec toute idée de fonction publique. Le Gaulois Syagrius se détachait de l'empire par le titre même qu'il prenait, tandis que le Germain Clovis se rattachait à cet empire par les titres de *magister militiæ* et de proconsul qu'il en recevait.

Bretagne, les Lombards en Italie, les Ottomans en Grèce. Il n'y a pas d'indice que les Gallo-Romains aient été dépouillés de leurs terres. Ils ne furent pas asservis; il ne semble même pas qu'ils aient été politiquement subordonnés. Dans les conseils des rois, dans les armées, dans les fonctions publiques, dans les tribunaux, dans les assemblées nationales elles-mêmes, les deux populations étaient mêlées et confondues. Les chroniqueurs montrent sans cesse l'homme de race franque à côté de l'homme de race gauloise, et ils n'indiquent jamais que le premier eût des droits politiques supérieurs, ni que sa naissance franque lui valût une considération particulière. Les Gaulois étaient soumis à des rois francs; mais nous ne voyons à aucun signe qu'ils fussent soumis à la race franque (1). Il y avait des hommes libres dans les deux populations; dans les deux populations, il y avait des esclaves. Grégoire de Tours parle fréquemment d'une aristocratie; les hommes qu'il appelle des grands ou des nobles sont plus souvent des Gaulois que des Francs; l'état social dont il trace le tableau n'est assurément pas celui qu'une conquête aurait produit.

Les générations modernes ont dans l'esprit deux idées préconçues sur la manière dont se fondent les gouvernemens. Elles sont portées à croire tantôt qu'ils sont l'œuvre de la force seule et de la violence, tantôt qu'ils sont une création de la raison. Elles les font dériver des plus mauvaises passions de l'homme, à moins qu'elles n'imaginent de les faire descendre des régions de l'idéal. C'est une double erreur: l'origine des institutions sociales et politiques ne doit être cherchée ni si bas ni si haut. La violence ne saurait les établir; les règles de la raison sont impuissantes à les créer. Entre la force brutale et les vaines utopies, dans la région moyenne où l'homme se meut et vit, se trouvent les intérêts. Ce sont eux qui font les institutions et qui décident de la manière dont un peuple est gouverné. Il est bien vrai que dans un premier âge de l'humanité les sociétés ont pu être dominées par des croyances ou par des sentimens puissans sur l'âme; mais il y a vingt-cinq siècles que l'humanité a pris un autre cours. Depuis ce temps, les intérêts furent toujours la règle de la politique : aussi ne voit-on pas d'exemple d'un système d'institutions qui ait duré sans qu'il ait été en conformité avec eux.

(1) L'inégalité du wehrgeld, qui est signalée dans les codes des tribus franques, mais qui ne paraît dans aucune des nombreuses anecdotes que racontent les chroniqueurs, ne saurait être invoquée comme une preuve de l'infériorité d'une population à l'égard de l'autre. On en peut donner plusieurs explications; la plus invraisemblable de toutes serait celle qui attribuerait cette inégalité à un sentiment de mépris pour la race gauloise, car les chroniques, qui décrivent en traits si précis l'état moral et social du temps, montrent de la façon la plus claire que les Gallo-Romains ne se regardaient ni n'étaient regardés comme une population inférieure.

L'ordre social de chaque siècle et de chaque peuple est celui que les intérêts constituent. Ce sont eux qui élèvent ou qui renversent les régimes politiques. La violence des usurpateurs, le génie des grands hommes, la volonté même des peuples, tout cela compte pour peu de chose dans ces grands monumens qui ne se construisent que par l'effort continu des générations, et qui ne tombent aussi que d'une chute lente et souvent insensible. Si l'on veut s'expliquer comment ils se sont édifiés, il faut regarder comment les intérêts se sont groupés et assis; si l'on veut savoir pourquoi ils sont tombés, il faut chercher comment ces mêmes intérêts se sont transformés ou déplacés. C'est une étude de cette nature que nous allons tenter de faire sur la Gaule; afin d'entrevoir comment les populations de ce pays sont passées, par une lente transition, du régime impérial romain au régime féodal, nous observerons comment les intérêts étaient constitués au début de cette période de transition, et comment ils se sont peu à peu modifiés.

Dans l'empire romain, presque tous les intérêts étaient attachés au sol. Il ne faut pas nous faire de cette société l'idée que nous donnent les sociétés d'aujourd'hui. L'empire romain n'a ressemblé presque en aucune chose aux états de l'Europe moderne. L'un des traits qui le distinguent d'eux est que, durant les cinq siècles de son existence et les quatre siècles de sa réelle prospérité, il n'engendra pas ce que nous appelons aujourd'hui la richesse mobilière. Le sol resta toujours, dans cette société, la source principale et surtout la mesure unique de la fortune. Ce n'est pas qu'il n'y eût du commerce, de l'industrie, des professions à la fois honorables et lucratives; mais il ne sortit jamais de tout cela une classe puissante comme celle que l'on voit dans les états modernes. Le commerçant, le banquier, l'industriel, pouvaient avoir individuellement une existence opulente; ils ne constituaient pas comme de nos jours une force sociale; ils ne formaient pas un groupe d'intérêts et un faisceau de valeurs avec lequel l'état dût compter et qui pût exercer quelque action sur la nature du gouvernement. C'est pour ce motif que les peuples soumis à l'empire romain eurent d'autres besoins que nous et ne réclamèrent jamais les institutions qui sont devenues nécessaires aux nations modernes.

Ce qu'on dit quelquefois de la prééminence des cités sur les campagnes dans la société romaine tient à une erreur de mots. Une cité était alors la réunion de la campagne et de la ville; on ne distinguait pas l'une de l'autre. Les hommes ne se partageaient pas, comme de nos jours, en une population urbaine et une population rurale. Les circonscriptions administratives ne se réglaient pas sur une distinction de cette nature. Ce qu'on appelait un *vicus* ou un

village était une partie intégrante de la *civitas*, et l'habitant du village était un membre de la cité. Le vrai citoyen, celui qu'on appelait curiale, était un propriétaire foncier; il devait posséder au moins 25 arpens de terre. Il ne ressemblait pas au bourgeois du moyen âge à qui il suffisait d'avoir pignon sur rue, moins encore au bourgeois d'aujourd'hui qui peut enfermer toute sa fortune dans un portefeuille. C'était un homme qui avait des champs au soleil; il était membre du corps municipal parce qu'il possédait une part du sol de la cité.

L'importance qu'avait le sol à cette époque se montre à nous par plusieurs symptômes. C'était sur lui que pesait la plus lourde part de l'impôt, parce qu'il était la principale richesse; c'était de lui aussi que venait la considération. Qui n'était pas propriétaire comptait pour peu de chose. Les classes industrielles étaient reléguées dans ce qu'on appelait encore la plèbe : les commerçans aspiraient à s'en distinguer; mais tout au plus établissait-on en leur faveur, dans la hiérarchie sociale de ce temps-là, un degré intermédiaire entre la plèbe proprement dite et la classe des propriétaires. Ceux-ci portaient le poids des contributions et des charges publiques; mais ils avaient en compensation la direction absolue des affaires municipales. A eux appartenaient de droit les magistratures, les sacerdoces, les fonctions judiciaires, tout ce qui donnait la dignité ou l'éclat à la vie. Chaque ville était administrée par sa curie, c'est-à-dire par le corps des propriétaires fonciers.

A la fin de l'empire, il existait dans toutes les provinces une classe aristocratique que l'on appelait l'ordre des sénateurs. Elle possédait des priviléges et supportait aussi des charges spéciales. Elle était héréditaire et aussi indépendante du gouvernement qu'on pouvait l'être dans un état où les mœurs étaient monarchiques autant que les lois. Ces sénateurs n'étaient autres que les plus riches parmi les propriétaires du sol. On peut voir dans les lois romaines que, pour entrer dans cet ordre, il fallait réunir plusieurs conditions, dont la principale était de posséder une grande fortune territoriale, et que l'on n'en sortait que si l'on avait perdu cette fortune. Les écrivains du ve et du vi^e^ siècle mentionnent fréquemment des familles sénatoriales; ce sont toujours des familles riches en biens fonciers. Nous pouvons voir encore dans les lettres de Sidoine Apollinaire ce qu'était la classe élevée en ce temps-là. Elle se composait de grands propriétaires qui possédaient de véritables châteaux entourés de vastes domaines. Ils y vivaient au milieu d'une foule nombreuse de cliens, de serviteurs, de colons; ils partageaient leur temps entre les soins de l'exploitation rurale et les plaisirs de la chasse ou de la littérature. Pendant plusieurs mois

de l'année, ils quittaient leur résidence de campagne pour habiter leur maison de ville. Ils exerçaient les magistratures urbaines : quelques-uns les briguaient et se les disputaient ; d'autres les fuyaient au contraire et auraient voulu y échapper, mais les convenances, la mode, les sollicitations des amis les ramenaient incessamment vers elles, et au besoin les lois elles-mêmes les obligeaient à les remplir. Il est à remarquer aussi que c'était parmi ces grands propriétaires que l'empire allait chercher ordinairement ses fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, au lieu de les prendre par voie d'avancement parmi les employés subalternes de ses administrations. Ces riches sénateurs de province devenaient aisément consuls, présidens, recteurs, préfets du prétoire. Ils prenaient part de cette façon à l'autorité politique et formaient la classe dirigeante. Un peu plus tard et pour les mêmes motifs, la population choisit parmi eux les évêques. Ainsi, même en face du gouvernement impérial, la terre était une puissance, et c'était elle qui donnait la plus sûre noblesse ; à l'exception des grades de l'armée, tout venait d'elle et se rattachait à elle. La propriété foncière était la grande force sociale et pour ainsi dire l'âme du corps de l'empire.

Cette absence presque complète de ce que nous appelons aujourd'hui les capitaux ou les valeurs mobilières et cette importance unique du sol, cet effacement de la population industrielle et urbaine et cette suprématie incontestée de la classe des propriétaires, sont les faits qui dominent et régissent l'état social de ce temps-là. C'est de là qu'il faut partir pour comprendre les changemens qui se sont opérés dans les siècles suivans ; il est arrivé en effet que, comme les intérêts fonciers étaient tout-puissans dans la société, les événemens ont suivi le cours naturel que leur traçaient ces intérêts. La population urbaine était trop faible et trop subordonnée pour exercer quelque influence sur la marche des institutions. Ce n'était pas elle assurément qui devait créer le régime féodal ; mais ce n'était pas elle non plus qui pouvait l'empêcher de s'établir.

I. — DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS L'EMPIRE ROMAIN.

Il semble qu'après la conquête du monde par les Romains la propriété privée aurait dû disparaître presque entièrement de la terre. En effet, le droit civil de Rome ne reconnaissait la vraie propriété que dans la personne du citoyen romain et sur la terre purement romaine, c'est-à-dire dans les étroites limites de l'ancien *ager romanus*. La règle était que tous les peuples vaincus fussent dépossédés : un sujet ne pouvait pas être propriétaire ; la conquête avait brisé tout lien légal entre l'homme et le sol. En vertu de ce prin-

cipe, la terre provinciale (on entendait par ces mots la terre sujette) ne devait avoir d'autre propriétaire que l'état romain; elle devait être tout entière domaine public, *ager publicus*. Les jurisconsultes disaient expressément : « Sur le sol provincial, la propriété appartient au peuple romain ou au prince; les hommes n'en ont que la possession et la jouissance. » Cette maxime n'appartient pas aux derniers siècles de l'empire; elle vient de la république romaine.

Une règle si rigoureuse ne pouvait pas manquer d'être fort adoucie dans la pratique. Un certain nombre de peuples étaient entrés dans ce qu'on appelait l'empire de Rome à titre d'alliés et non pas de provinciaux; ils avaient donc conservé la propriété de leurs terres (1). D'autres obtinrent plus tard le droit italique qui consistait surtout dans le plein exercice de la propriété sur le sol. Il est vrai que ce droit italique ne s'appliquait pas à toutes les terres de l'Italie; mais par une heureuse compensation il s'appliquait à beaucoup de terres situées au milieu des provinces (2). Il arriva ainsi que le sol provincial, dont les jurisconsultes signalent la triste condition, fut de plus en plus restreint, et que la propriété privée regagna insensiblement le terrain que la conquête lui avait fait perdre. D'ailleurs dix générations de jurisconsultes, de magistrats, de princes, de fonctionnaires, travaillèrent à trouver les moyens d'assurer aux possesseurs du sol provincial toutes les garanties que le vieux droit civil leur avait refusées. Les écrivains qui nous tracent le tableau de l'état social de ces temps-là montrent bien que les terres des provinces se vendaient, se transmettaient, se léguaient avec une liberté et une sécurité parfaites, et que les hommes se considéraient comme aussi solidement propriétaires que s'ils eussent joui du vieux droit des Quirites. Nous ne trouvons pas dans tout l'empire l'expression d'une plainte ou d'un regret qui marque l'absence du droit de propriété. On ne voit non plus aucune province où la propriété individuelle et héréditaire ait disparu. Les inscriptions, dans toutes les parties de l'empire, nous montrent des familles où la richesse foncière se perpétue, et avec elle les honneurs et la considération.

Il s'en faut beaucoup que la politique du gouvernement impérial ait été hostile à la propriété privée. L'abus des confiscations, qu'on peut lui reprocher comme à toute l'antiquité, tint plutôt à la sévérité du droit pénal qu'à un calcul et à un désir constant d'accaparer le sol. On ne voit à aucun indice que le gouvernement impérial ait voulu amoindrir le droit de propriété individuelle en se

(1) Voyez *Lex Antonia de Termessibus; Lex Thoria*, c. 36 et 38; Cicéron, *Discours contre Rullus*, I, 4; Suétone, *Jules César*, 25.

(2) Pline, *Histoire naturelle*, III, 3; *Digeste*, liv. XL, tit. xv, 1 et 8.

réservant à lui-même une sorte de domaine éminent; tous ses actes et toutes ses lois sont l'opposé d'une telle prétention. Les codes impériaux ne cessent de mentionner une classe de propriétaires qu'ils appellent *domini*. La relation légale entre eux et le sol est marquée par les deux termes également précis et énergiques de *dominium* et *proprietas*. L'hérédité est reconnue sans aucune contestation : nul obstacle n'est opposé à la vente, au legs, à la donation; l'état ne se réserve aucune espèce de privilége sur la terre.

Il est vrai que le domaine public était immense; mais il n'était pas inaliénable; la vente le transformait en propriété privée sans aucune réserve. Si l'on est frappé de quelques lois qui montrent le fisc avide et âpre à saisir la terre, il y en a d'autres qui montrent avec quelle facilité il se dessaisissait. Le précieux recueil des *agrimensores*, les maîtres arpenteurs de ce temps-là, signale fréquemment les terres qui étaient concédées à des particuliers et qui n'étaient jamais reprises. Ces mêmes écrivains racontent un fait bien significatif qui se passa sous Vespasien. L'empereur, ayant besoin d'argent, voulut mettre en vente les terres que l'état possédait en Italie. Ces terres étaient occupées par des particuliers sans aucun titre : il n'était pas douteux qu'on n'eût le droit de les leur reprendre; mais, aussitôt que le décret parut, l'Italie entière s'agita, des députations portèrent au prince les plaintes et les réclamations de toute la population agricole. Il dut céder. Il permit que son décret restât inexécuté, et après lui Domitien accorda aux occupans la possession légitime du sol (1). Aucun empereur ne paraît avoir renouvelé l'essai infructueux de Vespasien. Nous pouvons donc croire que l'état perdit ainsi une notable partie de son domaine. Dans les siècles suivans, les codes font souvent mention de terres données, *fundi donati*. On aperçoit bien que les empereurs regrettèrent de les avoir données; mais on n'aperçoit pas qu'ils aient jamais pu les reprendre. Nulle statistique n'est possible au sujet de l'empire romain; il y a au moins grande apparence qu'en dépit des confiscations le domaine public alla toujours en s'amoindrissant, et que, dans ces cinq siècles, la propriété privée ne cessa pas d'être en progrès.

L'acte qui a été renouvelé le plus fréquemment par les empereurs et qui caractérise le mieux leur politique traditionnelle fut la fondation des colonies. Le nombre en a été incalculable; elles couvrirent l'Italie et les provinces. Or ces colonies n'avaient aucune ressemblance avec ce que nous appelons aujourd'hui de ce nom; elles étaient précisément le contraire d'une émigration au dehors.

(1) Voyez le recueil des *Gromatici veteres*, édit. Lachmann, p. 20, 54, 111, 163, 284.

Fonder une colonie, c'était transformer des terres du domaine public en propriété privée. Que la terre fût distribuée à des vétérans, qu'elle le fût à des citoyens, ou bien encore qu'elle fût laissée, ainsi qu'il arrivait souvent, à ceux-là mêmes qui jusqu'alors l'avaient occupée sans titre, la colonisation consistait toujours à établir le droit de propriété individuelle sur un sol qui ne le connaissait pas auparavant. C'était un acte analogue à celui que le gouvernement français a quelquefois essayé en Algérie, lorsqu'il a voulu approprier le sol jusque-là possédé en commun par la tribu arabe.

Le gouvernement procédait à cette opération avec un soin particulier. Une loi était faite pour chaque colonie; elle indiquait, avec cette précision dont les législateurs romains ont eu le secret, que la terre publique deviendrait terre privée, qu'elle serait libre de toute redevance envers l'état, qu'elle pourrait être librement léguée et vendue (1). Toutefois on ne jugeait pas que la loi fût suffisante pour imprimer au sol ce caractère nouveau, et l'on faisait intervenir la religion même. Le jour de la fondation venu, les *agrimensores* se présentaient; ces arpenteurs étaient presque des prêtres, ils étaient au moins les héritiers du vieux culte de la propriété foncière et les dépositaires des anciens rites. Ils traçaient sur le sol les lignes sacrées que d'antiques traditions leur avaient enseignées; puis, les dieux étant pris à témoin, ils partageaient la terre en lots réguliers. Ce n'est pas qu'il fallût que les lots fussent égaux entre eux; mais il était nécessaire qu'ils fussent tous orientés suivant les règles et tous enclavés dans les lignes saintes. Sur les limites de chaque part, à des distances fixes, on enfonçait des *termes;* c'étaient des objets consacrés par la religion, des simulacres que l'on vénérait comme des êtres divins. Nous pouvons bien penser qu'au temps de l'empire la religion du dieu Terme n'avait plus la pleine vigueur qu'elle avait eue dans les âges antiques : elle vivait pourtant encore au fond des âmes; le gouvernement impérial la réveillait pour établir ou pour affermir la propriété.

Lorsque les lots avaient été ainsi marqués de l'empreinte de la religion, il fallait qu'on les tirât au sort. Cette règle venait-elle du désir d'assurer l'égalité dans le partage? On peut en douter, car nous savons que les parts n'étaient pas égales, et qu'elles étaien en proportion du grade ou du rang de chaque colon (2); mais le tirage au sort était un très vieil usage que les populations de la Grèce et de l'Italie avaient toujours pratiqué pour l'assignation d

(1) On peut voir comme exemple la *Lex Mamilia Roscia* dans le *Juris Romani antiqui vestigia* qu'a récemment publié M. Ch. Giraud.

(2) Siculus Flaccus, p. 117; Hygin, p. 177.

sol et sans lequel il ne semblait pas que la propriété privée pût s'établir. Les anciennes croyances lui attribuaient une sorte de vertu merveilleuse; on le regardait comme l'expression de la volonté divine. Il semblait aux hommes que le vrai droit de propriété vînt de là. Si ce n'était plus la pensée des jurisconsultes, c'était encore celle du vulgaire. Dans la langue usuelle, *tenir par le sort* était une expression qui signifiait posséder en propre. Quand on voulait dire qu'un simple occupant avait été rendu propriétaire, on disait qu'au lieu de tenir en occupation il tenait en sort, *ex occupatione tenebat in sorte* (1). Ce mot, qui marquait plus nettement qu'aucun autre l'union intime entre le sol et la famille, était employé dans le langage ordinaire avec le sens de patrimoine (2). Presque rien de tout cela n'a péri avec l'empire. Il y a eu des *agrimensores* dans la Gaule mérovingienne. Les termes que le gouvernement romain avait ordonné d'enfoncer dans le sol se retrouvent mentionnés dans plusieurs testamens du VIIe siècle, et la langue de ce temps-là conservait encore le vieux mot *sors* pour désigner la propriété héréditaire.

Ces règles et ces habitudes de l'administration impériale sont certainement l'opposé de ce que ferait un gouvernement qui viserait à l'accaparement du sol ou qui prétendrait à un domaine éminent sur la terre. Ce n'est pas assez de dire que la propriété individuelle ne s'affaiblit pas dans les cinq siècles que dura l'empire, on peut ajouter qu'elle prit vigueur, qu'elle se propagea et qu'elle s'enracina dans des pays où elle n'était pas encore bien établie avant la conquête romaine.

Cette propriété que l'empire romain léguait à l'Occident avait deux traits caractéristiques qu'il importe de constater ici, afin de voir si nous les retrouverons dans la propriété des âges suivans. En premier lieu, la terre possédée en propre était héréditaire de plein droit; elle était transmissible par vente, legs, donation. En second lieu, elle n'était soumise à aucun domaine éminent; elle payait l'impôt public, mais elle n'était sujette à aucune redevance d'un caractère privé; elle ne devait ni foi ni service à personne. Le propriétaire était sur sa terre un maître absolu (*dominus*); il pou-

(1) *Libri coloniarum*, édit. Lachmann, p. 231.

(1) *Sors patrimonium significat*, dit le grammairien Festus. Comparez Tite-Live, I, 34. Ce sens du mot *sors* était très ancien dans la langue latine; il en était de même chez les Grecs, qui dès une très haute antiquité donnaient au mot κλῆρος le double sens de tirage au sort et de patrimoine. Il est clair que le mot *sors*, que nous trouverons dans l'époque mérovingienne, avait eu primitivement le sens de tirage au sort; mais il ne se rapporte nullement à un fait de l'invasion germanique, puisqu'il est beaucoup plus vieux que celle-ci; il y avait déjà plusieurs siècles qu'il désignait la propriété.

vait disposer d'elle avec une liberté complète. Suivant la définition des jurisconsultes romains, la propriété était le plein pouvoir de l'homme sur la chose, *plena in re potestas*; elle était le *jus utendi et abutendi*, le droit d'user, d'aliéner et même de détruire.

II. — DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS LA SOCIÉTÉ GALLO-FRANQUE.

L'établissement d'une population germanique en Gaule n'était pas de nature à faire disparaître ou à altérer profondément la propriété individuelle. Ces nouveau-venus n'était pas des nomades; s'ils avaient quitté la Germanie et le sol des ancêtres, c'est parce qu'ils en avaient été chassés par d'autres peuples ou parce que la terre ne suffisait pas à les nourrir. Ils s'étaient mis volontiers au service de l'empire pour obtenir les *champs létiques* que l'empire leur offrait en guise de solde. Ils avaient au plus haut point le goût de la propriété foncière. L'or des Romains les tentait, leur sol bien plus encore. Loin qu'ils se présentassent en ennemis de l'agriculture et de la propriété, ils étaient tourmentés du désir de devenir propriétaires et agriculteurs : aussi ne voit-on pas qu'ils aient eu même la pensée de mettre les champs en commun (1). L'ambition de chacun d'eux fut d'acquérir par quelque moyen une part du sol et d'en faire sa propriété privée. Quelques-uns prirent les terres vacantes; d'autres en achetèrent avec l'argent du butin. Saint Paulin, dans une de ses lettres, écrit qu'un barbare a trouvé à sa convenance une de ses terres située près de Bordeaux, et qu'il lui en a envoyé le prix. Le moyen le plus simple qui s'offrit aux Germains fut de s'adresser à leurs chefs qui avaient en main l'immense domaine du fisc impérial et qui en distribuèrent des parts à leurs soldats et à leurs serviteurs. Les rois burgondes et wisigoths rappellent dans leurs lois

(1) Un savant publiciste, avec qui nous regrettons de ne pas nous trouver d'accord sur ce point, M. de Laveleye, a cru trouver dans les *consortes* que mentionnent les lois des Burgondes et des Wisigoths la trace d'une sorte de propriété commune. Le mot *consortes* appartient à la vieille langue latine; il désigne proprement les hommes qui possédaient entre eux le lot de terre appelé *sors*. Ce lot était une unité à peu près indivisible; M. Giraud a bien montré qu'une fois établi par la religion il restait immuable. Les successions et les ventes partageaient le lot, mais ne le brisaient pas. Chaque nouveau domaine qui se formait par le partage s'appelait non pas *sors*, mais *portio*. Ce mot, très employé au temps de l'empire, resta en usage sous les Mérovingiens; on le retrouve souvent dans les actes. Les familles qui avaient des *portiones* sur le même *sors* étaient *consortes* entre elles de père en fils; pourtant il n'y a rien là qui ressemble à une propriété commune : il existait seulement entre ces familles un certain lien religieux et même légal, qui s'était établi au temps de l'empire, dont on trouve des marques chez les *agrimensores* et dans les codes romains, qui fut respecté par les premiers codes rédigés par les Germains, mais qui ne tarda guère à disparaître, et que l'on ne trouve plus au VIIe siècle.

qu'ils donnèrent ainsi beaucoup de terres, et ils indiquent clairement qu'ils les donnèrent en toute propriété et à titre héréditaire. Que les rois francs aient fait de même, c'est ce qui est attesté par leurs diplômes et par plusieurs testamens du VIIe siècle.

Les Germains n'ont pas recherché d'abord la possession bénéficiaire; ils ont aspiré à la vraie et complète propriété, telle qu'ils la voyaient établie pour les Gallo-Romains. Beaucoup d'entre eux se sont répandus sur le territoire et y sont devenus propriétaires. Grégoire de Tours en cite plusieurs dans les environs de sa ville. Les formules rédigées dans l'Anjou montrent qu'il y avait au VIe siècle des Francs-Saliens qui étaient propriétaires en ce pays; on en trouvait aussi dans le pays de Bourges. Nous pouvons voir dans les actes que ces hommes vendaient, donnaient, léguaient, échangeaient leurs terres; il n'est donc pas douteux qu'ils n'eussent sur elles un droit de propriété aussi complet que celui qui était consacré par les lois romaines.

Regardons les codes qui furent écrits peu de temps après l'invasion des Francs; ils nous présentent l'image non d'un peuple de guerriers, mais d'un peuple de propriétaires. Ils ne sont pas faits pour une troupe d'hommes vivant en commun, ils sont faits pour une société où l'individu vit et possède isolément. Riche ou pauvre, chacun a sa maison, son champ qui est bien à lui, sa clôture et sa limite inviolable qui enferme sa propriété. Si la terre était en commun, les lois ne régleraient que des partages de jouissance; ce qu'elles protégent au contraire, c'est toujours la propriété individuelle; ce qu'elles garantissent avant toute chose, c'est l'héritage. Il est surtout digne de remarque que ces codes germaniques ne contiennent aucune disposition qui soit relative au bénéfice. Ce n'est pas que ce mode de possession n'existât déjà au moment où ils ont été rédigés; mais ils n'en tiennent aucun compte, ils ne lui accordent aucune protection légale. Ils n'admettent et ne semblent connaître que la propriété pleine, absolue, sans conditions et sans dépendance, celle qui est transmissible par succession ou par vente, celle enfin qu'ils trouvaient établie dans les lois de la population indigène.

Si nous nous plaçons au milieu de la période mérovingienne, c'est-à-dire au VIIe siècle, et si nous consultons les chartes, les diplômes, les actes de testament ou de donation, les formules, enfin tout ce qui marque en traits précis la manière dont les intérêts sont constitués dans une société, nous y voyons que le droit de propriété individuelle a traversé sans aucune atteinte la crise de l'invasion germanique. Du IVe au VIIe siècle, il a conservé tous ses traits essentiels et n'a rien perdu de sa force. Les deux populations le comprennent et le pratiquent de la même manière.

On a les formules de vente des biens fonciers; on y lit : « Je vous vends ce domaine, qui est ma propriété et que je tiens d'héritage, ou que j'ai acheté; je vous le vends sans nulle réserve; je le transporte de mon droit au vôtre, de ma propriété et puissance en votre puissance et propriété. » On a d'autres formules où l'on voit des frères se partager un héritage; on en a où le père règle à l'avance sa succession. Dans quelques-unes, le testateur, qui est un Gaulois, invoque la loi romaine; dans d'autres, le testateur est un Franc, et il mentionne la loi salique; dans toutes, la propriété se présente comme incontestablement héréditaire. On a des formules de donation; les unes sont rédigées par des Gallo-Romains, d'autres le sont par des Francs, comme l'acte de 570 où la donatrice est une fille de Clovis; partout il est fait mention de terres qui sont possédées en propre et avec un droit complet. Que la donation ait lieu par charte ou qu'elle soit faite avec les symboles germaniques, la formule, à un ou deux mots près, est la même; les mêmes expressions servent au Gaulois et au Germain. L'un et l'autre disent : « Je donne à perpétuité cette terre; je vous la cède afin que vous la possédiez avec le plein droit de propriété, et que vos héritiers l'aient après vous; vous pourrez la vendre, la donner, la léguer; vous ferez d'elle tout ce qu'il vous plaira d'en faire. » On reconnaît dans ces formules la *plena in re potestas*, le *jus utendi et abutendi* dont parlaient les jurisconsultes romains. Ainsi entre les deux époques, à travers l'invasion germanique, la tradition de la propriété n'a pas été interrompue. Telle elle était dans le droit romain, telle nous la retrouvons dans le droit et dans la pratique de la société mérovingienne (1).

Dans la langue du VIe et du VIIe siècle, plusieurs mots également expressifs désignaient cette pleine et absolue propriété. En général, on garda les noms de la langue latine, ainsi qu'il était naturel pour exprimer un droit que l'on trouvait établi chez les populations gallo-romaines. Dans les chartes, les formules, les actes législatifs, la propriété est presque toujours appelée *proprietas*, *potestas*, *dominatio* (l'ancien mot *dominium*) ; ces trois expressions sont toutes romaines et appartiennent au droit de l'empire. Les codes des Francs-Ripuaires et des Francs-Saliens désignent la terre possédée en propre par l'expression toute latine aussi de *terra aviatica*, terre des ancêtres. Les Burgondes, les Wisigoths et les Ripuaires l'appellent *sors*; ce mot désigne chez eux le patrimoine comme il le désignait au temps des Romains, et il s'applique indifféremment au

(1) *Recueil général des formules usitées dans l'empire franc du cinquième au dixième siècle*, par Eug. de Rozière. — *Diplomata, chartæ*, édit. Pardessus.

patrimoine des indigènes et à celui des barbares (1). La langue germanique avait aussi des termes pour désigner le sol qui était devenu propriété privée. Elle l'appelait *terre salique*. Cette expression ne signifiait pas terre du Franc-Salien, car elle était aussi en usage chez les Ripuaires, chez les Alamans et chez d'autres Germains que chez les Saliens eux-mêmes; tous ces peuples appelaient terre salique le sol qui était possédé en propre et héréditairement. Le mot se retrouve dans la langue germanique du moyen âge sous les formes de *sal-gut* ou *sal-land* avec la même signification. Les Anglo-Saxons appelaient cette même terre *boc-land*. L'un des termes les plus usités chez les populations gallo-franques était celui de *alode*. Ce mot, qui en s'altérant est devenu *alleu*, est celui qui dans toute l'histoire de la France jusqu'en 1789 a désigné la vraie propriété foncière.

Ce mot *alleu* fait d'abord illusion. Comme il ne se montre qu'à partir du VI[e] siècle, on est porté à croire que la chose qu'il exprime ne date aussi que de cette époque; comme d'ailleurs il ne se rencontre qu'après l'invasion germanique, il semblerait à première vue qu'il désignât une sorte de propriété purement et exclusivement germaine. Si l'on se reporte aux documens, on voit qu'il n'était qu'un synonyme des mots latins *proprietas* et *hereditas*; les trois termes sont maintes fois employés l'un pour l'autre dans les mêmes textes. Les codes des Saliens et des Ripuaires ont chacun un chapitre intitulé *de alode*; dans tous les articles de ce chapitre, le mot *alode* est remplacé par *hereditas*. Dans la loi des Bavarois l'*alleu* est le patrimoine, c'est-à-dire la terre qu'on a reçue de ses ancêtres. On lit dans un cartulaire : « Cette terre, qui est ma propriété héréditaire, c'est-à-dire mon alleu. » Un ancien chroniqueur s'exprime ainsi : « L'héritage paternel, que les gens de notre pays appellent alode ou patrimoine. » Un évêque écrit dans son testament : « Je lègue cette terre qui m'est échue par alleu de mes parens. » Rien n'est plus fréquent que de rencontrer des expressions comme celles-ci : je donne en alleu, ou je reçois en alleu; elles signifient simplement qu'on donne ou qu'on reçoit une terre en toute propriété.

On a fait beaucoup d'efforts pour trouver l'origine de ce mot; les uns l'ont rattaché à la langue latine, les autres au celtique; aujourd'hui, avec un peu plus de vraisemblance, on le fait dériver de radicaux germains. Quoi qu'il en soit de ces conjectures étymologiques, ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que le mot

(1) Loi des Ripuaires, tit. 62; loi des Burgondes, tit. 14 et 78, où l'on voit que *sors* est synonyme de *hereditas;* loi des Wisigoths, liv. X, tit. I, § 7, où *sors* signifie clairement droit de propriété; *ibid.*, VIII, 8, 5; *ibid.*, X, 2, 1.

alode ne se lit que dans des textes écrits en latin, que, s'il se rencontre dans quelques codes germaniques, ce n'est que dans ceux qui ont été rédigés par l'ordre de princes qui régnaient en Gaule, — que c'est surtout dans ce pays qu'il a été usité, — qu'on le trouve plus fréquemment employé dans l'ouest, le centre et le sud de la Gaule que dans le nord et dans l'est, — que, si on le rencontre parfois sur les bords du Rhin, on le rencontre beaucoup plus souvent dans les pays de Tours, d'Angers, de Nantes, de Saintes, dans l'Ile-de-France et le Ponthieu, dans le Dauphiné et la Provence, dans le Languedoc et l'Aquitaine, et qu'il devient ainsi plus fréquent à mesure qu'on s'éloigne de la Germanie (1). On peut remarquer encore que ce mot n'était nullement particulier à la race franque; beaucoup de chartes ou d'actes rédigés par des Francs désignent l'héritage par les mots *hereditas* ou *res propriæ*, tandis que des actes rédigés par des Gallo-Romains, inscrits sur les registres des curies, et où l'on invoque les lois romaines, emploient le mot *alode* (2). Plusieurs formules qui sont du commencement du VIe siècle, fort peu postérieures par conséquent à l'établissement de quelques Germains dans l'ouest, montrent que ce mot était déjà d'un usage ancien et vulgaire dans l'Anjou et la Touraine, et elles ne laissent voir à aucun signe que ni le mot ni la chose fût une nouveauté ou une importation étrangère. Ceux qui rédigeaient ces formules étaient des hommes qui avaient l'habitude de parler et d'écrire en latin, qui d'ailleurs pesaient les mots et étaient attentifs à en conserver le sens propre; or aucun de ces hommes ne nous avertit que le mot *alode* n'appartienne pas à sa langue habituelle; ils disent indifféremment héritage, alleu, propriété, comme si les trois termes, exactement synonymes, étaient d'un égal usage et d'un même idiome.

La nature de l'alleu apparaît dans les documens d'une manière bien nette. On n'y voit jamais que l'alleu fût affecté à une classe particulière de personnes; on n'y voit pas non plus qu'il fût réservé aux hommes de race germanique. L'alleu est aussi souvent dans les mains d'un Gaulois que dans celles d'un Franc; on le rencontre même dans les mains des femmes. Quiconque avait le droit de propriété avait aussi l'alleu, car l'alleu et la propriété étaient une seule et même chose. L'alleu n'était pas spécialement la terre du guerrier; on ne disait pas de lui qu'il était acquis par l'épée; ni cette

(1) Voyez par exemple les *Formulæ andegavenses*, n°s 1, 2 et 4, les formules de l'éd. de Rozière, n°s 163, 221, 247, et plusieurs chartes citées par Ducange au mot *alodis*.

(2) On peut voir par exemple les formules qui portent les n°s 130, 219, 221 et 260 dans l'édit. de M. de Rozière. — Ajoutons que l'église, qui fut, comme on sait, si fidèle au droit et à la langue de Rome, se sert du mot *alode* dans ses actes. *Ibid.*, n° 327.

expression ni aucune autre qui lui ressemble ne se lit dans les documens. Nous ne voyons jamais non plus qu'il s'y attachât l'idée d'une conquête; toutes les chartes et les actes disent formellement que la seule origine de la propriété allodiale est l'héritage. L'alleu ne constitue d'ailleurs aucun privilége et ne confère aucune noblesse. Il n'est pas autre chose à cette époque qu'un bien foncier, une part de sol sur laquelle l'individu exerce un droit complet de propriété; il appartient aussi bien à un ecclésiastique qu'à un laïque, à un laboureur qu'à un soldat, à un pauvre qu'à un riche.

Il ne faut pas d'ailleurs nous faire de l'alleu de ces temps-là l'idée qu'on s'en est faite plus tard. Au milieu de la féodalité, l'alleu apparaîtra comme une exception rare et singulière; on se le représentera comme une terre indépendante de toute espèce d'autorité, exempte de tout impôt et même de toute juridiction; on dira de lui qu'il est tenu de Dieu. Ces traits ne s'appliquent pas à l'alleu des premiers siècles du moyen âge; il n'est pas encore une exception; toute terre peut être possédée en alleu. Les documens montrent qu'il est exempt de toute redevance ayant un caractère privé, c'est-à-dire de toute espèce de fermage (1); mais ils ne disent jamais qu'il soit exempt d'impôts ni indépendant des pouvoirs publics. Ils lui attribuent invariablement deux caractères essentiels : premièrement l'alleu ne doit ni rente, ni service d'aucune sorte, ni foi, ni rien qui ressemble à ce qu'on appellera plus tard l'aveu ou le relief; deuxièmement il est héréditaire, transmissible à volonté, susceptible d'être donné, vendu, légué. Nous avons constaté que la propriété romaine avait exactement les mêmes caractères. Que l'on compare les formules et les actes de l'époque mérovingienne au *Digeste* et aux codes impériaux, on reconnaîtra que tous les attributs de la propriété romaine se retrouvent dans l'alleu, et l'on reconnaîtra aussi que l'alleu n'a aucun attribut qui ne fût déjà dans la propriété romaine (2).

III. — DE LA POSSESSION BÉNÉFICIAIRE DANS L'EMPIRE ROMAIN.

A côté du droit de propriété que nous venons de décrire, il y a eu durant les mêmes siècles un certain mode de possession de la

(1) C'est le vrai sens du mot *immunis* au VIIe siècle; on en voit la preuve dans cette formule de donation où un simple particulier dit : « Je vous fais don de cette terre; vous la posséderez avec le plein droit de propriété, sans m'en payer aucune redevance, avec une entière *immunité.* » *Formules*, édit. de Rozière, n° 161.

(2) Un chroniqueur du Xe siècle, Sigebert de Gembloux, exprime l'idée d'alleu par les termes du droit romain *res mancipi*. Plus tard, Pithou définit l'alleu ainsi : *alodium, res mancipi, proprietas*. Salvaing l'assimile à ce que les jurisconsultes du IIIe siècle appelaient *jus italicum*. Voir Galland, *Du franc-alleu*, et Ch. Giraud, *Recherches sur le droit de propriété*, p. 304 et suiv.

terre qui en a été tout à fait distinct et auquel s'est attachée la dénomination de *bénéfice*. La nature de cette possession apparaît avec une parfaite clarté dans les documens de l'époque mérovingienne. Pour s'en faire une idée juste, il suffit d'observer les termes qui étaient employés dans le langage usuel pour la désigner. Le mot bénéfice appartenait à la langue des populations gallo-romaines; il conservait encore au VIIe siècle la signification qu'il avait toujours eue en latin, et l'idée qu'il présentait à l'esprit était celle de bienfait et de faveur. Aussi ne disait-on pas *posséder un bénéfice*, ce qui n'eût offert aucun sens; on disait *posséder par bénéfice*, c'est-à-dire par bienfait ou en vertu d'un bienfait. Les expressions que l'on rencontre le plus souvent dans les actes sont celles-ci : la terre que vous occupez par mon bienfait, ou la terre que je tiens par votre bienfait. Ce terme ne désignait donc pas l'objet possédé; il désignait le titre en vertu duquel on possédait. Les mots *précaire* et *bénéfice* exprimaient le même objet sous ses deux faces diverses; l'un marquait la prière de celui qui avait demandé, l'autre la bonté de celui qui avait accordé; tous les deux se rapportaient au même acte : aussi disait-on indifféremment posséder en précaire ou posséder par bienfait (1). Les formules relatives à ce genre de concession s'appelaient des précaires, et c'était une règle invariable que dans chacune d'elles on mentionnât à la fois la prière de l'un et le bienfait de l'autre.

Un grand nombre de chartes montrent que le bénéfice était déjà d'un grand usage au commencement du VIe siècle, et aucune d'elles ne donne d'ailleurs à entendre qu'il fût alors une nouveauté; il était en effet depuis longtemps dans la pratique et dans les habitudes des hommes. Posséder la terre par bienfait était chose inconnue en Germanie; cela était au contraire fort ancien dans la société romaine.

On a cru voir l'origine du bénéfice et du fief dans l'habitude que prirent quelques empereurs de concéder des terres sous la condition d'un service militaire perpétuel. Il était fréquent en effet que des cantons situés aux frontières fussent distribués à des soldats qui contractaient la double obligation de les cultiver et de les défendre contre l'ennemi. Ces hommes n'étaient possesseurs du sol qu'à charge d'être soldats, et ils ne le laissaient à leurs fils qu'autant que ceux-ci étaient soldats à leur tour. Cette sorte de possession conditionnelle n'est pas sans analogie avec le bénéfice; elle en diffère pourtant, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, par les

(1) *In beneficio tenere et precario more*, charte citée par Ducange au mot *beneficium*. — Comparer les deux formules de l'édition de M. de Rozière, n°s 328, 2, et 329, 2, dans lesquelles les mots *per nostram precariam* sont exactement synonymes de *per nostrum beneficium*.

t

caractères les plus essentiels. La condition du service militaire qui y était attachée, loin de constituer une ressemblance entre elle et le bénéfice mérovingien, est au contraire ce qui l'en distingue formellement. Elle disparut d'ailleurs avec l'empire romain; ni les rois ne pensèrent à la rétablir, ni les guerriers germains à la demander. On n'en trouve aucune trace dans le régime féodal, et l'on ne voit pas comment elle aurait pu être l'origine du bénéfice et du fief. C'était ailleurs et sous une autre forme que le précaire ou la possession par bienfait se rencontrait dans la société de l'empire romain : elle avait sa place dans la vie privée, dans la pratique des particuliers, et c'est de là qu'elle a passé dans les sociétés du moyen âge.

Les faits sociaux qui ont le plus d'importance ne sont pas toujours ceux qui sont le plus en saillie et qui apparaissent à première vue. Le précaire ou bénéfice romain ne se montre pas tout d'abord; on le chercherait en vain dans la législation des *douze-tables*, dans les codes proprement dits des empereurs ou dans les *Institutes*. La raison en est simple : c'était un acte étranger au droit civil et pour ainsi dire extra-légal (1). Ce premier caractère est digne d'attention : nous le retrouverons dans le bénéfice mérovingien. S'il était en dehors du droit civil (*jus civile*) et s'il n'appartenait qu'au droit naturel (*jus gentium*), il était pourtant d'un usage trop fréquent et touchait à trop d'intérêts pour que les préteurs n'en tinssent pas compte et pour que les jurisconsultes pussent le négliger. Cicéron en parle en termes assez clairs; Antistius Labeo et Massurius Sabinus, contemporains d'Auguste et de Tibère, en traitaient dans leurs écrits; Gaius, Paul, Ulpien, s'en occupèrent. Le *Digeste* nous a conservé plusieurs sentences de ces jurisconsultes qui nous permettent de juger ce qu'était le précaire romain. « Le précaire, dit Ulpien, est ce qui est concédé à la prière d'un homme. » Dans le précaire, il n'y avait jamais contrat : aussi ne disait-on jamais *contracter un précaire*; on disait *demander* ou *accorder en précaire*. Les deux parties n'étaient pas deux contractans; l'une était un homme « qui avait prié, » l'autre était un homme qui avait cédé à une prière. De là résultait un acte qui n'était pas une obligation, mais qui était une faveur; on l'appelait une libéralité, une largesse, une munificence, un bienfait.

Le jurisconsulte ajoute que le précaire est accordé à la prière d'un homme « pour qu'il en ait la jouissance aussi longtemps qu'il plaira au concédant. » Le précaire en effet ne se confondait pas

(1) *Quod genus liberalitatis ex jure gentium descendit.* Ulpien au *Digeste*, livre 43, titre 26.

avec la donation; celle-ci conférait la propriété, celui-là n'accordait jamais qu'une possession; l'une était faite à perpétuité, l'autre était toujours révocable. C'est que le précaire était un acte de pure volonté : or il n'était pas admis en droit que la volonté seule fût une cause suffisante pour créer une obligation. L'homme qui avait accordé en vertu de sa seule volonté ou en vertu de la seule prière d'un autre n'était jamais lié; sa volonté pouvait changer, la concession cessait aussitôt, et la terre qu'il avait concédée rentrait dans sa main, « car il est conforme à l'équité, dit Ulpien, que vous ne jouissiez de ma libéralité qu'aussi longtemps que je le voudrai, et que cette libéralité soit révoquée aussitôt que ma volonté aura changé. » « L'auteur du bienfait, dit un autre jurisconsulte, est le seul juge de la durée qu'il veut donner à son bienfait (1). » Cela tient à ce qu'il n'y avait ni contrat ni engagement d'aucune sorte. Dans le contrat de louage, le propriétaire, en échange de certains profits stipulés, permettait que ses droits fussent amoindris ou suspendus : rien de pareil dans la concession; il ne faisait que conférer un bienfait sans autre motif appréciable que sa propre bonté. Cette bonté ne pouvait ni effacer ni diminuer son droit; le sol ne cessait donc pas un seul moment d'être à lui. Il souffrait qu'un autre l'occupât, mais ce renoncement volontaire à la possession laissait intacte la propriété.

Le précariste de son côté ne pouvait être investi d'aucun droit. Son seul titre, ainsi que le dit le jurisconsulte, était que « sa prière avait obtenu un bienfait; » or ce n'était pas un titre vis-à-vis de la loi. Il est bien vrai que le préteur, à défaut du droit civil, lui accordait quelque protection; il le garantissait par ce qu'on appelait un interdit contre toute personne tierce qui aurait voulu lui disputer sa possession; mais il ne le protégeait en aucune façon contre le propriétaire qui voulait reprendre son bien. Le fermier, en vertu de son contrat, avait des droits et pouvait agir en justice contre son propriétaire; le possesseur par bienfait n'avait aucun droit vis-à-vis de son bienfaiteur; évincé par lui, il n'avait aucun recours. En vain se serait-il présenté devant le juge, en vain aurait-il exhibé sa lettre de concession : il y avait dans cette lettre même un mot qui le condamnait; c'était le mot qui constatait sa prière et le bienfait

(1) Aussi est-il probable que l'acte de concession indiquait soigneusement la volonté du concédant sans alléguer aucun autre motif. La seule formule romaine qui nous ait été conservée relativement à une sorte de précaire porte en effet : *Id te ex voluntate mea facere* (Scœvola, au *Digeste*, liv. 39, tit. 5, n°. 32). On ne peut guère douter que ces mots n'eussent une valeur limitative; ils indiquaient que le concessionnaire n'avait et n'aurait jamais aucun autre titre que la volonté du concédant. La même expression (*voluntas*) se retrouve avec une remarquable persistance dans les formules du précaire ou du bénéfice mérovingien.

du donateur. Aussi le juge n'avait-il qu'une formule à prononcer : « Ce que tu tiens en précaire, restitue-le (1). »

La volonté du bienfaiteur était donc la règle unique des relations entre les deux parties. Aucune convention formelle n'indiquait au bénéficiaire ses obligations; mais il était entendu que, s'il voulait conserver le bienfait, il fallait qu'il continuât à le mériter. Ses obligations étaient plus rigoureuses que si elles eussent été fixées par un contrat. Il n'était ni lié ni protégé par des clauses précises; il était à la merci de son bienfaiteur. Comme il n'avait d'autre titre au bienfait que la supplique qu'il avait adressée, il restait placé vis-à-vis du propriétaire dans l'attitude perpétuelle d'un suppliant. Pour que la terre ne lui fût pas reprise, il fallait en quelque sorte que sa prière fût renouvelée chaque jour et le bienfait chaque jour accordé. Il n'est pas douteux d'ailleurs qu'il n'eût le droit de rendre la terre et qu'il ne se dégageât par cela seul de toute obligation. Il est à peine besoin d'ajouter que la concession, qui ne faisait que répondre à la prière d'un homme, était nécessairement personnelle à cet homme : s'il mourait, la terre revenait aussitôt au propriétaire; nul ne pensait que l'hérédité fût possible (2).

Tel est le précaire romain. Il ne ressemble pas encore de tout point au bénéfice mérovingien, moins encore au fief du moyen âge. Avant qu'il n'arrive à être le fief, il faudra qu'il traverse une série de faits sociaux qui le modifieront. Du moins il a déjà les caractères essentiels qui se retrouveront plus tard dans le bénéfice et même dans le fief : en premier lieu, il exige une prière et un don, c'est-à-dire qu'il ne peut se constituer sans la double formalité d'une demande et d'une faveur; en second lieu, il ne confère jamais une propriété, il ne confine qu'une possession ou une jouissance (3); enfin il établit entre les deux hommes un lien de dépendance personnelle qui commence et qui cesse avec lui.

Le précaire était fort ancien dans la société romaine; mais il n'y tenait pas d'abord une grande place. C'est surtout dans les derniers temps de l'empire qu'il paraît avoir pris de l'importance. Les propriétaires, les corporations, les villes, les temples païens et les églises chrétiennes donnaient fréquemment leurs biens en précaire. Le prêtre Salvien, au commencement du ve siècle, parle comme d'une chose connue de tous des biens qui étaient concédés

(1) *Digeste*, XLIII, 26, 2. L'idée de précaire était incompatible avec le droit; c'est ce qu'on voit dans la vieille formule : *si nec vi, nec clam, nec precario possides. Digeste*, XLIII, 18; Cicéron, *in Rullum*, III, 3.

(2) *Digeste*, XLIII, 26, 12.

(3) Il est même incompatible avec la propriété; *precarium possessionis rogatur, non proprietatis*, dit Ulpien. C'est aussi le trait caractéristique du bénéfice et du fief.

en largesse ou en bienfait; il montre clairement que l'homme qui accordait ainsi sa terre ne renonçait pas pour cela à son droit de propriété; le concessionnaire ne pouvait jamais dire que la terre fût à lui, et il était soumis envers le concédant à un ensemble de devoirs dont la négligence constituait le délit formel d'ingratitude ou d'infidélité.

Il ne serait pas conforme à la nature humaine que ces concessions eussent été gratuites. On voit, il est vrai, que la gratuité fut d'abord une condition du précaire romain; si un prix avait été stipulé dans l'acte, le précaire se fût transformé par cela seul en un contrat, et c'était ce qu'on voulait éviter. Cependant on peut bien croire que cette gratuité était dans la plupart des cas plus apparente que réelle; le bienfaiteur avait toujours des moyens indirects de mettre un prix à son bienfait. Une concession révocable à volonté ne peut être qu'une concession conditionnelle; le précaire était donc presque toujours une véritable marché et ressemblait en plusieurs points à la location. Il est digne de remarque que dans les derniers temps de l'empire l'usage de la location tendit peu à peu à disparaître. Ce fait singulier s'explique, si nous songeons qu'un grand changement venait de s'opérer dans la nature du colonat; le fermage libre avait à peu près disparu au IIIe siècle et avait été remplacé par la servitude de la glèbe. Il s'était formé insensiblement par l'effet combiné des mœurs, des nécessités sociales et des lois des empereurs, un principe universellement admis en vertu duquel il suffisait d'être locataire ou cultivateur de la terre d'un homme pour devenir presque infailliblement l'esclave de cet homme. Prendre une terre à loyer, c'était s'exposer à être confondu avec un colon et à tomber dans la servitude. Par le précaire, on ne courait pas les mêmes risques, car on était réputé véritablement possesseur (1), et la liberté de l'homme était garantie par le droit égal qu'avaient les deux parties de « rompre le précaire » à leur volonté. C'est probablement pour ce motif que dans les derniers temps de l'empire le précaire prit insensiblement la place de la location. Le terrain que perdait le fermage libre fut occupé par la concession bénéficiaire.

Le précaire romain donnait lieu à un autre genre de convention. Pour en présenter une idée, il nous suffira de citer une loi impériale du Ve siècle qui a été conservée dans le code de Justinien. Cette loi est relative aux terres du domaine des églises : elle prononce que les églises ne pourront aliéner leurs biens ni par vente, ni par

(1) C'est ce qui ressort des textes d'Ulpien, de Gaïus et de Pomponius, au *Digeste*, livre 43, titres 26, 2, 4, 9, 15 et 17. Le fermier au contraire n'était pas réputé possesseur. *Ibid.*, 43, 26, 6; cf. *Digeste*, 41, 2, 37 et 40; 41, 3, 33.

donation, ni par échange; elle leur permet seulement de céder en précaire et dans la forme suivante. Quand une église concédera à un homme, en vertu de sa demande ou de sa prière, une terre de son domaine, il faudra que cet homme, en échange du bienfait, lui fasse donation d'une autre terre de même valeur; il obtiendra alors les deux terres en usufruit pour un nombre d'années déterminé ou pour toute sa vie; l'église les reprendra ensuite toutes les deux (1). Rien ne prouve que ce genre de convention fût propre à l'église. Si l'église l'employa, si les empereurs l'autorisèrent, il est vraisemblable qu'il était déjà en usage chez les particuliers, et il explique les progrès de la grande propriété à cette époque. Nous le retrouverons d'ailleurs dans toute la période mérovingienne.

Enfin le précaire apparaît encore sous une dernière forme à la fin de l'empire romain. Les lois du IVe et du Ve siècle signalent et combattent un usage toujours croissant qu'elles appellent le patronage des fonds de terre, *fundorum patrocinia*; elles ajoutent que beaucoup de petits propriétaires et même de curiales, en vue de se soustraire à l'impôt ou pour obtenir en justice la protection d'un puissant personnage, plaçaient leurs terres sous le nom de cet homme, c'est-à-dire lui cédaient leur titre de propriété. Le législateur, qui poursuit de toutes ses sévérités cette sorte de pacte, ne nous apprend pas à quelles conditions et sous quelle forme il était conclu; mais un écrivain de la même époque, le prêtre Salvien, nous le fait bien voir. « Le faible, dit-il, se met entre les mains d'un puissant pour être protégé; celui-ci ne le reçoit sous son patronage qu'en commençant par le dépouiller, car le malheureux doit avant toutes choses faire l'abandon de son bien. » Il continue à la vérité à occuper sa terre; mais il n'en a plus que l'usufruit. « Pour que le père ait un protecteur, ajoute Salvien, le fils perdra l'héritage; le père possédera temporairement, le fils sera dépouillé à jamais, car cet homme a cessé d'être un propriétaire : désormais il paie la rente de son champ, et son champ n'est plus à lui. » Tel est donc le résultat de la convention qui a été conclue entre ces deux hommes; le faible s'est adressé au puissant, et, pour obtenir sa protection, il lui a livré sa terre. Cette terre lui a été rendue, non plus en propriété, mais en simple jouissance, non par un contrat formel de louage, mais par simple précaire ou par bienfait. Ce qu'il avait autrefois en vertu de son droit personnel, il ne l'a

(1) Code Justinien, I, 2, 14; I, 2, 17; les expressions *pro petitione* et *beneficii gratia* qui se trouvent ici sont caractéristiques du précaire. D'ailleurs cette sorte d'acte s'est continuée sans interruption aux siècles suivans dans la société franque, et le nom de précaire y est resté attaché. Ce n'est en effet que l'ancien précaire romain avec l'adjonction d'une clause précise qui n'est peut-être pas aussi nouvelle qu'elle le paraît.

plus que par la grâce de ce protecteur dont il a fait un patron de sa terre, *fundi patronum*. S'il la possède encore, c'est sous le domaine éminent de l'homme qui en est devenu le vrai propriétaire : il ne la conservera qu'aussi longtemps que cet homme voudra bien la lui laisser; son fils n'y aura plus aucun droit, et, s'il obtient de succéder à son père, ce ne sera qu'en vertu d'une concession nouvelle.

Ainsi dès le temps de l'empire romain la terre possédée en précaire ou en bienfait n'était pas toujours celle qu'un riche avait donnée à un pauvre. Le précaire s'opérait souvent en sens inverse. C'était un droit de propriété qui se changeait en une simple jouissance, ou, ainsi qu'on dira plus tard, un alleu qui se changeait en bénéfice. Ce qui est surtout frappant ici, c'est que la condition de l'homme se transformait en même temps que celle de la terre. Il était impossible en effet que la concession en précaire n'entraînât pas la subordination personnelle de l'homme. Ce bienfait, toujours révocable, le mettait dans la dépendance de celui qu'il devait considérer forcément comme un bienfaiteur, et qui dans la réalité était un maître. Nous ne pouvons certainement pas supposer que les règles de cette sorte de sujétion fussent aussi nettement établies au ve siècle qu'elles l'ont été dans les siècles suivans. Il serait surtout inutile de chercher ces règles dans le droit romain, car le précaire et tout ce qui s'y rattachait était en dehors du droit. La législation romaine repoussait surtout cette subordination de l'homme à l'homme; elle combattait de toutes ses forces le patronage et la dépendance personnelle. A ses yeux, tous les hommes libres étaient égaux, c'est-à-dire également sujets de l'état; mais, si on lit Salvien, saint Augustin, Sidoine Apollinaire, on y reconnaîtra un état social déjà fort différent de celui dont les lois impériales persistent à tracer le tableau. Les noms de client et de maître se rencontrent fréquemment, et ils indiquent assez qu'en dehors même de l'esclavage proprement dit il s'est formé entre les hommes libres tout un ensemble d'obligations qui constituent déjà une véritable hiérarchie. Les lois n'en parlent pas, mais la vie privée en est pleine. C'est qu'en dépit des lois le précaire et la clientèle se sont développés en même temps. Ces deux institutions se sont pour ainsi dire combinées, et elles ont donné naissance à tout un ordre d'intérêts et de relations sociales. Le client de cette époque n'est ni un esclave, ni un colon, ni un fermier; il est la plupart du temps un homme qui occupe la terre d'autrui. Comme il l'occupe sans autre titre qu'une prière et un bienfait, il faut qu'il se soumette à toutes les volontés de celui qui a toujours le droit de la lui reprendre. Sans être esclave, il dépend en toutes choses de celui « dont il tient; » il lui doit plus qu'un fermage, il lui doit le sacrifice de son

indépendance et de sa personnalité, il lui doit sa foi. On l'appelle un client, — on pourrait déjà l'appeler un fidèle. Dans quelques siècles, les lois lui marqueront ses devoirs; les mœurs et la nécessité les lui indiquent déjà.

IV. — DE LA POSSESSION BÉNÉFICIAIRE DANS LA SOCIÉTÉ GALLO-FRANQUE.

Si nous passons de la société de l'empire romain à la société gallo-franque, nous y trouvons ces mêmes habitudes et ces mêmes institutions; elles n'ont fait que grandir et se fortifier, et, comme l'autorité publique ne les combat plus, elles apparaissent au grand jour. A la veille des invasions germaniques, la plus grande partie du sol était, pour ainsi dire, dans trois mains à la fois : en premier lieu, un homme riche en avait la propriété; au-dessous de lui, un homme libre en avait la possession en précaire; plus bas encore, un colon labourait et récoltait. Le premier était à la fois un propriétaire et un maître, *dominus;* le second était un bénéficiaire, un client, un fidèle; le troisième était un serf de la glèbe. Après les invasions germaniques, nous trouvons exactement les mêmes conditions sociales. Presque rien n'est changé de ce qui touche à l'état du sol et aux relations que le sol établit entre les hommes. Le droit complet de propriété se continue sous le nom d'alleu; le colonat reste ce qu'il était à la fin de l'empire; le bénéfice se développe en conservant pendant deux siècles les mêmes caractères et les mêmes règles qu'il avait eus dans la société impériale.

On peut voir dans les chartes et les formules combien la concession en précaire ou en bienfait différait de la donation. S'agissait-il d'une donation, voici la formule qu'on employait : « eu égard aux services que vous m'avez rendus, je vous fais don de cette terre, en telle sorte que vous la possédiez par droit de propriété, vous et vos héritiers après vous, sans en payer nulle redevance, avec pleine faculté de la vendre, louer ou donner, et de disposer d'elle suivant votre volonté (1). » S'agissait-il d'une concession bénéficiaire, le langage était tout autre. De même que dans le précaire romain nous avons vu deux actes corrélatifs, la prière d'un homme et le bienfait d'un autre, de même le bénéfice de l'époque mérovingienne est constitué par deux formules qui se correspondent. Par l'une, l'impétrant donne acte de sa supplique et de sa prière, on l'appelle *precatoria;* par l'autre, le concédant constate son bienfait et sa concession, on l'appelle ordinairement *præstaria.* L'impétrant s'exprime ainsi : « A maître un tel, moi un tel, votre suppliant, — je vous

(1) *Formules,* édit. de Rozière, nos 161, 163, 165.

ai adressé une demande afin que telle terre, qui est à vous, me fût concédée par votre bienfait; votre volonté m'accorde de la cultiver et d'en jouir; mais je n'aurai pas le droit de la vendre, de la donner, ni d'en diminuer la valeur; à ma mort, elle retournera dans vos mains sans aucune contestation de la part de mes héritiers (1).» Le concédant répond : « Comme vous êtes venu vers nous en suppliant, et que vous nous avez adressé une prière, notre volonté vous accorde cette terre, qui est à nous; nous vous en faisons le bienfait; vous n'aurez la faculté ni de la vendre ni d'en altérer aucune partie; à votre décès, elle rentrera dans nos mains ou dans celles de nos successeurs (2). » On reconnaît sans peine dans ce langage les deux traits caractéristiques du précaire romain, la prière et le bienfait.

Toutes ces formules sont écrites en latin, et il n'est pas possible de supposer qu'elles soient des traductions d'anciennes formules franques. L'esprit germanique ne s'y révèle par aucun symptôme. Pas un mot n'indique que la terre ainsi concédée en bénéfice soit le fruit de la conquête; il n'y a pas d'indice de vainqueurs ou de vaincus, ni même de deux races distinctes. Aucun des termes qui expriment la concession bénéficiaire n'appartient à la langue des Germains; ces formules et les nombreux actes qui s'y rapportent n'allèguent jamais ni une loi ni une coutume germanique. Il arrive au contraire assez souvent qu'elles se réfèrent aux lois romaines et qu'elles citent par exemple la *stipulatio aquiliana*. Dans celles qui étaient relatives à l'alleu, le droit germanique et le droit romain se rencontraient; dans celles qui concernent le bénéfice, nous ne trouvons que le droit romain. On peut surtout remarquer que, si ces formules ne sont pas d'une latinité irréprochable, elles sont du moins rédigées précisément avec les termes qui étaient consacrés en droit romain, et que chacun de ces termes y conserve le sens exact qu'il avait sous l'empire. Les hommes qui les écrivaient n'avaient pas la correction du grammairien, mais ils avaient celle du juriste ou du praticien. Il ne se peut lire de pages plus foncièrement romaines.

On ne saurait dire exactement à quelle époque remontent ces formules. Le moine Marculfe, qui en fit un recueil au VIIe siècle, nous dit qu'elles lui ont été transmises par ses pères et qu'il les a trouvées dans la coutume du pays. D'autres ont été écrites dans l'Anjou au VIe siècle, et il en est qui se rapportent à des actes datés de l'année 530. Il y a grande apparence qu'avant qu'on ne les

(1) *Formules* de Rozière, n°s 329, 339, 341.
(2) *Ibid.*, n°s 320, 321, 327, 328 § 2, 329 § 2, 340 § 3.

mît en recueil plusieurs générations les avaient prononcées devant les tribunaux ou écrites sur les registres des curies. Rien ne prouve qu'elles ne soient pas aussi anciennes que l'usage du précaire romain. Si on les rapproche d'un fragment de formule qui nous a été conservé par Scœvola dans le *Digeste*, on y retrouvera le même trait caractérisque (1). Il semble que du jurisconsulte Scœvola au moine Marculfe la formule se soit seulement développée, allongée, et qu'elle soit devenue plus explicite et plus claire. Une loi impériale avait tracé les règles d'après lesquelles devait être rédigé l'acte de précaire pour les terres de l'église; les formules de l'époque mérovingienne reproduisent exactement les dispositions indiquées par cette loi (2).

Le précaire ou bienfait de l'époque mérovingienne produit aussi les mêmes effets que le précaire romain : il ne confère qu'une jouissance. La concession n'est jamais perpétuelle; souvent le terme de la jouissance est fixé, comme dans le précaire romain, à cinq ou à dix années (3), avec faculté de renouvellement. Plus souvent la jouissance est viagère : parfois elle s'étend au survivant de deux époux; d'autres fois l'acte indique qu'elle passera au fils, mais qu'elle n'ira pas plus loin que la seconde génération (4). On a trouvé une formule de concession de père en fils à perpétuité; mais encore ne donne-t-elle pas la faculté de vendre, de léguer, de laisser à des collatéraux, et elle stipule que le domaine fera retour au donateur à défaut de descendance directe et légitime. Souvent la durée de la jouissance n'est pas fixée : « j'occuperai votre terre, y est-il dit, aussi longtemps qu'il vous plaira. » Il n'y a pas un seul acte, une seule formule qui laisse supposer que le bénéfice fût héréditaire et transmissible au même titre que la propriété.

Il ne paraît pas non plus que le bénéfice fût jamais accordé sans conditions. Déjà sous l'empire il avait souvent les mêmes effets que la location sans se confondre pourtant avec le contrat de louage; dans la société gallo-franque ce caractère s'accentua davantage, et quoiqu'on s'attachât à conserver à l'acte de précaire tous les traits essentiels du précaire romain, on ne craignit plus d'y insérer la

(1) *Id te ex voluntate mea facere hac epistola notum tibi facio.* Scœvola au *Digeste*, liv. XXXIX, tit. 5. — Comparer les formules mérovingiennes : *mea decrevit voluntas, mea non denegavit voluntas.*

(2) On peut comparer la loi 14 du code Justinien, liv. Ier, tit. 2, avec les formules 326, 327, 328 du recueil de M. de Rozière.

(3) *Formules* de Rozière, n° 320; comparer Ulpien au *Digeste*, XLIII, 26, 4 et 8; Celsus au *Digeste*, XLIII, 26, 12.

(4) *Id.*, nos 345 et 348; 323, 349, 350, 353.

clause d'un prix de fermage. On voit souvent le propriétaire exiger le paiement d'une redevance annuelle et en fixer le chiffre dans l'acte. « Vous me paierez, écrit-il, à titre de cens telle somme de deniers, et moyennant que vous vous acquittiez exactement de ce qui m'est dû, vous conserverez la terre toute votre vie. » Quelquefois on prend soin de spécifier qu'en cas de retard de paiement le bénéficiaire ne sera pas évincé et qu'il sera seulement tenu de payer une redevance double. Il nous a été conservé un acte daté de 625 et qui est ainsi conçu : « vous m'avez permis de tenir par votre bienfait, ma vie durant, ce domaine avec ses appartenances et dépendances; de mon côté, je me suis soumis envers votre église au cens annuel de 4 livres de cire, de 6 livres d'huile, d'un bâton pastoral et d'un manteau pour l'évêque, de deux mesures de vin pour les chanoines, d'une demi-livre d'argent; si je suis en retard pour le paiement, j'en porterai l'amende, mais je ne perdrai pas la terre. »

Une seconde espèce de convention est nettement indiquée dans es formules suivantes. D'une part, le bénéficiaire signe cet écrit : « Je vous ai demandé, et votre bonté m'a accordé de tenir par votre bienfait une terre qui est à vous; en échange de cette jouissance et aussi pour le salut de mon âme, je vous ai fait donation de telle terre qui était ma propriété par héritage. Tant que je vivrai, j'aurai la tenure et jouissance de ces deux terres; je ne pourrai ni les aliéner, ni en diminuer la valeur, ni en tirer autre chose qu'un légitime usage; à ma mort, l'une et l'autre seront reprises par vous. » Le concédant répond : « D'après votre prière, notre bonté s'est résolue à vous faire le bienfait de notre terre; de votre côté, pour reconnaître notre bienfait, vous nous avez fait donation d'un bien qui était à vous par alleu; ce même bien, vous nous l'avez demandé, et nous vous le concédons à titre de bienfait, pour que vous en jouissiez pendant votre vie; à votre mort, l'une et l'autre terre rentreront en notre puissance. » Ce pacte est exactement le même que celui qu'indiquait une loi impériale du ve siècle.

Il est une condition que l'on s'attend à rencontrer et que l'on cherche naturellement parmi celles qui étaient attachées au bénéfice : c'est celle du service militaire. On ne la trouve dans aucun acte, dans aucune formule du VIe ou du VIIe siècle. C'est que le bénéfice en ce temps-là n'avait nullement le caractère militaire qui a été plus tard inhérent au fief; il s'en faut beaucoup qu'il fût spécialement affecté à récompenser des guerriers. Les actes et les diplômes nous montrent les bénéfices conférés à toute sorte de personnes, à des clercs, à de petits cultivateurs, à des lites, même à des

esclaves (1). La concession se paie, ici par une redevance en argent ou en nature, là par l'abandon de la nue propriété d'une autre terre, ailleurs par la subordination et la clientèle : nulle part le service de guerre n'est mentionné.

Les bénéfices des rois francs ne différaient pas de ceux des particuliers. Clovis et ses fils, en succédant ou en prétendant succéder aux empereurs, avaient pris possession du fisc impérial. Ils n'avaient probablement pas une idée bien claire de ce que pouvait être le domaine public; ils le considérèrent comme une propriété personnelle, et les frères se le partagèrent entre eux suivant les règles qui s'appliquaient aux patrimoines. Ils firent aussi de ces terres ce que les particuliers et les églises faisaient des leurs. Ils trouvaient dans le droit privé qui était en vigueur autour d'eux deux actes distincts, la donation en propre et la concession en bénéfice; ils usèrent de l'une et de l'autre.

La donation en propriété ou en alleu se rencontre dans un très grand nombre de diplômes des rois mérovingiens (2). Il ne se peut imaginer un langage plus précis et plus net que celui qui y était employé. « Nous donnons, disent-ils, tel domaine de notre fisc, à perpétuité et sans aucune réserve : celui à qui nous le donnons y exercera tous les droits d'un propriétaire; il en usera comme nous en usions jusqu'à ce jour; il l'aura en sa pleine puissance, il en fera ce qu'il voudra, il le laissera à ses descendans ou à ceux qu'il choisira pour héritiers (3). » A côté de ces donations, les rois faisaient des concessions en bénéfice. Les chartes qui y étaient relatives ne nous ont pas été conservées, et il n'y a pas à s'étonner qu'elles aient péri; comme elles ne spécifiaient certainement pas la perpétuité, on n'avait aucun motif pour les garder longtemps; on pouvait même avoir plus d'intérêt à les perdre qu'à les conserver. A défaut de chartes authentiques, les chroniqueurs attestent que les rois accordaient des terres en bénéfice, qu'ils pouvaient toujours les reprendre, qu'ils en restaient les vrais propriétaires, que ceux à qui ils en cédaient la jouissance n'avaient le droit ni de les vendre ni de les léguer, et qu'enfin, si elles passaient parfois du père au fils, ce n'était qu'en vertu d'une nouvelle concession formellement constatée par un acte nouveau (4). La formule de ces

(1) Voyez *Testamentum Eberardi*, ann. 728; *testam. Odilæ*, ann. 720; *testam. Abbonis*, ann. 739. On trouve des exemples de bénéfices tenus par des femmes. Voy. Guérard, *Prolégom. au polyptyque de l'abbé Irminon*, p. 531.

(2) On peut voir particulièrement dans les *Diplomata, chartæ*, édit. Pardessus, les nos 87, 163, 259, 274, 277, 291. Voyez aussi les *formules* de Rozière, nos 129, 151, 253.

(3) *Formules*, édit. de Rozière, nos 147, 151, 152, 154, etc. Comparer Grégoire de Tours, X, 31, 11.

(4) Grégoire de Tours, VIII, 22; IX, 35; *Gesta Dagoberti*, c. 26; *Vita S. Mauri*, c. 53; *Diplomata*, t. II, p. 231.

actes nous a été conservée; on avait soin d'y marquer, suivant le vieil usage, la prière de l'impétrant, le bienfait du concédant, enfin la durée limitée de la concession. Les rois ne faisaient donc pas autrement que les particuliers : ils n'avaient rien imaginé de nouveau; ils se contentaient d'emprunter aux pratiques de la vie privée un mode de concession temporaire qui était depuis longtemps dans les mœurs de la société gallo-romaine.

Entre la donation en toute propriété et la concession en simple bénéfice, aucune confusion n'était possible. Les formules des deux actes étaient absolument différentes; les termes sacramentels de l'une étaient l'opposé des termes qui étaient employés dans l'autre. L'une commençait toujours par mentionner des services rendus afin d'attribuer au donataire un droit personnel; l'autre commençait par rappeler une prière afin de constater que le concessionnaire n'avait et n'aurait jamais aucun droit. L'une assurait dans les termes les plus clairs l'hérédité et la perpétuité; l'autre spécifiait avec la même clarté qu'il n'était accordé qu'une jouissance temporaire. Si la durée de cette jouissance n'était pas indiquée, c'est qu'il était entendu que le bienfait était révocable à volonté. On peut remarquer que presque tous les bénéficiaires dont les chroniqueurs font mention sont des fonctionnaires royaux : le bénéfice semble avoir été à peu près inhérent à la fonction; il était juste qu'il cessât avec elle. En général, la donation en alleu récompensait les services passés, le bénéfice rémunérait les services présens (1).

On s'est demandé de nos jours si les bénéfices avaient été héréditaires ou viagers; nous ne voyons à aucun indice qu'au VIIe siècle cette question ait été posée. Elle ne pouvait pas l'être, car il y avait contradiction absolue entre les mots bénéfice et hérédité. Qui disait bénéfice disait bienfait ou faveur, c'est-à-dire absence de tout droit chez le concessionnaire. Bénéfice et propriété étaient deux termes opposés qu'il était matériellement impossible de prendre l'un pour l'autre. Il ne pouvait venir à l'esprit de personne qu'un bénéfice fût une propriété héréditaire. Ce qui arrivait quelquefois, c'était qu'un homme qui avait reçu une terre en bénéfice désirât que la même terre lui fût donnée en propriété. Il s'adressait alors au roi, et, si sa demande était agréée, on dressait un second diplôme tout à fait différent du premier, et où l'on indiquait par une formule spéciale que la terre n'était plus concédée en bénéfice, mais qu'elle était donnée à perpétuité.

(1) Ce qui a pu donner lieu à quelques erreurs, c'est que, dans les formules et les actes de donation en alleu, les mots *bienfait* et *munificence* sont souvent employés. Cela tient aux habitudes de style de la chancellerie mérovingienne. Ces termes, pris avec leur sens propre, pouvaient également convenir aux deux sortes d'actes; mais on doit remarquer qu'ils n'y étaient pas employés de la même façon.

Toutes ces règles étaient si simples, si justes, si clairement comprises et si universellement acceptées qu'elles ne pouvaient pas donner lieu à des contestations. Les luttes qui éclatèrent entre les rois et leurs leudes eurent pour objet les donations en alleu bien plutôt que les concessions en bénéfice. Plusieurs rois essayèrent en effet de reprendre ce que leurs prédécesseurs avaient donné à perpétuité; ces prétentions furent repoussées au nom du droit, et les rois furent contraints à plusieurs reprises de signer une confirmation générale des dons qui avaient été faits par leurs prédécesseurs ou par eux-mêmes. Tel est le sens des fameux articles qu'on lit dans le traité d'Andelot et dans l'édit de 615. Ce que d'ailleurs on ne voit jamais, c'est que les leudes aient demandé aux rois de changer la nature des bénéfices; jamais roi ne déclara qu'ils seraient héréditaires. Tels ils étaient sous les premiers Mérovingiens, tels on les retrouve sous Charlemagne. Les règles qui les régissaient ne furent modifiées ni en ce qui concernait les concessions royales, ni en ce qui concernait celles des particuliers. Il n'était pas possible que l'aristocratie attaquât ces règles, car ce fut au contraire sur elles qu'elle fonda sa propre force; c'est par elles, ainsi que la suite des événemens le montre bien, qu'elle grandit et qu'elle régna. Si elle les avait combattues, comme on le dit quelquefois, elle aurait travaillé contre elle-même. Sans elles, elle n'aurait eu aucune force, elle n'aurait même pas existé; les événemens auraient pris un autre cours, et l'on ne voit pas comment le régime féodal aurait pu s'établir.

C'est en effet par le bénéfice et non pas par l'alleu que la propriété aristocratique et féodale s'est constituée. On se tromperait beaucoup, si l'on pensait que ce bénéfice fût le plus souvent une concession faite par le riche au pauvre, par le grand au petit. Le contraire était plus fréquent. Nous avons déjà vu que dans les derniers temps de l'empire romain beaucoup de petits propriétaires mettaient leurs champs « en patronage, » c'est-à-dire les plaçaient sous le domaine éminent d'un homme que sa richesse ou ses fonctions publiques rendaient puissant. Ils n'en étaient plus réellement propriétaires et n'en jouissaient qu'à titre de bienfait. Les empereurs condamnaient sévèrement cette sorte de pacte; mais les mœurs et les nécessités étaient plus fortes que les décrets impériaux. Cette sorte d'attraction de la petite propriété par la grande se continua sous les rois mérovingiens. On vit se multiplier alors une sorte d'engagement que l'on appelait d'un nom tout romain l'obligation de la terre, *obligatio terræ,* et qui s'accomplissait en trois actes distincts. Par le premier, le petit propriétaire faisait l'abandon complet de son champ. « Je donne et livre, disait-il, cette terre

que je tiens d'héritage, que j'ai en alleu; je la transmets en votre propriété perpétuelle pour que vous en usiez en toutes choses suivant votre volonté. » Dans un second acte, il implorait le nouveau propriétaire pour qu'il lui rendît ce même domaine en bénéfice. « Je vous adresse une supplication, écrivait-il, afin que votre bonté m'accorde de tenir cette même terre par votre bienfait. » Enfin un troisième acte était rédigé par le nouveau propriétaire, qui écrivait : « Vous occuperez ma terre en vertu de mon bienfait; vous n'aurez le droit ni de la vendre ni d'en aliéner aucune partie; vous m'en paierez un cens de telle somme; après votre mort, elle rentrera dans mes mains sans que vos héritiers y puissent prétendre (1). » Par cette série d'opérations, un alleu s'était changé en bénéfice; le droit de propriété sur la terre avait été transporté du pauvre au riche, du faible au fort, et l'ancien propriétaire n'était plus qu'un bénéficiaire.

Cette sorte de pacte fut renouvelée sur toutes les parties du territoire pendant trois siècles, et ce fut la source de la plus grande partie des bénéfices. On a cru que les bénéfices, qui plus tard et après quelques modifications devinrent les fiefs, étaient les terres de l'ancien fisc impérial concédées et reprises tour à tour par les rois. Les nombreux diplômes des rois mérovingiens, les actes de testament des particuliers, les vies des saints, tout donne à penser que les rois donnèrent plus en alleu qu'en bénéfice, et que, s'il n'avait tenu qu'à eux, la possession bénéficiaire n'aurait pas tardé à disparaître. Si elle fut toujours en progrès durant ces trois siècles, c'est qu'à mesure que les dons des rois la diminuaient, elle se reconstitua d'une autre façon. Elle se développa bien moins aux dépens du domaine royal qu'aux dépens de la petite propriété. Des deux côtés également, l'aristocratie s'enrichit et prit vigueur.

Les lois féodales n'ont assurément pas été formulées durant l'époque mérovingienne; elles ont pourtant leur source première dans le bénéfice de ce temps-là. Déjà le précaire romain, par cela seul qu'il était un acte extra-légal, soumettait le concessionnaire à la volonté du concédant et le plaçait inévitablement dans cette sorte de sujétion qu'on appelait alors la clientèle. Le bénéfice devait avoir les mêmes effets, car il était, comme le précaire, en dehors du droit. Il y a cette singularité bien remarquable dans les codes germaniques de ce temps-là, qu'ils ne connaissent que la propriété ou l'alleu et paraissent ignorer la possession bénéficiaire.

(1) *Formules*, édit. de M. de Rozière, nos 331, 339, 356. Quelquefois le premier acte est dressé sous la forme d'une vente (n° 332). Comparez les *Traditiones San Gallenses : nos posthac exuti de omni re paterna revestivimus Wolframnum monachum per tribus diebus et tribus noctibus, et* PER BENEFICIUM *ipsorum monachorum reintravimus*, n° 49.

Ils ressemblent en ce point à la législation romaine; comme elle, ils représentent le droit régulier, ce qu'on pourrait presque appeler le droit civil, *jus civile*, tandis qu'il existe à côté d'eux tout un ordre social établi par les mœurs et par les intérêts privés, dont ils ne s'occupent pas plus que ne le faisaient les lois romaines. C'est pour ce motif que les codes des Francs sont tellement en désaccord avec le tableau que les chroniqueurs nous présentent de la vie sociale des mêmes époques; ils sont le droit civil, et ils laissent se développer à côté d'eux, obscur, mais puissant, tout un droit naturel, *jus gentium*, qui un jour prendra le dessus et les remplacera. Ainsi les lois des Francs et des Burgondes, sauf quelques allusions vagues, ne parlent pas du bénéfice. Ces lois sont attentives à garantir la propriété et à en régler la transmission; elles n'ont aucune protection ni aucune règle pour la jouissance bénéficiaire. Si l'on ne consultait que les textes législatifs, on croirait que le bénéfice n'existait pas : c'est qu'il n'existait qu'en dehors de l'ordre légal. Le possesseur par précaire ou par bienfait était un homme qui occupait la terre d'autrui sans aucun droit personnel et sans autre titre que la volonté ou l'assentiment, toujours révocable, du vrai propriétaire. Quand on lit ces formules dont nous avons parlé plus haut, la *precatoria* et la *præstaria* qui se correspondent si exactement, on croit d'abord avoir sous les yeux un véritable contrat en deux parties. A regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de contrat; en effet, le concédant s'attache à marquer qu'il ne fait qu'un acte de pure volonté, et le concessionnaire est contraint de reconnaître qu'ayant adressé une prière il ne tient ce qui lui est concédé que de la bonté et du bienfait d'un homme. Ces termes étaient incompatibles avec l'idée de droit, et d'actes ainsi conçus il ne pouvait naître aucune obligation légale. Quand même le donateur promettait par écrit d'accorder une jouissance viagère, cette promesse, à cause des termes dans lesquels elle était exprimée, n'avait aucune valeur en justice (1). Si le bénéficiaire évincé s'adressait à un tribunal et présentait ses chartes de concession, ces chartes ne signifiaient qu'une chose, c'est qu'il n'était pas propriétaire et qu'il n'avait aucun droit sur le sol.

Il résultait de là que le bénéficiaire était dans la dépendance du bienfaiteur et à sa merci. Les relations entre ces deux hommes n'étaient réglées ni par la loi ni par un contrat; elles l'étaient par la volonté seule de l'un d'eux. Celui qui ne possédait qu'en vertu d'un *bienfait* était donc personnellement lié au *bienfaiteur*. Par

(1) Aussi les jurisconsultes romains disaient-ils au sujet de cette sorte de promesse *Nulla vis est hujus conventionis.*

cela seul qu'il tenait de lui, qu'il jouissait de son bien, qu'il occupait le sol par sa grâce, il contractait avec lui un lien d'une autre nature que les liens légaux et plus fort que ceux-ci. Il lui devait autre chose qu'un cens annuel ou qu'un prix de fermage; il lui devait la reconnaissance, le respect, et ce qu'on appelait alors *la fidélité*. Or on entendait par ce mot non pas un attachement vague ou une sorte de loyauté chevaleresque, mais une série de devoirs très précis, un ensemble de services et de redevances, en un mot toute une sujétion de corps et d'âme. Il est vrai que le bénéficiaire avait toujours un moyen facile de ressaisir son indépendance; il lui suffisait de renoncer au bénéfice, car de même que le débiteur n'était lié que jusqu'au remboursement de sa dette, le bénéficiaire ne l'était que jusqu'à la restitution de la terre. En renonçant à la jouissance du sol, il reprenait la liberté de sa personne; mais, aussi longtemps qu'il occupait la terre d'un homme, il était le sujet de cet homme. Il l'appelait du nom de maître, *dominus*, et se qualifiait lui-même son fidèle ou son serviteur; il s'engageait à lui être soumis, *ut subjectus esset*, à remplir envers lui toutes les obligations d'un sujet, *ut debitam subjectionem semper faceret* (1). « Je promets, disait-il, de vous rendre les mêmes devoirs que vous rendent les autres hommes qui occupent votre terre. » Plus la formule était vague, plus elle mettait le bénéficiaire dans la dépendance du donateur. Souvent on se contentait de lui faire écrire : « S'il m'arrive jamais de prétendre que la terre que j'occupe par votre bienfait est à moi, je consens que vous m'en chassiez. » D'autres fois on lui faisait signer une formule ainsi conçue : « Si vous me donnez un ordre, quel qu'il soit, et que je refuse d'obéir, vous aurez la faculté de me chasser de cette terre (2). » Il n'est donc pas douteux que le bénéfice n'établît dès cette époque un rapport de subordination personnelle, et que des deux hommes qui le contractaient l'un ne fût un sujet de l'autre. Assurément le régime féodal n'est pas là tout entier; mais nous avons déjà son principe fondamental et la source première de ses lois.

La conclusion de ces recherches est qu'il y a eu, d'abord dans la société romaine, ensuite au moyen âge, deux modes d'action sur le sol; l'un s'appelait la propriété ou l'alleu, l'autre était désigné par les termes de précaire, de bienfait ou de bénéfice. Absolument distincts par leur nature, par leurs effets, par les formules juridiques qui y étaient relatives, il était impossible de les confondre. Ni ce alleu ni ce bénéfice n'ont leur origine dans une invasion; ni l'un ni

(1) *Diplomata*, t. Ier, p. 130; *Testam. Lonegesili.*
(2) *Formules*, n° 324.

l'autre ne porte le signe de la conquête; aucun d'eux n'est le privilége d'une race ou d'une classe d'hommes. Ils n'étaient pas propres à telle ou telle catégorie de terres, ils s'appliquaient au sol tout entier. A vrai dire, toute terre était alleu, car elle était la propriété de quelqu'un; toute terre aussi pouvait être bénéfice, puisque le propriétaire avait toujours le droit d'en céder la jouissance.

Ni l'alleu ni le bénéfice ne sont spécialement germains; dire qu'ils soient uniquement et exclusivement romains serait une autre erreur. On les pourrait trouver chez beaucoup de peuples, sous tous les climats, dans les races les plus diverses et à tous les âges de l'histoire; ils appartiennent à toute l'humanité. De ce que nous avons vu qu'avant le moyen âge ils existaient déjà l'un et l'autre dans la société romaine, nous ne sommes pas en droit de conclure que la féodalité soit plutôt d'origine romaine que d'origine germanique; nous devons seulement constater que l'alleu et le bénéfice n'ont pas surgi brusquement, qu'ils ne viennent pas de la conquête et de la violence, qu'ils n'ont pas apparu dans l'humanité comme des faits accidentels et bizarres, comme des monstruosités en dehors de la nature. Ils ont eu, ainsi que toutes les institutions humaines, leur longue et régulière histoire; on la peut suivre depuis l'empire romain jusqu'en 1789. Le cours des siècles a amené dans l'un et l'autre quelques modifications qui ne sont pas sans importance; mais il n'a pas changé leurs caractères essentiels. Ils ont continué à se distinguer par leur nature et par leurs effets,—par leur nature, en ce que l'un était une propriété et l'autre une jouissance, —par leurs effets, en ce que l'un établissait un lien légal entre l'homme et le sol, tandis que l'autre établissait un lien personnel entre un homme et un autre homme. Chacun d'eux a exercé une action propre sur la société; les institutions politiques qui dérivaient de l'un étaient l'opposé de celles que l'autre engendrait : aussi est-il arrivé naturellement que, le jour où la possession bénéficiaire a pris le dessus sur la propriété, la société a changé d'institutions et a revêtu une forme nouvelle.

FUSTEL DE COULANGES.

LE DANEMARK

EN 1873

L'histoire moderne offre peu d'exemples de pays qui aient été aussi éprouvés que le Danemark. Depuis sa participation malheureuse à la guerre de trente ans, ce royaume, digne d'un meilleur sort, a subi désastres sur désastres. Il a perdu successivement ses possessions de l'autre côté du Sund, différentes provinces norvégiennes, puis la Norvége tout entière, enfin, avec la partie allemande de l'ancienne Chersonèse cimbrique, 200,000 Danois du Slesvig. Sa population, qui d'après le recensement de 1860 était de 2,605,000 âmes, n'en compte plus qu'environ 1,700,000 depuis la perte des duchés. Le Danemark, sur lequel se fixait il y a quelques années l'attention générale, n'est plus comme autrefois l'objet de la préoccupation des chancelleries et de l'opinion publique; le temps semble déjà loin où tous les organes de la publicité en Europe commentaient avec passion les incidens de cette fameuse question des duchés que lord Palmerston comparait par une métaphore familière à une allumette destinée à embraser le continent. A l'heure qu'il est, ce petit pays se tient pour ainsi dire à l'écart dans le concert européen. Une telle réserve lui est inspirée par un sentiment de sagesse, et l'on doit approuver le cabinet de Copenhague d'une prudence qui lui est assurément imposée par les exigences de sa situation. Cependant, malgré la mutilation de son territoire, le Danemark a encore une importance incontestable. Les passages du Sund n'ont pas cessé d'être les Dardanelles du nord, et au point de vue géographique il existe entre Constantinople et Copenhague une remarquable analogie. On ne saurait donc perdre de vue le modeste et honnête royaume que la nature semble avoir jeté en avant de la Baltique pour en garder les clés au nom de tous, sans dépendre de personne. Aussi n'est-il pas inopportun de jeter un coup d'œil sur les relations du gouvernement danois avec les puissances et sur le développement de ses affaires intérieures.

Les blessures d'une funeste guerre ne sont pas encore cicatrisées. Les dommages matériels causés par les inondations récentes ajoutent aux douleurs du pays. Enfin il doit lutter contre la propagande socialiste par laquelle l'Internationale a la prétention de corrompre des contrées que leur situation géographique et la sagesse traditionnelle de leurs populations avaient jusqu'à ces derniers temps préservées de la contagion des doctrines radicales. Sur une petite échelle, on voit se produire dans les débats des chambres danoises des luttes parlementaires aussi curieuses que celles des états les plus considérables. Les questions politiques, économiques, sociales, s'y agitent au milieu d'une vive animation, et l'on voit se poser dans la vie constitutionnelle du Danemark la plupart des problèmes ardus que les grandes puissances s'efforcent actuellement de résoudre. C'est là un spectacle qui n'est pas dépourvu d'intérêt, et l'on ne doit pas oublier que plus un pays innocent est maltraité par la fortune, plus il mérite les sympathies des hommes qui estiment autre chose que le succès.

I.

Il y a bientôt dix ans que le roi Christian IX occupe un trône auquel la naissance ne paraissait pas devoir l'appeler. Ce prince s'est complétement identifié avec les idées de ses sujets, et au dehors comme au dedans il a suivi une politique franchement danoise. Ses relations avec la cour de Stockholm ont pris un caractère chaque jour plus intime. Toutefois, en recherchant les liens d'une sympathie morale et intellectuelle et en developpant des rapports de bon voisinage qui ont leur cause dans les affinités d'origine, de religion et de langage, les trois peuples qualifiés du nom de peuples frères ont su se prémunir contre une politique d'absorption. Il ne s'est agi de sacrifier ni Copenhague, ni même Christiania à Stockholm. Si la Suède et la Norvége, malgré la communauté de souverain, conservent leur individualité, à plus forte raison en est-il ainsi de la Suède par rapport au Danemark. Il n'y a plus, nous le savons, aucune trace du ressentiment causé à ce dernier pays en 1814 par la perte de la Norvége; mais ce souvenir pénible ne tarderait pas à se ranimer le jour où l'on voudrait mettre en avant des combinaisons contraires au principe de l'autonomie des trois groupes dont se compose la famille scandinave.

Frédéric VII, le prédécesseur de Christian IX, témoignait à son voisin et ami le roi de Suède une affection toute fraternelle. On avait craint un instant que la mort du monarque danois ne fût une cause de refroidissement dans les relations des deux dynasties; cette prévision ne s'est pas réalisée. Convaincues toutes les deux de leur loyauté mutuelle, les deux maisons royales ont cimenté leur alliance par le mariage con-

clu en 1869 entre la fille unique du roi de Suède Charles XV et le prince héritier de Danemark. La nation danoise appréciait certainement les qualités de ce roi Charles qui est mort au mois de septembre dernier, emportant dans sa tombe les sympathies de toute la race scandinave, mais elle n'avait pas songé pour cela à une fusion avec la Suède, et son bon sens lui a fait comprendre que des passions antidynastiques, éclatant dans une situation déjà si troublée, auraient eu probablement pour résultat de créer à Copenhague et dans les provinces une anarchie semblable à celle de la Pologne au moment des partages. En définitive, Christian IX et Charles XV n'ont cessé d'entretenir les meilleurs rapports, et Oscar II, le nouveau souverain de la Suède et de la Norvége, se montre animé des mêmes sentimens que son prédécesseur.

Le roi de Danemark a aussi des amis dans les familles régnantes de Russie et d'Angleterre. Sans doute les alliances matrimoniales entre princes et princesses n'ont plus aujourd'hui la même importance que dans les siècles précédens; mais elles ont encore leur valeur politique. En mariant deux de ses filles, l'une avec l'héritier de la couronne d'Angleterre, l'autre avec l'héritier de la couronne de Russie, le roi de Danemark a probablement affermi les bases sur lesquelles repose l'indépendance de son royaume. Cependant ces unions si brillantes n'ont pas suffi pour écarter les malheurs qui pèsent sur le pays, et, malgré les sympathies de Londres et de Saint-Pétersbourg, l'affaire du Slesvig septentrional, qui fut, avec la question du Luxembourg et l'incident d'Espagne, une des origines de la lutte entre la France et l'Allemagne, n'a pas encore été réglée.

On avait pensé un instant que la présence de l'empereur de Russie à l'entrevue de Berlin amènerait peut-être une solution; il n'en a pas été ainsi, et la presse allemande a pris à tâche de détruire ce qu'elle appelle les illusions danoises. Le président du gouvernement du Slesvig a déclaré en août aux autorités municipales de Flensborg que la province devait renoncer à toute idée de rétrocession d'une partie de son territoire. On a signalé en même temps parmi les districts mixtes l'application rigoureuse de mesures qui doivent assurer l'emploi de la langue allemande dans les écoles et dans l'administration communale. Tous ces symptômes n'étaient pas de nature à encourager des espérances que le cabinet de Copenhague avait été assez prudent pour n'accueillir qu'avec une grande réserve. Toutefois les questions relatives à la position des habitans du Slesvig du nord qui ont opté pour la nationalité danoise ont été réglées en septembre par suite d'un accord entre les cabinets de Berlin et de Copenhague. Il ne restait plus alors que deux catégories d'émigrés, ceux qui avaient fait leur choix avant l'ouverture des hostilités entre la France et l'Allemagne, et ceux qui avaient passé en Danemark après l'ordre de mobilisation des troupes allemandes. Le minis-

tère de la guerre à Berlin avait élevé des difficultés contre ces derniers, qu'on parlait de traiter comme des déserteurs; mais le gouvernement de l'empereur Guillaume n'a pas persisté dans cette idée. Le litige a été résolu à la satisfaction du Danemark, et il a été stipulé que tous les habitans du Slesvig qui auraient rempli les conditions exigées par l'article 19 du traité de Vienne, qu'ils appartinssent à la seconde ou à la première catégorie, seraient appelés à jouir du bénéfice de cette clause. Quant au fond même de l'affaire du Slesvig, il n'a point été modifié, et le roi Christian IX s'est contenté de dire dans son dernier discours du trône : « Il n'est survenu aucun changement dans la politique extérieure du Danemark. La question du Slesvig est toujours pendante, mais nous conservons le ferme espoir qu'elle recevra une solution satisfaisante. »

Au mois d'octobre, les deux députés des districts danois du Slesvig à la seconde chambre du parlement prussien, MM. Kryger et Ahlmann, ont été réélus à une grande majorité de voix. Du reste ces élections n'ont d'importance qu'à titre de manifestation. Les deux députés danois ont refusé de prêter serment à l'empereur Guillaume, à moins qu'on admît une réserve de leur part touchant l'article 5 du traité de Prague; la chambre ayant déclaré une telle réserve inadmissible, ils ont déposé leur mandat. Les habitans danois du Slesvig les ont réélus trois ou quatre fois depuis lors, et chaque fois ils redonnent leur démission pour être réélus de nouveau. En définitive, la question n'a pas avancé depuis le traité de Prague, et c'est là une de ces affaires sur lesquelles malheureusement personne ne pourrait se livrer à des appréciations qui fussent autre chose que de pures hypothèses.

C'est pour les peuples aussi bien que pour les individus une épreuve difficile que de passer brusquement de l'espérance à la déception. A l'heure où s'engagea la lutte de la France contre l'Allemagne, la nation danoise crut que le moment de la revanche approchait, et s'imagina qu'elle allait recouvrer les provinces perdues. La funeste issue de la guerre, d'abord considérée par elle comme un signal de délivrance, la plongea dans un sombre découragement. Il en est résulté une sorte de malaise et d'angoisse qu'a voulu exploiter une secte dont le programme consiste à profiter de tous les troubles moraux ou matériels, sur quelque point de l'Europe qu'ils viennent à se produire.

L'Internationale s'est développée en Danemark avec une désastreuse rapidité. Au milieu de l'année 1871, elle y était à peine connue, et les autorités danoises paraissaient à cet égard en pleine sécurité. Ce qui les rassurait, c'était l'absence de grands centres industriels et commerciaux, l'exemption presque complète de la plaie du paupérisme, la diffusion universelle de l'instruction primaire et le caractère essentiellement chrétien qu'elle a conservé, le bon esprit des nombreuses associations ouvrières et agricoles qui couvrent le pays, enfin la distribution et l'orga-

nisation de la propriété foncière, qui se trouve en grande partie concentrée aux mains d'une classe de cultivateurs à la fois fermiers et propriétaires, constituant une sorte de bourgeoisie agricole, fort en garde, malgré ses tendances démocratiques, contre toute doctrine communiste. On pouvait alors affirmer que, parmi les nombreuses sociétés ouvrières qui existaient à Copenhague, il n'y en avait pas une seule qui fût affiliée en bloc à l'Internationale. Un certain nombre d'ouvriers en faisaient partie, mais à titre purement individuel, et correspondaient directement avec les sections du nord de l'Allemagne. On faisait remarquer, pour dissiper les inquiétudes, que, si les ouvriers danois professent des opinions politiques assez radicales, ils n'en sont pas moins très éloignés des doctrines du socialisme. Un patriotisme très vif, soigneusement entretenu dans de fréquentes réunions publiques et privées, les défend contre les atteintes de ce cosmopolitisme qui forme de nos jours l'un des dogmes fondamentaux de la secte communiste. En dehors d'efforts isolés, il n'y avait pas à proprement parler de propagande en Danemark dans les premiers mois de 1871. L'unique tentative qu'on pouvait mentionner en juillet consistait dans une publication périodique dont une seule livraison avait paru, et qui portait le titre de *Feuilles socialistes*. Le public ne paraissait y faire nulle attention. L'auteur, qui se donnait pour un ouvrier, constatait lui-même dans son introduction l'indifférence, selon lui regrettable, que les idées socialistes rencontraient en Danemark, même de la part des partis politiques les plus avancés.

A quoi bon d'ailleurs se jeter dans la démagogie? Les institutions du royaume ne garantissent-elles pas à tous une parfaite égalité? M. Hansen, ancien ouvrier, devenu le chef du parti démocratique dans la deuxième chambre, n'en convenait-il pas lui-même? Les travailleurs, pourvus de salaires suffisans et préservés de ces écarts subits entre l'offre et la demande qui se manifestent dans les grands centres de production et entraînent avec eux les grèves et les chômages, ne se trouvaient-ils pas dans des conditions économiques particulièrement satisfaisantes? Telles étaient les considérations que les esprits optimistes ne cessaient de mettre en avant pour écarter toute crainte. On se faisait encore à ce sujet les plus grandes illusions, quand à la fin du mois de juillet l'auteur anonyme des *Feuilles socialistes* transforma tout à coup ce recueil en un journal hebdomadaire destiné à propager des doctrins subversives. Droit égal de tous à tous les biens, de quelque nature qu'ils soient, émancipation des femmes, éducation en commun, abolition du droit de succession, suppression de l'armée, séparation de l'église et de l'état, tels étaient les principaux points du programme de ce journal essentiellement radical. Il célébrait les tristes exploits de la commune de Paris, et, proclamant la guerre du capital et du travail, il poussait au combat les ouvriers de toutes les nations. On crut d'abord

à une simple spéculation de librairie, mais bientôt la polémique s'accentua; le *Socialiste* signalait avec une joie emphatique les progrès de la secte dont il était l'écho; il concluait en faisant appel à tous les partisans des doctrines communistes à l'effet d'établir en Danemark une section de la Société internationale des travailleurs.

Cependant les articles de la constitution qui garantissent la liberté de la presse ainsi que les droits de réunion et d'association ne permettaient pas au gouvernement de recourir à des mesures répressives tant que le mouvement ne se traduirait point par des attaques directes contre les lois et les autorités du pays. Les sectaires continuaient donc énergiquement leur travail. Dans des réunions tenues à Copenhague, on recueillait des souscriptions et des adhésions à l'Internationale, et ce n'était pas sans surprise qu'on remarquait en Danemark, dans le compte-rendu d'une réunion de Londres, la signature d'un secrétaire pour la section danoise. En même temps, quelques tentatives de grève se produisaient. L'Internationale n'établissait pas son centre d'action en Danemark à Copenhague, parce que cette capitale, séparée du reste du royaume, est située à sa limite extrême, et choisissait Aarhus comme base d'opérations. De nombreux *meetings* avaient lieu dans ce chef-lieu du Jutland. Le gouvernement commençait à s'en inquiéter. S'il voyait sans trop d'émotion l'agitation ouvrière se propager dans les villes, il n'était pas aussi rassuré en songeant aux populations des campagnes.

Quelques détails sur la propriété foncière en Danemark feront comprendre facilement où serait le danger. Au moyen âge, les laboureurs furent obligés de chercher auprès des seigneurs féodaux, moyennant une redevance, la protection nécessaire pour exploiter tranquillement la terre sur laquelle ils vivaient. Transmise par héritage, cette coutume prolongée de payer et de recevoir une rente dégénéra peu à peu en une véritable servitude. Tant que dura le régime féodal, les choses restèrent en cet état : le paysan demeurait paisible possesseur d'une terre qu'il léguait à qui il voulait; le seigneur était satisfait de la rente qu'on lui payait régulièrement. Lorsque le servage fut aboli et que le paysan fut mis à même de revendiquer ses droits, une question que le temps n'a pas encore résolue se posa entre lui et son ancien maître : à qui appartenait la terre? Un compromis eut lieu. Ceux des paysans qui étaient riches maintinrent leur droit à un fermage héréditaire, grevant ainsi le sol d'une servitude souvent incommode, dont quelques propriétaires parvinrent à se libérer par une vente faite à l'amiable. Déjà trois cinquièmes des terres ainsi possédées se sont affranchies ou sont passées aux paysans, et c'est pour forcer la main aux détenteurs encore récalcitrans qu'un parti nombreux voudrait faire adopter par le parlement danois une loi de vente obligatoire.

A côté des riches paysans qui ont trouvé le moyen de changer la si-

tuation de fermiers contre celle de propriétaires, il y a une autre catégorie, celle des paysans pauvres. Ceux-là, qui ne cultivent qu'un lopin de terre autour de leur maison, et dont le revenu ne saurait suffire à leurs besoins, sont restés assujettis à la nécessité de louer leurs bras pour vivre, sans que le bénéfice de leur travail puisse les mettre en mesure d'acquérir la propriété de leur petite exploitation. Ce sont là les paysans qui sont qualifiés du nom de *hunsmænd* en Danemark; ce sont les prolétaires agricoles que l'Internationale veut rallier à sa cause en leur montrant dans la destruction du capital et le partage de la propriété l'abolition de cette force qui les maintient dans une condition de dépendance. Là est le péril. Si le Danemark n'est pas un pays industriel, en revanche il est agricole au premier chef. Produisant avec une population de 1,700,000 âmes de quoi nourrir un nombre sextuple d'individus, il exporte une énorme quantité de grains et de bestiaux. C'est dans l'élément rural qu'il trouve sa richesse et sa force. Sans doute les campagnes ne sont pas encore sérieusement entamées par la propagande des sectaires; mais cette influence s'est déjà manifestée dans quelques-uns des plus pauvres districts ruraux du Jutland, et c'est là un symptôme dont il serait imprudent de ne pas tenir compte.

Jusqu'à présent, c'est surtout dans les villes que le mal a fait des ravages. Au commencement de 1872, les réunions socialistes se succédaient rapidement. Ce qu'on y mettait en question, ce n'étaient plus uniquement les rapports du travail et du capital; c'était la forme du gouvernement, la constitution de l'église, de la famille, de la propriété. « Le charlatanisme ecclésiastique, — le Christ contre l'église et les prêtres, — le socialisme contre la hiérarchie, la royauté et l'administration, » tels étaient les sujets que traitaient les orateurs affiliés à l'Internationale. Au mois d'avril, une grève se produisit parmi les ouvriers maçons de Copenhague et dura pendant plusieurs semaines. A cette occasion, l'Internationale parvint à provoquer certains désordres dans la ville de Copenhague, ordinairement si calme. « La mesure est comble, » disait le journal socialiste, et il invitait les ouvriers de la capitale à se rassembler le dimanche 5 mai sur une vaste esplanade située aux portes de la ville pour qu'on pût compter « tous ceux qui veulent prendre part à la lutte engagée contre le capital. »

Le gouvernement pensa qu'une telle manifestation ne pouvait pas être tolérée. Par une proclamation signée du maître de police, il crut devoir l'interdire en se fondant sur l'article 88 de la constitution danoise, qui lui donne le droit de défendre les réunions en plein air lorsqu'elles sont de nature à troubler l'ordre public. Cependant les meneurs voulurent bon gré mal gré donner suite à la démonstration projetée, et l'on fut obligé d'arrêter les principaux d'entre eux. Après trois sommations demeurées sans résultat, la police fit évacuer la place et les allées voi-

sines; la cavalerie dut mettre le sabre à la main. La foule, en s'écoulant, brisa quelques fenêtres et démolit des réverbères. Assurément cette échauffourée fut plus ridicule que sérieuse; elle n'en était pas moins faite pour inspirer des réflexions salutaires à tous ceux qui savent combien les germes révolutionnaires se développent rapidement, si on ne tranche pas le mal dans sa racine. Une cérémonie nationale qui se célèbre chaque année pour l'anniversaire du jour où fut promulguée la constitution montra bientôt l'audace de l'Internationale. Le 5 juin 1872, la fête fut attristée par la présence de sept ou huit cents individus affiliés à la secte. Ces démagogues formaient un groupe distinct; à défaut du drapeau rouge, ils s'étaient contentés d'écharpes de la même couleur; ils refusèrent de saluer le drapeau danois et de s'associer aux vivats poussés en l'honneur du roi Christian IX.

Il est juste de constater à l'honneur du Danemark que le bon sens public y. a déjà opéré une utile réaction. Ce ne sont pas seulement les forces gouvernementales, c'est aussi l'initiative personnelle des conservateurs qui doit imposer une digue aux flots envahissans. En dehors des moyens matériels, qui malheureusement sont quelquefois indispensables, il faut agir par les moyens moraux, par la persuasion, par la plume et par la parole. Plus d'un patron, allant au-devant des demandes, a spontanément provoqué ses ouvriers à des réunions amiables où l'on cherchait pacifiquement et loyalement à se mettre d'accord. Si le mal a diminué depuis quelque temps, c'est que les conservateurs ont opposé à l'idée révolutionnaire celle de réformes graduelles et raisonnables. Sociétés de secours mutuels, association pour les frais de maladie, pour les retraites de vieillesse, pour l'achat des objets de première nécessité, pour la construction de cités ouvrières, telles ont été les améliorations réalisées depuis quelques mois par des personnes actives et charitables, dont les efforts affermissent avec le parti de l'ordre le sentiment de conservation. Toutefois, bien que la propagande de l'Internationale paraisse en ce moment surtout cantonnée dans le Jutland, où un instituteur du nom de Bjŏrnbak a érigé une sorte de petite église socialiste, il faudrait se garder de croire que les autres provinces de la monarchie ne soient plus menacées. L'Internationale est toujours à la piste des désordres, voulant susciter de nouvelles grèves et se proposant d'envenimer la question agraire au profit des tendances anarchiques. Sa tactique consisterait en outre à exploiter les discussions ardentes du parlement et à poser ainsi la question sociale sous prétexte de politique. Aussi les différens partis qui se disputent le pouvoir au sein des chambres danoises doivent-ils éviter toute compromission avec les agens secrets ou déclarés du socialisme, qui voudraient infiltrer le venin de l'anarchie jusque dans le mécanisme des institutions constitutionnelles.

II.

Comme la plupart des pays de l'Europe, le Danemark a un parlement composé de deux chambres, le *Landsthing* ou chambre haute, le *Folkething* ou chambre basse. Il y a un parti conservateur et un parti avancé, qui sont perpétuellement en lutte l'un contre l'autre. Le premier se subdivise en trois fractions : les nationaux-libéraux, le tiers-parti, les grands propriétaires; le second s'appelle la *gauche-réunie*, et il prend pour mot d'ordre l'extension du suffrage et l'augmentation de l'influence du Folkething. Constitué en 1870 par une fusion entre l'ancienne gauche et les « amis des paysans, » il a promptement grandi, parce qu'il met une forte discipline parlementaire au service d'une coalition.

Lorsqu'il était président du conseil des ministres, le comte Frys, qui exerçait sur le parlement une grande influence personnelle, était parvenu à former une alliance entre les grands propriétaires et une fraction considérable des amis des paysans; mais, lorsqu'il se retira du ministère le 4 mai 1870, cette alliance n'existait plus, et la majorité gouvernementale, autrefois si compacte, reçut une grave atteinte par la formation de la gauche-réunie. En 1866, lors de la révision du pacte fondamental nécessitée par la perte des duchés, le gouvernement avait fortifié dans le Landsthing les élémens conservateurs. Tout en maintenant pour cette assemblée le principe de l'élection à deux degrés, il avait fait adopter une disposition qui adjoignait aux électeurs du second degré choisis parmi les électeurs primaires les citoyens les plus imposés dans les districts ruraux, et dans les villes ceux qui possèdent un revenu de 1,000 rigsdalers. A peine organisée, la gauche-réunie demanda la suppression de cette clause et le retour pur et simple à la constitution du 5 juin 1849. Dans les premiers mois de 1872, à l'approche des élections pour le renouvellement complet de la seconde chambre, elle publia une espèce d'adresse à ses « coreligionnaires politiques. » Voici quelques-uns des principes qui se trouvaient formulés dans ce document : égalité pour tous sans égard au rang et à la fortune, suppression des entraves apportées au développement intellectuel de la nation, abaissement des tarifs douaniers sur les objets nécessaires à la vie et à l'industrie, rétablissement de l'équilibre budgétaire au moyen d'un impôt sur le revenu et la fortune, suppression des dîmes et des majorats, extension du droit de suffrage dans les élections communales, rémunération du clergé par l'état et intervention des communautés dans le choix des pasteurs, diminution des charges et dépenses militaires et application plus complète du service obligatoire. Sans doute il est facile de relever dans ce programme plus d'une contradiction. Comment concilier par exemple une plus étroite application du service obligatoire

avec une économie sur les dépenses militaires, l'attribution par l'état d'un salaire fixe au clergé avec l'élection des pasteurs par les paroissiens, l'affranchissement de la propriété avec le maintien des terres roturières aux mains des paysans? Mais les rédacteurs du manifeste s'étaient peut-être moins préoccupés de la valeur intrinsèque des doctrines que du désir de fournir des thèmes à l'opposition populaire.

La campagne électorale fut vigoureusement menée. Tandis que les conservateurs n'oubliaient pas assez les querelles de personnes ou les rivalités locales, les partisans de la gauche-réunie, obéissant à un mot d'ordre, agissaient avec une parfaite entente. Ainsi qu'on devait s'y attendre, les socialistes ne restèrent pas inactifs; afin de donner le change, ils essayèrent de faire croire qu'ils n'étaient séparés de la gauche-réunie que par des nuances. Suppléant à l'insuffisance du nombre par le caractère bruyant de leurs manifestations, ils multiplièrent leurs *meetings*, passant et repassant dans les lieux de réunion, comme les comparses de certaines pièces de théâtre. Dans les grands centres, notamment dans la capitale, ils échouèrent complétement; mais dans le Jutland ils réussirent à faire passer huit de leurs candidats.

Comme il arrive presque partout, les conservateurs montrèrent moins d'activité que leurs adversaires. Les nationaux-libéraux, qui sont les auteurs principaux du système parlementaire établi depuis 1849 et détiennent en ce moment le pouvoir, ne s'accordent pas toujours avec les grands propriétaires, qui forment ce qu'on pourrait appeler l'extrême droite du parlement, et qui ne voient pas sans regret l'amoindrissement de leur influence territoriale. Les difficultés de la question agraire, déjà en partie résolue contrairement à leurs anciennes opinions, ne laissent pas de leur causer une certaine lassitude, et ils n'apportent pas dans les luttes électorales cet entrain, cette confiance, qui, la plupart du temps, sont les présages de la victoire. Il ne faut pas croire toutefois que les conservateurs n'aient pas développé avec fermeté leur programme. « On connaît, disaient-ils, les idées du parti avancé contre les dépenses militaires, contre les armées permanentes, et les singulières théories qu'il professe en matière de défense nationale. On sait également de quelle méfiance il est animé à l'égard de tout ce qui dépasse un certain niveau de culture sociale. Ne serait-on donc pas fondé à craindre que son avénement au pouvoir ne fût une cause d'affaiblissement pour le sentiment patriotique et pour les progrès moraux de la nation? » Les conservateurs insistaient en même temps sur la nécessité de maintenir l'équilibre actuel des pouvoirs, qui serait forcément interrompu si l'importance de la seconde chambre était exagérée au détriment de la première et des forces gouvernementales. C'est un principe généralement admis que le frein d'une chambre haute, gardienne du pacte fondamental et des idées conservatrices, est nécessaire au mécanisme des institutions constitutionnelles. Pourquoi donc vouloir affai-

blir cette garantie, plus utile que jamais en présence des progrès de la révolution cosmopolite? Dans le paragraphe 17 de la constitution il est dit : « Le roi nomme à tous les emplois. » Que penserait la gauche elle-même, si on venait lui proposer un projet de loi ainsi conçu : « Le Folkething nomme aux emplois des ministres? » Serait-il juste dès lors d'arriver par un détour, au moyen du budget, à réaliser un principe qu'on repousserait s'il était présenté sous la forme directe et claire d'une loi? Les chefs de l'opposition comprirent qu'il fallait tenir compte des répliques de leurs adversaires. Au dernier moment, ils crurent même opportun d'atténuer la portée de leurs déclarations primitives. Tel était le but d'un nouveau manifeste que plusieurs d'entre eux publièrent à la veille du scrutin, et dans lequel, désavouant le projet de poursuivre la réforme de la constitution, ils cherchèrent en quelque sorte à s'excuser du concours non sollicité que leur prêtait le parti socialiste.

Les élections pour le renouvellement complet de la seconde chambre eurent lieu le 20 septembre 1872; elles ne devaient pas modifier sensiblement la composition de cette assemblée. On a classé ainsi les députés élus : trois ministres (le comte Holstein-Holsteinberg, M. Hall, M. Klein), dix nationaux-libéraux (partisans du ministère actuel), dix-sept membres du centre, pris parmi les fonctionnaires militaires et civils, les avocats et les paysans, — cinquante et un membres de la gauche-réunie, tous paysans, journalistes ou avocats, — neuf indépendans, formant le noyau de la gauche modérée, — trois députés non classés, dont un propriétaire, le comte Holstein-Ledraborg, qui est le seul catholique de la chambre, et deux officiers de l'armée, enfin huit membres de l'association socialiste du Jutland.

On le voit, les forces gouvernementales et celles de l'opposition se partageaient d'une manière presque égale en nombre. Telle était la situation quand la nouvelle assemblée inaugura ses travaux, le 7 octobre 1872. Le roi, dans le discours du trône, s'abstint de faire allusion à la lutte des partis. Deux jours après, à l'issue de la séance, le président du conseil lisait aux chambres une lettre royale par laquelle le souverain les prorogeait jusqu'au 2 décembre suivant. Le gouvernement alléguait à l'appui de cette mesure la nécessité d'élaborer les projets de lois non encore formulés; mais sa résolution avait aussi un autre motif. Il voulait laisser aux passions excitées par l'ardeur des luttes électorales le temps de se calmer, et il pensait que deux mois suffiraient pour rétablir les choses en équilibre et pour faire faire à l'opinion publique de salutaires réflexions. Il comptait d'ailleurs sur l'appui de la première chambre, où les grands propriétaires sont très influens. Il y a lieu de remarquer en outre que la gauche-réunie, bien qu'elle ait gagné une dizaine de voix, ne compte pas beaucoup d'adhérens dans les journaux, et n'excite dans les masses que des sympathies tièdes.

Les prévisions du ministère se réalisèrent d'abord assez exactement,

et lorsqu'après une prorogation de deux mois les parlemens se réunirent, au commencement de décembre, un certain apaisement s'était manifesté. Cependant les opinions avancées essayaient d'entrer en scène, plus encore en dehors des chambres que dans le sein des chambres elles-mêmes. Il existe en Danemark une école politique qui, sous prétexte de liberté, d'économie et de progrès, ne tendrait à rien moins qu'à désorganiser les rouages du pouvoir et à paralyser l'influence nécessaire du gouvernement. Aux yeux de cette école véritablement radicale, l'armée est une chose superflue, les garanties de la défense territoriale ne doivent prendre aucune place dans les préoccupations de l'esprit public, le clergé est condamné à la perte de son autorité morale, et tout élément religieux doit disparaître de l'instruction publique. Le groupe d'écrivains qui soutiennent ces idées se représente comme le parti de l'avenir, comme le propagateur de ce qu'il appelle la critique transcendante, et ne recule dans ses conclusions ni devant l'athéisme, ni devant le matérialisme. Ces théoriciens de la destruction, qui préconisent *ex cathedra* un système anarchique, ont essayé de faire des recrues au sein du parlement et de se placer eux-mêmes sous la bannière de la gauche réunie. Sans doute ils ne sont pas arrivés à leur but, et l'opposition, si ardente qu'elle puisse être, ne se jette pas dans de pareilles exagérations; mais on découvre déjà au milieu de la seconde chambre quelques symptômes de radicalisme, dont il est impossible de ne pas tenir compte. Ce serait fermer les yeux à l'évidence que de ne pas apercevoir ce mouvement qui se manifeste sous la forme démocratique parmi les populations rurales, sous la forme socialiste dans les villes, sous la forme critique dans les régions scientifiques et littéraires.

Il est curieux de constater le véritable acharnement avec lequel les hommes qui appartiennent à une telle école ou qui s'en rapprochent poussent partout, sinon à la suppression absolue des armées permanentes, du moins à la diminution du chiffre des effectifs. Les théories de désarmement ne sauraient pourtant être admises qu'à une époque où les traités seraient une garantie réelle, où il y aurait en diplomatie des principes, où la force ne primerait point le droit. Aujourd'hui les armées sont nécessaires aux différens pays de l'Europe, non-seulement au point de vue de leurs relations avec l'étranger, mais pour la sauvegarde de la situation intérieure, compromise dans toutes les contrées par les menées de la révolution cosmopolite. Dans l'état d'instabilité des stipulations internationales, c'est un devoir pour les nations, petites ou grandes, de se mettre en légitime défense et de proportionner le nombre de leurs soldats à celui de leurs habitans. Le nouvel empire germanique est entouré d'états secondaires, la Suisse, la Belgique, la Hollande, le Danemark. Sans doute, si ces pays voulaient comparer leurs ressources à celles de leur puissant voisin, ils pourraient se laisser aller à un tel

découragement que, s'abandonnant eux-mêmes, ils perdraient toute préoccupation et tout sentiment militaires; mais ce serait là un très mauvais calcul. Il faut que les états secondaires, alors même qu'ils doivent s'abstenir soigneusement de toute attitude agressive, puissent du moins, le cas échéant, inspirer dans les crises européennes le respect de leur propre neutralité. C'est ce qu'a très bien compris un homme politique qui prêchait encore il y a trois ans le désarmement du Danemark, dans un ouvrage intitulé *Rêveries*, et qui trouve aujourd'hui que ce titre n'était que trop exact. « La plupart d'entre vous, disait l'an dernier l'évêque Monrad aux électeurs, savent que j'avais été séduit par la pensée de renoncer à toute défense et de faire du Danemark une petite oasis ouverte au libre commerce du monde, au milieu de l'Europe accablée sous le poids des charges militaires. Cette idée n'a pas été accueillie par le sentiment général de la nation, et je crois que cette fois on a eu raison. Il est certain en effet que, si une grande puissance voulait nous attaquer, nous serions impuissans à résister; mais l'homme est ainsi fait qu'il renonce souvent à prendre l'offensive lorsqu'il sait qu'il rencontrera une résistance. Si donc une grande puissance songeait à nous envahir, elle serait d'autant moins disposée à céder à cette tentation qu'elle nous saurait en état de nous défendre. » Ce sont là de sages paroles, et le parlement danois ne pourrait trop les méditer. Malgré des suggestions irréfléchies, il doit se garder d'affaiblir cet élément indispensable que les utopistes aiment à qualifier du nom de militarisme.

Les membres de l'opposition ne sont que trop portés à flatter les instincts de parcimonie des paysans en réclamant des économies exagérées, surtout dans les dépenses qui concernent l'armée. Le gouvernement n'en a pas moins demandé cette année un accroissement assez considérable pour le budget de la guerre, comme pour celui de la marine, et il a déposé en janvier, sur le bureau de la seconde chambre, un projet de système de défense destiné à remplacer les fortifications actuelles de Copenhague qu'on est en train de démolir, et à mettre à l'abri d'un coup de main les points faibles de la côte danoise. On doit également procéder à une réorganisation générale de l'armée. L'opposition, qui voudrait sinon annuler, du moins affaiblir l'importance de l'autorité centrale dans toutes les branches de la vie politique, n'a pas accueilli sans défiance la présentation de la nouvelle loi militaire. Elle ne s'est guère montrée plus sympathique à un autre projet du gouvernement sur les écoles publiques, bien que ce projet, inspiré par des principes libéraux, tende à réaliser des réformes scolaires que la gauche réclamait elle-même depuis dix ans. Mais aujourd'hui il y a des hommes politiques en Danemark qui voudraient en fait d'enseignement une liberté illimitée, qui déclarent que la constitution d'écoles publiques dans les mains de l'état est une atteinte portée à l'indépendance du peuple, et

qui demandent non-seulement la suppression des inspecteurs nommés par le gouvernement, mais aussi celle de toute ingérence de l'état dans l'édiction des pénalités pécuniaires imposées aux parens qui négligent d'envoyer leurs enfans aux écoles.

Le ministère ne s'est pas laissé décourager par ces premiers symptômes d'opposition. Il a fait entrevoir à ses adversaires la perspective d'une dissolution pour le cas où la résistance deviendrait trop marquée. On a pu craindre récemment une série de complications nouvelles. L'opposition, qui s'était d'abord un peu ralentie, s'est tout à coup accentuée au sein de la seconde chambre. A propos de l'adresse, cette assemblée s'est livrée à des critiques qu'elle a formulées dans une sorte de programme hostile au ministère. Elle a reproché au gouvernement de ne pas donner au Folkething l'influence nécessaire et de ne pas prendre en main avec assez d'énergie la question du Slesvig. Sur cent deux membres dont la seconde chambre se compose, cinquante-cinq, qui appartiennent à la gauche-réunie, ont voté une adresse conçue dans ce sens et qui pouvait être considérée comme une motion de défiance dirigée contre le ministère. On s'est demandé alors dans le pays ce qu'allait faire le gouvernement. Laisserait-il au pouvoir le cabinet actuel? ordonnerait-il la dissolution du Folkething et ferait-il procéder à de nouvelles élections? se contenterait-il au contraire de maintenir les choses dans le *statu quo* et de considérer l'adresse comme non avenue? C'est à cette dernière résolution qu'il a cru devoir s'arrêter; l'attitude de la première chambre l'a déterminé à ne point accepter les conclusions de la seconde. A l'unanimité moins 4 voix, le Lansthing a en effet voté une adresse qui était la contre-partie de celle du Folkething, et qui demandait au roi de maintenir l'équilibre entre les trois facteurs dont se compose le système constitutionnel danois : la couronne, la première chambre et la seconde chambre. En recevant les deux adresses qui lui ont été remises le 4 avril, le roi Christian IX a déclaré formellement sa préférence pour la théorie du Landsthing. Les applaudissemens que les socialistes avaient donnés dans cette dernière crise à la gauche-réunie ont été loin de lui être utiles, et le gouvernement a trouvé des encouragemens dans l'appui de la plupart des conservateurs.

Même après tant d'épreuves, la nation danoise peut faire encore des choses utiles et trouver dans le développement agricole, commercial, industriel, une atténuation de ses derniers revers. C'est là son véritable rôle. Sous le rapport économique, elle a moins souffert qu'on ne pourrait le croire. C'est même un sujet d'étonnement qu'un petit pays qui soutint une lutte inégale contre deux des principales puissances de l'Europe, et fut forcé de payer d'énormes contributions par suite de sa défaite, ait pu résister à des crises qui auraient peut-être ruiné des états plus considérables. Mais l'administration du Danemark est si correcte, si probe, si économe, que les désastres financiers ne sont pas venus

après les revers politiques. La richesse n'a cessé de s'accroître sous l'action de causes diverses, dont la principale est sans contredit le bénéfice considérable réalisé dans l'exploitation du sol. Les exportations ont pris des proportions immenses, et le Danemark, par l'abondance et la belle qualité de ses moissons, a trouvé le moyen de nourrir non-seulement ses propres habitans, mais encore ceux des pays voisins.

Ce pays, qui peut être fier à juste titre de ses marins aussi bien que de ses agriculteurs, et dont la flotte s'est distinguée dans la guerre de 1864, a encore une marine de guerre respectable. Sa marine marchande a aussi une importance réelle; c'est surtout dans les mers de l'Inde et de la Chine qu'elle a développé ses opérations. Les travaux publics, qui avaient été très négligés dans les dernières années, paraissent devoir prendre une impulsion nouvelle. La Sélande est à peu près la seule contrée du royaume qui ait des voies ferrées suffisantes; les autres îles danoises et le Jutland en manquent presque complétement. Il est question de construire une ligne de chemins de fer qui, traversant le sud de la Sélande, l'île de Falster et celle de Lalland, irait aboutir à un point de la côte méridionale de cette dernière île. Ce point serait choisi de façon à pouvoir être mis en communication au moyen d'un bac à vapeur avec la côte nord de l'île de Femern, d'où partirait une seconde voie ferrée qui, franchissant le Fremersund sur un pont fixe, se dirigerait sur Hambourg par Oldenbourg et Segeberg. Il faut aussi déblayer des ports, établir des canaux nécessaires surtout sur la côte occidentale du Jutland, où des golfes autrefois ouverts à la navigation sont devenus des étangs séparés de la mer. En résumé, ce ne sont pas les alimens qui manquent à l'activité du peuple danois, et il est doué d'une vitalité propre qui lui permet de fournir encore une honorable carrière.

Ce que la nation danoise doit faire aujourd'hui, c'est se grouper loyalement autour du trône, c'est trouver dans l'accord entre le pays et la dynastie, dans la pratique sincère du système constitutionnel, le meilleur gage de sa prospérité. Elle ne doit pas oublier que depuis quatre-vingts ans elle a conquis pour ainsi dire sans secousses toutes les libertés nécessaires: liberté de la parole et de la presse, liberté de réunion et d'association, inamovibilité presque complète de tous les fonctionnaires à moins de forfaiture, responsabilité entière de ces fonctionnaires devant tout tribunal, service militaire obligatoire, mais allégé dans une mesure exceptionnelle, indépendance religieuse, suffrage universel, administration communale la plus large. Il faut que le malheur, au lieu d'aigrir et de corrompre la nation danoise, l'instruise, la fortifie et l'améliore. Malgré l'exiguïté de son territoire, cet honnête et laborieux pays peut donner à l'Europe un noble spectacle, celui d'un peuple qui cherche dans l'alliance de l'ordre et de la liberté un remède à ses maux, et qui, dédommagé de ses revers par le témoignage de sa conscience et par l'estime des autres nations, supporte l'infortune avec dignité.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1873.

Il faudrait pourtant bien en venir à se reconnaître dans ce tumulte d'impressions contradictoires, de commentaires sans fin et d'assourdissans commérages qu'on se plaît à décorer du nom de politique. Depuis que le plus étrange des scrutins a fait d'un inconnu, de celui qui s'appelait le « candidat impersonnel, » un député de Paris, et depuis qu'un certain nombre de votes provinciaux du même genre ont envoyé à l'assemblée un contingent radical qu'on n'attendait pas, la confusion est complète.

C'est un véritable déchaînement de manifestes, d'imaginations, de lettres, de nouvelles, d'interprétations de toute sorte, pleines de jactance de la part des vainqueurs, pleines de pressentimens attristés de la part des vaincus. On se consulte, on veut absolument savoir le secret des choses, même quand il n'y a pas de secret. Que se passe-t-il dans le conseil des ministres ou dans le cabinet de M. le président de la république? Les conversations de M. Thiers sont surtout depuis quelques jours le morceau friand des nouvellistes, et comme M. le président de la république est l'homme le plus aimable, le plus prompt à tous les entretiens, en même temps qu'il joue un certain rôle dans le monde, on a là un thème tout trouvé et inépuisable. Avec qui donc M. le président de la république pourrait-il bien avoir conféré dans les dernières vingt-quatre heures? Serait-ce avec M. Batbie ou avec M. Emmanuel Arago, avec quelque député qui n'est pas même à Paris, ou avec M. Turquet, qui est partout, qui passe d'un coup au rang d'interlocuteur de première catégorie? Que pense M. Thiers et que dit-il des dernières élections? Est-il disposé cette fois à se replier vers les conservateurs, pour faire face au radicalisme menaçant? Va-t-il incliner vers la gauche? C'est bien évident, M. Thiers, avec ses faiblesses pour la gauche, nous conduit à la commune; il veut proclamer définitivement la république, et il prépare, de compte à demi avec les radicaux, quelque coup d'état contre l'assemblée! Non, vous n'y êtes pas, dit-on d'un autre côté, ce n'est pas

M. Thiers qui médite un coup d'état, c'est la droite qui dresse des plans de campagne, c'est la conspiration des ducs qui s'organise pour renverser M. Thiers et la république. Un jour c'est l'assemblée qui doit disparaître sous l'injonction du dernier scrutin, un autre jour c'est M. le président de la république qui doit s'en aller sous la sommation de la majorité parlementaire constituée en gouvernement de combat. On n'a que le choix des coups de théâtre, et voilà pourtant dans quelle atmosphère on nous fait vivre depuis quelques jours! C'est là le régime auquel on soumet ce malheureux pays, qui a certes bien de la peine à se reconnaître dans ses affaires, qui vote quelquefois sans trop savoir pourquoi et sur quoi il vote, et qui, faute d'être conduit, ne sachant plus où il en est, finit par aggraver de son propre trouble le trouble de ses conducteurs eux-mêmes.

On avait cru un moment, par une illusion singulière, que les quelques semaines de vacances que l'assemblée s'était données après les luttes laborieuses des derniers mois allaient être un temps de repos et de trêve dont on profiterait pour se recueillir, pour retrouver un certain équilibre d'esprit et de jugement avant de revenir se mettre à l'œuvre à Versailles. On comptait sans l'élection du 27 avril, qui est venue faire une bruyante diversion, et, puisque les circonstances l'ont voulu ainsi, c'était encore heureux que l'assemblée se trouvât dispersée, qu'elle ne fût pas au bout de ses vacances. Si elle avait été réunie, elle aurait peut-être subi le contre-coup des émotions du moment; on se serait laissé aller à une impression trop vive des choses, à des résolutions soudaines. Maintenant que les premiers jours sont passés et qu'on a eu le temps de se calmer un peu, de réfléchir, ce qu'il y a de mieux pour tous les intérêts, pour le pays, pour toutes les opinions, pour le gouvernement lui-même, c'est d'arriver sans plus de retard à la réunion prochaine de l'assemblée, à cette rentrée du 19, ne fût-ce que pour en finir avec ces indécisions et ces fantômes au milieu desquels on vit depuis quelques semaines, ne fût-ce que pour reprendre pied sur la réalité.

Eh bien! soit, rien n'est plus vrai : les élections du 27 avril ont été un fait grave, à peu près inattendu, et elles ne sont nullement corrigées par les élections qui viennent encore de se faire il y a trois jours, le 11 mai, dans le Rhône, la Charente-Inférieure, le Loir-et-Cher et la Haute-Vienne. Paris s'était donné au 27 avril le passetemps de nommer M. Barodet, qu'il ne connaissait pas, Lyon a eu le 11 mai la fantaisie de venir chercher à Paris M. Ranc, qu'il ne connaît pas davantage, et, pour le dire en passant, jamais les inventeurs de candidatures officielles n'ont mieux fait que les comités démocratiques, jamais ils ne se sont moins gênés pour imposer aux populations des représentans dont la veille elles ne soupçonnaient même pas l'existence. Les nouveaux élus de ces deux journées de scrutin, sauf un légitimiste nommé dans le Morbihan et un bonapartiste, ancien préfet, nommé dans la Charente-Inférieure,

sont des radicaux. Ils ne sont peut-être pas tous d'un radicalisme aussi accentué qu'on le croit, et plus d'un s'arrêterait sans doute à mi-chemin dans la république, fût-ce avec M. Thiers pour président; mais enfin il n'est pas moins vrai que partout où des conservateurs, même des conservateurs républicains, se sont présentés, ils ont échoué, restant le plus souvent fort en arrière de leurs concurrens; c'est le radicalisme qui en fin de compte a gardé l'avantage sur le terrain électoral. Voilà le fait certain, assez extraordinaire et nullement rassurant devant lequel on s'est trouvé tout à coup. Voilà justement ce qui donne à ces élections partielles du 27 avril et du 11 mai le caractère d'un événement énigmatique, peut-être gros de perturbations nouvelles, fait pour avoir aussitôt un inévitable retentissement au dehors aussi bien qu'en France. Rien de plus menaçant, de plus dangereux en effet, dans les conditions présentes du pays, dans cette situation où, même après qu'on aura péniblement réussi à éloigner l'étranger de notre territoire occupé pendant trois ans, il restera tant de blessures à guérir, tant de désastres à faire oublier, tant de réparations nationales à poursuivre, et qui ne peuvent être poursuivies que dans la paix sociale, par l'application réfléchie, coordonnée, d'une politique de patriotisme et de prévoyance. Qu'on se soit ému de cette diversion radicale éclatant subitement au milieu de nos difficultés et de nos préoccupations, qu'on ait tourné aussitôt ses regards avec un certain effarement vers l'assemblée, vers le gouvernement, comme pour chercher un peu partout une direction, un appui contre le péril, c'est un premier mouvement trop simple pour qu'on puisse s'en étonner. Ce n'est point cependant une raison pour se figurer qu'on va remédier aux malaises d'une situation par des plaintes inutiles, par des récriminations échangées entre les pouvoirs publics ou par des mesures de circonstance toujours hasardeuses, le plus souvent impuissantes.

Les élections du 27 avril et du 11 mai ont une gravité réelle, moins évidemment parce qu'elles conduisent à l'assemblée quelques radicaux de plus que parce qu'elles révèlent dans le pays une tendance, une disposition à se laisser aller aux partis extrêmes. Comment le fait est-il devenu possible? De quelle façon peut-on rectifier régulièrement, prudemment cette situation et arrêter cette contagion si prompte à se propager en certains momens? Voilà toute la question. L'essentiel est de ne se méprendre ni sur la nature du mal, ni sur les moyens d'en limiter le développement et l'aggravation. Si la France nomme des radicaux, ce n'est point assurément parce qu'elle s'est éprise tout à coup du radicalisme, ce n'est point parce qu'elle éprouve le besoin de jouer sciemment, avec préméditation, son repos, sa sécurité, son avenir de nation paisible et laborieuse, à la loterie du scrutin. La France obéit aujourd'hui tout simplement à une impression maladive, l'impression d'une incertitude universelle. Elle ne sait plus réellement où elle en

est et où l'on veut la conduire. Elle ne voit pas de chemin ouvert devant elle. La direction qu'elle ne trouve pas dans sa propre conscience fort embrouillée, elle ne la trouve pas beaucoup mieux dans l'assemblée et dans le gouvernement. Elle est réduite le plus souvent à rester la spectatrice d'oscillations, de combinaisons ou de conflits qu'elle ne s'explique pas, et alors, un jour où elle est convoquée pour dire son mot, elle laisse l'assemblée et le gouvernement à leurs querelles, les partis modérés à leurs divisions, et elle vote pour l'inconnu, pour l'opposition, pour un radical ou pour un bonapartiste, sans se demander ce qui arrivera d'une manifestation dont les conséquences lui échappent, quoiqu'elle soit en définitive la première à les supporter. C'est malheureusement la force et le péril du suffrage universel d'être ainsi tout d'instinct, sans mesure et sans prévoyance, comme il est sans responsabilité apparente. Il suit le souffle du moment, il vote aujourd'hui pour des radicaux comme il votait au 8 février 1871 pour des conservateurs. Il a changé depuis deux ans, ou il paraît avoir changé, c'est parfaitement clair. Peut-on dire pourquoi il a changé? Probablement parce qu'on ne lui a pas donné sous une forme ou sous l'autre la fixité et la direction qu'il demandait. C'est la faute du gouvernement, dit la droite de l'assemblée; c'est la faute de l'assemblée, dit-on autour du gouvernement. C'est bien sans doute la faute de quelqu'un, car pour la masse de la France, quels que soient certains votes partiels, elle reste avec des intérêts, des instincts, des besoins de sécurité et de conservation qui ne changent pas, dont une politique vraiment sérieuse est tenue plus que jamais de s'inspirer et de s'occuper sous peine de laisser se prolonger une indécision qui ne profite qu'aux partis extrêmes.

Ce que l'assemblée pourra faire à la prochaine rentrée du 19 pour sortir de l'impasse où l'on se trouve, pour reprendre la direction et l'autorité au milieu de ces troubles d'opinion qui n'ont favorisé jusqu'ici que le radicalisme, nul ne peut le dire encore ni même le pressentir, puisque la commission de permanence a évité jusqu'à l'apparence d'une interrogation adressée aux ministres qui se sont présentés devant elle. La question reste entière. Une seule chose est certaine, on se prépare un peu de toutes parts. On se prépare au camp de la droite, au centre droit, on nomme un comité chargé de tracer un système de conduite, ou, si l'on veut, un plan d'opérations pour la session prochaine; on se prépare, du côté de la gauche, à faire campagne avec le mot d'ordre des élections, mot presque naïf ou presque ironique par la bizarrerie du rapprochement : république et dissolution! Entre la gauche et la droite, le gouvernement se prépare, il se dispose à présenter, dès la réunion de l'assemblée, les projets constitutionnels prévus par la loi des trente, et il saisira sans doute cette occasion de dire sa pensée, d'exposer de nouveau sa politique. Malheureusement c'est ici que recommencent toutes les complications. On prétend en finir à tout prix

avec l'équivoque, et on ne fait que l'aggraver par la confusion des desseins, par les passions et les préoccupations intéressées des partis. Au lieu de chercher la solution des difficultés qui nous entourent dans la réalité des faits, dans ce qui est immédiatement possible, on la cherche dans des combinaisons qui ne peuvent conduire qu'à des crises nouvelles. On se prépare à donner l'assaut au gouvernement en lui demandant ce qu'il ne peut pas faire. On le presse de sortir de cette situation, assurément fort difficile et fort délicate, où il ne peut ni trop se prononcer, sous peine de paraître s'identifier absolument à un parti, ni trop rester dans le vague et l'indéfini, sous peine de compromettre une autorité qui est encore la plus sérieuse garantie de la paix publique.

Il faut que toutes les ambiguïtés cessent, dit-on; il faut que le gouvernement prenne un parti, qu'il se décide dans un sens ou dans l'autre et qu'il conforme toute sa politique à cette direction première. C'est bientôt dit, et comment toutes ces ambiguïtés cesseront-elles? C'est là précisément la question. Rien de plus simple, disent les radicaux : le suffrage universel vient de se prononcer à Paris, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, dans toutes les régions de la France; il demande une politique républicaine plus accentuée, la dissolution de l'assemblée de Versailles. Le gouvernement ne peut se méprendre sur le sens de cette manifestation toute légale, il est obligé d'en tenir compte. Qu'il prenne un ministère de la gauche en congédiant M. de Goulard, sans oublier M. Dufaure, l'intraitable réactionnaire, — qu'il affirme la république, qu'il mette l'assemblée en demeure de se dissoudre au plus tard le jour où le territoire sera libéré. Fort bien; mais si l'assemblée par hasard n'est pas d'avis de se dissoudre, si elle n'accepte pas un ministère de la gauche, que fera-t-on? Ira-t-on plus loin pour la contraindre à capituler? C'est donc un coup d'état qu'on propose à M. le président de la république. Il sera plus ou moins déguisé, ce sera toujours un coup d'état. Qu'on ne prétende pas que l'assemblée peut bien être la légalité stricte, mais qu'elle ne représente plus l'opinion publique, qu'elle ne fait qu'agiter le pays, que le droit populaire est supérieur à une majorité parlementaire : c'est tout simplement ce que disait l'auteur du 2 décembre 1851; il assurait qu'il ne sortait de la légalité que pour rentrer dans le droit, et c'est sous l'escorte de ces belles paroles que M. le président de la république, avec bien d'autres, a été conduit un jour à Mazas, ce dont il se souvient assez pour ne pas se jeter dans de telles aventures, même en compagnie des radicaux qui lui offriraient leur appui.

Non, la solution n'est point assurément là, dit-on au camp de la droite; ce ne serait au contraire que l'aggravation du mal auquel il s'agit de remédier. Le mal est justement dans les complaisances du gouvernement pour la gauche, dans ses connivences républicaines. C'est ce qui perpétue l'équivoque, c'est ce qui déconcerte le pays et favorise les progrès du radicalisme. A l'abri de cette tolérance du gouvernement

et de la complicité ou de la mollesse de ses agens dans les provinces, la révolution se relève, grandit au point de devenir menaçante. Encore un peu, ce sera le « radicalisme légal, » la « commune légale, » s'installant par l'autorité du suffrage universel, surpris et abusé. Il faut en finir. Que le gouvernement, éclairé enfin par le péril, rompe toutes ses alliances compromettantes avec la gauche, qu'il cesse de ménager, ne fût-ce qu'en apparence, les radicaux qui se servent perfidement de son nom pour capter les suffrages du pays,—qu'il établisse nettement, résolûment, son point de direction à la droite de l'assemblée, avec un ministère homogène, fidèle exécuteur de cette politique conservatrice. Qu'il entre dans cette voie, on fera cause commune avec lui, on le suivra au combat contre l'ennemi, et s'il refuse cette satisfaction aux alarmes du parti conservateur, il n'y a plus à hésiter, on renversera M. Thiers, on prendra le gouvernement, et à tout prix on se hâtera de redresser une situation faussée par une politique de défaillance et d'équivoque. — Fort bien encore, voilà un autre plan. Se rendre à la droite ou à la gauche, donner sa démission ou être renversé, c'est la condition qu'on fait à un gouvernement occupé à maintenir l'ordre depuis deux ans au milieu de toutes les excitations des partis et à poursuivre encore aujourd'hui la libération du territoire au milieu de toutes les impossibilités qu'on lui crée!

On veut ouvrir la grande campagne conservatrice, soit; mais, avant d'entrer en campagne, est-on bien sûr de pouvoir aller jusqu'au bout? Est-on bien certain de ne pas voir l'armée parlementaire se débander à la première étape? D'abord, il ne faut pas l'oublier, renverser M. le président de la république par une impatience de majorité, c'est dans un autre sens une sorte de coup d'état depuis que la constitution Rivet a fixé d'avance que la durée des pouvoirs de M. Thiers serait égale à la durée de l'assemblée elle-même. On peut tout tenter, si on le veut, sans aucun doute; — on ne se donnerait pas moins l'apparence d'une violence sommaire contre un homme dont le dernier acte aura été de délivrer son pays de l'étranger. Et puis enfin où veut-on en venir? Que M. Thiers ne partage pas toutes les vues ou les préventions de la droite, et qu'il refuse de se prêter à toutes ses combinaisons, c'est possible; mais la droite elle-même sait-elle bien toujours ce qu'elle veut et ce qu'elle peut? C'est le malheur et la faiblesse des fractions conservatrices de l'assemblée, on le sait bien, de s'être épuisées dans des fractionnemens, dans des conflits intimes, où M. Thiers n'est pour rien, et de s'être laissé conduire à ce point où, ne pouvant faire ce qu'elles voulaient, elles n'ont consenti qu'avec toute sorte d'arrière-pensées, de réserves et de dédains, à faire une partie de ce qui était possible. Le gouvernement a pu commettre des fautes, le parti conservateur de l'assemblée a commis celle-là : il s'est affaibli par une politique d'expectative et de fronde, faute de prendre position à propos sur un terrain où il aurait pu exercer l'action la plus sérieuse et la plus décisive. En se replaçant résolûment sur ce terrain, même au-

jourd'hui, il peut sans nul doute retrouver une force réelle; mais ici on ne voit plus bien ce qui le séparerait de M. Thiers, puisque d'un côté ce serait toujours plus ou moins cette « république conservatrice » dont le chef du gouvernement a si souvent parlé, et que d'un autre côté pour l'organisation de cette république M. Thiers a beaucoup plus d'affinités avec le parti conservateur qu'avec les républicains, même avec les républicains modérés, à qui il disait un jour, le 29 novembre 1872, qu'il ne partageait aucune de leurs opinions, « ni sur l'impôt, ni sur l'armée, ni sur l'organisation sociale, ni sur l'organisation de la république. » La vérité est que dans ce travail qui compose notre triste vie politique on a souvent livré la proie pour l'ombre, l'autorité qu'on pouvait exercer dans la pratique de tous les jours pour cette réserve idéale d'une restauration monarchique qu'cn n'était pas en mesure de réaliser.

Le mal est là, et il est aussi dans les tiraillemens, dans les ombrages, dans les mouvemens de défiance et d'irritation qui s'en sont suivis entre certaines fractions du parti conservateur et le chef du gouvernement. Le remède est par cela même tout indiqué, il est dans le rapprochement de ces forces faites pour s'entendre dans l'œuvre commune de la défense sociale. Qu'on proclame définitivement la république, on le peut certes si on le veut, là n'est pas la question. L'essentiel est d'organiser la situation actuelle en lui donnant ses institutions modératrices, ses garanties, en travaillant d'intelligence à ces lois que le gouvernement va présenter; mais, si l'on veut agir sérieusement et utilement, la première condition est de ne pas défaire dans les conversations, dans les antagonismes de couloirs, ce qu'on aura fait à la pleine lumière. Il ne faut pas que le lendemain du jour où la majorité aura donné son appui au gouvernement elle l'affaiblisse par quelque coup dérobé, et il ne faut pas non plus que M. le président de la république prête l'autorité de son nom ou de sa spirituelle parole à tout ce qui pourrait déconsidérer la chambre. Ce ne serait plus là qu'une politique de fantaisie qui ne remédierait à rien, qui n'empêcherait pas une crise où ce qui achèverait de ruiner l'un des pouvoirs ne sauverait pas l'autre, et où le pays, dernière et invariable victime, expierait les fautes de tout le monde.

La politique de l'Europe du nord, sans être indifférente à ce qui se passe en France, semble porter assez légèrement après tout les préoccupations qui lui viennent de ce côté. Elle se met en voyage avec ceux qui la représentent; elle entreprend ses excursions d'été, se partageant entre les conférences intimes dont on ne dit pas le secret et les fêtes qui éclatent à tous les yeux. Que les chambres de Berlin discutent sur la caisse des invalides, qui va laisser une opulente dotation sous la main de la Prusse, ou sur la réforme monétaire, — que les délégations autrichiennes se perdent dans des conflits obscurs, tout cela s'efface un peu : les souverains se promènent, ils se font des politesses à Saint-Pétersbourg, et l'empereur d'Autriche de son côté inaugure l'exposition uni-

verselle qui s'est ouverte il y a peu de jours à Vienne, qui va devenir le rendez-vous de tous les curieux du monde, sans parler des princes et des diplomates. C'est là l'histoire du moment. La visite que l'empereur de Russie faisait le dernier automne à l'empereur d'Allemagne à Berlin, l'empereur Guillaume vient de la rendre à l'empereur Alexandre à Pétersbourg; il est arrivé il y a peu de jours, avec M. de Bismarck, avec M. de Moltke, dans tout l'éclat de sa nouvelle dignité impériale, et la ville des tsars, toujours fort amoureuse de spectacles, s'est mise en frais de fêtes, d'ovations et d'illuminations. Pour cet hôte allemand arrivant à Pétersbourg, on n'a pas voulu faire moins qu'on ne faisait l'an dernier pour le tsar à Berlin. L'intimité des chefs des deux empires, intimité qui s'explique d'ailleurs naturellement par les liens de famille, s'est attestée de toute façon. Quant à la politique, elle n'a point été bannie sans doute des entretiens qui ont pu s'engager; M. de Bismarck n'était pas là pour rien.

L'entrevue de Pétersbourg n'est peut-être elle-même au surplus qu'un préliminaire de ces excursions d'été. Les deux empereurs de Russie et d'Allemagne paraissent devoir aller bientôt à Vienne, où il pourrait y avoir, ne fût-ce qu'en apparence, une sorte de représentation nouvelle de l'ancienne alliance du nord. C'est là évidemment une idée qui est entrée dans certaines têtes et à laquelle les événemens qu'on se plaît à considérer comme possibles en France ont pu donner un semblant de crédit. Est-ce à dire que cette idée, propagée par des journaux étrangers hostiles à la France, ait été réellement conçue ou entrevue par les cabinets, que la diplomatie ait eu même à délibérer sur des éventualités dont on se fait un fantôme? On n'en est certes pas là. L'alliance du nord, cette réduction de la sainte-alliance d'autrefois, n'est pas aussi facile à refaire qu'on le croit. Depuis le temps où elle constituait au nord de l'Europe le faisceau des puissances absolutistes toujours en méfiance vis-à-vis de l'influence française, tout a changé, les hommes, les idées, les intérêts, les circonstances. Si l'équilibre est en péril, il n'est plus menacé du même côté. Entre la Russie et l'Allemagne, quelle que soit l'intimité des souverains, il y a trop de divergences ou de conflits possibles pour qu'une véritable alliance politique puisse se nouer aisément. Entre l'Allemagne et la Russie d'une part et l'Autriche d'autre part, il y a des souvenirs amers ou des ombrages que des événemens nouveaux n'ont pu dissiper. On peut oublier ou faire comme si on oubliait ce qu'on n'a pas intérêt à se rappeler. Ce n'est pas une raison pour le cabinet de Vienne de se mettre à la remorque de M. de Bismarck. L'Autriche s'est fait d'ailleurs aujourd'hui de la paix une politique raisonnée, coordonnée et permanente. Elle n'est point assurément disposée à entrer dans ce qu'on pourrait appeler des alliances d'action, moins encore dans des combinaisons dont la France pourrait avoir à se plaindre.

De ces entrevues de Vienne ou de Pétersbourg, il ne peut donc sortir rien de bien sérieux, surtout rien de précis. Tout ce qui a pu arriver, tout ce qui peut arriver encore, c'est qu'il y ait quelques entretiens où l'on se promette de reprendre la conversation, d'échanger les idées selon les événemens, et, si peu que ce soit, c'est encore trop pour les intérêts de notre pays que le radicalisme français fournisse un prétexte à ces tentatives renaissantes d'intimité. En attendant, les plaisirs auront sans doute autant et plus de place que la politique dans cette exposition que l'Autriche célèbre sincèrement comme une fête de la paix, avec la confiance qu'elle n'aura point un lendemain semblable à celui qu'a eu la dernière exposition française.

L'Italie nouvelle existe depuis près de quinze ans déjà. Dans cette période à la fois si longue et si courte, elle a eu toutes les difficultés intérieures ou extérieures à surmonter, des passions à soumettre, des méfiances à désarmer, une multitude de problèmes à résoudre, à commencer par le premier et le plus grave de tous, celui de la coexistence du pape et du roi à Rome. L'Italie n'a point certes réussi dans ces quinze ans à venir à bout de tout, et elle en est encore à se débattre contre bien des embarras. Elle est cependant arrivée à ce point où elle est non-seulement une nation reconnue, mais une puissance qui a sa politique, ses traditions, ses alliances, son poids dans les affaires du monde; elle est entrée pour ainsi dire dans l'engrenage européen. Elle n'est que depuis trois ans à Rome, ayant son roi au Quirinal, à côté du pape, qui est au Vatican, et on a déjà de la peine à imaginer tout ce qu'il faudrait d'événemens pour l'en faire sortir. Comment l'Italie en est-elle venue là? Ce n'est point à coup sûr en se livrant à tous les emportemens de partis, en se jetant tête baissée dans les crises sans issue, en mettant perpétuellement en question ses intérêts les plus essentiels, jusqu'à son existence. Elle accorde une liberté illimitée aux fantaisies les plus excentriques, aux programmes les plus radicaux, en se réservant de ne pas les suivre. Garibaldi lui-même, elle jurerait que Garibaldi est le premier héros du monde, elle le mettrait dans une niche, et elle laisse passer avec un sourire fort sceptique les lettres du vieux bonhomme de Caprera. L'Italie est arrivée à fixer et à consolider les résultats de sa révolution par le sens pratique, par le dédain des utopies, par une certaine suite de politique modérée comme aussi par l'habileté à se plier aux circonstances ou à saisir les occasions. En un mot, cette nation d'hier, dans ses mœurs parlementaires et constitutionnelles, se rapproche déjà beaucoup plus de l'Angleterre que de la France. Ces Italiens qu'on dit si révolutionnaires, et qui ont été forcés de l'être un instant pour constituer leur nationalité, savent en définitive pratiquer le régime le plus libre en se gardant de tous les partis extrêmes. Ils se sauvent de leurs propres faiblesses ou de leurs propres entraînemens par le bon sens le plus avisé, par un esprit politique qui se

retrouve dans les incidens les plus confus en apparence comme dans les actes les plus hardis.

Qu'est-ce que la dernière crise ministérielle qui vient de se produire à Rome? C'est précisément une de ces péripéties qui menacent de tourner à la confusion et que l'esprit politique vient dénouer ou pallier à propos. Ce qui est arrivé il y a quelque temps en Angleterre au ministère Gladstone est arrivé à Rome dans des conditions qui ne sont pas très différentes, et a eu le même dénoûment. Le cabinet Lanza a donné un instant sa démission, puis il l'a retirée, et il reste aujourd'hui au pouvoir, fortifié peut-être par cette épreuve, devant laquelle il n'a point reculé.

Le ministère italien existe depuis longtemps, il a traversé des événemens considérables pour l'Italie comme pour l'Europe, c'est déjà une raison pour qu'on soit disposé à croire qu'il peut arriver au bout de sa carrière. Il se compose d'élémens divers de la droite, du centre gauche, c'est encore une raison pour qu'il ait quelquefois une vie laborieuse et disputée, entre une fraction de la droite, qui l'appuie sans enthousiasme, et la gauche, qui cherche toutes les occasions de le mettre en minorité dans l'espoir de le remplacer. Il a de plus un ministre des finances, M. Quintino Sella, esprit vif et intrépide, qui s'est proposé de rétablir l'équilibre du budget italien dans un certain nombre d'années, qui sent bien les difficultés de son entreprise et qui ne supporte pas facilement les contradictions, les chicanes de détail. Tout est là. Le prétexte de la crise s'est produit à l'improviste, et, selon l'habitude, est venu du côté où l'on ne s'y attendait guère, à l'occasion d'un vote sur les travaux de l'arsenal maritime de Tarente. L'Italie a deux grands arsenaux, l'un à la Spezzia dans la Méditerranée, l'autre à Venise dans l'Adriatique, elle n'en a pas dans la mer Ionienne. Tarente est admirablement placée pour un établissement de ce genre. Il y a eu déjà plusieurs projets, dont l'un presque grandiose, conçu de façon à créer un arsenal complet à Tarente, mais imposant au budget une dépense de plus de 70 millions. On s'est arrêté à un projet plus modeste : le ministère se bornait à demander une somme de 6 millions 1/2. La chambre des députés, principalement sous l'influence d'un de ses vice-présidens, M. Pisanelli, représentant de Tarente, a trouvé la dotation parcimonieuse, elle a voulu voter une somme de 23 millions, et M. Sella, qui n'est pas endurant, a perdu patience et s'est fâché sérieusement. Il a vu dans le vote de la chambre un échec pour le gouvernement, et il n'a point hésité à provoquer la démission du cabinet tout entier, que M. Lanza est allé annoncer le lendemain à la chambre, un peu étonnée de ce qu'elle avait fait.

Ce n'est point précisément une chose ordinaire de voir des ministres prendre si vite de l'humeur pour une dépense de plus inscrite dans un budget et donner leur démission sur un incident dénué de tout caractère politique. En réalité, le vote sur l'arsenal de Tarente n'a été qu'une occasion vivement et résolûment saisie. Depuis quelque temps, le cabi-

net et particulièrement le ministre des finances pouvaient remarquer une certaine mollesse, des velléités de dissidence dans la majorité qui les soutenait. On avait de la peine à rallier cette majorité, dont les membres s'absentaient souvent de Rome, tandis que la gauche était toujours présente. M. Sella se plaignait spirituellement du sort qu'on lui faisait en diminuant toujours les recettes qu'il demandait et en augmentant les dépenses qu'il proposait. Il était d'autant plus porté à s'émouvoir de ces dispositions que d'ici à peu il a justement à demander à la chambre le vote de quelques augmentations de taxes sur les immeubles, sur les affaires, sur les tissus, en tout plus de 30 millions.

M. Sella, en homme résolu, préférait couper court aux difficultés par une retraite opportune; mais les raisons financières n'étaient pas les seules, et c'est ici précisément qu'apparaît cet esprit politique dont nous parlions. On voyait arriver le moment où allait entrer définitivement en discussion la loi sur les corporations religieuses de Rome, loi toute politique, très délicate, qui touche non-seulement à la condition faite à la papauté résidant à Rome, dans ce grand centre de toutes les institutions religieuses, mais encore jusqu'à un certain point aux rapports du gouvernement italien avec les puissances catholiques. Or sur cette question même il y avait dans la majorité des apparences de scission qui, en se joignant à l'opposition déclarée de la gauche, pouvaient neutraliser les intentions de prudence et de ménagement manifestées par le cabinet. Si on s'exposait à une crise dans une discussion de ce genre, la situation s'aggravait aussitôt, la politique italienne pouvait être mise à une dangereuse épreuve. Le roi lui-même n'était plus libre, il allait se trouver dans l'alternative de suivre les indications d'un vote parlementaire qui pouvait conduire à un ministère de la gauche ou de faire des élections à propos d'une question de nature à mettre aux prises toutes les passions publiques. Si on se retirait au contraire sous le coup d'un vote sans importance politique, on laissait une situation intacte; le roi gardait toute sa liberté, il pouvait même prendre un ministère nouveau dans les nuances d'opinions les plus modérées; rien n'était compromis. C'est ainsi que le cabinet de MM. Lanza, Sella, Visconti-Venosta, se considérait comme obligé de donner sa démission, et en cela il montrait certes la plus sérieuse prévoyance politique.

Qu'est-il arrivé cependant? Le roi, en vrai souverain constitutionnel, s'est empressé de faire appel aux principaux personnages parlementaires, aux *leaders* des opinions diverses. Il a consulté un peu tout le monde, d'abord le vice-président de la chambre, M. Pisanelli, qui n'était point étranger à la crise, M. Ricasoli, M. Minghetti, M. Peruzzi, M. Rattazzi lui-même, et tous ces hommes se sont trouvés d'accord sur la nécessité du maintien du ministère. Le cabinet Lanza, rappelé par le roi, ne s'est point refusé à reprendre les affaires; il a tenu néanmoins à ne point s'engager légèrement, il a voulu avant tout s'entendre avec les

chefs de la majorité pour être sûr de n'être point abandonné soit dans les débats financiers, soit dans la discussion de la loi sur les corporations religieuses, et les assurances dont il avait besoin, il les a reçues, de sorte que le dénoûment de cette crise a montré en définitive le plus réel esprit politique chez ceux qui se croyaient obligés de quitter le pouvoir aussi bien que chez ceux qui pouvaient y aspirer, en même temps que chez le souverain appelé à être le médiateur ou l'arbitre des opinions.

Le ministère a donc retiré sa démission et reste à son poste avec des garanties nouvelles qui ne lui assurent pas sans doute une durée indéfinie, mais qui le sauvent pour le moment de la mésaventure qu'il redoutait. Maintenant le sort de cette loi sur les couvens, dont la discussion a commencé aussitôt, semble à peu près assuré, malgré certaines manifestations extérieures qui ont abouti ces jours derniers à un conflit de rue; le vote ne paraît pas douteux. Sous des formes différentes d'ailleurs, le projet primitif du gouvernement et le projet de la commission se rapprochent et se confondent presque en ce sens que l'un et l'autre sont l'expression de cette politique à la fois libérale et modérée que le ministre des affaires étrangères, M. Visconti-Venosta, vient d'exposer de nouveau devant le parlement avec autant de tact que d'élévation. Que les orateurs de la gauche repoussent la loi nouvelle parce qu'elle est conçue dans un esprit de ménagement et de transaction, ils sont dans leur rôle, ils se figurent qu'il n'y a rien de plus simple que de rompre violemment avec des intérêts traditionnels, avec les croyances, avec les susceptibilités des catholiques. Que ceux qui refusent à l'Italie le droit d'être à Rome voient dans cette loi un attentat nouveau, ils sont, eux aussi, dans leur rôle. Le gouvernement peut répondre à la gauche en montrant l'Italie paisible, affermie dans son existence nationale, accréditée à l'extérieur justement par cette politique de libérale modération qu'il suit avec persévérance. Il peut répondre d'un autre côté aux partisans du pouvoir temporel, aux adversaires de l'Italie nouvelle, en montrant le Vatican libre, la puissance religieuse du pontife s'exerçant dans toute son indépendance, les députations catholiques se succédant à Rome, auprès du pape, et tenant même au besoin des discours qui ne sont pas toujours des complimens pour le roi ni pour le gouvernement italien. On a entrepris de résoudre le plus grand de tous les problèmes par la liberté, non par la révolution. Si l'Italie réussit, et elle a désormais bien des chances de succès, c'est parce qu'elle aura suivi cette politique que la puissante inspiration de Cavour a léguée à ses successeurs.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

